

JEANNE D'ARC

TOME PREMIER

PAR HENRI WALLON

**MEMBRE DE L'INSTITUT, PROFESSEUR D'HISTOIRE MODERNE À
LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS**

PARIS. - HACHETTE ET Cie - 1860

PRÉFACE

INTRODUCTION

LIVRE I. — Vaucouleurs.

LIVRE II. — Orléans.

LIVRE III. — Reims.

LIVRE IV. — Compiègne.

LIVRE V. — Rouen : les juges.

APPENDICES.

PRÉFACE.

La vie de Jeanne d'Arc est un des épisodes les plus émouvants de nos annales : c'est comme une légende au milieu de l'histoire ; c'est un miracle placé au seuil des temps modernes comme un défi à ceux qui veulent nier le merveilleux. Jamais matière ne parut plus digne de la haute poésie : elle réunit en soi les deux conditions de l'épopée, sujet national, action surnaturelle. Mais jamais sujet ne tenta plus malheureusement les poètes. La poésie vit de fictions ; et la figure de Jeanne ne comporte aucune parure étrangère. Sa grandeur se suffit à elle-même ; elle est plus belle dans sa simplicité. À ce titre rien ne devait attirer davantage, et mieux récompenser le zèle des historiens ; et la récente publication de M. J. Quicherat, qui réunit à l'édition des deux procès les fragments des chroniqueurs et les actes de toute sorte relatifs à la Pucelle, devait donner une impulsion nouvelle à ces études. J'y ai cédé comme plusieurs autres ; et peut-être est-il tard maintenant pour offrir au public le résultat de ce travail suspendu pendant quelque temps par d'autres travaux. La grandeur du sujet n'est pas à elle seule une excuse, ni les facilités offertes aux recherches une recommandation pour une nouvelle histoire. Cependant, j'ai pensé qu'après tant de récits qui s'autorisent de noms célèbres, la vie de Jeanne d'Arc pouvait encore être racontée. Ce n'est pas seulement parce que ces récits, étant pour la plupart des pages détachées d'une histoire générale, ont dû se réduire aux proportions du livre d'où ils sont tirés : replacés en leur lieu, ils pourraient racheter cet inconvénient par l'avantage de mieux paraître dans la suite de l'histoire. S'il m'a semblé qu'on pouvait tenter quelque chose encore, c'est dans l'usage et dans l'appréciation des documents où doivent puiser toutes les histoires de la Pucelle. On sait combien ils sont nombreux. Un fait si plein d'éclat, à une époque déjà féconde en chroniques et en écrits de toute sorte, a agi sur tous les esprits et laissé sa trace dans tous les écrivains du temps, et les deux procès qui ont poursuivi tour à tour par tant d'interrogatoires et d'enquêtes la condamnation de Jeanne d'Arc et sa réhabilitation, ont recueilli une masse de témoignages qui, sans cette cause toute providentielle, eussent été perdus pour l'histoire. Or, il y a un double écueil parmi tant de richesses : c'est tout à la fois de trop confondre et de trop distinguer.

Le plus souvent, on a trop confondu. L'histoire a paru si merveilleuse en elle-même, qu'on n'a pas vu grand inconvénient à y joindre la légende. Tout se mêle alors sans qu'il soit possible de discerner ce qui est de l'une ou de l'autre. Il semble que le récit n'y perde rien ; mais, en proposant du même ton au lecteur les choses qui dérivent des traditions les moins autorisées et celles qui s'appuient des témoignages les plus forts, on l'amène nécessairement, même dans les livres les plus éloignés de l'esprit de système, à les recevoir ou à les rejeter de la même sorte. Et pourtant, quand on les jugerait au fond de même nature, encore serait-il bon d'en signaler et d'en discuter l'origine, afin que chacun pût voir ce qu'il en doit prendre ou laisser.

D'autres fois, au contraire, on établit plus de distinction qu'il ne faut. Les deux procès ont un caractère et un esprit bien opposés ; mais, peut-on dire qu'ils nous font de Jeanne d'Arc deux portraits différents ? et M. J. Quicherat, qui, comme éditeur de tous les deux, les pouvait voir du même œil l'un et l'autre, a-t-il raison de dire du second, dans ses Aperçus nouveaux : **Le procès de réhabilitation vint ensuite donner une tournure de commande aux souvenirs, qu'il eut au moins le**

mérite de fixer. — Il est la source de tout ce qu'ont écrit les chroniqueurs favorables à la Pucelle : il a fourni les traits de cette froide image qui a trop longtemps défrayé l'histoire, image d'une chaste fille venue pour rendre cœur à son roi, d'abord prise en défiance, puis écoutée et suivie ; malheureuse de sa réussite, puisque la reconnaissance du monarque, en la retenant plus qu'il n'aurait fallu, la précipita vers une funeste fin¹.

S'il fallait, de toute nécessité, choisir entre les deux documents ; mon choix ne serait pas douteux : je préférerais le premier au second ; et en cela je ne croirais pas nuire à Jeanne. Dans le second procès nous voyons un portrait de la Pucelle, tracé par ceux qui ont conversé avec elle à toutes les époques de sa vie ; dans le premier nous la voyons elle-même, et elle est assez grande Pour se montrer imposante encore au milieu des retranchements et des altérations que sa parole a pu subir. Mais pourtant on ne peut pas tout dire sur soi-même, et les juges ont supprimé les témoins. Le premier procès a donc des lacunes ; c'est avec le second qu'il faut les remplir.

Le second procès d'ailleurs, autant qu'il l'a pu, a puisé, s'il est permis de le dire, aux sources du premier. Il en a appelé non pas les témoins, mais les acteurs, les hommes les plus intéressés à le défendre : J. Beaupère, le second de P. Cauchon ; Th. de Courcelles, qui mit le procès-verbal en latin ; les greffiers, l'huissier, et presque tous les assesseurs encore vivants ; et quand bien même les autres dépositions recueillies pourraient être regardées comme produites au nom de l'accusée, elles ne feraient encre que rendre au premier procès un élément qu'on ne peut, sans injustice, retrancher de la cause. Leur appréciation ne ressemblera pas à celle des juges ; mais apprécieront-ils moins justement ? Et Jeanne, dans leurs témoignages, sera-t-elle autre qu'on ne la voit quand elle se montre elle-même dans son procès ? Sont-ce les dépositions de Dunois, de L. de Contes et du duc d'Alençon qui ont subi cette [tournure de commande](#) et [fourni les traits de cette froide image](#) des histoires postérieures ? Où trouve-t-on Jeanne plus vive, plus pleine de vigueur et d'entrain, soit que, arrivant devant Orléans, et s'en voyant séparée par la Loire, elle interpelle rudement Dunois sur le détour que la timidité des chefs a fait prendre, en la trompant, au convoi qu'elle amène ; soit que, se réveillant à la nouvelle de l'attaque de Saint-Loup, elle gémurmande son page : [Ah ! sanglant garçon, vous ne me disiez pas que le sang de France fit répandu !](#) soit qu'à Jargeau elle entraîne aux murailles, criant au duc d'Alençon qui veut attendre : [Ah ! gentil duc, as-tu peur ?](#) Est-elle moins ferme et moins prompte à la réplique dans le témoignage de Séguin, un des examinateurs de Poitiers, que dans le procès-verbal des juges de Rouen ?

Mais il nous faudrait reprendre dans cette préface les traits les plus saillants de l'histoire qui va suivre. Et si le même document qui nous dépeint st(hardiesse à Poitiers, son aisance à la cour) sa bonne tenue sous les armes, et ce coup d'œil et cette science militaire dont les plus vieux capitaines étaient surpris, nous la montre en même temps pieuse et recueillie, accomplissant avec la ferveur d'une nonne et la simplicité d'un enfant toutes les pratiques de la dévotion la plus vulgaire, dira-t-on qu'ici, du moins, il a affadi son image et imprimé à sa figure la couleur que la réhabilitation avait pour objet de faire prévaloir ? Mais comment le dire, si l'on trouve les mêmes choses dans le procès même de condamnation ou dans des pièces qui l'ont précédé ? Ce ne sont pas seulement les témoins de Vaucouleurs ou d'Orléans, ce sont les docteurs de Poitiers, qui attestent, avant

¹ *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc*, page 156.

qu'on se décide à l'envoyer à Orléans, la dévotion de la Pucelle ; c'est Jacques Gelu, archevêque d'Embrun, qui, dans son traité, composé le mois même où Orléans fut délivré, argumente en sa faveur, de sa piété, de son assiduité à la confession et à la communion¹. C'est Perceval de Boulainvilliers qui, dans une lettre écrite au duc de Milan, le 21 du mois suivant, avant le sacre, parle, en témoin, des mêmes choses². Ce n'est pas un témoin endoctriné ou prévenu, c'est Jeanne qui raconte comment, à Sainte-Catherine de Fierbois, elle entendit trois messes le même jour (séance du 27 février). C'est elle encore qui, interrogée par ses juges si elle se confessait à son curé, répond qu'elle s'est confessée deux ou trois fois aux frères mendiants, et cela quand elle était à Neufchâteau : — deux ou trois fois, et elle vient de dire qu'elle y fut quinze jours ! (Séance du 22 février.) Ce sont ces mêmes juges enfin qui, lui demandant si elle a jamais fait oblation de chandelles ardentes à ses saintes, l'amènent à répondre qu'elle ne l'a jamais fait, *si ce n'est en offrant à la messe en la main du prêtre et en l'honneur de sainte Catherine* (séance du 15 mars).

On n'a donc pas le droit de dire que les deux procès, à les prendre je ne dis pas dans les articles de l'accusation ou dans ceux de la défense, mais dans les interrogatoires du premier et dans les enquêtes du second (et c'est là qu'il les faut voir), offrent de Jeanne d'Arc deux portraits différents. Si divers qu'ils soient par leurs conclusions, loin de se contredire à cet égard, ils se complètent ; et ils servent à titre égal à représenter la Pucelle dans toute sa vérité. Si les anciens apologistes de Jeanne en ont souvent trop effacé les traits, ce n'est pas que le procès de réhabilitation les ait induits en erreur : c'est qu'ils n'ont pas su le comprendre ou le lire. L'une et l'autre chose est aujourd'hui facile, grâce aux travaux de M. J. Quicherat. Nous emploierons concurremment les témoignages des deux procès ; et personne n'a jamais entrepris de faire autrement l'histoire de la Pucelle ; car si L'Averdy a présenté en deux tableaux les traits de sa figure, c'est qu'il faisait l'histoire non de Jeanne, mais de ses procès, dans le recueil particulièrement consacré à la Notice des manuscrits. Nous réunirons donc leurs matériaux, non pas, aveuglément sans doute, mais en disant où nous puisons, et sans oublier que, si l'un a été suscité par les amis de Jeanne, l'autre (on paraît trop ne s'en point souvenir) est l'œuvre de ses ennemis ; et, d'autre part, nous chercherons à distinguer ce qui est de la légende et ce qui est de l'histoire, non pour supprimer la première, mais pour l'admettre à son vrai titre, sans farder la seconde des fausses couleurs qu'elle en pourrait recevoir.

En reproduisant les paroles de Jeanne dans le français du temps, quand elles nous sont ainsi parvenues, nous ne nous croirons pas astreint à en garder ni l'orthographe, ni les formes devenues inintelligibles : car une histoire est faite pour être lue sans étude ; et il faut éviter d'ailleurs le contraste que ces paroles pourraient offrir dans la même page et dans le même discours, selon qu'elles seraient prises du français ou traduites du latin.

Les tomes désignés dans les notes sans autre indication d'ouvrages, sont ceux des *Procès de Jeanne d'Arc*, publiés par M. J. Quicherat, et comprenant, le tome Ier, le procès de condamnation ; les tomes II et III, le procès de réhabilitation ; le tome IV, les fragments des historiens ; et le tome V, les pièces diverses. Nous

¹ *Sollicite sacramenta ecclesiastica veneratur et frequentat, confitendo sæpe, et corpus Domini devote recipiendo.* (Procès, t. III, p. 406.)

² *Immobilis Deo serviendo, missam audiendo, eucharistiam percipiendo, prima proposita continuat.* (Procès, t. V, p. 119.)

croyons être utile au lecteur en renvoyant de préférence à cet ouvrage, même pour les chroniques publiées intégralement dans d'autres collections.

Nous donnerons à la fin, dans l'ordre alphabétique, une courte notice des historiens originaux, ou des témoins qui ont déposé au procès, afin qu'on puisse se rendre compte de la valeur de leur parole, dans les passages où ils seront cités.

INTRODUCTION. — LA FRANCE ET L'ANGLETERRE.

Jamais la France ne fut plus en péril qu'au moment où parut Jeanne d'Arc.

L'Angleterre, jadis conquise par les Normands français, prenait à son tour possession de la France : c'étaient les repréailles de la conquête, et le terme où semblait aboutir la longue rivalité qu'elle avait provoquée.

La rivalité des deux nations n'avait en effet pour principe aucune opposition naturelle soit des pays, soit des races. Les deux pays, voisins sans se toucher, se trouvaient, grâce au détroit, quand la mer n'était pas encore un sujet de querelle, exempts de ces conflits qui naissent le plus souvent de limites communes ; et les deux populations étaient sœurs : ce sont les mêmes races qui ont, à l'origine, peuplé la Gaule et la Bretagne. Toujours unies dans leurs destinées, elles avaient subi ensemble la conquête romaine, suivi les mêmes révolutions, figuré dans la même division de l'empire ; et à l'époque des invasions barbares, ce sont des races sœurs encore qui se les partagèrent. Que si la transformation des deux peuples se fit dans des conditions différentes, si les Francs se fondirent au sein des populations de la Gaule, tandis qu'en Bretagne les Anglo-Saxons prévalurent, ce changement dans le caractère des deux contrées n'altéra point leurs bons rapports. Egbert, roi de Wessex, était dans l'alliance, on pourrait dire dans la clientèle de Charlemagne, et les deux pays s'envoyaient et s'empruntaient tour à tour l'un à l'autre leurs missionnaires et leurs savants. Cette différence de langage qui devait rendre les communications plus difficiles, les relations moins étroites, semblait même à la veille de cesser, au moins dans les classes dominantes, lorsque l'Angleterre fut envahie par les Normands.

C'est alors que la rivalité commença.

L'occupation de l'Angleterre (1066) faisait au duc de Normandie une position menaçante pour le roi dont il relevait. Sans rien changer à sa condition de vassal, elle agrandissait considérablement son état ; elle le faisait sur le sol étranger l'égal de son suzerain de France, avec une supériorité de ressources qui, au moindre différend, le mettait en mesure de faire la loi, bien loin de la subir. La France, n'ayant pas su empêcher la m'agate, voulut en prévenir les résultats ; et tout l'effort de sa politique tendit à rompre entre l'Angleterre et la Normandie cette union qui la tenait elle-même en échecs poli, tique inaugurée par Philippe Ier lui-même en face de Guillaume le Conquérant, continuée avec plus de suite, mais sans plus de bonheur, par Louis VI contre Henri Ier, et qui, mal soutenue par Louis VII, confondue par l'heureuse fortune et l'habileté de Henri II son rival, fut reprise par Philippe Auguste contre Richard Cœur de Lion et surtout contre Jean sans Terre. Mais cette fois il ne s'agit pas seulement d'amener le partage des possessions anglaises entre les membres de la famille régnante. Le crime par lequel Jean s'est débarrassé de son neveu lui a suscité un prétendant bien autrement redoutables le roi, son suzerain, armé des droits de la justice. De là ces réunions au domaine, maintenues par Louis VIII, et que saint Louis aurait eu si bien le droit et le moyen d'accroître, grâce aux attaques imprudentes et aux agitations intérieures de l'Angleterre sous Henri III, s'il n'avait mieux aimé les affermir en les réduisant, par un excès de scrupule et de modération (1259).

Jusqu'à la France a l'offensive. Malgré la disparité des ressources, elle attaque sa rivale, non-seulement sous Philippe Auguste, mais dès le règne de Philippe Ier, au temps du Conquérant, et sous Louis VII, lorsque Henri II réunit à l'Angleterre les domaines de la Normandie, de l'Anjou, de l'Aquitaine ; et les rois d'Angleterre ainsi provoqués ne vont guère au delà des nécessités de la défense, respectant jusque dans leur ennemi, leur suzerain. Mais la querelle va changer de face. Après la paix de saint Louis, les deux nations, détournées d'abord l'une de l'autre par les tendances diverses de leurs gouvernements, avaient été ramenées à la lutte, contre le gré d'Édouard Ier, par le génie remuant de Philippe le Bel : guerre moins funeste en elle-même que par le traité qui la termina (1299 et 1303) ; car pour sceller l'union des deux pays, il stipulait entre le fils d'Édouard et la fille de Philippe le Bel un mariage qui contenait en germe la guerre de Cent ans.

Dès ce moment les rôles sont changés : ce n'est plus la France qui, en vertu des droits de la suzeraineté, intervient dans les troubles de l'Angleterre pour arriver à la division ou à la confiscation de ses provinces continentales : c'est l'Angleterre qui revendique la France elle-même comme un héritage usurpé par la maison de Valois sur le petit-fils de Philippe le Bel, Édouard III. La querelle change donc d'objet et de caractère : il ne s'agit plus de telle ou telle province, mais du royaume ; et la question, en cessant d'être féodale pour se faire dynastique, devient nationale : car la dynastie est le signe et la sauvegarde de l'indépendance du pays.

C'est à cette phase nouvelle de la rivalité des deux peuples que se rattache la mission de Jeanne d'Arc.

La guerre de Cent ans, qu'elle fut appelée à terminer, se partage en deux grandes périodes où les succès et les revers alternent pour l'Angleterre et pour la France. Dans la première, la France vaincue par Édouard III sous Philippe de Valois et sous Jean, se relève avec Charles V pendant la vieillesse d'Édouard et la minorité de Richard II son petit-fils. Dans la seconde, après un intervalle où se produit, d'une part, l'usurpation des Lancastre (Henri IV), de l'autre la rivalité des Armagnacs et des Bourguignons, la France, vaincue sous Charles VI par Henri V, se relèvera sous Charles VII contre le roi de France. Mais de quel abîme elle se relève et par quelle grâce inespérée ! Pour le faire entendre, signalons au moins les faits saillants de cette lamentable histoire.

Rien à l'avènement des Valois (1328) ne présageait quelle sanglante époque cette maison allait marquer dans nos annales. Philippe VI, reconnu par les trois ordres de l'État, voyait tous les princes d'alentour saluer son élévation au trône, briguer même une place dans son cortège ; et son jeune rival, Édouard, devenu roi prématurément par le crime de sa mère, gouverné par elle et déconsidéré par la tutelle où il était retenu comme par les revers qui la déshonoraient, se trouvait réduit à venir faire hommage au prince dont il allait disputer la couronne. Mais tout change dès qu'il s'est affranchi de la triste solidarité du parricide, et bientôt ! on put voir ce qu'il y avait de faiblesse sous les brillants dehors du despotisme des rois de France, ce qu'il y avait de force pour les rois d'Angleterre, jusque dans le frein que la constitution leur imposait.

La guerre entamée d'abord par la Flandre et par la Bretagne, est bientôt portée au cœur même de la France. Édouard III débarque en Normandie : c'est la patrie de ses aïeux les conquérants de l'Angleterre. Mais, pour conquérir la France, il a besoin de l'aide des Anglais : la Normandie leur est livrée en proie par cet héritier de Guillaume le Bâtard. Une charte qu'il a trouvée à Caen, charte par

laquelle Philippe VI octroyait au duc (Jean, son fils) et aux barons de Normandie une nouvelle conquête de l'Angleterre, est envoyée en Angleterre, publiée dans toutes les paroisses, comme pour reporter sur les nouveaux Normands tout l'odieux attaché en Angleterre au nom de leurs ancêtres, et confondre les vieilles inimitiés en une haine commune contre la France. Dès ce moment, c'est bien le peuple anglais qui soutient la lutte avec Édouard, et l'on suit quel en fut le résultat : la bataille de Crécy (1346), c'est-à-dire, le triomphe d'une armée mercenaire, mais nationale ; sur l'armée féodale ; et la prise de Calais (1347), qui donnait à l'Angleterre une porte ouverte en France¹.

Tandis qu'Édouard, en ménageant les Anglais pour obtenir leur libre concours, avait su les intéresser à la guerre, même lorsque cette guerre était toute de conquête, le roi de France, grâce aux déplorables facilités de son droit absolu, trouvant bon tout moyen de se créer des ressources, les confiscations, les altérations de monnaie, avait épuisé le pays et le décourageait, même quand il s'agissait de défense nationale. Ce fut bien pis encore sous le roi Jean : il en vint à s'aliéner non-seulement le peuple par ses exactions, mais jusqu'à la noblesse par ses violences ; et la guerre fut marquée par une défaite bien plus fatale encore : la bataille de Poitiers (1356), qui donna au vainqueur non pas une ville, mais le roi, c'est-à-dire, comme un gage du royaume. La France fit alors »la triste expérience d'un pouvoir qui ne connait rien, qui n'a rien ménagé hors de soi. Il tombe, et rien n'est prêt pour y suppléer. Au lieu du parlement dont la royauté anglaise peut s'appuyer dans le péril, l'héritier du pouvoir en France est en présence des États généraux, où fermentent tous les ressentiments de la nation. Au lieu d'un concours, c'est la lutte qu'il y trouve ; et ce grand mouvement national provoqué par l'excès du mal, aboutit à l'insurrection de la commune dans Paris, au soulèvement des Jacques dans les campagnes. C'est dans ces conditions que le dauphin, ayant vaincu et Marcel et les Jacques, prit le parti, ne pouvant vaincre les Anglais de la même sorte, de traiter avec eux (Brétigny, 1360) : déplorable traité commandé par les circonstances, mais qui ne sauvait la couronne qu'au prix de la moitié de la France, laissée en toute souveraineté au roi d'Angleterre.

Une chose qui fait pardonner au dauphin le traité de Brétigny, c'est que, roi, il sut en réparer les conséquences. Sans rendre le pouvoir royal moins absolu, il le fit plus populaire par la réforme de l'administration, par l'éloignement des Compagnies qui entretenaient jusque dans la paix tous les maux de la guerre, et bientôt par une guerre qui, mettant à profit les fautes du gouvernement anglais, sut lui reprendre plusieurs de nos provinces.

Mais ce retour de fortune fut cruellement compensé sous le règne suivant.

Les deux pays, après Édouard III et Charles V, avaient subi des vicissitudes analogues : de part et d'autre une minorité, des tiraillements, causés par les vues ambitieuses des oncles du roi, et des excès qui provoquèrent également des mouvements populaires : Wat Tyler en Angleterre, et en France les Maillotins. Seulement, en Angleterre, le roi, devenu majeur, prit en main le pouvoir ; et quand son autorité eut dégénéré en tyrannie, une révolution porta au trône une branche intéressée à relever son usurpation par des victoires. En France, à la minorité du roi succéda bientôt sa folie, c'est-à-dire le gouvernement

¹ *Convention entre le roi (Philippe VI) et le duc de Normandie (Jean, fils du roi) pour la conquête de l'Angleterre* : Bois de Vincennes, le 23 mars, l'an 38 (1339.) Rymer, t. V, p. 504.

des proches sans responsabilité, des rivalités de pouvoir sans frein ; et, pour conséquence, une guerre civile qui préparera le triomphe de la guerre étrangère.

La révolution qui renversa Richard II au profit d'Henri IV, ne rompit point immédiatement la paix que Richard avait conclue avec la France. Henri IV n'en eut pas le loisir : il avait à réprimer à l'intérieur les mouvements excités au nom du prince qu'il avait mis à mort, ou des réformes qu'il n'avait pas accomplies ; mais, au prix de cette lutte, son fils Henri V se trouva libre de tirer parti des troubles de la France. La France était plongée, tout à la fois, et dans le schisme et dans l'anarchie : le schisme fomenté par elle depuis que la papauté s'était soustraite à la captivité d'Avignon ; l'anarchie née de la rivalité des ducs d'Orléans et de Bourgogne. Le duc de Bourgogne Jean-sans-Peur, après avoir tué le duc d'Orléans et triomphé insolemment de son assassinat, se trouvait n'avoir vaincu que pour devenir à Paris l'homme des Bouchers ; et il y tombait avec eux, laissant la place au parti de son rival, devenu, par une alliance avec les hommes du Midi, le parti des Armagnacs. Entre les deux partis, les Anglais avaient le choix des alliances, et Henri IV avait soutenu tour à tour le duc de Bourgogne et le jeune duc d'Orléans. Henri V, mis comme son père en demeure de choisir ; prit pour ennemi celui qui était au pouvoir ; n'était se rouvrir la voie des conquêtes, et donner à cette guerre d'ambition les dehors d'une guerre sainte, en attaquant les derniers fauteurs de la papauté schismatique.

La prise d'Harfleur, un autre Calais, un Calais aux bouches de la Seine, ouvrant la France à l'Angleterre, fermant la mer à Rouen, à Paris ; la journée d'Azincourt (1415), répétition sanglante des journées de Crécy et de Poitiers, tels furent les débuts de la guerre, et la suite y répondit. Henri V, à son retour de Londres, où il est allé mettre en sûreté ses prisonniers (parmi eux les ducs d'Orléans et de Bourbon), trouve les villes presque sans défense (1417) : toutes les garnisons en ont été rappelées pour la lutte des Armagnacs contre les Bourguignons. Caen, Bayeux, etc., sont réduits à capituler ; la Bretagne, l'Anjou, sollicitent du vainqueur des traités de neutralité, tels qu'il en a déjà avec la Flandre. Ainsi couvert sur ses flancs, il peut avancer en toute liberté, divisant son armée pour accomplir, au milieu de la terreur universelle, plus de sièges en même temps. La chute des Armagnacs, la rentrée du duc de Bourgogne à Paris, n'arrêtent pas ses progrès en Normandie. Rouen succombe : c'est au duc de Bourgogne, à son tour, d'en répondre à la France¹.

La prise de Rouen avait excité la plus vive émotion. Un cri s'élève de partout, qui commande la fin des luttes civiles. Les partis font trêve. Le duc de Bourgogne, ayant le roi, aurait été jusqu'à la paix, et le dauphin, qui était avec les Armagnacs, n'y répugnait pas : il n'avait point de grief personnel contre le duc ; et il avait tout intérêt, comme héritier du trône, à s'assurer de son concours. Mais la paix ne se pouvait pas faire entre eux sans supprimer toute l'importance des Armagnacs. Ce furent ces perfides conseillers qui préparèrent et accomplirent, au nom du dauphin, le guet-apens du pont, de Montereau (1419).

¹ Sur l'état de la Normandie à l'époque de l'invasion des Anglais, voy. Thom. Basin (le faux Amelgard), *Hist. de Ch. VII*, liv. I, ch. 17 (publié par M. J. Quicherat). Dans la plupart des villes, dit-il, si les capitaines n'eussent fermé les portes, les habitants se seraient enfuis : *Populus enim terræ longa tunc pace simul cum servitute imbellis et simplex nimis erat, æstimantibus pluribus non Anglos gentem atque homines esse, sed immanes quasdam atque ferocissimas belluas, quæ ad devorandum populum sese effunderent.*

Le meurtre du duc de Bourgogne, à Montreuil, vengeait le meurtre du duc d'Orléans ; mais cette vengeance était un assassinat, et ce nouveau crime, loin de rien réparer, devait mettre plus bas encore et le dauphin et la France. Les Parisiens se déclarèrent contre les meurtriers ; Philippe le Bon, fils de Jean-sans-Peur, ne pouvait pas faire défaut à son parti. Il vint, résolu de venger son père, mais par les Anglais, et, par conséquent, aux dépens de la France. Une conférence fut tenue à Arras, et l'on y fixa les bases de la paix, qui fut signée à Troyes (1420).

Le traité de Troyes semblait être la conclusion définitive de la lutte qui avait si longtemps divisé la France et l'Angleterre. Il donnait pour bases à la paix l'union permanente des deux pays sous un même roi, la fusion des deux familles royales en une seule famille. Le dauphin était proscrit, il est vrai ; c'était le salaire du crime de Montreuil. Mais la fille de Charles VI épousait Henri V ; elle partageait avec lui le trône d'Angleterre en attendant le trône de France : et c'était à leurs descendants qu'était assurée la possession des deux royaumes. Tout le monde, hormis le dauphin, paraissait gagner à cet arrangement : le duc de Bourgogne était vengé, Charles VI gardait sa couronne, et la France y trouvait l'assurance de voir se rétablir un jour l'union de ses provinces. Jamais paix avait-elle tant donné aux vaincus ? Mais le vainqueur n'y perdait rien que l'odieux même de la victoire. La conquête, se voilant sous les apparences d'un bon accord,, y trouvait le moyen de s'affermir et de s'étendre. Que si, pour porter la couronne, Henri V devait attendre la mort de Charles VI, il n'attendait rien pour en exercer tous les droits. Il devait gouverner à la place du roi malade, et poursuivre en son nom, avec les ressources des deux couronnes, la guerre contre le dauphin et les Armagnacs, Charles VI semblait ne plus vivre que pour couvrir cette intrusion et le faire mieux agréer de la France.

Disons-le donc : jamais la France ne fut si bas dans l'histoire qu'à l'époque du traité de Troyes. Ce traité, sous prétexte d'Unir les deux pays, abandonnait en une fois à l'Angleterre, non pas seulement ce qu'elle avait conquis, mais ce qui lui restait à conquérir. Le vainqueur voulait bien n'être que l'héritier du vaincu, et promettait de lui laisser, sa vie durant, les ornements de la royauté, un état honorable, la résidence en son royaume ; mais au fond il était roi déjà ayant la capitale et tous les grands instruments du pouvoir. La France, livrée par tous ceux qui la devaient défendre, le roi, les princes, les États généraux, le Parlement, l'Université, n'avait de refuge pour sa nationalité qu'auprès d'un prince déshérité par son père comme assassin, et dans le camp plus que jamais odieux des Armagnacs. C'est là qu'Henri V comptait lui porter bientôt le dernier coup lorsqu'il mourut, et Charles VI après lui (1422).

La mort d'Henri V préservait le dauphin d'une perte immédiate, sans le sauver pourtant.

Henri VI, proclamé roi de France après la mort de Charles VI, était un enfant de dix mois, et une telle minorité convenait peu à de si grandes affaires ; mais Henri V avait sagement pourvu à la régence. De ses deux frères, il avait désigné le plus jeune, Gloucester, pour l'Angleterre ; l'aîné, Bedford, le plus capable, pour la France : et cet arrangement avait été maintenu au fond, avec un changement dans les titres, propre à calmer les susceptibilités du parlement anglais. Désigner l'aîné des princes pour la France, n'était-ce pas donner à la France le pas sur l'Angleterre ? Bedford fut nommé régent des deux royaumes, Gloucester, son lieutenant en Angleterre ; et de cette façon, le plus habile restait toujours où était le danger.

Le dauphin avait été proclamé aussi à la mort de Charles VI, sous le nom de Charles VII, et il était, lui, en âge de régner. Mais la légèreté de son caractère, son goût pour les plaisirs ; le détournaient des soins les plus indispensables : **n'avoit point cher la guerre s'il s'en eût pu passer**. La conduite des affaires restait donc à ceux qui l'entouraient : or c'étaient les plus fougueux des Armagnacs, des hommes qui n'avaient rien à attendre du parti contraire ; qui, pour s'en mieux garder, n'avaient pas craint de se faire une barrière de l'assassinat : Tannegui du Chastel, Louvet ; et, après eux, des étrangers : le connétable de Buchan, Douglas, Narbonne ; ou bien encore, parmi les meilleurs, quelques hardis chefs de bande, Xaintrailles, La Hire : La Hire qui jurait que Dieu le Père, s'il se faisait gendarme, se ferait pillard, et qui, en raison de cette confraternité, s'écriait **en son gascon**, avant de se jeter dans la bataille : **Dieu, je te prie que tu fasses aujourd'hui pour La Hire autant que tu voudrais que La Hire fît pour toi, s'il étoit Dieu et que tu fusses La Hire !**¹

Tout l'avantage demeurait donc au jeune Henri VI. Avec les ressources de l'Angleterre et ce qu'elle avait directement conquis en France, il avait ce que lui donnait dans le royaume le parti du duc de Bourgogne, c'est-à-dire presque tout le Nord ; il avait Paris et tous les grands corps de l'État, et ses alliances venaient encore de s'affermir et de s'étendre. Dans une conférence tenue par Bedford, à Amiens, le duc de Bretagne et son frère Richemont s'étaient rencontrés avec le duc de Bourgogne ; et un double mariage resserrait par des liens de famille l'union des pays : le duc de Bourgogne donnait une de ses sœurs à Richemont et une aube à Bedford. Charles VII retenait en général les provinces du centre et du midi, les apanages des princes faits prisonniers à Azincourt, et ce que pouvaient mettre à sa disposition les maisons d'Anjou et d'Alençon, les comtes d'Albret et d'Armagnac. Il avait réuni ses États généraux à Bourges ; il s'était fait, des conseillers de Paris restés fidèles à sa cause, une ombre de parlement à Poitiers. Mais sa détresse était extrême. Les troupes, composées en partie d'Écossais et de Lombards (les Écossais par haine de l'Angleterre ; les Lombards par attachement au fils de Valentine de Milan, et tous un peu par amour de la solde ou du pillage), donnaient à sa cause un air que la présence des Gascons d'Armagnac ne rendait pas beaucoup plus national ; et la manière d'agir de cette armée. faisait bien plus douter encore qu'elle fut française : car il lui fallait vivre, et Charles VII n'ayant pas de quoi l'entretenir, elle vivait aux dépens du pays. On avait donc tout à gagner en l'envoyant en pays ennemi, et l'on chercha, par son moyen, à se rouvrir les voies de communication avec les villes demeurées fidèles en Champagne et en Picardie. Mais des deux côtés on échoua. En Champagne, on se fit battre en voulant reprendre Crevant aux Bourguignons ; en Picardie, on laissa le Crotoy tomber aux mains des Anglais².

Heureusement pour la France, Henri VI avait pour oncle non pas seulement Bedford, mais aussi Gloucester ; et, tandis que le premier faisait tout pour se mieux assurer l'alliance du duc de Bourgogne, l'autre faillit la rompre. Il décidait Jacqueline de Hainaut à répudier le duc de Brabant, cousin de Philippe le Bon, pour l'épouser lui-même, froissant par là le duc de Bourgogne dans ses intérêts les plus chers ; car Jacqueline, par son divorce, rompait les liens de famille qui

¹ La Hire : Chron. de Jacques le Bouvier, dit Berri, ap. Godefroy, *Vie de Charles VII*, p. 495.

² *États et Parlement* : Les états, réunis en octobre 1428 à Chinon, demandèrent et obtinrent la réunion du parlement de Toulouse et de ce qui restait de celui de Paris, à Poitiers : *Ordonnances*, t. XIII, p. XII et 140.

l'attachaient à ce prince, et par son nouveau mariage elle lui enlevait l'espoir d'une succession qui semblait infaillible, tant qu'elle aurait eu pour mari le valétudinaire duc de Brabant. Cette querelle, qui absorbait justement toute l'attention de Bedford, donna quelque répit à Charles VII il continuait donc sa petite guerre, mais parmi des tiraillements qui la pouvaient rendre encore dangereuse. Ses généraux, jaloux l'un de l'autre, n'avaient pu s'entendre qu'en mettant à leur tête le duc d'Alençon, un prince de quinze ans. Il fut battu et pris à Verneuil ; le connétable de Buchan, Douglas, Narbonne, et presque tous les Écossais demeurèrent sur le champ de bataille¹.

Ainsi rien ne réussissait à Charles VII. Dans cette lutte où l'Angleterre n'avait pu rentrer encore avec toutes ses forces, il avait tenté deux coups un peu plus décisifs, à Crevant, à Verneuil ; et il avait été battu. Tout n'était point perdu encore, grâce à la diversion du Hainaut, Gloucester, ayant épousé Jacqueline, voulait entre en possession de ses États. Qu'eût-il gagné à prendre là femme sans la dot ? Mais c'était ce que le duc de Bourgogne était le moins disposé à laisser prendre. La lutte était imminente : le duc de Bourgogne avait reçu de Gloucester un défi ; et beaucoup d'autres, Richemont, par exemple, se trouvaient fort mal de leurs nouveaux alliés, Pour que ceux qui se voulaient éloigner des Anglais vinssent à Charles VII, que fallait-il ? Il fallait qu'ils ne trouvassent plus auprès de lui ces chefs armagnacs en qui ils voyaient des ennemis personnels, C'est ce que comprit une femme de grand sens, qui savait dominer Charles VII par l'autorité de sa position comme par l'ascendant de son esprit, la reine de Sicile Yolande d'Aragon, veuve de Louis II d'Anjou et mère de la jeune reine de France. Ce fut par ses conseils qu'il offrit l'épée de connétable à Richemont. Richemont, frère du duc de Bretagne et beau-frère du duc de Bourgogne pouvait devenir un lien entre le roi et ses deux princes. Les chefs armagnacs ne tentèrent point de retenir un pouvoir qui leur échappait, et le principal, Tannegui du Chastel, couvrit au moins sa retraite d'une noble parole : *Que jà à Dieu ne plût, que pour lui demeurât à faire un si grand bien, comme. la paix entre le roi et Monseigneur de Bourgogne*².

Cette petite révolution de palais pouvait tout changer dans la France. Si les Anglais avaient officiellement pour eux les corps de l'État, ils n'avaient jamais eu la nation. Les haines des partis avaient pu seules comprimer les répugnances populaires. Mais l'équilibre commençait à se rompre à leur détriment ; les seigneurs s'irritaient de leur morgue, les villes de leurs exigences. Paris, d'abord, avait bien eu pour les recevoir ses réjouissances accoutumées ; mais maintenant on y murmurait de tout : les mesures les mieux justifiées étaient mal accueillies venant d'eux. Le journal de cet universitaire qu'on appelle le Bourgeois de Paris est l'écho fidèle de ces plaintes : que les Anglais viennent ou s'en aillent, il a toujours quelque chose à dire sur ce qu'ils gâtent en venant ou volent en repartant. Et le pays tout entier, qui subissait leur domination, accusait leur impuissance. Le brigandage avait pris possession des campagnes ; le brigandage était devenu la forme commune de la guerre. Les champs n'offrant plus rien, on prenait les hommes : on les entassait jusqu'à cent et deux cents dans les

¹ *Bataille de Verneuil* : Thomas Basin (*Hist. de Charles VII*, liv. II, chap. IV) dit qu'au jugement des plus sages capitaines, la France trouva une compensation à ce revers dans l'entière destruction de ses auxiliaires écossais. Les Écossais s'étaient rendus insupportables par leurs pillages ; mais on peut croire qu'ils avaient surtout excité la jalousie de ces capitaines par les faveurs dont Charles VII les avait comblés.

² Mot de Tannegui du Chastel : *Mémoires de Richemont*, p. 718, Éd. Godefroy.

caveaux des tours, pour les contraindre par des tortures de toutes sortes à se racheter en livrant leur argent. Et ces excès se continuaient là même où la guerre ne s'étendait plus. C'est surtout dans les provinces soumises aux Anglais, que ces brigands (*brigandi*) avaient élu domicile, vivant aux dépens des vaincus ; et aussi au mépris des vainqueurs : et c'est aux nouveaux maîtres qu'on s'en prenait partout. À ces périls nés de la position faite aux Anglais en France par la conquête, ajoutez ceux dont Bedford n'avait pu prévenir les causes parmi les siens, les querelles de Gloucester avec le duc, de Bourgogne sur le continent, avec le cardinal de Winchester, son oncle, en Angleterre.

La situation prenait donc, par contrecoup, un caractère moins fâcheux pour Charles VII. L'épée de connétable donnée à Richemont était un gagé 'de réconciliation pour tous : aller à Richemont, c'était un premier pas vers le duc de Bourgogne son beau-frère, au moment où l'ambition de Gloucester l'éloignait de Bedford. Quelle meilleure occasion de le ramener au roi, et avec lui, on le peut dire, tout le reste de la France ? Mais cet espoir fut trompé : Richemont, fier du concours qui se faisait autour de lui, ne garda plus de mesure et se rendit odieux par son despotisme. Trop rude pour mener le jeune roi par lui-même, il avait imaginé de le conduire par des favoris 'que le prince acceptait de sa main ; mais ces hommes même ne songeaient à user de la faveur du roi que pour secouer le joug du connétable. Ces intrigues dominèrent toute autre chose : elles faisaient avorter les campagnes ; et en somme l'œuvre de Richemont se réduisit à faire tuer deux de ces favoris (Giac et Beaulieu) et à se faire chasser par le troisième (La Trémouille)¹.

Le gouvernement revenait donc aux Armagnacs plus d'espoir, ni du côté de la Bretagne, ni du côté de la Bourgogne ; et, pendant que ces fautes se commettaient à la cour de Charles VII, Bedford avait pourvu de son côté aux dangers les plus pressants. Il avait mis un terme aux fatales querelles de Gloucester avec Winchester, en détournant ailleurs l'ambition du cardinal ; avec le duc de Bourgogne, en dissipant toutes les craintes que les vues de Gloucester lui avaient causées. Le mariage de ce prince et de Jacqueline avait été cassé par le pape ; bien plus, le duc de Brabant, le mari légitime, étant mort, Gloucester n'avait pas même songé à renouer l'union rompue, et il avait laissé Jacqueline et le comté de Hainaut pour épouser sa maîtresse. Le duc de Bourgogne, un instant incertain, le duc de Bretagne, un instant ennemi, étaient ramenés à l'alliance anglaise, et Charles VII restait seul avec son triste entourage. C'était pour Bedford le moment de reprendre enfin l'œuvre interrompue de Henri V : il fallait frapper un grand coup, passer la Loire, et ne plus laisser même à Charles VII le triste nom de *roi de Bourges*. Salisbury, substitué à Warwick dans le commandement des armées, fut chargé d'assiéger Orléans.

La ville d'Orléans formait une sorte de carré long, comprenant à l'est et pour la plus grande partie l'ancienne ville romaine ; à l'ouest, l'ancien bourg d'Avignon

¹ Sur le caractère de la guerre et les excès du brigandage dans les parties de la France abandonnées aux Anglais, voy. Thom. Basin, *Hist. de Ch. VII*, liv. II, ch. vi. Voy. aussi, au ch. I du même livre, le tableau qu'il fait de la désolation du pays, de la Loire à la Seine et de la Seine à la Somme : Si on cultivait encore la terre, ajoute-t-il, ce n'était qu'autour des villes et des châteaux, à la distance où, du haut de la tour, l'œil du guetteur pouvait apercevoir les brigands. Au son de la cloche ou de la trompe, il rappelait des champs ou des vignes dans la forteresse. Et cela était devenu si fréquent en mille endroits, qu'au signal du guetteur les bêtes de somme et les troupeaux, formés par une longue habitude, accouraient tout effrayés au lieu de refuge, sans avoir besoin de conducteur.

(Avenum), joint à la ville en 1345 par Philippe de Valois. Le plus grand côté, au sud, longeait la Loire sur une étendue d'environ mille mètres ; le côté parallèle, au nord, ne dépassait pas une ligne que l'on pourrait tracer de la place actuelle du Martroi aux dépendances de l'Évêché, Les deux autres descendaient de ces points vers le fleuve, celui de l'est, en ligne droite : c'était le côté de l'enceinte romaine ; celui de l'ouest, par une ligne plus courbe qui enveloppait l'église Saint-Paul : c'était le côté du bourg d'Avignon. La ville était donc loin d'atteindre aux limites qu'elle a aujourd'hui, mais la population s'y acheminait déjà par des faubourgs **les plus beaux du royaume**, qui se prolongeaient à l'issue des portes (porte de Bourgogne à l'est ; portes Parisis et Bernier au nord ; porte Renard à l'ouest). Devant la portes du sud, un pont de dix-neuf arches, qui s'appuyait vers le tiers de sa longueur sur une Île aujourd'hui supprimée (motte Saint-Antoine et motte des Poissonniers), menait à la rive gauche de la Loire, où s'élevaient le grand couvent des Augustins, et, au-delà un nouveau faubourg, dit **Portereau Saint-Marceau**¹.

Réduit à son enceinte, Orléans faisait encore une immense tête de pont au passage de la Loire. Ses murs, qui, pour les trois quarts de leur étendue, reposaient sur les fondements romains, épais de deux mètres, hauts de six et même de dix au-dessus du niveau de la plaine, étaient bordés d'un fossé large de treize mètres, profond de six, et flanqués de tours à trois étages, qui dominaient la muraille et faisaient une saillie de dix mètres au moins dans les fossés de la place. Les portes, resserrées chacune entre deux de ces tours, étaient en outre défendues par des boulevards, ouvrages en terre de forme carrée, entourés d'un fossé et d'une forte palissade. Le pont, sur la rive gauche, avait une défense de même sorte : c'était d'abord un pavillon élevé sur la culée même du pont, et séparé de la rive par un fossé qu'alimentaient les eaux de la Loire (on le nommait, des deux tours dont il était flanqué, les Tourelles ou Tournelles) ; et au delà du fossé, un vaste boulevard qui en couvrait les approches et qu'on appelait le boulevard des Tourelles. Cette forteresse, jointe à la ville, mais séparée d'elle par un pont d'une telle longueur, était bien aventurée. Pour y suppléer, au besoin, on avait, dès 1417, aux premières apparitions des Anglais dans le pays, élevé une autre bastille à l'endroit où le pont s'appuyait sur l'île de la Loire : la bastille Saint-Antoine².

De part et d'autre on n'avait rien négligé pour donner plus de vigueur à l'attaque ou à la défense. Salisbury, avant d'approcher de la place, avait voulu s'en assurer la route et les abords. Il avait pris sur la route, par capitulation ou par force, Rambouillet, Rochefort, le Puiset, Thoury, Janville ; et il réduisit de la même sorte les alentours d'Orléans : sur la basse Loire, Meun et Baugency ; sur la haute Loire, Jargeau et Châteauneuf. C'est alors que, maître du fleuve au-dessus et au-dessous d'Orléans, il fit une première démonstration contre la ville. Il passa le fleuve, prit Olivet à une lieue d'Orléans, et envoya quelques coureurs jusqu'aux premières barrières de la place³.

Les Orléanais tinrent compte de l'avertissement. Ils avaient, par des contributions volontaires, pourvu la ville d'armes et de vivres. Ils tirèrent de leurs magasins tous les engins qui se plaçaient aux murailles en cas de siège,

¹ Orléans : Jollois, *Histoire du siège d'Orléans* (1838, in-fol.), §§ 1 et 3, et les cartes jointes à cet excellent traité.

² Fortifications d'Orléans : Jollois, *Histoire du siège d'Orléans* (1833, in-f°) §§ 1 et 3.

³ Progrès de Salisbury : *Chronique de la Pucelle*, ch. XXX et XXXIV de l'édition de M. Vallet de Viriville ; et J. Chartier, p. 19 (Éd. Godefroy). — 1re attaque contre Orléans : *Chron. de la Pucelle*, ch. XXXV.

pour en protéger les défenseurs ou repousser les assaillants : mantelets mobiles faisant parapets, bombardes et canons (on en compta soixante et onze pendant le siège) ; ils mirent en bon état leurs tours, leurs boulevards, leurs barrières. Un privilège (c'en était un dans ces temps de désordre) confiait exclusivement aux habitants la garde de leur ville ; mais c'était le royaume tout entier qu'il y fallait défendre. En ces conjonctures ils n'hésitèrent point à s'adjoindre tous ceux qui les y pouvaient aider ; et en même temps que plusieurs villes (Bourges, Poitiers, la Rochelle) leur envoyaient des secours en vivres et en munitions, ils ouvraient leurs portes à quiconque voulut bien partager leur fortune. Ils avaient à leur tête, comme bailli du duc d'Orléans, un vieux chevalier, Raoul de Gaucourt, qui avait combattu à Nicopolis en 1396, et vaillamment défendu Harfleur contre les Anglais en 1415. Vaincu alors et retenu pendant treize ans dans leurs prisons, il en sortait avec le désir de prendre sur eux une éclatante revanche¹.

La prise d'Olivet, la reconnaissance poussée jusqu'aux Tourelles, avaient démasqué les vues de l'ennemi. Il voulait prendre le pont d'Orléans, non pour passer la Loire, mais pour bloquer la ville ; c'est au delà de la Loire qu'il voulait s'établir pour la tenir en échec : tentative téméraire si Charles VII avait eu une armée capable de le combattre ; mais rien ne semblait à redouter du roi. Le 12 octobre, Salisbury, ayant passé la Loire, vint donc se loger au Portereau, devant le pont. À son approche, les Orléanais en avaient détruit les maisons ; ils avaient en même temps mis le feu au couvent des Augustins, ne pouvant l'occuper et ne voulant pas laisser à l'ennemi une position si forte en face des Tourelles. Mais ils ne purent tellement le détruire, que l'ennemi ne trouvât moyen d'en relever les ruines ; et en même temps que ses batteries, établies derrière la jetée de la Loire, lançaient des pierres de plus de cent livres sur la ville et détruisaient les moulins qu'elle avait sur le fleuve, de cette bastille improvisée il attaquait le boulevard des Tourelles par la mine comme par le canon².

Le 21 octobre il lui donna l'assaut ; mais tout Orléans s'était disputé l'honneur de le défendre. Les femmes même y étaient accourues, apportant des cendres brillantes, de la chaux vive, de l'eau chaude et de la graisse fondue pour en couvrir les assaillants ; et plusieurs s'armaient de lances pour les rejeter dans le fossé. Après un combat de quatre heures, les Anglais se retirèrent pour recommencer leur travail de mine. ils le poussèrent rapidement, malgré les contre-mines : et déjà le boulevard ne reposait plus que sur les étais des mineurs ; pour le faire crouler, il ne s'agissait que d'y mettre le feu (c'était encore, malgré l'usage de la poudre, la seule manière de faire jouer la mine), quand les Orléanais prirent le parti de l'abandonner. Ils avaient, on l'a vu, au delà des Tourelles, une bastille qui fermait le pont vers la sixième arche à partir de la rive droite : la bastille Saint-Antoine. Dès la veille, prévoyant la nécessité de la retraite, ils avaient construit vers la onzième arche, près de l'endroit où s'élevait

¹ Préparatifs des Orléanais : Religieux de Dumferling, dans l'édition des *Procès de Jeanne d'Arc*, par M. J. Quicherat, t. V, p. 341, et Monstrelet, II, 52 ; Cf. Lemaire, *Hist. et Antiq. de la ville d'Orléans*, ch. XI, p. 184 (1648) ; Lebrun des Charmettes, *Histoire de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 117 ; Jollois, § 3, et J. Quicherat, *Histoire du siège d'Orléans*, petit in-18°, 1854, p. 6. — Gaucourt : voy. M. J. Quicherat, note sur sa déposition au procès de réhabilitation, t. III, p. 16 (nous rappelons que les chiffres de tomes sans indication d'ouvrage renvoient à l'édition des *Procès de Jeanne d'Arc*, par M. J. Quicherat, 5 vol. in-8°).

² *Journal du siège*, dans l'édition des *Procès de Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 96-98 ; *Chron. de la Pucelle*, ch. XXXV.

une croix, un boulevard en charpente, qui servit d'avant-poste, le boulevard de la Belle-Croix : ils rompirent une arche entre le boulevard et la bastille, ne les rejoignant que par un pont volant, afin que les communications de l'un à l'autre pussent être maintenues ou supprimées selon les besoins de la défense. Alors, mettant le feu aux palissades du boulevard menacé, ils se retirèrent dans les Tourelles, dont ils levèrent le pont ; et des Tourelles, trop ébranlées elles-mêmes par le canon, et trop découvertes après la perte de leur boulevard pour qu'on y pût tenir encore, dans le boulevard nouveau et dans la bastille destinés à y suppléer¹.

Salisbury prit les Tourelles et n'alla point au delà : car ce n'était point par ce chemin qu'il comptait entrer dans Orléans. Comment supposer en effet que les Anglais, maltes du nord de la Loire, fussent allés, pour prendre la ville, s'établir au sud, ayant à dos toutes les forces des Français ? Comment admettre qu'ayant par le nord toute liberté d'attaquer directement ses murailles, ils eussent entrepris d'ouvrir la brèche par-dessus la rivière, sans autre moyen d'y arriver qu'en forçant un pont parfaitement défendu ? Ce que voulait Salisbury, c'était d'occuper la tête du pont, pour ôter à Orléans toute communication avec ces provinces du Midi où était son espérance. Aussi, pour s'y mieux garder, fit-il rompre les deux premières arches attenantes aux Tourelles. Le midi ainsi fermé, il semblait difficile que la ville pût résister longtemps quand on viendrait en force l'attaquer par le nord. Avant de s'éloigner, le soir même de la prise des Tourelles, Salisbury monta au deuxième étage de la forteresse, et il examinait l'enceinte de la place quand un éclat de boulet le frappa au visage, et le renversa blessé à mort auprès d'un chevalier tué du même coup. Les Anglais l'emportèrent à Meun en secret, mais non pas de telle sorte que la nouvelle n'en vint à Orléans. Elle s'y répandit avec des circonstances merveilleuses : on disait que Glansdale, nommé par Salisbury capitaine des Tourelles, lui en faisait les honneurs et lui montrait Orléans de la fenêtre, disant : *Monseigneur, regardez ici votre ville ; vous la voyez d'ici bien à plein*. Salisbury regarda et reçut le coup dans l'attaque était suspendue après la rude affaire de cette journée ; les canonniers étaient allés dîner : c'était un enfant qui, rôdant sur les remparts et voyant une pièce abandonnée, avait eu l'idée d'y mettre le feu. Jamais coup visé n'atteignit mieux le but².

Salisbury mourut au bout de trois jours, recommandant à ses capitaines de ne point abandonner l'entreprise. Mais les Orléanais venaient de recevoir des renforts. Le lendemain de la perte des Tourelles, le bâtard d'Orléans (Dunois), le maréchal de Boussac, le Lombard Valperga, Chabannes, La Hire, étaient venus, avec huit cents hommes environ, s'associer aux périls de la place. Les Anglais,

¹ Perte des Tourelles : *Journal du siège* (t. IV, p. 98) ; *Chron. de la Pucelle*, ch. XXXVI et XXXVII.

² Mort de Salisbury : *Journal du siège* (t. IV, p. 100) ; *Chron. de la Pucelle*, ch. XXXVIII ; J. Chartier, p. 27 ; Grafton, t. I, p. 577 (édit. 1809) ; Monstrelet, II, 49 ; Th. Basin, *Histoire de Charles VII*, liv. II, ch. VII : *Qui (lapis) ferramento allisus quo eadem muniebatur fenestra, et in parte divisus, in caput ipsius comitis prope alterum oculorum impexit eumque lethaliter vulneravit*. — Glansdale (Glacidas) : Et disoit-on que ce siège se gouvernoit plus par lui que par nuls autres, combien qu'il ne fust pas de si grand estat que plusieurs des dessus nommés (Chartier, p. 18) ; — de haut courage, plein de toute tyrannie et orgueil (*Chron. de la Pucelle*, ch. XXXVIII) ; — usa souvent de grands menaces, et s'alloit vantant par son orgueil, qu'il feroit tout meurtrir à son entrée dans la ville, tant hommes, que femmes, sans en espargner aucuns (*ibid.*). — Délibération des Anglais : *ibid.*, ch. XXXVIII et *Journal du siège* (t. IV, p. 102).

sans renoncer à l'attaque, jugèrent prudent de la suspendre. Ils achevèrent de mettre en bon état les Tourelles et leur boulevard, et la nouvelle bastille des Augustins. Ils y laissèrent cinq cents hommes sous la conduite de W. Glansdale, officier de second ordre, à ne voir que l'origine, mais qui ne le cédait à personne en habileté, en courage et en haine des Français. Il jurait, dit-on, qu'à son entrée dans Orléans, il y tuerait tout, hommes et femmes. Les autres se retirèrent dans leurs cantonnements, sur la haute et sur la basse Loire, à Meun et à Jargeau, attendant, pour reprendre le siège dans sa vraie direction, un nouveau chef et des renforts de Paris¹.

Le Orléanais, ne se faisant pas illusion sur leur retraite, s'apprêtèrent à les recevoir par où ils devaient venir ; et ils sacrifièrent leurs beaux faubourgs de la rive droite comme ils avaient fait les maisons du Portereau : couvents, églises, tout fut détruit comme autant de places d'armes où l'ennemi n'eût pas manqué de s'établir. En attendant, des deux côtés de la rivière on échangeait des coups de canon. Les Anglais des Tourelles, ravitaillés le 1er décembre par Talbot et Scales, rouvrirent le feu avec plus de vigueur : munis de pièces de fort calibre, ils lançaient des boulets de pierre de 164 livres jusqu'au cœur de la ville. Les Orléanais firent si bien, qu'ils purent, même à cet égard, leur tenir tête : ils fondirent une bombarde dont les boulets pesaient 120 livres, et qui, avec deux autres canons de grosseur inusitée, appelés, l'un, Montargis, à cause de son origine, l'autre, Riffard, à cause de ses prouesses, répondaient avantageusement, du pied des murailles, au feu des Anglais. D'autres pièces, beaucoup moindres d'ailleurs, n'en faisaient pas moins bien leur office : un coup, tiré du boulevard de la Belle-Croix contre les Tourelles, en abattit le toit, qui écrasa six hommes dans sa chute².

Ce boulevard de la Belle-Croix, par sa position comme par l'audace de ses défenseurs, incommodait tout particulièrement les Anglais. Un jour ils tentèrent de le surprendre ; mais on y faisait trop bonne garde. Là s'était établi de préférence un Lorrain, nommé maître Jean, qui manœuvrait un de ces canons longs et légers appelés coulevrines ; et nul, lui présent, ne se montrait impunément à découvert aux meurtrières des Tourelles. Les Anglais le connaissaient bien ; ils auraient donné beaucoup pour en être quittes, et parfois maître Jean leur procurait le plaisir de croire que leurs vœux étaient exaucés ; il se laissait choir comme s'il eût été frappé lui-même, et on l'emportait à la ville ; mais il revenait bientôt à l'embuscade, et de nouveaux coups prouvaient aux Anglais que mettre Jean n'était pas mort³.

Tout cela n'était qu'un prélude.

L'avant-dernier jour de l'année, les Anglais se montrèrent enfin sur la rive droite, pour commencer le vrai siège d'Orléans. Talbot et Suffolk, donnés pour successeurs à Salisbury, ayant avec eux John Pole, frère de Suffolk, Scales, Lancelot de Lisle et les plus braves chevaliers d'Angleterre, vinrent à la tête de 2500 hommes, et s'établirent, non sans une vive résistance, sur les ruines de

¹ Arrivée de Dunois : *Procès*, t. IV, p. 100 (*Journal*). Le bâtard d'Orléans sera quelquefois appelé par anticipation Dunois dans notre récit, comme il l'est dans les chroniqueurs qui ont écrit postérieurement à l'époque, où il reçut du duc d'Orléans, son frère, le comté de ce nom (21 juillet 1439). Voy. Godefroy, *Vie de Charles VII*, p. 805.

² Destruction des faubourgs : *Procès*, t. IV, p. 103 (*Journal du siège*). — Arrivée de Talbot : *ibid.* — Canonade : *ibid.*, p. 103-105.

³ Maître Jean : t. IV, p. 105 et 109 (*Journal*).

l'église de Saint-Laurent, à l'ouest. d'Orléans, près des bords de la Loire, où ils se fortifièrent. Pour se relier au corps qui occupait sur la rive opposée les Tourelles et la bastille des Augustins, ils firent construire, dans une fie de la Loire et de l'autre côté du fleuve, deux boulevards formés de fascines et de terre : le boulevard Charlemagne, ainsi appelé de aujourd'hui supprimée, où il était bâti, un peu au-dessous d'Orléans, et le boulevard du champ Saint-Privé, non loin de l'église de ce nom, mais plus près de la Loire ; et d'autre part, ils étendaient leur front d'attaque vers le nord, en élevant successivement le boulevard de la Croix-Boissée, en face de la porte Renard (à l'ouest), et la bastille, entre Saint-Ladre et Saint-Pouair, en face de la porte Bannier (au nord), sur l'emplacement actuel de la porte du même nom, 1200 hommes, amenés le 16 janvier par Falstolf, leur avaient permis d'étendre ainsi leur ligne¹.

En somme, leur position était loin d'être dominante. 800 hommes, qui ne pouvaient que garder les Tourelles ou faire la patrouille sur les bords de la Loire, et 3700 hommes en bataille, ce n'était pas de quoi s'emparer d'une ville comme Orléans ; et on ne s'expliquerait pas cette disproportion entre les moyens et le but, si on ne tenait compte de la nécessité où les Anglais se voyaient d'éparpiller leurs forces, à mesure qu'ils étendaient leurs conquêtes : car rien n'était à eux que ce qu'ils occupaient en effet. La ville, de son côté, n'avait point reçu du dehors les renforts que réclamait son importance. Elle avait peut-être 400 hommes de garnison avant les premières attaques des Anglais ; elle en avait reçu un millier depuis, de telle sorte que sa principale force était toujours dans la bourgeoisie, qui, en évaluant la population à 30.000 âmes, pouvait présenter sous les armes environ 5000 hommes, distribués par corps de métier, et se partageant la défense des portes et des tours².

C'est avec ces combattants, et ce fut principalement entre les bastilles de la rive droite et la partie correspondante des murailles, que s'établit la lutte. Chaque jour il y avait quelque alerte, soit que les Anglais assaillissent la ville, soit que les défenseurs d'Orléans se portassent aux boulevards ennemis ; car les Orléanais, assiégés chez eux, étaient assiégeants à l'égard des bastilles anglaises, et ils prenaient même l'offensive plus souvent que les autres. Il semblait que les Anglais, trop peu nombreux encore pour tenter de pénétrer dans la ville, voulussent en lasser les habitants avant de l'envahir ; et leurs canons servaient moins à faire brèche aux murailles qu'à lancer à toute volée leurs boulets sur les maisons des bourgeois. Mais les Orléanais ne s'en émouvaient guère, et le Journal du siège, fidèle écho de la voix publique, s'amuse à raconter les bizarres ruses du canon. Quelquefois la lutte générale faisait place à des combats singuliers : deux contre deux, six contre six, ou bien à des combats de pages. D'autres fois aussi, il y avait des trêves, mais elles étaient courtes, et il ne fallait pas s'attarder : Lancelot de Lisle, un des principaux chefs anglais, s'en revenant,

¹ Suffolk : *ibid.*, p. 106 et *Chronique de la Pucelle*, ch. XXXIX. — Falstolf : t. IV, p. 110 (*Journal*).

² Forces des Anglais : 500 hommes aux Tourelles avec Glansdale, t. IV, p. 102 ; renfort de 300 hommes avec Talbot, 1er décembre 1428, *ibid.*, p. 103 ; 2500 hommes avec Salisbury, à Saint-Laurent, 29 décembre, *ibid.*, p. 106 ; renfort de 1200 hommes avec Falstolf, le 16 janvier 1429, *ibid.*, p. 110. — Forces des Orléanais : Indépendamment de la population, évaluée à 5000 combattants, et de la garnison primitive d'environ 400 hommes : 800 hommes, 25 octobre 1428, *ibid.*, p. 101 ; 200, le 5 janvier 1429, *ibid.*, p. 108. Pour les renforts postérieurs, voy. ci-après et M. Jollois (*Hist. du siège d'Orléans*, p. 42).

l'heure passée, d'une conférence avec La Hire, eut la tête emportée d'un boulet¹ !

Ni la défense ni l'attaque n'en pouvaient rester là et de temps en temps, les secours envoyés à l'un ou à l'autre parti les remettaient aux prises. La ville, n'étant bloquée que sur une moitié à peine de son enceinte, pouvait, comme les bastilles anglaises, recevoir des vivres et des renforts. Les Anglais épiaient ces convois, et les Orléanais ne réussirent pas toujours à les soustraire à leurs attaques : un jour la coulevrine de maître Jean resta entre leurs mains, et peu s'en fallut qu'il n'y restât lui-même. D'autres fois, c'est aux Anglais eux-mêmes que les secours étaient envoyés, et les Orléanais, par d'audacieuses sorties, firent entrer dans la ville ce qui n'y était pas destiné².

Un incident de cette sorte amena entre les deux partis une rencontre qui eut l'importance d'une véritable bataille.

Vers le commencement de février, Falstolf était revenu à Paris pour en ramener de nouveaux renforts et, sous leur garde, tout un convoi de munitions et de vivres. Ce n'était pas moins de trois cents chariots avec un millier de gens du commun, marchands et autres, et 1500 combattants anglais, normands où picards. On entra en carême. Le convoi se composait surtout de barriques de harengs. L'occasion était excellente pour surprendre les Anglais dans l'embarras de ces voitures, et leur enlever leurs approvisionnements pour prix de la victoire ; mais les défenseurs d'Orléans n'eussent pas suffi à cette entreprise : la cour, à laquelle ils s'étaient adressés plusieurs fois, parut enfin consentir à tenter un effet. Le comte de Clermont, fils aîné du duc de Bourbon, amenait au secours du roi 3 à 4000 hommes du Bourbonnais et de l'Auvergne. Avec lui se trouvait à Blois Jean Stuart, connétable d'Écosse, récemment revenu de Terre Sainte, et impatient de se retrouver en présence des Anglais. Ils se concertèrent avec plusieurs autres capitaines, et tandis que ceux-ci, passant par Orléans, allaient marcher au-devant du convoi pour lui barrer le chemin, eux, partant de Blois, se devaient rendre au point de la route, où l'on comptait bien le rejoindre : vainqueurs, ils se rabattaient sur la ville assiégée ; et, les habitants se joignant à eux, tout faisait croire que les bastilles anglaises, privées de leurs renforts et attaquées de deux côtés à la fois, n'auraient pas résisté³.

Les choses se passèrent d'abord comme on l'avait résolu. Le 8 février, arrivent à Orléans William Stuart, frère du connétable d'Écosse, et le gouverneur Gaucourt, avec 1000 combattants, dont la belle tenue fit l'admiration de la ville. La nuit

¹ *Bizarreries du canon* : Un boulet tombe sur une table entourée de cinq convives, sans autre effet que de briser le service ; un autre tombe au milieu de cent personnes réunies, atteint l'une d'elles et lui emporte un soulier. (*Procès*, t. IV, p. 104 et 111.) — *Combats singuliers* : Un jour ce sont deux Gascons qui battent deux Anglais ; un autre jour six Français qui défont six Anglais : les Anglais ne vinrent pas. (*Ibid.*, p. 106 et 111.) — *Combat de pages* : à coups de pierres : les petits Anglais y perdirent leur chef, les Français leur étendard. (*Ibid.*, p.143 et 144.) — *Mort de Lancelot* : *ibid.*, p. 115.

² *Nouveaux renforts à Orléans* : 30 hommes d'armes ou 180 hommes, le 24 janvier, t. IV, p. 114 (*Journal*) ; 26 combattants le 5 février, *ibid.*, p. 116. — *Convois de vivres* : Les 3, 5, 10, 12, 25, 31 janvier ; 25 février ; 6, 7, 8 mars ; 5, 16, 21 avril (voy. le *Journal* à ces dates). — *Affaire de l'île des Moulins* : *ibid.*, p. 112. — *Convois aux Anglais* : 7 et 19 avril ; interceptés, 25 (18), 26 janvier et 27 avril (voy. le *Journal* à ces dates.)

³ *Convoi de Falstolf* : t. IV, p. 120 (*Journal*). Monstrelet (II, 56), dit quatre à cinq cents charrettes. — *Le comte de Clermont* : *Chron. de la Pucelle*, ch. XI, Berri, p. 876 Godefroy.)

suiVante, 320 autres, soit au sire d'Albret, soit à La Hire ; le lendemain, 300 autres encore, avec le maréchal Gilbert de La Fayette. Tous venaient pour le coup projeté ; on les retrouvera dans la bataille. Il importait que le comte de Clermont n'y fût pas moins exact ; pour en être plus sûr, le bâtard d'Orléans, avec 200 hommes, traversa les lignes anglaises et le vint prendre à Blois (10 février). Le 11, ceux d'Orléans se mettent en route ; c'était un corps de 1500 hommes, à la tête desquels on comptait G. d'Albret, W. Stuart, Boussac, les deux Xaintrailles, Verduzan, La Hire : ils venaient de passer Rouvray-Saint-Denis, quand le convoi des Anglais débouchait d'Angerville. Rien n'était plus facile que de l'attaquer pendant qu'il s'avançait en longue file par la route, de le rompre et de le détruire ou de le prendre : c'était l'avis de La Hire, de Poton de Xaintrailles, et de tous ceux qui venaient avec lui d'Orléans ; mais le comte de Soissons n'était pas encore là. Il arrivait (il était à Rouvray depuis la veille !), il mandait de l'attendre, disant qu'il amenait 3 à 4000 hommes, avec lesquels on était sûr d'accabler les Anglais. Ils attendirent donc, et laissèrent à Falstolf le temps d'aviser à la situation. L'habile général, se faisant une barrière de ce qui naguère était pour lui un embarras, disposa ses chariots en la forme d'un parc, large par derrière, et n'offrant qu'une longue et étroite issue par devant à qui voudrait l'y forcer. Derrière ses chariots, il se fit un autre retranchement de ces pieux aiguisés dont les Anglais étaient toujours pourvus en marche, et il s'y renferma avec ses hommes d'armes, résolu de vaincre ou de mourir : car, d'échapper par la fuite, il n'en avait ni l'espoir ni le désir¹.

Le retard avait tout compromis ; la précipitation fit tout perdre. Le comte de Clermont approchait ; déjà le bâtard d'Orléans et le connétable d'Écosse, le laissant à Rouvray, avaient rejoint la troupe établie en face des Anglais dans la plaine. Il avait été convenu qu'on resterait à cheval, et qu'on laisserait les gens de trait engager l'attaque des retranchements. Ces derniers s'en acquittèrent fort bien. Ils n'avaient pas seulement l'arc et l'arbalète ; ils avaient apporté d'Orléans force coulevrines dont les coups mettaient en pièces les chariots laissés à la garde des archers anglais et des marchands. Comme les archers anglais, au lieu d'être soutenus, étaient reçus derrière les palissades, et qu'il n'en sortait plus que des flèches fort incommodes pour l'assaillant, l'Écossais n'y tint pas : il mit pied à terre ; son frère William Stuart et les chevaliers français, non. moins impatientes de combattre, firent de même ; et ils se portèrent assez confusément vers les barricades anglaises, afin de les forcer. Mais les Anglais, voyant que le principal corps de bataille ne se mettait point en devoir de les soutenir, sortirent en bon ordre, et, tombant brusquement sur eux, les accablèrent, les mirent en déroute. Ils allèrent même jusqu'à s'aventurer à les poursuivre dans la plaine, et ils le firent impunément. Vainement La Hire, Poton de Xaintrailles et plusieurs autres, rassemblant 60 à 80 compagnons autour d'eux, tombèrent sur les vainqueurs dispersés, dont ils tuèrent plusieurs : ils ne furent ni imités ni soutenus. Le comte de Clermont, qui s'était fait armer chevalier ce jour-là demeura spectateur de la lutte, comme si les Anglais agissaient pour lui, en châtiant ceux qui avaient combattu contre Son ordre. Il prit la route d'Orléans, laissant à l'ennemi le champ de bataille, et, dans cette plaine, les corps de 3 à 400 soldats et des chevaliers les plus braves : G. d'Albret, les deux Stuart, Verduzan, Châteaudun, Rochechouart, Chabot².

¹ Arrivée des troupes à Orléans pour l'expédition projetée : T. IV, p. 118-120 (*Journal*). — Préparatifs de la bataille : *ibid.*, p. 120 ; *Chron. de la Pucelle*, et Monstrelet, *l. l.*

² Bataille de Rouvray : *ibid.*

Cette troupe qui devait chasser les Anglais de devant Orléans, dut se garder de leurs bastilles, pour y entrer sans un nouvel échec. Elle n'y vint que pour assister du haut des murailles à l'arrivée toute différente de Falstolf (le 17), ramenant son convoi intact, moins les barricades défoncées sur le champ de bataille, et qui, le jonchant de leurs débris, firent nommer cette journée, la bataille des harengs. Le comte de Clermont se trouvait mal à l'aise dans cette ville qu'il avait compromise au lieu de la délivrer. Il partit le lendemain de l'arrivée de Falstolf (18 février) avec Regnault de Chartres, archevêque de Reims, et l'évêque d'Orléans même, disant qu'il allait trouver le roi à Chinon, et requérir de nouveaux secours ; il commençait par emmener de la ville l'amiral L. de Culan ; La Hire et plus de 2000 combattants¹.

Les Orléanais, comptant peu sur, le secours du roi, se tournèrent vers le duc de Bourgogne, et lui firent demander, au nom du sang de France, de prendre en garde l'héritage de son cousin le duc d'Orléans. Le conseil d'Angleterre avait promis, disait-on, au duc prisonnier d'épargner son apanage ; les Orléanais réclamaient contre Bedford, le bénéficiaire de cette promesse ; menacés de devenir Anglais, ils cherchaient sous le patronage du duc de Bourgogne un refuge dans une neutralité qui était si peu selon leur cœur. Leur situation, en effet, allait empirant. Un instant ils avaient cru trouver contre l'ennemi un auxiliaire dans le fleuve : la Loire grossissant tout à coup avait monté jusqu'aux parapets des boulevards que les Anglais avaient construits dans la rivière ou sur ses bords (boulevard de l'île Charlemagne, du champ Saint-Privé, des Tourelles). Les Orléanais espérèrent qu'ils avaient été minés par les eaux et ne pourraient tenir ; mais les Anglais, à force de travail, avaient conjuré le péril².

Les Anglais gardaient donc la basse Loire ; ils entreprirent de tenir aussi la haute. Ayant rappelé à eux une partie de leurs garnisons de Jargeau et des villes de la Beauce (8 mars), ils commencèrent dès le surlendemain (le 10) une bastille à Saint-Loup, à l'est d'Orléans ; et, tout en prenant position, de ce côté jusqu'alors demeuré libre, ils travaillaient, à se fortifier sur leur principal front d'attaque : ils avaient commencé une tranchée, qui, reliant le boulevard de la Croix-Boissée à la bastille de Saint-Ladre, leur eût permis d'aller à couvert de l'une à l'autre, et de mieux garder l'intervalle contre les courses de l'ennemi. Mais les assiégés interrompirent cet ouvrage par une sortie vigoureuse où martre Jean prouva aux Anglais qu'ils n'avaient pas tout, pour avoir pris sa coulevrine : armé d'un autre instrument de même sorte, il leur tua cinq hommes en deux coups, et parmi les cinq, lord Gray, un de leurs principaux chefs. À cet ouvrage ainsi interrompu, les Anglais substituèrent deux nouveaux boulevards, qui, tout en resserrant l'espace laissé libre, étaient eux-mêmes de plus facile défense : le boulevard des Douze Pierres ou des Douze Pairs, et le boulevard du Pressoir-Ars ; ils nommèrent le premier Londres, le second, Rouen. Un peu après ils achevèrent leur bastille du nord entre Saint-Pouair et Saint-Ladre, et la nommèrent Paris³.

¹ Le comte de Clermont à Orléans : mêmes citations. L'auteur de la *Chronique* de la Fête du 8 mai dit que les Orléanais, voyant que les fugitifs de Rouvray n'osaient combattre les Anglais, les invitèrent à sortir de la ville comme des bouches inutiles (t. V, p. 288). Il vaut mieux s'en rapporter au Journal qui dit que les Orléanais se montrèrent mécontents de ce départ (t. IV, p. 130).

² Ambassade au duc de Bourgogne : *Journal, ibid.* ; *Chronique de la Pucelle*, ch. XII. — Crue de la Loire : *Journal*, p. 131.

³ Nouvelles bastilles : *Journal*, p. 134, 135, 138.

Ainsi le blocus allait se resserrant, et le moment semblait proche où l'ennemi, maître des principales routes, pourrait, en interceptant les arrivages de vivres, tourner contre la ville le nombre même de ses habitants. Leur résolution tiendrait-elle devant cette épreuve ? le doute au moins gagnait les esprits dans la foule : on commençait à craindre les trahisons. Un jour, on découvrit dans le mur de l'Aumône d'Orléans, près la porte Parisis, un trou assez large pour donner passage à un homme. Le peuple s'ameuta : coupable ou non, le directeur de la maison dut chercher son salut dans la fuite. Un autre jour, le Jeudi saint, sans nul autre indice, le bruit courut qu'on était trahi : chacun se tint sous les armes. Ces rumeurs, par les effets qu'elles produisaient, montraient au moins que le peuple n'était pas disposé à se rendre ; et il ne cessait pas de le prouver par sa vigueur. Les chefs pouvaient bien encore faire entre eux échange de politesses : quant aux hommes d'armes, ils n'échangeaient guère que des coups. De moins en moins attaqués dans leurs murailles, ils prenaient plus souvent l'offensive. Ils allaient chercher l'assiégeant dans ses lignes ; et plusieurs fois de hardis coureurs tombèrent à l'improviste sur l'ennemi dans la campagne, et purent même ramener leurs prisonniers dans Orléans¹.

C'est au milieu de ces incidents divers que l'on vit revenir les députés envoyés au duc de Bourgogne.

Le duc avait accueilli volontiers le message, et, sans se presser d'ailleurs beaucoup d'y donner suite, il avait emmené les envoyés à Paris, où il voulait en parler lui-même à Bedford. Recevoir sous sa garde la ville d'Orléans, c'était établir son influence au centre de la France, enlever aux Armagnacs la tête de leur parti : mais c'était par le même coup se rendre plus fort vis-à-vis des Anglais, et c'est ce que les Anglais ne voulaient pas. Aussi Bedford ne mit-il point beaucoup de façon à éconduire son beau-frère. Il déclara qu'il aurait la ville à sa volonté, et que les Orléanais lui payeraient ce que lui avait coûté ce siège : ajoutant, sans plus de ménagement pour le solliciteur intéressé, **qu'il seroit bien marry d'avoir battu les buissons et que d'autres eussent les oisillons**. Le duc de Bourgogne se retira blessé. Il dut renvoyer les députés d'Orléans sans autre réponse ; mais il envoyait avec eux un trompette chargé de rappeler du siège tous ceux de son obéissance².

Les Anglais s'émurent peu de ce rappel, qui pourtant leur enlevait des auxiliaires (1000 à 1500 hommes peut-être), dans un moment où ils n'en pouvaient trop avoir pour compléter leur ligne de blocus. Ils s'en consolèrent en pensant qu'ils

¹ *Trou pratiqué au mur*: T. IV, p. 134 (*Journal*). — *Bruit de trahison* : *ibid.*, p. 141. — *Échange de politesses entre les chefs* : Un jour (22 février) Suffolk fit offrir au bâtard d'Orléans un plat de figues, de raisin et de dattes, en le priant de lui envoyer de la panne noire (sorte de drap) pour faire une robe : politesse fort intéressée sans doute, car dans Orléans on ne manquait pas encore de vivres, et les Anglais pouvaient bien manquer de drap dans leur camp ; mais le bâtard accueillit l'offre et la demande avec la même bonne grâce, *ibid.*, p.131. — *Sorties* : Plusieurs fois les Orléanais pénétrèrent assez avant dans les bastilles pour rapporter en trophée des tasses d'argent, des robes fourrées de martre, sans compter les arcs, les flèches et autres instruments de guerre (2 mars et 18 avril., t. IV, p. 132 et 147). — *Courses dans la campagne* : Un jour (12 avril), c'est une troupe qui, sortant de nuit, pénètre jusqu'à Saint-Marceau au Val de Loire, force l'église et y fait prisonniers 20 Anglais qu'elle ramène à Orléans ; un autre jour (20 avril), un homme d'armes avec 20 compagnons arrive à Fleury-aux-Choux et y surprend les hommes qui la veille avaient amené des vivres aux bastilles anglaises. (*Ibid.*, p. 145.)

² Retour de l'ambassade envoyée au duc de Bourgogne : *ibid.*, p. 146 ; Monstrelet, II, 58 ; *Chron. de la Pucelle*, ch. XLI ; Chartier, ap. Godefroy, *Hist. de Charles VII*, p. 18.

seraient seuls à garder la conquête : le duc de Bourgogne se retirait à point pour perdre le fruit qu'il aurait pu attendre de son concours ; et, malgré le départ très-précipité des Bourguignons, ils élevèrent à Saint-Jean le Blanc, sur la rive droite, une nouvelle bastille qui concourût avec celle de Saint-Loup à la garde de la haute Loire. Quant aux Orléanais, ils se consolèrent aussi en voyant qu'ils restaient à eux-mêmes ; car déjà avait paru celle qui se disait envoyée de Dieu pour les délivrer, celle qui devait associer leur nom au plus beau nom de l'histoire : Jeanne d'Arc, la Pucelle d'Orléans¹.

¹ Rappel des Bourguignons : *Journal et Chron.*, l. I.
Nous avons donné en appendice (I) l'état des forces des Anglais et des Orléanais au moment de l'arrivée de Jeanne d'Arc.

LIVRE PREMIER. — VAUCOULEURS.

Jeanne d'Arc naquit le 6 janvier 1412 à Domrémy, petit village situé dans la vallée de la Meuse, entre Neufchâteau et Vaucouleurs, aux confins de la Champagne et de la Lorraine. Domrémy, lié à Vaucouleurs, qu'une ordonnance de Charles V (1365) avait déclaré inséparablement uni au domaine royal, se rattachait par Vaucouleurs à la prévôté d'Andelot et au bailliage de Chaumont en Bassigny ; ce qui tranche la question agitée récemment encore : Jeanne d'Arc est-elle Lorraine ? Jeanne d'Arc est-elle Champenoise ? Jeanne d'Arc était Française. Son père, Jacques d'Arc, avait pris naissance en un autre village de la Champagne : à Séfond (Ceffonds), près Montier en Der (Haute-Marne) ; sa mère, Ysabellette Romée, était de Vouthon près Domrémy¹.

C'étaient de simples laboureurs de *bonne vie et renommée*, n'ayant, avec leur chaumière, qu'un bien petit patrimoine ; mais considérés dans leur état, vrais et bons catholiques, et soutenant avec honneur leur pauvreté.

Ils eurent trois fils : Jacques, Jean et Pierre, et deux filles, Jeanne ou Jeannette et Catherine².

Des deux sœurs, Jeanne était l'aînée. Elle grandit auprès de sa mère, formée par elle à la religion et au travail : c'est un témoignage qu'elle se rendit à elle-même ; et, par ce témoignage, c'est sa mère qu'elle honorait. *Elle était bonne, simple et douce fille*, dit une amie de son enfance ; *point paresseuse*, ajoute un voisin : et elle travaillait de bon cœur, tantôt filant, jusque bien avant dans la nuit, aux côtés de sa mère, ou la remplaçant dans les soins du ménage ; tantôt partageant les devoirs plus rudes de son père, pourvoyant à l'étable, allant aux champs, Mettant la main, selon qu'il le voulait, à la herse, à la charrue, et quelquefois aussi gardant pour lui, dans la prairie commune, le troupeau du village, quand le tour en était venus³.

¹ Dans son interrogatoire du 21 février 1431, Jeanne dit qu'elle a environ dix-neuf ans. (*Procès*, t. I, p. 46.) La date de l'Épiphanie est donnée par la lettre de Perceval de Boulainvilliers au duc de Milan, du 21 juin 1429 (*ibid.* t. V, p. 116). Les traditions fabuleuses qu'il a recueillies sur la naissance de la Pucelle peuvent rendre suspecte la désignation du jour. — Patrie de son père : *Traité sommaire tant de nom et des armes que de la naissance et parenté de la Pucelle d'Orléans* (par Charles du Lys), p. 7.

² Condition de sa famille : Témoignages des gens du pays, *Procès*, t. II, p. 388, 393, 395, 397, 400, 401, 403.

Les lettres d'anoblissement données aux parents de Jeanne d'Arc supposent qu'ils pouvaient être d'origine servile : *non obstante quod ipsi forsan alterius quam liberæ conditionis existant*. (*Procès*, t. V, p. 152.) Mais cela est moins un témoignage sur leur origine, qu'une formule prévoyant tous les cas pour lever tous les obstacles : car la noblesse ne s'accordait communément qu'aux personnes de condition libre.

Nous avons traité, dans les appendices, du nom et du pays de Jeanne d'Arc (II et III).

³ Son instruction religieuse : *Nec alibi didicit credentiam, nisi a præfata matre*. *Procès*, t. I, p. 47. (Les citations du tome I sont toutes du procès de condamnation.) Cf. les témoignages de Jean Moreau, t. II, p. 389, de Beatrix Estellin, p. 395, et des autres, p. 398, 403, 404, 418, 424.

Sur les occupations de son enfance : *Utrum in juventute didicerit aliquam artem : dixit quod sic, ad suendum pannos lineos et nendum* (t. I, p. 51) ; et les mêmes témoignages, t. II, p. 389, 390, 393, 396, 308, 400, etc. *Non erat remissa ; laborabat libenter ; nebat, ihat ad aratrum cum patre, tribulabat terrant cum tribula, et alia domus necessaria*

Bonne fille, c'est le cri de tous ; honnête, chaste et sainte, parlant en toute simplicité, selon le précepte de l'Évangile : *Oui, non ; cela est, cela n'est pas.* — *Sans manque, sine defectu*, voilà tout ce qu'il lui arrivait d'ajouter sa parole pour en attester la vérité. Un pur rayon de l'amour divin illuminait cette vie si occupée, et donnait du charme à ses labeurs. Le petit jardin de la maison paternelle touchait au cimetière, qui est comme le jardin d'une église de village. Jeanne usait du voisinage pour aller à l'église le plus souvent qu'elle le pouvait elle y goûtait une douceur extrême. On l'y voyait prosternée devant le crucifix, ou bien les mains jointes, les yeux levés vers l'image du Sauveur ou de la Vierge sa mère. Tous les matins, pendant le saint sacrifice, elle était au pied des autels ; et le soir, quand la cloche qui sonnait les complies la surprenait aux champs, elle s'agenouillait, et son âme s'élevait à Dieu. Elle se plaisait à entendre chaque soir ce commun appel à la prière. Quand le sonneur de l'église (on le sait de lui-même) venait à l'oublier, elle le reprenait, disant que ce n'était pas bien, et promettait de lui donner des *lunes* (quelque espèce de gâteaux). pour qu'il se montrât plus diligent. Elle ne se bornait pas aux devoirs que la religion prescrit à tout fidèle. Cette jeune fille, qui avait accompli de si grandes choses à dix-neuf ans, est tout entière à ces pratiques naïves de dévotion où les âmes simples et pures ont tant de charme à se répandre. Non loin de Domrémy, sur le penchant du coteau qui descend vers la Meuse, il y avait un ermitage dédié à Notre-Dame de Belmont. Jeanne aimait à le visiter ; et le jour que l'Église a plus spécialement consacré à Marie, le samedi, vers la fin de la journée, elle se joignait à d'autres jeunes filles pour y venir prier ensemble et y brûler des cierges : symbole consacré par l'Église pour rappeler aux fidèles la foi qui veille et l'amour qui doit brûler pour Dieu¹.

faciebat ; et aliquotiens animalia custodiebat, p. 424 : — *prout pluries de nocte eam, in domo loquentis cum quadam filia sua nere vidit*, p. 409 et 430 ; — *laborabat, nebat, sarclabat*, p. 422, 423, 427, 462 ; — *libenter operabatur et videbat nutrituram bestiarum ; libenter gubernabat animalia domus patris, nebat et necessaria domus faciebat, ibat ad aratrum, tribulatum, et ad turnum animalia custodiebat*, p. 433 ; cf. p. 404, 410, 413, 415, 420, etc. Le soin des troupeaux doit se rapporter à sa première enfance : plus grande, elle s'occupait surtout des soins du ménage ; pour les troupeaux, c'était si peu son habitude de les garder, qu'elle-même déclare dans son procès que, si elle le fit, elle ne s'en souvient pas : *Vecabat circa negocia familiaria domus, nec ibat ad campos cum ovibus et aliis unimalibus*, t. I, p. 51 (*Interr.* du 22 févr.) ; *et quod postquam fuit grandior et quod habuit discretionem, non custodiebat animalia communiter, sed bene juvabat in conducendo ea ad prata, et ad unum castrum quod nominatur Incula, pro timore hominum armatorum ; sed non recordatur an in sua juvenili ætate custodiebat an non*, t. I, p. 66 (*Interr.* du 24 févr.).

¹ Piété de Jeanne : Mêmes témoignages, t. II, p. 400, etc. *Dum erat in ecclesia, aliquotiens prona erat ante Crucifixum, et aliquando habebat manus junctas et fixas insimul, ac vultum et oculos erigendo ad crucifixum aut ad beatam Mariam*, t. II, p. 459 (Arnolin, prêtre.) — Assiduité à la messe : t. II, p. 390, 396, 398, 400. Si elle avait eu de l'argent, dit naïvement un des prêtres entendus, elle l'aurait donné à son curé pour dire des messes, t. II, p. 402 (Et. de Sienne). — Pratique des sacrements : t. II, p. 390, 394, 396, 399, 404, 415, 418, 432 ; Nicolas Bailly, qui fit l'enquête Vaucouleurs, au nom de Pierre Cauchon, dit au procès de réhabilitation, qu'elle se confessait presque tous les mois, selon qu'il l'avait ouï dire de beaucoup d'habitants (t. II, p. 452). H. Arnolin, prêtre, la confessa trois fois en un carême, t. II, p. 459. — Les complies et les cloches : t. II, p. 393, 413, 420, 424. — Des lunes : on lit aussi fanas (de la laine). — L'ermitage de Belmont : t. II, p. 890, 404, 413, 420, 425, 433, 439 (témoins de Domrémy).

Jeanne fut donc, dès sa plus tendre enfance, un modèle de piété. Elle n'avait point, disait le curé, sa pareille au village. Les jeunes gens se moquaient bien un peu de sa dévotion ; les jeunes filles en jasaient aussi. Mengette, sa petite amie, trouvait elle-même, et lui disait qu'elle était trop pieuse ; et ce reproche était pour Jeanne comme un éloge qui la faisait rougir. Mais sa foi se traduisait en bonnes œuvres. Si peu d'argent qu'elle eût, elle en avait pour l'aumône. Elle consolait les malades, elle recueillait les pauvres, elle leur donnait place au foyer, elle leur cédait même son lit, secondée dans sa charité par la religieuse condescendance de ses parents. Aussi était-elle aimée de tout le monde¹

Elle ne cherchait point d'ailleurs à se distinguer des autres, et se mêlait à ses compagnes dans les fêtes du village. Sur cette même pente où s'élevait la chapelle de la Vierge, entre les bords fleuris de la Meuse et la sombre forêt de chênes, le bois Chesnu, qui en couronnait les hauteurs, il y avait un hêtre d'une remarquable beauté, *beau comme un lis*, dit l'un des habitants, large, touffu, dont les branches retombaient jusqu'à terre. On l'appelait *Aux loges les Dames*, *Ad lobias Dominarum*, ou encore *l'arbre des Dames*. Autrefois, quand le château de Domrémy était encore habitable, les seigneurs et les dames du lieu, avec leurs demoiselles et leurs suivantes, venaient, au retour du printemps, faire un repas champêtre sous son ombrage. Peut-être un jour ces joyeuses réunions avaient-elles amené quelque mystérieuse aventure qui changea de nature et de forme en passant dans la tradition. Le nom de darnes, donné aux femmes de haut parage, était aussi le nom donné aux fées dans le langage populaire. On racontait qu'un chevalier, seigneur de Bourlemont, venait y voir une fée, conversait avec elle. Jeanne Thiesselin, l'une des marraines de Jeanne, avait entendu dire qu'on le lisait dans un roman (récit en langue vulgaire). L'arbre des Dames était donc aussi l'arbre des Fées. C'étaient les fées qui, dans les anciens temps, venaient danser sous le beau hêtre ; on disait même qu'elles y venaient encore. Cela n'empêchait pas les habitants de Domrémy de faire ce que faisaient leurs pères. L'arbre était toujours aussi beau. Au printemps, on se rassemblait sous sa large voûte de verdure. On l'inaugurait, en quelque sorte, avec les beaux jours, le dimanche de la mi-carême, *Lætare*. En ce jour, qu'on nommait aussi le dimanche des *Fontaines*, les jeunes garçons et les jeunes filles venaient sous l'arbre fameux faire ce qu'on appelait leurs *fontaines*. Ils emportaient, comme provision de la journée, de petits pains faits exprès par leurs mères, et s'y livraient aux ébattements de leur âge, chantant, dansant, cueillant des fleurs dans les prairies d'alentour pour en faire des guirlandes dont ils ornaient les rameaux du bel arbre ; puis, quand ils avaient mangé, ils allaient se désaltérer aux eaux limpides d'une source voisine, tout ombragée de groseilliers².

¹ Sa dévotion : *Quod non erat bibi similis in dicta villa*, t. II, p. 402 (Et. de Sionne). — *Quod erat bona catholica, quodque nunquam meliorem ipsa viderat, nec in sua parochia habebat*, p. 434 (Colin) ; — *et ipse et alii deridebant eam*, p. 420 (J. Waterin) ; — *quod erat nimis devota*, p. 430 (Mengette) et 418 (Hauviette). — Sa charité : *Ibid.* p. 398 (Jeannette Thevenin) ; — *et faciebat hospitare pauperes et volebat jucere in focario et quod pauperes cubarent in suo lecto*, p. 427 (Isabelle Gérardin). Un de ceux qu'elle soigna malades, en rend témoignage : *Dum erat puer, ipse infirmabatur, et ipsa Johanna ei consolabatur*, p. 424 (Musnier.)

² L'arbre des dames : Voyez ce qu'en dit Jeanne elle-même, t. I, p. 67, et presque tous les témoins de l'enquête de Vaucouleurs au n° 9 de l'interrogatoire. — Le beau may, t. II, p. 67. — L'arbre *dominarum*, t. II, p. 394, 396, etc. ; — *ad lobias dominarum*, p. 427, 430, etc. ; — *tempore veris, quia tum est pulcra sicut lilia et est dispersa, ac folia et rami ejus veniunt usque ad terram*, t. II, p. 423. En 1628, Edmond Bicher en parlait encore

Jeanne y venait comme les autres ; Mengette, son amie, dit qu'elle y fut et y dansa plus d'une fois avec elle. Pourtant elle n'était point danseuse ; et souvent, au retour de la fête, elle prenait le chemin de sa chapelle chérie, et suspendait à l'image de la Vierge les guirlandes qu'elle avait tressées des premières fleurs des champs¹.

C'est du milieu d'une vie si calme et si paisible qu'elle fut appelée à s'armer pour la France.

La mission de Jeanne d'Arc produisit une si complète et si rapide révolution dans les destinées de la France, qu'assurément il n'est point de problème plus digne de fixer l'attention de l'historien. Aussi a-t-on mis en jeu toutes les ressources de la critique, examiné les faits, recueilli, pesé les témoignages. Il en est un qui domine tous les autres, et qui, ce semble, en pourrait bien tenir lieu, c'est celui de Jeanne d'Arc. Elle affirme qu'elle a reçu de Dieu sa mission. Mais ce qu'on cherche, c'est une solution qui permette de rejeter ou d'interpréter une déclaration si précise et si nette : et on fait bien de ne l'accueillir qu'avec défiance. Ce n'est qu'à bon escient qu'il faut admettre le merveilleux dans l'histoire. Seulement, quand on veut l'expliquer, il faut, en produisant ses arguments, n'en pas surfaire la valeur, et si l'on ne peut se rendre compte de tout, il vaut mieux en convenir que d'inspirer, sur des raisons insuffisantes, une sécurité pire que le doute ou l'ignorance. On ne dit pas que Jeanne ait trompé sciemment ; on ne dit plus qu'elle ait servi d'instrument à une machination politique, complice ou dupe elle-même de la fraude qu'elle était chargée d'accréditer. Mais on cherche en elle, et dans les plus nobles inspirations du cœur, dans l'extase d'une âme pieuse, dans l'exaltation d'un ardent patriotisme, la source de l'illusion qu'elle aurait propagée de bonne foi.

Jeanne était une mystique, dit-on ; et, pour montrer qu'elle le fut, on fait appel à toutes les influences qui ont pu produire en elle cette disposition de l'âme : influences générales du pays et du temps où elle vivait ; influences plus intimes de sa propre nature. Mais la Champagne, ou, si l'on veut, la Lorraine champenoise (car pour désigner la patrie de Jeanne d'Arc il est juste d'associer les deux mots), n'a jamais été un pays de mystiques ; et tous les efforts tentés au procès de Rouen pour grossir les superstitions de son village, n'ont servi qu'à montrer combien elles avaient peu d'empire sur elle. Quant aux illuminés de son temps,

avec admiration. L'arbre n'existe plus ; mais le souvenir s'en est gardé dans le pays (voy. la note de M. J. Quicherat, t. II, p. 390). — Les seigneurs et les dames de Bourlemont : p. 398, 404, 413, 427. — Le chevalier Pierre Granier de Bourlemont et la fée : p. 404. — Les fées : Jeanne rapporte au procès qu'elle a ouï dire de l'une de ses marraines qu'elle les y avait vues : *sed ipsa loquens nescit an utrum hoc esset verum vel non*, t. I, p. 67. Les témoins de la révision en parlent comme de chose qui n'arrive plus, t. II, p. 410, 420, 425, 440 : *Sed propter earum peccata nunc non vadunt*, p. 396 (Beatr. Estellin). — *Sed, ut dicitur, postquam evangelium beati Johannis legitur et dicitur, amplius non vadunt*, p. 391 (J. Moreau).
Divertissement des jeunes gens : p. 390, 394, 400, 407, 423, 425, 427, 430, 434 (témoins de Vaucouleurs).

¹ Jeanne à l'arbre des dames, t. II, p. 407 (Th. Le foyer), 430 (Mengette) ; *non tripudiabat, ita quod sæpe ab aliis juvenculis et aliis causabatur*, p. 427 (Isab. Gérardin). Jeanne elle-même dit qu'elle a bien pu y danser aussi ; mais qu'elle y a plus chanté que dansé : *Et nescit quod, postquam habuit discretionem, ipsa tripudiaverit juxta illam arborem ; sed aliquando bene potuit ibi tripudiare cum pueris, et plus ibi cantavit quam tripudiaverit*, t. I, p. 68. — *Et faciebat apud arborem sarta pro imagine beatæ Mariæ de Dompreni, ibid.*, p. 67.

ils n'ont rien dans les vagues épanchements de leur âme qui ne soit en contraste avec le caractère si parfaitement précis et défini des révélations de Jeanne. Ce n'était pas non plus une jeune fille malade, dont la nature imparfaitement développée la fit sujette aux hallucinations. Le témoignage d'où on l'a voulu conclure est une simple opinion, un ouï-dire qui ne prouve que l'extrême délicatesse de sa pudeur ; et tous s'accordent à déclarer qu'elle était aussi forte que belle : belle et bien formée (d'Aulon) ; bien compassée de membres et forte (*Chron. de la Pucelle*) ; grande et moult belle (*Mirouer des Femmes vertueuses*) ; de grande force et puissance (*Chron. de Lorraine*) ; d'une force qui n'avait rien de viril : elle avait la voix douce, une voix de femme, disent ceux qui l'ont entendue (Gui de Laval, P. de Boulainvillers) ; d'une *puissance* qui marquait dans la jeune fille l'entier développement de la femme. — C'était une âme religieuse dans un corps robuste et sain¹.

Ce que le mysticisme n'explique pas, le doit-on rapporter au seul amour de la patrie ? Jeanne assurément n'était pas insensible aux malheurs de son pays. La vieille querelle des Armagnacs et des Bourguignons partageait, jusque dans ce coin reculé de la France, les villages, les familles même ; et la haine était vive entre les deux partis. Domrémy (*Dompnus Remigius*), ancien domaine de l'Église métropolitaine de Reims, devenu plus tard un des apanages de la seigneurie de Joinville, et rattaché depuis au domaine de la couronne, était resté fidèle au roi. Tout le monde y était Armagnac, sauf un seul homme ; et Jeanne avoue qu'elle aurait vu sans regret qu'on lui coupât la tête, si toutefois c'était la volonté de Dieu. À Maxey, au contraire, tout à côté, sur la même rive de la Meuse, les habitants étaient Bourguignons, et la lutte s'engageait sourdement entre les enfants des deux villages. Jeanne vit plus d'une fois ceux de Domrémy revenir de la

¹ Superstitions : Jeanne ne nie pas théoriquement l'existence des fées ou des êtres surnaturels, pas plus que personne en son temps ; mais elle dit qu'elle n'en a jamais vu à l'arbre des Dames, et ne sait si elle en a vu ailleurs (t. I, p. 67) ; car elle déclare qu'elle ne sait ce que c'est (t. I, p. 209) ; et pour ce qu'on raconte de ceux qui vont en l'erre (qui errant) avec les fées, elle ajoute qu'elle n'en sait rien, qu'elle en a entendu parler et n'y croit pas, estimant que c'est sorcellerie. Après cela, comment M. Henri Martin peut-il parler *des fées qu'elle croyait entrevoir ?* (*Histoire de France*, t. VI, p. 140.) Avec ce passage. (*Procès*, t. I, p. 67), où Jeanne dit qu'elle n'en a jamais vu, l'auteur en cite un autre (*Procès*, t. I, p. 168), où elle parle des apparitions de ses saintes. C'est se placer, pour en juger, du côté de ses juges.

Contraste de Jeanne et des mystiques de son temps. — C'est ce que montre M. J. Quicherat, *Aperçus nouveaux sur l'Histoire de Jeanne d'Arc*, p. 74.

Constitution physique, simple ouï-dire : t. III, p. 219 (d'Aulon). — Ainsi encore ceux qui l'ont suivie dans ses campagnes s'étonnaient de la voir rester à cheval des jours entiers, comme étrangère aux nécessités de la nature : *Dum erat in armis et eques, nunquam descendebat de equo pro necessariis naturæ ; et mirabantur omnes armati quomodo poterat tantum stare supra equum.* *Ibid.*, p. 118 (Sim. Charles) ; cf., t. V, p. 120 (P. de Boulainvillers), et M. J. Quicherat, *Aperçus*, p. 59-60.

Portrait de Jeanne : *Procès*, t. III, p. 219 ; t. IV, p. 205, 268, 523, 330 ; t. V, p. 108, 128, et le témoignage du duc d'Alençon, t. III, p. 100. Un auteur plein d'erreurs et de fables, mais qui cite un chevalier italien, présent alors à la cour de Charles VII, dit qu'elle était petite de taille, mais forte de corps : *Erat brevis quidem statura, rusticanaque facie et nigro capillo, sed toto corpore prævalida.* T. IV, p. 528 (Ph. de Bergame). Ce qu'il dit de sa taille, en contradiction avec les autres, peut s'expliquer par l'habit d'homme qu'elle portait ; elle pouvait, sans être petite réellement, le paraître sous le costume des hommes. Voy. Lebrun des Charmettes, *Hist. de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 367, et M. Vallet de Viriville, *Iconographie de Jeanne d'Arc*, p. 2. Quant aux portraits qu'on a de Jeanne, aucun n'est authentique. Voy. *ibid.*, p. 10 et 11.

bataille le visage meurtri et sanglant. C'était une image de la guerre civile ; mais on n'a pas de preuve. qu'elle ait sévi entre les habitants de ces contrées autrement que par ces combats d'enfants. On n'y souffrit pas beaucoup plus de la guerre étrangère. Cette marche de la Lorraine, aux frontières de l'Allemagne, n'était pas le chemin des Anglais. La paix de Troyes les avait établis en Champagne ; mais ils n'en occupaient qu'un petit nombre de points. Ce n'était qu'à grand'peine et avec l'aide de Jean de Luxembourg, qu'ils avaient pris position sur le cours inférieur de la Meuse, à Beaumont, à Mouzon ; quant au cours supérieur, ils l'avaient laissé aux entreprises des Bourguignons, qui, au nombre de quatre ou cinq cents partisans, ravagèrent le Barrois en 1424, réunirent en 1428 (1er juillet), postérieurement aux premières démarches de Jeanne (13 mai), quelques soldats pour attaquer Vaucouleurs, et probablement se séparèrent sans avoir rien tenté. Cette sanglante guerre paraît s'être réduite, pour les habitants de Domrémy, à quelques alertes. Parfois, à l'approche d'une troupe de partisans, on sauvait les bestiaux dans l'île formée devant le village par les deux bras de la Meuse. Un jour même tous les habitants s'enfuirent à Neufchâteau. Jeanne y suivit ses parents, et demeura quatre ou cinq jours, ou même quinze jours avec eux chez une honnête femme nommée la Rousse. Après quoi on revint au village ; et rien ne dit que ce fut alors ou en pareille circonstance qu'il ait été brûlé. Voilà tout ce que les recherches les plus habiles et les plus minutieuses ont pu faire découvrir sur la part de Domrémy aux malheurs du temps. Assurément c'est quelque chose, et il ne faut pas tenir pour nulle l'impression que Jeanne en put recevoir. Mais, sans aucun doute, si le sentiment des souffrances que la guerre apporte, si la haine qu'inspire la vue du conquérant maître du sol natal avait suffi pour donner un sauveur à la France, il serait né partout ailleurs¹.

D'où vient donc la mission de Jeanne d'Arc ? Nous ne voulons pas trancher d'avance la question. Notre unique objet, au contraire, est de mettre en garde contre les explications prématurées, et de faire voir que tout ne se résout pas aussi naturellement qu'on le pourrait croire, au moyen des influences alléguées. Quelque vraisemblance que ces causes puissent avoir d'ailleurs à première vue, il faut, pour se faire admettre, qu'elles se justifient au contrôle des faits accomplis. Revenons donc à la vie de Jeanne d'Arc. Écoutons ce qu'elle a dit et voyons ce qu'elle a fait. L'entière manifestation du caractère de Jeanne dans la suite de l'histoire, sa franchise, sa droiture, sa netteté d'esprit et son parfait bon sens, montreront mieux que toutes les raisons du monde quelle idée ou se doit faire de sa personne, quelle foi on peut avoir en ses discours.

Le récit de la vocation de Jeanne d'Arc ne nous est pas venu par la tradition populaire : si merveilleux qu'il paraisse, il ne fait pas l'objet d'une légende. C'est

¹ Le bourguignon de Domrémy : t. I, p. 66. Pour rassurer le lecteur eut le sort de ce Bourguignon, Lebrun des Charmettes remarque que Jeanne l'a plus tard accepté pour compère. (*Hist. de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 280, 281.) — Les enfants de Mazey : *Procès*, t. I, p. 66. — Les Anglais et les Bourguignons sur la Meuse : Monstrelet, II, 22, 37 et 47. Varin, *Arch. legist. de Reims*, Statuts, t. I, p. 675 et suiv. — Expédition préparée contre Vaucouleurs : *Archives de l'Emp.*, sect. hist. K, cart. 69, n° 63. — Alertes à Domrémy et fuite à Neufchâteau : *Procès*, t. I, p. 66 et 51 ; l'art. XII de l'enquête de Vaucouleurs, t. II, p. 392 et suiv. et t. III, p. 198. — L'incendie du village, t. II, p. 396 (Béatr. Estellia). Le témoin dit que : [Quand le village de Domrémy fut brûlé, Jeanne allait aux jours de fête à la messe à Greux](#). — Voy., pour tous ces faits, M. Quicherat, *Aperçus nouveaux*, p. 11-13.

Jeanne elle-même qui parle : ce sont ses juges qui ont fait écrire ses paroles au procès.

Elle raconte qu'à l'âge de treize ans (cela reporte à l'an 1425) elle eut une voix de Dieu qui l'appela. C'était un jour d'été, à l'heure de midi, dans le jardin de son père. La voix se fit entendre d'elle à la droite, du côté de l'église, et une grande clarté lui apparut au même lieu ; et rarement depuis elle entendit la voix sans qu'elle vit en même temps cette lumière. La première fois elle eut grand-peur ; mais elle se rassura, elle trouva que la voix était digne : et elle déclare à ses juges qu'elle lui venait de Dieu ; à la troisième fois, elle connut que c'était la voix d'un ange¹.

C'était, comme elle le sut plus tard, l'archange saint Michel. Il se fit voir à elle entouré de la troupe des anges : *Je les ai vus des yeux de mon corps aussi bien que je vous vois*, disait-elle à ses juges ; *et lorsqu'ils s'en allaient de moi je pleurais, et j'aurais bien voulu qu'ils me prissent avec eux*. L'ange, dans ces premières apparitions, ne faisait que la préparer à son œuvre ; il lui disait de se bien conduire, de fréquenter l'Église, d'être bonne fille, et que Dieu lui aiderait. Déjà pourtant il lui faisait entrevoir le but de sa mission. Il lui apprenait qu'un jour il lui faudrait venir en France ; qu'elle y viendrait au secours du roi ; et il lui racontait là pitié qui était au royaume de France. Mais, que faire pour y porter remède ? L'ange ne lui en donnait point encore le secret ; seulement il lui promettait d'autres apparitions plus familières en quelque sorte et plus intimes. Sainte Catherine et sainte Marguerite devaient venir à elle pour la guider : il lui ordonnait de croire à leurs paroles ; que c'était le commandement de Dieu. Et dès ces premiers temps, les saintes lui apparurent et commencèrent à gouverner sa vie².

Aux premières marques de cette vocation divine, Jeanne se donna tout entière à Dieu en lui vouant sa virginité. Elle vivait dans le commerce de ses saintes, ne changeant rien d'ailleurs à sa manière de se conduire. On la voyait bien quelquefois quitter ses compagnes, se recueillir comme si elle était devant Dieu, et les autres s'en moquaient. Mais nul ne sut ce qui se passait en elle, pas même celui qui l'entendait en confession. Elle garda la chose secrète, non qu'elle se crût obligée à la taire, mais pour se mieux assurer du succès quand le temps

¹ Apparitions : *Ulterius confessa fuit, quod dum esset ætatis 13 anuorum, ipsa habuit vocem a Deo, pro se iuvando ad gubernandum. Et prima vice, habuit magnum timorem. Et venit illa vox, quasi hora meridiana tempore æstivo in horto patris sui, et ipsa Johanna jejunaverat die præcedenti.* (Procès, t. I, p. 52.) — C'est donc le lendemain d'un jeûne, et non un jour de jeûne, comme le dit M. Michelet, qui parait y chercher une cause d'hallucination, *Hist. de France*, t. V, p. 56). — *Quod sibi videbatur digna vox, et credit quod eadem vox erat missa a parte Dei ; et postquam audivit ter illam venem, cognevit quoderat vox angeli.* (Procès, t. I, p. 52.)

² *Quod fuit sanctus Michael quem vidit ante oculos suos ; et non erat solus, sed bene associatus angelis de cælo.... Ego vidi eos oculis meis corporatibus æque bene sicut ego video vos ; et quando recedebant a me plorabam, et bene voluissem quod me secum deportassent.* (Procès, LI, p. 73.) Cf. p. 171 : *Et vidit ipsum multotiens antequam sciret quod esset sanctus Michael... Prima vice, ipsa erat juvenis et habuit timorem ; et de post idem sanctus Michael in tantum docuit eam et ei monstravit, quod credidit firmiter quod ipso erat.* — Mission : *Quod docuit eam se bene regere, frequentare ecclesiam, et eidem Johannæ dixit necessarium esse, quod ipsa Johanna veniret in Franciam.* (Procès, t. I, p. 52.) — Et lui racontet l'ange la pitié qui estoit en royaume de France. (*Ibid.*, p. 171.) *Dixit sibi quod sancta Katharina et Margareta venirent ad ipsam, etc.* (*Ibid.*, p. 170.)

viendrait de l'accomplir : car elle craignait les pièges des Bourguignons, elle craignait les résistances de son père¹.

Cependant les périls s'étaient accrus. Tandis que tout manquait à Charles VII, qu'on l'engageait à se retirer en Dauphiné, qu'il songeait lui-même à chercher un refuge soit en Espagne, soit en Écosse, Bedford venait de raffermir ses alliances sur le continent, et Salisbury passait en France pour porter enfin la guerre au cœur des pays demeurés fidèles au roi national. Les apparitions de Jeanne lui venaient plus fréquentes. Deux et trois fois par semaine, la voix lui répétait qu'il fallait partir et venir en France ; et un jour enfin il lui fut ordonné d'aller à Vaucouleurs auprès de Robert de Baudricourt, capitaine du lieu, qui lui donnerait des gens pour partir avec elle².

Partir, quitter sa mère, ses jeunes amies, ses paisibles travaux, pour se jeter en pareille compagnie dans cette vie de hasards, c'était chose qui devait troubler étrangement cette âme simple et recueillie. Elle disait plus tard qu'elle eût mieux aimé être tirée à quatre chevaux que de venir en France sans la volonté de Dieu. Jusque-là le caractère de sa mission pouvait se dérober à ses yeux dans les ombres de l'avenir et l'attirer par le mystère. Quand les voix lui disaient qu'il fallait aller au secours de la France, elle se sentait pleine d'ardeur et d'impatience : elle ne pouvait durer où elle était. Mais quand les voiles tombèrent, quand le présent se montra avec toutes les misères, les dégoûts de la réalité, et qu'il fallut partir, elle s'effraya. Elle répondit qu'elle n'était qu'une pauvre fille qui ne saurait ni monter à cheval ni faire la guerre. Mais la voix avait parlé : elle triompha de ses répugnances. Et Jeanne, sans étouffer le cri de son cœur, n'eut plus qu'une pensée : ce fut de concourir de toute sa force à l'accomplissement de la volonté de Dieu³.

Elle alla chez son oncle Durand Laxart, qui demeurait à Burey-le-Petit (Burey en Vaux), près Domrémy, comme pour passer quelque temps près de lui ; et au bout de huit jours elle s'ouvrit à lui de ses projets. Elle lui dit qu'elle voulait aller en France vers le dauphin pour le faire couronner. Comme il s'étonnait de son dessein : N'est-il pas dit, ajouta-t-elle, qu'une femme perdrait la France et qu'une jeune fille la relèverait ? Et quand elle le vit ébranlé, elle lui demanda de

¹ Vœu de virginité : *Prima vice qua audivit vocem suam, ipsa vovit servare virginitatem suam, tamdiu quamdiu placuit Deo.* (T. I, p.128, cf. p. 127 et 157.)

Recueillement : *Et sæpe dum jocarent insimul, ipsa Johanna se trahebat ad partem et loquebatur Deo, ut sibi videbatur.* (T. II, p. 420.) — Secret : Interrogée se de ces visions elle a point parlé à son curé ou autre homme d'Église ; répond que non.... Et dit outre qu'elle ne fust point contrainte de ses voix à le celer, mais doubtoit moult le révéler pour doute des Bourguignons qu'ilz ne l'empeschassent de son voyage, et par especial doubtoit moult son père, qu'il ne la empeschast de son véage faire. (T. I, p. 128.)

² Détresse de Charles VII : Th. Basin, *Vie de Charles VII*, liv. I, ch. i. — Ordre de partir : *Quod illa vox sibi dicebat his aut ter in hebdomade quod optutebat ipsam Johannam recedere et venire in Franciam.* (T. I, p. 52.) — *Quod ipsa Johanna iret ad Robertum de Baudricuria apud oppidum de Vallecoloris, capitaneum dicti loci ; et ipse traderet sibi gentes secum ituras.* (*Ibid.*)

³ Combats intérieurs : *Quod mallet esse distracta cum equis, quam venisse in Franciam sine licentia Dei.* (T. I. p. 74.) — *Et non poterat plus durare ubi erat.* (*Ibid.*, p. 53). — *Quod erat una pauper filia quæ nesciret equitare et ducere guerram.* (*Ibid.*)

venir avec elle à Vaucouleurs pour demander au sire de Baudricourt de la faire conduire au lieu où était le dauphin¹.

Il se rendit à sa prière, et la mena à Vaucouleurs vers le temps de l'Ascension (13 mai 1428). Elle se présenta dans ses habits de paysanne au sire de Baudricourt, qu'elle distingua parmi les siens sans l'avoir jamais vu : *Mes voix, dit-elle, me le firent connaître* ; et elle lui dit qu'elle venait de la part de son Seigneur, afin qu'il mandât au dauphin de se bien tenir et de ne point assigner bataille à ses ennemis, parce que le Seigneur lui donnerait secours avant le milieu du carême. Elle disait que le royaume n'appartenait pas au dauphin, mais à son Seigneur ; mais que son Seigneur voulait que le dauphin devint roi et qu'il eût ce royaume en commende ; qu'en dépit de ses ennemis il serait roi, et qu'elle-même le conduirait au sacre.

Et quel est ton Seigneur ? dit Robert.

— *Le roi du ciel.*

Le sire de Baudricourt l'estima folle, et l'aurait volontiers livrée aux grossiers ébats de ses soldats. Il crut la ménager fort en disant à son oncle qu'il ferait bien de la ramener à son père bien souffletée².

Elle revint à Burey (car ses voix lui avaient prédit cet affront) et de là dans la maison de son père, reprenant ses occupations accoutumées, mais toujours ferme dans sa résolution ; et on aurait pu la deviner à plusieurs paroles. Peu de temps après son retour, la veille de la Saint-Jean-Baptiste, elle disait à un jeune garçon de son village qu'il y avait entre Coussey et Vaucouleurs (Domrémy est entre les deux) une jeune fille qui, dans l'année, faisait sacrer le roi. Une autre fois elle disait à Gérardin d'Épinal : *Compère, si vous n'étiez Bourguignon, je vous dirais quelque chose*. Il crut alors qu'il s'agissait de mariage. Des bruits, d'ailleurs, avaient pu revenir de son voyage à Vaucouleurs. Elle dit dans son procès que, pendant qu'elle était encore chez son père, il avait rêvé qu'elle s'en irait avec les gens d'armes. Sa mère lui en parla plusieurs fois, et se montrait, comme son père, fort préoccupée de ce songe : aussi la tenait-on dans une plus grande surveillance, et le père allait jusqu'à dire à ses autres enfants : *Si je pensais que la chose advint, je vous dirais : Noyez-la, et si vous ne le faisiez, je la noierais*

¹ Premier voyage à Vaucouleurs : MM. Michelet et Henri Martin disent que l'oncle y alla seul d'abord : c'est, je crois, mal interpréter le témoignage de Durand Laxart : *Et hoc ipsa dixit eidem testi quod iret dictum Roberto de Baudricuria quod faceret eam ducere ad locum ubi erat dominus Dalphinus.* (Procès, t. II, p. 444.) *Quod iret* peut vouloir dire qu'il allât ou qu'elle irait : mais ce qui prouve qu'il faut l'entendre dans ce dernier sens, c'est la déposition de Jeanne elle-même au procès : *Dixit ultra quod ivit ad avunculum suum, sibi que dixit quod apud eum volebat manere per aliquod modicum tempus ; et ibi mensit quasi per octo dies ; dixitque tum præfato avunculo suo quod oportebat ipsam ire ad prædictum oppidum de Vallecouris, et ipse avunculus ejus illo duxit eam.* (T. I p. 53.) Comparez le témoignage de Jean Moreau qui parle de plusieurs voyages : *Ipsa ivit bina aut trina vice ad Vallis-Colorem, locutum Ballivo.* (T. II, p. 391.) Jeanne avait reçu l'ordre, non d'envoyer mais d'aller à Vaucouleurs (t. I, p. 53). Jean Laxart dit qu'elle demeura six semaines chez lui : mais il ne le dit pas spécialement de ce voyage (t. II, p. 443).

² Robert de Baudricourt : *Ipsa cognovit Robertum de Baudricuria, cum tamen antea nunquam vidisset, et cognovit per illam vocem prædictum Robertum.* (T. I, p. 53.) Cf. les témoignages de D. Laxart, son oncle, de Jean de Novellompont, dit de Metz, et de Bertrand de Poulengi, ses premiers adhérents (t. II, p. 444, 436, 458), et la Chron. de la Pucelle (t. IV, p. 205, ou ch. XLII, p. 271, 272 de l'édit. de M. Vallet de Viriville).

moi-même. On essaya quelque moyen moins violent de la détourner de ces pensées. On voulut la marier : un homme de Toul la demanda, et comme elle refusait, il l'assigna devant l'officialité, prétendant qu'elle lui avait promis mariage ; mais elle parut devant le juge et confondit son étrange adversaire¹.

Cependant, le temps qu'elle avait marqué approchait. Jeanne voulut faire la démarche décisive. Son oncle s'y prêta encore ; il se rendit à Domrémy, et, alléguant les soins que réclamait sa femme nouvellement accouchée, il obtint des parents de Jeanne qu'elle la vint servir. Elle partit sans prendre autrement congé de ses parents. Dieu avait parlé : *Et quand j'aurais eu, disait-elle à ses juges, cent pères et cent mères et que j'eusse été fille de roi, je serais partie.* Et néanmoins elle leur écrivit plus tard pour leur demander pardon. Avec ses parents, elle laissait derrière elle de bien chères compagnes. Elle vit en partant la petite Mengette, et s'en alla, la recommandant à Dieu. Quant à Hauviette, l'amie de son enfance, aurait-elle pu lui cacher la cause réelle de son départ ? Elle aimait mieux lui laisser ignorer son voyage, et partit sans la voir. Hauviette, dans sa déposition, dit comme elle en a pleuré².

Jeanne reparut à Vaucouleurs dans son pauvre habit de paysanne, une robe grossière de couleur rouge, et revit le sire de Baudricourt sans se faire mieux accueillir. Mais elle ne se laissa plus congédier. Elle prit domicile chez la femme d'un charron (Henri Le Royer), et demeura trois semaines dans sa maison, toujours simple, bonne fille et douce, filant avec elle, et se partageant entre ces travaux familiaux et la prière. Un témoin, qui était alors enfant de chœur de Notre-Dame de Vaucouleurs, déposa qu'il la voyait souvent dans cette église : *Elle y entendait, dit-il, les messes du matin, et y demeurait longtemps en prières, ou bien encore elle descendait dans la chapelle souterraine, et s'agenouillait devant l'image de Marie, le visage humblement prosterné ou levé vers le ciel.* L'objet de son voyage n'était plus un mystère pour personne : elle disait hautement (son hôte, qui l'entendit, en dépose) qu'il fallait qu'elle allât trouver le dauphin ; que son Seigneur, le roi du ciel, le voulait ; qu'elle venait de sa part, et que, dût-elle y aller sur ses genoux, elle irait³.

Plusieurs des chevaliers du sire de Baudricourt, qui, sans doute, l'avaient entendue devant lui, voulurent la revoir. Jean de Novelonpont, appelé aussi Jean de Metz, l'un d'eux, la vint trouver chez le charron et lui dit :

¹ Retour : *Ipse autem Robertus bina vice recusavit et repulit eam, et ita etiam dixerat sibi vox quod eveniret.* (Procès, t. I, p. 53.) — Demi-confidences : *Quod erat una puella inter Couxeyum et Vallis-Colorem, quæ, antequam esset annus, ipsa faceret consecrare regem Franciæ.* (T. II, p. 440.) — Gérardin d'Épinal : t. II, p. 423. — Songes et menaces de son père : t. I, p. 131. — Son poursuivant de Toul : t. I, p. 127.

² Son prétexte pour partir : t. II, p. 428 (Isab. Gerardin), 430 (Mengette) et 434 (Colin). *S'elle eust c pères et c mères et s'il eust été fille de roy, si fust-elle partie.* (T. I, p. 129.) — Adieu à Mengette (t. II, p. 431). — Hauviette : *Nescivit recessum dictæ Johannettæ : quæ testis propter hoc multum flevit.* (T. II, p. 419.) — Adieu au père de Gérard Guillemette ; aux gens de Greux : t. II, p. 416 (Ger. Guillemette), et 421 (Watrin).

³ Séjour de Jeanne à Vaucouleurs. — *Erat bona, simplex, dulcis et bene moderata filia.... Libenter et bene nebat, et quia nevit in domo sua cum ipsa.* (T. II, p. 446.) *Erat bona filia ; tunc nebat cum uxore sua, libenter ibat ad ecclesiam.* (*Ibid.*, p. 448.) *Audiebat missas matutinas et multum stabat in ea orando.* (*Ibid.*, p. 461). Elle se confessa deux ou trois fois pendant son séjour. (*Ibid.*, p. 432.)

Sa résolution : *Quod si deberet ire supra genua sua, iret.* (*Ibid.*, p. 448.)

Ma mie, que faites-vous ici ? Faut-il que le roi soit chassé du royaume, et que nous devenions Anglais ?

Elle répondit :

Je suis venue ici, à chainbre de roi (dans une ville royale), parler à Robert de Baudricourt pour qu'il me veuille mener ou faire mener au roi. Mais il ne prend souci ni de moi ni de mes paroles. Et pourtant, avant le milieu du carême, il faut que je sois devers le roi, quand je devrais user mes jambes jusqu'aux genoux ; car nul au monde, ni rois, ni ducs, ni fille du roi d'Écosse, ni aucun autre ne peut recouvrer le royaume de France ; et il n'y a point de secours que de moi : et certes, j'aimerais bien mieux filer auprès de ma pauvre mère, car ce n'est point mon état ; mais il faut que j'aïlle et que je le fasse, parce que mon Seigneur veut que je le fasse.

— Qui est votre Seigneur ? dit Jean.

C'est Dieu.

Le chevalier, mettant ses mains dans les siennes, jura par sa foi que, Dieu aidant, il la mènerait au roi, et il lui demanda quand elle voulait partir.

Plutôt maintenant que demain, plutôt demain qu'après, dit-elle.

Un autre, Bertrand de Poulengi, s'engagea, comme Jean de Metz, à la conduire¹.

Après ces adhésions publiques, le sire de Baudricourt ni pouvait plus prendre la chose avec autant d'indifférence. Jeanne lui avait fait part de ses révélations ; mais fallait-il l'en croire, et même alors, qu'en fallait-il croire ? Si elle avait des visions, d'où venaient-elles ? Pour éclaircir ce point, le capitaine la vint trouver un jour chez le charron, ayant avec lui le curé : le curé, revêtu de son étole, se mit en devoir de l'exorciser, lui disant que s'il y avait maléfice, elle se retirât d'eux, sinon qu'elle s'approchât. Jeanne s'approcha du prêtre et se mit à ses genoux ; — toujours humble, mais gardant dans sa soumission même toute sa liberté de juger. Elle dit après, qu'il n'avait pas bien fait, puisqu'il l'avait entendue en confession : il devait donc savoir si c'était l'esprit malin qui parlait par sa bouche. — Comme l'épreuve n'était pas de nature à dissiper les doutes du capitaine, Jeanne lui cita la prophétie populaire : qu'une femme perdrait la France et qu'une jeune fille la sauverait. On disait dans le pays, [une jeune fille des marches de Lorraine](#) ; et la femme de Henri Le Royer, témoin de la scène, en demeura vivement frappée ; car elle avait ouï cette tradition que Jeanne s'appliquait. Mais Robert de Baudricourt doutait encore².

Cependant Jeanne était pressée de partir : [Le temps](#), dit le même témoin, [lui pesait comme à une femme en travail](#). Et tous, excepté le sire de Baudricourt, semblaient conspirer avec elle. Les deux chevaliers qui s'étaient offerts à la conduire avaient pris sur eux les frais du voyage ; le menu peuple, qui de plus en plus croyait en elle, y voulut concourir aussi. Pour s'en aller parmi des hommes de guerre, il lui fallait prendre leur habit. Les gens de Vaucouleurs se chargèrent de l'équiper. Ils lui donnèrent ce qui composait en ce temps le costume militaire : gippon ou justaucorps, espèce de gilet ; chausses longues liées au justaucorps'

¹ Jean de Metz, et Bertrand de Poulengy : t. II, p. 436 et 456. A propos de la fille du roi d'Écosse, M. J. Quicherat fait la remarque que dès lors, il était déjà question de marier Marguerite d'Écosse au fils du roi, encore enfant. (*Ibid.*, p. 436.)

² Baudricourt, et le curé exorcisant Jeanne, etc. : t. II, p. 446, 447 (Cath., femme d'Henri le Royer.)

par des aiguillettes ; tunique ou robe courte tombant jusqu'au genou ; guêtres hautes et éperons, avec le chaperon, le haubert, la lance, et le reste. Un autre aida son oncle à lui acheter un cheval. Déjà tout à l'entour il n'était bruit que de la Pucelle, de ses révélations ; et le duc de Lorraine, qui était malade, la voulut voir et lui envoya un sauf-conduit. Elle se rendit à son appel, ne voulant négliger aucun moyen qui pût servir à son voyage. Jean de Metz l'accompagna jusqu'à Toul ; elle continua la route avec son oncle et se présenta devant le duc. Le duc la consulta sur sa maladie. Selon un témoin qui prétend le tenir d'elle-même, elle lui dit qu'il se gouvernait mal et ne guérirait pas s'il ne s'amendait ; et elle l'exhorta à reprendre **sa bonne femme**, dont il vivait séparé. Dans le procès, Jeanne se borne à dire que, consultée par le duc, elle déclara ne rien savoir sur sa maladie, et qu'elle lui exposa en peu de mots l'objet de son voyage, ajoutant que s'il lui voulait donner son fils et des gens d'armes pour la mener en France, elle prierait Dieu pour sa santé. Le duc évita de s'engager à ce point dans l'affaire ; mais il la congédia avec honneur, et lui donna, dit-on, un cheval et de l'argent¹.

Après avoir mis à profit cette excursion, pour aller, à deux lieues de Nancy, faire ses dévotions à Saint-Nicolas, but fameux de pèlerinage, elle revint à Vaucouleurs. Son départ ne pouvait plus être différé. Le sire de Baudricourt, soit qu'il ait pris l'avis de la cour de Bourges, soit qu'il ait dû céder à l'entraînement qui se manifestait autour de lui, n'essaya plus d'y faire obstacle. On dit que le jour où se donna la bataille de Rouvray (Journée des harengs), Jeanne le vint trouver et lui dit : **En nom Dieu** (au nom de Dieu : c'est sa manière d'affirmer depuis le commencement de sa mission), **en nom Dieu, vous mettez** (tardez) **trop à m'envoyer : car aujourd'hui le gentil dauphin a eu assez près d'Orléans un bien grand dommage ; et sera il taillé** (court-il fortune) **encore de l'avoir plus grand, si ne m'envoyez bientôt vers lui**. Il céda, et dès le lendemain, premier dimanche de carême (13 février 1429), elle put se disposer à partir avec sa petite escorte, savoir : Jean de Metz et Bertrand de Poulengy, qui emmenaient deux de leurs servants (Jean de Honecourt et Julien), et deux autres, savoir Colet de Vienne, messenger du roi, et Richard l'Archer. Plusieurs s'effrayaient de voir Jeanne s'aventurer en si petite compagnie : six hommes armés, c'était assez pour la signaler à l'ennemi, trop peu pour la défendre. Mais Jeanne n'avait pas sa confiance dans le secours des hommes. Ce n'était point une armée qu'elle était venue chercher à Vaucouleurs. Elle dissipait ces craintes, elle disait avec assurance qu'elle avait son chemin ouvert, et que si elle rencontrait des hommes d'armes sur sa route, Dieu son Seigneur lui frayerait la voie jusqu'au dauphin qu'elle devait faire sacrer : **C'est pour cela**, disait-elle, **que je suis née**. Le sire de Baudricourt vit la petite troupe au départ ; il recommanda aux compagnons de Jeanne de lui faire bonne et sûre conduite. Il lui donna à elle une épée, et,

¹ Impatience de Jeanne : *Et erat sibi tempus grave ac si esset mulier prægnans*. (*Ibid.*) — Les frais du voyage : *ibid.*, p. 437 (J. de Metz), équipement (*ibid.*), et Vallet de Viriville, *Iconogr. de J. Darc*, p. 2, 3. Le cheval acheté par son oncle coûta 16 francs, soit, à raison de 10 fr. 53 c. (valeur intrinsèque), 168 fr. 48 c. Voy. les excellentes tables de M. Natalis de Wailly, Mémoire sur la variation de la livre tournois. *Mém. de l'acad. des inscript.*, Nouvelle Série, t. XXI, 2e partie, p. 249. — Jeanne chez le duc de Lorraine : t. I, p. 54 ; cf. t. II, p. 391, 406, 437, 444 ; t. III, p. 87.

doutant jusqu'à la fin, il la congédia en disant : *Allez donc, allez, et adviene que pourra !*¹

¹ Prédiction de la bataille de Rouvray : *Chron. de la Pucelle, Procès*, t. IV, p. 206, ou chap. XLII, p. 272 (Vallet de Viriville). — Escorte de Jeanne : *Procès*, t. II, p. 406, 432, 437, 444, 457. — Sa confiance : t. II, p. 449 (Henri le Royer). — Adieu de Baudricourt : *Vade, vade, et quod inde poterit venire, veniat*. (T. I, p. 55.)

LIVRE DEUXIÈME. — ORLÉANS.

Le voyage de Vaucouleurs à Chinon, où était la cour, était déjà pour la mission de Jeanne comme une première épreuve. Tout le pays était aux Anglais et aux Bourguignons : il fallait éviter leur rencontre et passer trois ou quatre rivières, la Marne, l'Aube, la Seine, l'Yonne, dans une saison où la crue des eaux ramenait presque forcément les voyageurs aux villes ou aux ponts gardés par eux. Ils allèrent ainsi pendant onze jours et plus, marchant le plus communément la nuit. Jeanne n'approuvait pas ces mesures d'une prudence tout humaine. Elle eût voulu s'arrêter au moins chaque jour dans quelque village, pour rendre à Dieu ses devoirs accoutumés. *Si nous pouvions entendre la messe, leur disait-elle, nous ferions bien.* Mais se montrer semblait être un péril tant que l'on était en pays ennemi. Ils ne cédèrent que deux fois à ses désirs, une fois peut-être dans l'abbaye de Saint-Urbain, où l'on passa la nuit, et l'autre fois dans la principale église d'Auxerre. Jeanne, à son tour, condescendit pour tout le reste à leur manière de la conduire ; mais elle leur rappelait les autres guides qu'elle avait au ciel. Quand ils lui demandaient si elle ferait ce qu'elle avait annoncé, elle leur disait de ne rien craindre, qu'elle ne faisait rien que par commandement, et que ses frères de paradis lui disaient tout ce qu'elle avait à faire¹.

Jeanne, pour ses compagnons, n'était déjà plus de la terre. Pendant ce voyage, quoiqu'on marchât la nuit, on s'arrêtait néanmoins pour prendre du repos. Jeanne couchait au milieu d'eux, renfermée dans son habit d'homme. — Mais ce vêtement, qu'elle avait adopté par pudeur, n'était point sa seule sauvegarde en cette compagnie d'hommes de guerre. — Tel était l'ascendant qu'elle avait pris sur eux, que les plus jeunes, loin de songer à lui rien dire ou faire qui pût l'offenser, affirment qu'ils n'ont même jamais eu la pensée du mal auprès d'elle ; ils étaient comme enflammés de l'amour divin qui était en son âme, et devenaient chastes et purs par la contagion de sa sainteté².

Ils passèrent la Loire à Gien, et parvinrent à Sainte-Catherine de Fierbois, en Touraine, où Jeanne, par honneur pour la patronne du lieu, l'une de ses deux patronnes, et comme pour compenser les privations qu'elle avait acceptées durant la route, entendit jusqu'à trois messes le même jour. Depuis qu'on n'avait plus à craindre une surprise de l'ennemi, ses compagnons ne cachaient plus l'objet de son voyage. De Gien, la nouvelle était venue aux habitants d'Orléans qu'une bergerette nommée la Pucelle, accompagnée de quelques nobles de Lorraine, avait passé, disant qu'elle venait faire lever le siège de leur ville et mener le roi à Reims pour qu'il y fût sacré. Du hameau de Sainte-Catherine elle-même écrivit, ou, plus exactement, fit écrire au roi pour lui demander la permission de l'aller trouver à Chinon. Elle lui mandait qu'elle avait fait cent cinquante lieues pour lui venir en aide ; qu'elle savait plusieurs bonnes choses

¹ *Chron. de la Pucelle*, ch. XLII, et *Journal du siège, Procès*, t. IV, p. 207 et 126 ; et les témoignages de Jean de Metz et de Bertrand de Poulengy, ses compagnons, t. II, p. 437 et 456.

² *Ipsa puella jacebat juxta eumdem testem, suo gippone et caligis vaginatis induta... induta suo lodice et caligis suis*, etc.. (Les mêmes, et H. Lemaistre et M. La Touroulde, t. III, p. 198 et 87.)

qui le touchaient : et, pour lui donner comme un premier gage de sa mission, elle déclarait qu'elle le saurait distinguer parmi tous les autres¹.

Le bruit de son voyage avait sans doute devancé sa lettre à Chinon, et la petite cour qui s'agitait autour de Charles VII l'avait fort diversement accueilli : La position du roi devenait chaque jour plus critique ; sa détresse était extrême : son trésorier déclarait qu'il n'avait pas quatre écus en caisse, tant de l'argent du prince que du sien. Le roi ne savait plus que faire pour sauver Orléans, et, Orléans pris, rien n'était sûr pour lui au sud de la Loire. Il en était réduit à se demander s'il chercherait un refuge en Espagne ou en Écosse. La reine de Sicile, mère de la reine, et ceux qui gémissaient de l'état des affaires, étaient disposés à tout risquer pour sortir de cet abîme ; au contraire, l'homme en faveur, La Trémouille, craignait par-dessus tout un changement de conduite qui pouvait soustraire le prince à son influence en le tirant de cette torpeur. Pour un tel homme, le succès même était un péril. Mais pouvait-on refuser de voir au moins celle qui promettait de si grandes choses ? On lui permit donc de venir, et sur la route, il paraît qu'on lui tendit une embuscade : c'était une manière aussi de la mettre à l'épreuve ! L'épreuve réussit mal : ceux qui la voulaient prendre demeurèrent, dit un témoin de Poitiers, comme cloués au lieu où ils étaient².

Jeanne vint donc à Chinon (6 mars), mais elle voulait parler au roi : nouvel obstacle à vaincre. Fallait-il aller jusqu'à compromettre le prince dans une entrevue avec une fille des champs que l'on pouvait, leur les rumeurs populaires, soupçonner d'être folle ou pis encore ? C'est ce qu'on agita dans le conseil. Plusieurs la virent et la pressèrent de leur dire à eux-mêmes ce qu'elle se réservait de dire au roi. Elle parla donc ; mais, en l'écoutant, ils s'affermirent dans la pensée que le roi ne devait point l'entendre. D'autres même croyaient qu'il le devait d'autant moins, qu'elle se disait envoyée de Dieu ; et les ecclésiastiques furent consultés sur ce point. Tout bien examiné, ceux-ci ne crurent pas qu'il y eût lieu d'empêcher le roi de la recevoir : mais, comme ces scrupules n'étaient pour plusieurs que des prétextes, une semblable décision ne suffisait point à les dissiper ; et quand Jeanne vint au château, elle rencontra de nouveaux obstacles dans le conseil. Cependant la raison finit par triompher : on alléguait au roi que Jeanne venait à lui avec une lettre de Robert de Baudricourt ; on lui dit les périls qu'elle avait affrontés et dissipés comme par miracle pour arriver jusqu'à sa résidence. C'était le dernier espoir des habitants d'Orléans ; ils avaient envoyé une ambassade au roi à la nouvelle de ce secours inespéré ; leurs députés étaient là attendant la décision du prince. Et Jeanne n'avait pas seulement pour elle la lettre, très-froide, sans doute, du sire de Baudricourt ; elle avait ses compagnons de route. Les deux hommes qui avaient cru en elle dès son séjour à Vaucouleurs, s'étaient sentis bien mieux affermis dans leur foi après l'épreuve de ce voyage ; mandés au conseil, ils y parlèrent avec toute la chaleur de leur conviction et persuadèrent³.

¹ À Gien : *Procès*, t. III, p. 3 (Dunois) et 21 (G. de Ricarville) ; — à Fierbois : t. I, p. 56 et 75.

² *Détresse du roi* : t. III p. 85 (M. La Touroulde) ; t. V, p. 339 (le religieux de Dumferling). — *Embuscade* : t. III, p. 203 (Seguin.)

³ *Difficultés à l'admission de Jeanne* : t. II, p. 115 (Sim. Charles) ; cf. *ibid.*, p. 4 (Dunois) ; p. 81 (Barbin) ; t. V, p. 118 (lettre de Perceval de Boulainvilliers, 21 juin 1422). *La députation d'Orléans* : t. III, p. 3 (Dunois) ; — les compagnons de Jeanne au conseil : *Chron. de la Pucelle*, ch. XLII, et *Journal du siège*, t. IV, p. 207 et 127.

Après deux jours d'attente, Jeanne fut donc introduite au château par le comte de Vendôme. Elle se présenta simplement et avec assurance ; Elle fit les inclinations et révérences accoutumées de faire aux rois, ainsi que si elle eût été nourrie en la cour, dit Jean Chartier. Le roi, continue-t-il, pour la mettre à l'épreuve, s'était confondu parmi d'autres seigneurs plus pompeusement vêtus que lui, et quand Jeanne, qui ne l'avait jamais vu, le vint saluer, disant : *Dieu vous donne bonne vie, gentil roi ! — Je ne suis pas le roi*, dit-il : *voilà le roi* ; et il lui désignait un des seigneurs. Mais Jeanne répondit : *En nom Dieu, gentil prince, vous l'êtes, et non un autre*. Et, abordant l'objet de sa mission, elle lui dit que Dieu l'envoyait pour lui aider et secourir ; elle demandait qu'il lui baillât gens, promettant de faire lever le siège d'Orléans, et de le mener sacrer à Reims. Elle ajoutait, que c'étoit le plaisir de Dieu que ses ennemis les Anglois s'en lassent en leur pays ; que le royaume lui doit demeurer, et que s'ils ne s'en alloient, il leur mescerroit (arriverait malheur¹).

Parmi les princes que le favori n'avait point écartés de la cour, se trouvait le jeune duc d'Alençon. Pris à Verneuil (1424), il avait résisté à toutes les séductions mises en pratique pour l'attirer à la cause de Henri VI ; et il avait dû payer sa fidélité à Charles VII par une captivité de trois ans et une rançon qui le ruinait. Il y avait alors à Chinon bien du loisir autour du roi : le jeune duc se trouvait au voisinage, à Saint-Florent-lès-Saumur, chassant aux cailles. Ayant su, par un de ses gens, l'arrivée à Chinon d'une jeune fille qui se disait envoyée de Dieu pour expulser les Anglais et faire lever le siège d'Orléans, il s'y rendit, et entra comme elle parlait au roi. Le roi l'ayant nommé à Jeanne : *Soyez le très-bien venu*, dit-elle : *plus il y en aura ensemble du sang royal de France, mieux en sera-t-il*. Le lendemain elle fut à la messe du roi, et le roi l'ayant prise à part avec Alençon qui le raconte et La Trémouille, elle lui fit plusieurs requêtes : elle lui demandait de donner son royaume au Roi des cieux, et que le Roi des cieux, après cette donation, ferait pour lui comme pour ses prédécesseurs, et le rétablirait dans son ancien état².

Mais qui était-elle pour parler avec cette autorité, et quel signe donnait-elle de sa mission ? L'heureuse issue de son voyage pouvait bien, après tout, n'être pas un si grand prodige, et le fait d'avoir reconnu le roi sans l'avoir jamais vu, fournir des armes à ceux qui ne voulaient voir dans tout cela qu'une trufferie. Au lieu de la foi, elle rencontrait même, non-seulement le doute, mais quelquefois l'outrage. Le jour qu'on la présenta au château, un homme à cheval la voyant entrer : *Est-ce là la Pucelle ?* dit-il ; et il raillait grossièrement sur son titre, reniant Dieu. *Ah !* dit Jeanne, *tu le renies, et tu es si près de ta mort !* Avant qu'il fût une heure, l'homme tombait à l'eau et se noyait³.

Ceux qui étaient les plus favorables ne savaient qu'attendre et voir encore. Le roi l'avait donnée en garde à G. Béliet, dont la femme était de grande dévotion et de

¹ *Présentation* : III, p. 4 (Dunois) ; p. 16 (Gaucourt) ; *cum magna humilitate et simplicitate*, Procès, t. IV, p. 52 (J. Chartier) ; *ibid.*, p. 306 (Thomassin) ; il décrit son costume.

Le roi distingué par la Pucelle : t. III, p. 116 (Simon Charles) ; p. 192 (Jean Moreau) ; J. Chartier, *l. l.*, et *Chron. de la Pucelle*, *ibid.*, t. IV, p. 207.

Déclaration de Jeanne : *Chron. de la Pucelle*, *ibid.* ; *Journal du siège*, *ibid.* ; Chartier, *ibid.*, p. 53, cf. t. III, p. 17 (Gaucourt) ; p. 103 (Pasquerel, ses aumônier).

² *Le duc d'Alençon* : t. III, 91-92 (Alençon), cf., *ibid.*, p. 103 (Pasquerel).

³ L'insulteur : *Esse pas là la Pucelle ? negando Deum quod si haberet eam nocte, quod ipsam non redderet puellam*, *ibid.*, p. 102 (Pasquerel).

bonne renommée. En même temps qu'il envoyait dans son pays natal des religieux chargés de s'informer secrètement de sa vie, il la faisait paraître devant sa cour ; il la soumettait à l'examen des gens d'Église : et elle savait garder en toute rencontre la même aisance, la même fermeté ; parlant avec assurance de sa mission, soit devant La Trémouille, soit devant les évêques, et montrant, au besoin, que dans cette carrière des batailles où elle voulait ramener le roi, elle-même saurait faire bonne figure. Un jour après le dîner, le roi étant allé se promener dans la prairie, elle y courut, la lance au poing, et de si bonne manière, que le duc d'Alençon, charmé, lui donna un cheval. Les épreuves se continuaient jusque dans la demeure qui lui avait été assignée. De grands personnages la venaient voir à la tour du château de Coudray (à une lieue de Chinon), et elle répondait à leurs questions. Mais quand elle était seule, elle priait et pleurait¹.

Un jour enfin, elle vint trouver le roi et lui dit : *Gentil dauphin, pourquoi ne me croyez-vous ? Je vous dis que Dieu a pitié de vous, de votre royaume et de votre peuple : car saint Louis et Charlemagne sont à genoux devant lui, en faisant prière pour vous ; et je vous dirai, s'il vous plaît, telle chose, qu'elle vous donnera à connoître que me devez croire.* L'auteur de la Chronique ajoute qu'elle admit comme témoins de sa déclaration le duc d'Alençon, Robert Le Maçon, seigneur de Trèves (en Anjou), Christophe d'Harcourt et Gérard Machet, confesseur du roi, et qu'après leur avoir fait jurer de n'en rien révéler, elle dit au roi *une chose de grande conséquence qu'il avoit faite bien secrète ; dont il fut fort ébahi : car il n'y avoit personne qui le pût savoir que Dieu et lui.* D'autres suppriment les témoins, ou du moins les tiennent à distance, s'accordant sur le fait lui-même et sur l'impression que le roi en reçut : *Ce qu'elle lui a dit, nul ne le sait,* écrit Alain Chartier peu de temps après (juillet 1429), mais il est bien manifeste qu'il en a été tout rayonnant de joie comme à une révélation de l'Esprit saint².

Qu'était-ce donc que ce signe ? Jeanne elle-même est convenue du fait devant ses juges ; et elle confirme les derniers témoignages allégués en disant *qu'elle ne pense pas que personne ait été alors avec le roi, quoiqu'il y eût bien des gens assez près.* Mais en même temps elle déclara qu'elle n'en voulait rien dire. Elle persista longtemps dans ce refus, protestant que sur ce point on n'aurait pas d'elle la vérité ; et d'autant plus pressée qu'elle se récusait davantage, elle finit par se dérober à ces instances par le biais que ses juges mêmes semblaient lui offrir en l'interrogeant sur l'ange qui avait apporté une couronne au roi : bruit populaire qu'elle accueillit comme exprimant sa mission, sous le voile d'une

¹ *L'hôte de la Pucelle* : *ibid.*, p. 17 (Gaucourt). — *Enquête dans son pays* : *Audivit dici quod fuerunt Fratres Minores in dicta villa ad faciendum informationes*, t. II, p. 397 (Beatrix Estellin) ; cf. p. 394 (Dom. Jacob) et t. III, p. 83 (Barbin) : *Et misit etiam, ut audivit, in loco nativitatis ipsius Johannæ ad sciendum unde erat.*

Examens divers, etc. : *Chron. de la Pucelle*, ch. XLII, t. IV, p. 208 ; t. III, p. 92 (Alençon) ; *ibid.*, p. 66 (L. de Contes, son page) : *Et ipse loquens pluries eamdem Johannam vidit ire et redire versus regem, et fuit assignatum eidem Johannæ hospitium in quadam turri castri du Coudray.... Per plures dies veniebant homines magni statua locutum cum eadem Johanna. Multotiens vidit eamdem Johannam genibus flexis, ut sibi videbatur, orantem ; non tamen potuit percipere quid dicebat, licet aliquando fleret.*

² *Chron. de la Pucelle*, ch. XLII. Procès, t. IV, p. 208 ; *Journal du siège*, *ibid.*, p. 128 ; Alain Chartier, *Lettre à un prince étranger*, *ibid.*, t. V, p. 133 ; d'Aulon, *ibid.*, t. III, p. 209, p. 116 (Sim. Charles), cf. Th. Basin ; *Hist. de Ch. VII*, liv. II, ch. X. Il allègue le témoignage de Dunois.

allégorie fort transparente. Par cette allégorie qu'elle expliqua plus tard, elle dépista ses juges : le signe leur demeura donc caché ; car c'était le secret du roi. Mais une parole avait été entendue dans cette conversation secrète ; parole d'une singulière autorité, et dont l'accent put frapper les oreilles de ceux qui se tenaient non loin du prince : **Je te dis de la part de Messire que tu es vray héritier de France et fils du roy**. Cette parole reproduite en français dans la déposition de Pasquerel, parmi les autres déclarations de Jeanne, reçut plus tard son explication et se trouve rattachée au signe donné au prince, par les déclarations mêmes du roi. Le sire de Boisy, qui, dans sa jeunesse ; avait été l'un des chambellans les plus familiers de Charles VII, a raconté en effet à Pierre Sala, comme le tenant du roi lui-même, qu'un jour, au temps de ses plus grandes adversités, ce prince, cherchant vainement un remède à tant de maux, entra un matin, seul, dans son oratoire, et que là sans prononcer une parole, il fit à Dieu, du fond de son cœur, cette requête : Que s'il était vrai héritier, issu de la maison de France (ce doute était possible avec la reine Isabeau), et que le royaume lui dût justement appartenir, il plût à Dieu de le lui garder et défendre ; sinon, de lui faire la grâce d'échapper sans mort ou prison, et qu'il se pût sauver en Espagne ou en Écosse, où il voulait, en dernier recours, chercher un refuge. — C'est cette prière connue de Dieu seul que la Pucelle rappela. à Charles VII : et on s'explique maintenant la joie qu'au dire des témoins il manifesta, sans que personne en sût alors le motif. Jeanne, par cette révélation, n'avait pas fait seulement qu'il crût en elle ; elle faisait qu'il crût en lui-même, en son droit, en son titre : **JE TE DIS** (jamais Jeanne n'a parlé au roi de la sorte : c'est quelque chose de supérieur qui parle par sa bouche), **JE TE DIS DE LA PART DE MESSIRE, QUE TU ES VRAI HÉRITIER DE FRANCE ET FILS DU ROY**¹.

Ce n'était point assez : il fallait que personne n'eût le droit de révoquer en doute sa mission ou d'en suspecter l'origine. Le roi ne précipita rien, et décida qu'on la mènerait à Poitiers, où était le parlement, où siégeait le conseil, où se trouvaient réunis plusieurs des membres de l'Université de Paris, restés fidèles. Il voulait lui faire subir une épreuve plus solennelle, et donner à la résolution qu'on prendrait la sanction des hommes les plus autorisés dans l'État et dans l'Église. Jeanne partit donc, et quand elle sut où on la menait : **En nom Dieu, dit-elle, je sais que j'y aurai bien affaire : mais Messire m'aidera. Or allons de par Dieu**².

Elle vint donc à Poitiers, et fut, comme à Chinon, confiée à la garde de l'une des plus honorables familles de la cité : celle de Jean Rabateau, avocat général au parlement. L'archevêque de Reims, chancelier de France, et l'un des principaux

¹ *Le signe du roi* : t. I, p. 75 et 93. Voir sur les réponses de Jeanne à cet égard ce que nous en dirons au procès. M. Michelet dit : **qu'il semble résulter des réponses, du reste fort obscures, de la Pucelle à ses juges, que cette cour astucieuse abusa de sa simplicité, et que pour la confirmer dans ses visions on fit jouer devant elle une sorte de mystère où un ange apportait une couronne** (*Hist. de France*, t. V, p. 65.). Mais cela n'est d'accord ni avec le caractère de Jeanne, ni avec la politique de la cour. Loin qu'on cherchât à abuser la Pucelle, en cette matière, il fallut, on le verra, toute la constance et la force de sa conviction pour qu'on cédât à son entraînement.

Parole de Jeanne : *Et his auditis rex dixit adstantibus quod ipsa Johanna aligna secreta sibi dixerat que nullus sciebat aut scire poterat, nisi Deus*. T. III, p. 103 (Pasquerel). — *Pierre Sala* : *Procès*, t. IV, p. 270-280 ; cf. l'Abréviateur du *Procès*, *ibid.*, p. 258, et le *Miroir des femmes vertueuses*, *ibid.*, p. 271 ; L'Averdy, *Notices des Manuscrits*, t. III, p. 307 ; Lebrun des Charmettes, *Hist. de J. d'Arc*, t. I, p. 379, et M. J. Quicherat, *Aperçus Nouveaux*, p.62 et suiv.

² *Envoi à Poitiers* : t. IV, p. 209 (*Chron.*).

chefs du parti dominant, d'accord avec les membres du conseil, convoqua les évêques présents et les docteurs les plus renommés entre ceux qui avaient suivi la fortune de Charles VII : Gérard Machet, évêque de Castres, confesseur du roi ; Simon Bonnet, depuis évêque de Senlis ; l'évêque de Maguelonne et l'évêque de Poitiers ; maître Pierre de Versailles, depuis évêque de Meaux, et plusieurs autres, au nombre desquels le dominicain frère Séguin, à qui l'on doit le récit le plus étendu de ces conférences. On leur dit qu'ils avaient commission du roi pour interroger Jeanne et en faire leur rapport au conseil, et au lieu d'appeler la Pucelle devant eux, on les envoya vers elle, chez maître Jean Rabateau¹.

Dès qu'elle les vit entrer dans la salle, elle alla s'asseoir au bout du banc, et leur demanda ce qu'ils voulaient. Ils lui dirent qu'ils la venaient trouver, parce qu'elle avait dit au roi que Dieu l'envoyait vers lui ; et ils lui montrèrent, *par belles et douces raisons*, qu'on ne la devait pas croire. *Ils y furent*, dit la Chronique, *plus de deux heures, dont chacun d'eux parla sa fois ; et elle leur répondit : dont ils étoient grandement ébahis comme une si simple bergère, jeune fille, pouvoit ainsi répondre*. Nous n'avons plus les procès-verbaux de ces conférences tenues par des hommes défiants, sans doute (c'était leur devoir), mais sincères : actes auxquels Jeanne, dans son procès, renvoie plusieurs fois en toute assurance, et où l'on trouverait les libres effusions de son âme, recueillies sans réticence et sans altération. Mais à défaut de ce monument qui a péri de bonne heure, il reste comme un écho fidèle encore, quoique plus lointain, de sa parole, dans les dépositions de deux témoins : Gobert Thibault, écuyer du roi, et frère Séguin, docteur en théologie.

Dans la première visite, après diverses questions sur elle, sur sa famille, sur son pays, Jean Lombart lui ayant demandé qui l'avait poussée à venir vers le roi, elle lui dit ses visions, comme ses voix lui avaient appris la grande pitié qui était au royaume de France, et qu'il fallait qu'elle y allât : à ces paroles, elle s'était mise à pleurer ; mais la voix avait commandé. Et elle racontait comment elle avait entrepris ce voyage, accompli, parmi tant d'obstacles, en toute sûreté, selon Qu'il lui était prédit. *Jeanne, lui dit Guillaume Aymeri, vous demandez gens d'armes, et dites que c'est le plaisir de Dieu que les Anglais laissent le royaume de France et s'en aillent en leur pays. Si cela est, il ne faut point de gens d'armes, car le seul plaisir de Dieu les peut déconfire et faire aller en leur pays.*

— *En nom Dieu*, reprit Jeanne, *les gens d'armes batailleront, et Dieu donnera victoire.*

Maître Guillaume avoua que c'était bien répondu.

Alors Séguin, un *bien aigre homme*, dit la Chronique, voulant savoir que penser de ses voix, lui demanda quelle langue elles lui parlaient.

Meilleure que la vôtre, répondit-elle.

¹ *L'hôte de Poitiers* : En l'hostel d'un nommé maître Jean Rabateau qui avoit espousé une bonne femme. T. IV, p. 209 (Chron.) ; cf. t. III, p. 74 (G. Thibault) et p. 82 (Barbin). — *Le conseil à Poitiers* : *ibid.*, p. 203 (Seguin). — *Les examineurs de Poitiers* : Il faut joindre à ceux que nous avons nommés, Jordan Morin, député du duc d'Alençon, Jean Lombard, professeur de théologie à l'Université de Paris, Guillaume Lemaire ou Lemarié, chanoine de Poitiers, Guillaume Aymeri, professeur de théologie de l'ordre des frères Prêcheurs, frère Pierre Turelure, autre dominicain, maître Jacques Maledon, Mathieu Ménage, *ibid.*, p. 19 (Fr. Garivel) ; p. 74 (Gob. Thibault) ; p. 92 (Alençon) ; p. 203 (Seguin).

Il parlait limousin.

Croyez-vous en Dieu ? dit le docteur visiblement blessé.

— Mieux que vous, répliqua Jeanne sur le même ton.

Eh bien ! reprit Séguin, Dieu défend de vous croire sans un signe qui porte à le faire ; et il déclara que, pour sa part, il ne donnerait point au roi le conseil de lui confier des gens d'armes et de les mettre en péril sur sa simple parole.

En nom Dieu, répliqua Jeanne, je ne suis pas venue à Poitiers pour faire signes ; mais menez-moi à Orléans, et je vous montrerai les signes pour quoi je suis envoyée. Qu'on me donne si peu de gens qu'on voudra, j'irai à Orléans. Le frère Séguin si aigre homme que le dise la Chronique, a eu du moins la bonhomie de nous garder ces traits sans leur rien ôter de ce qu'ils avaient de piquant pour lui-même ; moins soucieux de son amour-propre que de la vérité¹.

L'examen se prolongea pendant trois semaines, et Jeanne en témoigna parfois son impatience. Le jour que vint Gobert Thibault, en compagnie de Jean Érault et de Pierre de Versailles, la Pucelle, voyant entre les deux docteurs l'écuier du roi, qu'elle avait sans doute rencontré à Chinon, lui frappa familièrement sur l'épaule, et lui dit qu'elle voudrait bien avoir plusieurs hommes d'aussi bonne volonté. Puis, s'adressant à Pierre de Versailles :

Je crois bien, dit-elle, que vous êtes venu pour m'interroger je ne sais ni À ni B ; mais je vies de la part du Roi des cieus pour faire lever le siège d'Orléans, et mener le roi à Reims, afin qu'il y soit couronné et sacré.

Et ensuite :

Avez-vous du papier, de l'encre ? dit-elle à Jean Érault. Écrivez ce que je vous dirai : *Vous, Suffort, Classidas et La Poule, je vous somme par le Roi des cieus, que vous en alliez en Angleterre.* — La lettre, écrite alors, se retrouvera en original à l'époque où elle eut enfin acquis le droit de l'envoyer aux Anglais².

On ne l'interrogea point seulement sur ses révélations : on la fit surveiller par des femmes dans sa manière de vivre, on l'interrogea sur sa croyance. Car ses visions fussent-elles constantes, il fallait savoir d'où elles venaient : si elles venaient du diable, on était convaincu qu'il se trahirait par quelque mot malsonnant touchant la foi. Jeanne sortit tout aussi heureusement de ces épreuves. Elle n'avait pas compté en vain sur Celui dont elle disait aux docteurs : *Il y a ès livre de Notre-Seigneur plus que ès vôtres.* Malgré ces vivacités de langage contre la science des docteurs, ils l'admiraient et confessaient qu'elle leur avait répondu avec autant de prudence que si elle eût été un bon clerc. Plusieurs crurent sincèrement à son inspiration le confesseur du roi et d'autres voyaient en elle celle qu'annonçait une prophétie (la prophétie de Merlin, sans

¹ *Interrogatoire* : Chronique, et Seguin, l. l. — *Le signe* : t. III, p. 20 (Garivel) et p. 17 (Gaucourt) : *Ipsa respondit quod signum quod ostenderet eis esset de levatione obsidionis et succursu villæ Aurelianensis.*

² *Durée de l'examen* : *Qui pluribus ut iteratis vicibus et quasi spatio trium septimanarum examinaverunt dictam Johannam.* T. III, p. 19 (Garivel) ; cf. p. 17 (Gaucourt) : *Spatio et tempore trium septimanarum et amplius, tam Pictavis quam Caynone.* Dans le résumé des conclusions de Poitiers, il est dit que le roi a fait garder et observer Jeanne depuis six semaines (t. III, p. 392.) — Gob. Thibault. *Venit eis, obviam et percussit loquentem super spatulam, eidem loquenti dicendo quod bene vallet habere plures homines voluntaria loquentis.... Ego nescio nec A nec B,* etc. T. III, p. 74.

doute, alléguée, en ce temps même, dans les vers de Christine de Pisan). Jean Érault, cherchant à la révélation de Jeanne un appui dans une autre, cita à l'assemblée ce que l'on rapportait de Marie d'Avignon. On disait que cette femme, renommée alors par ses prédictions, était venue jadis trouver le roi, et lui avait communiqué ses visions sur la prochaine désolation de la France. Elle avait vu quantité d'armes ; elle avait craint que ce ne lui fût un signe d'aller à la guerre. Mais elle avait été rassurée : il lui avait été dit que ce signe ne la touchait pas ; qu'une pucelle viendrait après elle, qui porterait ces armes et délivrerait la France de l'ennemi. Jean Érault ne doutait point, pour sa part, que Jeanne ne fût la pucelle prédite¹.

Sans aller aussi loin, les docteurs ne laissèrent pas de conclure en faveur de Jeanne. Ils louaient le roi de n'avoir, dans cette nécessité pressante du royaume, ni rejeté la Pucelle, ni cru trop légèrement à ses promesses ; mais de l'avoir éprouvée en cherchant dans sa vie et en demandant à ses actes la preuve qu'elle était envoyée de Dieu. Sa vie a fait l'objet d'une enquête sérieuse, Jeanne pendant six semaines a été gardée par le roi, visitée par toutes sortes de personnes ; et Pen n'a rien trouvé en elle, que **bien, humilité, virginité, dévotion, honnêteté, simplesse**. Son signe, c'est devant Orléans qu'elle prétend le montrer. Puisque la première preuve est faite, il ne faut pas refuser la seconde qu'elle offre ; il faut la mener à Orléans : car, la délaisser sans apparence de mal, **ce seroit répugner au Saint-Esprit et se rendre indigne de l'aide de Dieu**. Les matrones firent leur rapport à leur tour. La reine de Sicile, les dames de Gaucourt et de Trèves attestèrent que Jeanne était digne de porter son surnom populaire, et dès lors la démonstration était complète car on n'admettait pas que l'âme pure d'une vierge eût commerce avec le démon².

Le peuple, pour croire en elle, n'avait pas demandé tant d'épreuves. Les plus incrédules ne résistaient point à l'accent de sa parole : tel qui en venant déclarait ses promesses pures rêveries, ne s'en allait pas sans avouer que c'était une créature de Dieu ; et plusieurs en revenant pleuraient à chaudes larmes. Jeanne avait gagné tous les suffrages. Les hommes d'Église rendaient témoignage à sa vertu et à sa foi ; les hommes de guerre s'émerveillaient de la façon dont elle parlait sur le fait des armes, et les dames et les demoiselles ne s'étonnaient pas moins de trouver une simple jeune fille dans celle qui faisait l'admiration des hommes de guerre et des docteurs. Elle qui, sous les armes, semblait égale aux plus habiles par sa tenue, par ses discours, elle se retrouvait, quand elle avait dépouillé le harnois, ce qu'elle était dans son village, **moult simple et peu**

¹ *Surveillance exercée sur Jeanne* : t. III, p. 20 (Seguin). *Il y a ès livres de N. S. etc.* : t. III, p. 86 (Marg. de La Touroulde.) — *La prophétie de Jeanne : Audivit dici dicto defuncto domini confessori, quod viderat in scriptis, quod debebat venire quædam puella, quæ debebat juvare regem Franciæ... Quod ipsi credebant eam esse de qua prophetia loquebatur*. T. III, p. 75 (G. Thibault). — Sur la prophétie de Merlin, Christine de Pisan, vers achevés le 31 juillet 1429, *Procès*, t. V, p. 12. Cf. la déposition de P. Miget, t. III, p. 133 ; Thomassin, t. IV, p. 305, et Walter Bower, *ibid.*, p. 480 ; — combien le passage des prophéties de Merlin se rapporte peu à Jeanne : M. J. Quicherat, t. III, p. 340 et 341 (notes).

² *Conclusions des docteurs* : Voy. le résumé qu'on en a : *Procès*, t. III, p. 391, et ce qu'en dit M. J. Quicherat, t. V, p. 472. — *Quod attenda necessitate eminenti et periculo in quo erat villa Aurelianensis, rex poterat de ea se juvare*. *Procès*, t. III, p. 205 (Seguin) ; cf. *ibid.*, p. 93 (Alençon), p. 102 (Pasquerel), et p. 209 (d'Aulon).

Visite de matrones : d'Anion, *ibid.* ; cf. Pasquerel, *ibid.*, et la Lettre de Perceval de Boulainvilliers, t. V, p. 119.

parlant, toujours pieuse et recueillie, priant dans le secret, et accueillant avec bonté les hommes de toute condition que la curiosité attirait autour d'elle, et principalement les femmes. Elle leur parlait si doucement et si gracieusement, dit la Chronique, qu'elle les faisait pleurer. Elle s'excusait auprès d'elles de l'habit qu'elle portait : et les femmes surtout la devaient comprendre. L'habit d'homme, qui effaroucha tant la pudeur du tribunal institué par les Anglais, n'excita pas les mêmes scrupules parmi les évêques et les docteurs du parti de Charles VII. Il n'en est pas dit un mot dans ce qui est resté de l'enquête de Poitiers ; et si la question s'y posa, elle fut résolue par le bon sens, comme elle l'a été dans la consultation que l'archevêque d'Embrun envoya au roi, peu de temps après la délivrance d'Orléans, sur les actes de la Pucelle. **Il est plus décent, dit le prélat, de faire ces choses en habit d'homme, puisqu'on les doit faire avec des hommes.**

Le roi ne différa plus. Il l'envoya à Tours (vers le 20 avril), et lui composa toute une maison militaire. Les deux plus jeunes frères de Jeanne (Jean et Pierre) l'étaient venus rejoindre ; ses deux guides, Jean de Metz et Bertrand de Poulengy, ne l'avaient point quittée. Le roi les maintint dans sa compagnie. Il lui donna pour maître d'hôtel, ou chef de sa maison militaire, Jean d'Aulon, honnête écuyer ; pour pages Louis de Contes, qui s'était déjà trouvé près d'elle au château du Coudrai, et un autre du nom de Raimond ; de plus, quelques varlets, deux hérauts d'armes. Un religieux augustin, frère Jean Pasquerel, connu de ceux qui avaient amené Jeanne à Chinon, lui fut présenté par eux et devint son aumônier. Le roi fit faire à la Pucelle une armure complète, et lui donna des chevaux pour elle et pour ses gens. Mais à l'épée qu'il lui offrit, elle en préféra une qu'elle semblait tenir de l'une de ses patronnes. Sur son indication, on alla dans la chapelle de Sainte-Catherine de Fierbois, et l'on trouva derrière l'autel, à une petite profondeur, une épée marquée de cinq croix, toute couverte de rouille. La rouille céda facilement, et l'épée fut envoyée à Jeanne avec deux fourreaux magnifiques, l'un de velours vermeil, l'autre de drap d'or : elle s'en fit faire un autre de cuir fort, pour l'usage ordinaire. On lui fit en outre, d'après les indications qu'elle en donna, un étendard de linon, brodé de soie, au champ d'argent (blanc) semé de lis. On y voyait l'image de Dieu assis sur des nuées du ciel, tenant le monde, et deux anges aux côtés, avec ces mots : JESUS MARIA ; et sur le revers une annonce : la Vierge et l'ange, un lis à la main. Elle aimait son épée : mais, comme elle le dit en son procès ; elle aimait quarante fois plus son étendard. Car cet étendard, bien plus que son épée, était pour elle le signe et l'instrument de la victoire. Jamais elle ne tua personne. Pour ne point s'y exposer dans la bataille, elle abordait l'ennemi l'étendard à la main.

Il n'y avait plus de temps à perdre si l'on voulait sauver Orléans. Les Anglais achevaient leurs bastilles ; ils avaient fortifié et relié par de nouveaux boulevards leurs positions à l'ouest et au nord de la place (de la fin de mars au 15 avril), et ils s'établissaient à l'est par la construction des bastilles de Saint-Loup (10 mars) et de Saint-Jean le Blanc (20 avril). Le blocus allait donc se resserrant chaque jour, et l'on devait compter de moins en moins à l'intérieur sur ces arrivages, en quelque sorte furtifs, qui, échappant à l'ennemi grâce à leur médiocrité même, renouvelaient de temps à autre les ressources des assiégés. C'était d'une tout autre sorte et dans d'autres proportions que Jeanne voulait ravitailler la place. Son concours étant enfin accepté, on prépara un grand convoi de vivres. La reine de Sicile, qui était l'âme du parti national, fut chargée d'en réunir à Blois les éléments avec le duc d'Alençon, Ambroise de Loré, et l'amiral Louis de Culan. L'argent manquait : le roi sut en trouver, cette fois ; et bientôt Jeanne vint elle-même à Blois en la compagnie de Regnault de Chartres, archevêque de Reims,

chancelier de France, et du sire de Gaucourt, chargés sans doute de donner les derniers ordres pour le départ. Le maréchal de Boussac et le seigneur de Rais, investis du commandement, y vinrent très-peu après, avec La Hire, Poton de Xaintrailles, et tous ceux qui devaient faire l'escorte. Jeanne n'évalue pas à moins de 10 ou 12.000 hommes le nombre de ceux qui la composaient¹.

Avant d'engager la lutte, Jeanne essaya de la prévenir, marquant du signe de la paix le premier acte de sa mission ; car sa mission c'était aussi la paix aux hommes de bonne volonté. Mais comment obtenir de la bonne volonté des Anglais ce que réclamait le droit de la France à être libre ? Jeanne ne s'en crut pas moins obligée à leur envoyer ce message, dont les termes ont été gardés textuellement :

Jhesus Maria.

Roi d'Angleterre, et vous duc de Bethfort qui vous dites régent le royaume de France ; Guillaume de Laponie (Pole), comte de Suffort (Suffolk), Jehan sire de Thalebot (Talbot), et vous, Thomas, sire d'Escalles (Scales), qui vous dites lieutenans dudit de Bethfort, faites raison au liai du ciel de son sang royal ; rendez à la Pucelle cy envoyée de par Dieu le roi du ciel, les clefs de toutes les bonnes villes que vous avez prises et violées en France. Elle est venue de par Dieu le Roi du ciel, pour reclamer le sang royal ; elle est toute preste de faire paix, si vous lui voulez faire raison, par ainsi que France vous mettez sur (rendez) et paieez de ce que l'avez tenue. Entre vous, archers, compagnons de guerre gentils, et autres qui estes devant la bonne ville d'Orliens, allez-vous-en, de par Dieu, en vos pays, et si ainsi ne le faites, attendez les nouvelles de la Pucelle qui vous ira voir brièvement à vostre bien grand dommage. Roi d'Angleterre, si ainsi ne le faites, je suis chef de guerre, et en quelque lieu que j'attaindrai vos gens en France, je les en ferai aller, veuillent ou non veuillent ; et s'ils ne veulent obéir, je les ferai tous mourir, et s'ils veulent obéir, je les prendrai à merci. Je suis cy venue de par Dieu, le roi du ciel, corps pour corps, pour vous bouter hors de toute France, encontre tous ceux qui voudroient porter trahison, malengin ni dommage au royaume de France. Et n'ayez point en vostre opinion, que vous ne tiendrez mie (que vous tiendrez jamais) le royaume de France de Dieu, le Roi du ciel, fils de sainte Marie ; ains le tiendra le roi Charles, vrai héritier ; car Dieu, le Roi du ciel, le veut ainsi, et lui est revelé par la Pucelle : lequel entrera à Paris à bonne compagnie. Si vous ne voulez croire les nouvelles de par Dieu de la Pucelle, en quelque lieu que nous vous trouverons, nous ferrons (férirons, *fapperons*) dedans à horions, et si (ainsi) ferons un si gros hahaye, que encore a mil années (il y a mille ans) que en France ne fut fait si grand, ai voua ne faites raison. Et croyez fermement que le Roi du ciel trouvera (*ou* enoiera) plus de

¹ *Situation d'Orléans* : Voy. ci-dessus, et le *Journal du siège*. — *Convoi préparé à Blois* : Le duc d'Alençon, t. III, p. 93 (Alençon) ; p. 4 (Dunois) ; p. 18 (Gaucourt) ; p. 78 (S. Beaucroix) ; p. 67 (L. de Contes) : *Et stetit ibi Johanna cum armatis in dicta villa Blesensi per aliqua tempora, de quibus non recordatur*. Pasquerel dit qu'elle y resta deux ou trois jours (*ibid.*, p. 104). — Cf. la *Chronique*, ch. XLIII ; *Procès*, t. IV, p. 214, 215. Cagny, *ibid.*, p. 5. — Force de l'escorte : *Interrogata qualem comitivam tradidit sibi rex suus, quando posuit eam in opus : respondit quod tradidit X vel XII millia hominum*. T. I, p. 78. Monstrelet porte à sept mille ceux qui vinrent à Orléans avec Jeanne (II, 59).

force à la Pucelle que vous ne lui sauriez mener de tous assauts, à elle et à ses bonnes gens d'armes ; et adonc verront lesquels auront meilleur droit, de Dieu du ciel ou de vous. Duc de Bethfort, la Pucelle vous prie et vous requiert que vous ne vous faites pas détruire. Si vous faites raison, encore pourrez venir en sa cc compagnie l'où que les François feront le plus beau fait qui oncques fut fait pour la chrestienté. Et faites réponse en la cité d'Orliens, si voulez faire paix ; et si ainsi ne le faites, de vos bien grands dommages vous souviene brièvement.

Escrit le mardi de la semaine sainte.

De par la Pucelle.

Et dessus : [Au duc de Bethfort, soi disant régent le royaume de France, ou à ses lieutenans estans devant la ville d'Orliens](#)¹.

Cette lettre, datée du 22 mars et probablement écrite à Poitiers, ne fut sans doute adressée aux Anglais qu'après que Jeanne fut agréée de Charles VII ; peut-être seulement quand elle vint à Blois. Elle fut accueillie avec insulte. Ils ne se bornèrent point à des outrages envers la Pucelle ; ils allèrent jusqu'à une violation du droit des gens sur son messenger : ils le retinrent, et ils n'attendaient pour le briller que l'avis de l'Université de Paris².

Jeanne n'avait donc plus de ménagements à garder envers eux. Pendant qu'on prenait les dernières dispositions pour le départ, elle s'y préparait elle-même à sa manière. Indépendamment de son propre étendard, elle avait fait faire une seconde bannière où était peinte l'image de Jésus en croix ; et chaque jour, matin et soir, des prêtres se rassemblaient alentour pour chanter les hymnes de Marie. Jeanne y venait, et elle eût voulu que tous y fussent avec elle : mais nul homme d'armes n'y était admis qu'il ne fût en état de grâce, et Jeanne les engageait à se confesser aux prêtres qui étaient là tout disposés à les entendre. Au moins voulut-elle qu'avant de partir chacun mit ordre à sa conscience. [Elle leur fit oster leurs fillettes](#). Il n'y avait point de place pour elles dans une armée conduite par la Pucelle sous l'invocation de la Mère de Dieu³.

La congrégation qu'elle avait formée autour de ce pieux étendard fut son avant-garde, lorsque le 28 avril elle sortit de Blois pour aller à Orléans : c'était elle qui

¹ *Lettre de la Pucelle* : Voy. entre autres transcriptions de cette lettre, *Procès*, t. V, p. 96. Nous n'avons fait qu'en modifier l'orthographe. — *Oportebat primitus quod ipsa summaret et scriberet Anglicis*. T. III, p. 20 (Garivel). Le *Journal du siège* (t. III, p. 140) et la *Chronique de la Pucelle* (*ibid.*, p. 215) disent que cette lettre, dont ils reproduisent la date, fut envoyée de Blois, d'où Jeanne s'apprêtait à mener le convoi de vivres à Orléans ; mais ils font commencer six semaines trop tôt l'expédition de la Pucelle.

² *Les Anglais* : [L'appelant ribaulde, vachière, la menaschant de la faire brûler](#). *Journal du siège*, t. IV, p. 141 ; cf. p. 150 ; *Chron.*, p. 220 : [et les vouloient faire ardoir](#). Berri, *ibid.*, p. 42 : [Lesdits Anglois prindrent ledit hérault et jugèrent qu'il seroit ars, et firent faire l'attache pour le ardoir](#). Et toutes voies avant qu'ils eussent l'opinion et conseil de l'Université de Paris et de ceulx tenus de ce faire, etc.

³ *La bannière* : *Dixit loquenti quatenus faceret fieri unum vexillum pro congregandis presbyteris, gallice une bannière, et quod in eodem vexillo faceret depingi imaginem Domini nostri crucifixi*. T. III, p. 104 (Pasquerel). Voy. sur cette seconde bannière l'appendice IV, ci-dessus.

Les chants autour de la bannière, etc. : t. III, p. 104 (Pasquerel) ; p. 78 (Beaucroix) ; t. IV, p. 217 (*Chron.*, ch. XLIV).

ouvrait la marche au chant du *Veni Creator*. Jeanne eût voulu qu'on marchât droit sur Orléans par la rive où la ville s'élève. On passait à travers les plus fortes bastilles des Anglais ; mais on arrivait sans autre obstacle, et elle avait déclaré que les Anglais ne bougeraient pas. Toutefois les capitaines de Charles VII ne pouvaient point fonder leur plan de campagne sur cette assurance, que Talbot, Suffolk et les Anglais, maîtres des positions, laisseraient passer entre leurs plaines, sans tenter de le prendre, un convoi de vivres dont ils pouvaient eux-mêmes si bien faire leur profit. Ils résolurent donc de suivre la rive gauche (côté de la Sologne), laissant le fleuve entre leur troupe en marche et les principaux établissements de l'ennemi. De ce côté, en décrivant un cercle, on évitait les bastilles occupées par les Anglais aux abords du pont d'Orléans, et en passant la Loire au-dessus de leurs dernières positions, on revenait vers la ville par la rive droite, à travers une plaine moins garnie de bastilles. La marche se fit ainsi. On trompa la simple jeune fille sur la vraie position d'Orléans ; on traversa le pont de Blois, et l'on passa devant Baugency et Meun, sans que l'ennemi, qui occupait ces places, fit rien pour inquiéter le convoi. On coucha en rase campagne (Jeanne, qui ne voulut pas quitter ses armes, en fut toute meurtrie), et on gagna Olivet, derrière les bastilles anglaises de la rive gauche. Jeanne put reconnaître alors comme on s'était joué de son ignorance. Elle était devant Orléans, mais séparée de la ville par la rivière. Elle en fut vivement affectée. Elle eût voulu au moins ne s'en pas éloigner davantage, et sans prétendre forcer, dès l'arrivée, les bastilles qui défendaient l'accès du pont, elle demandait qu'on attaquât la plus occidentale et la plus isolée, celle de Saint-Jean le Blanc : les Anglais s'y attendaient si bien, qu'ils en rappelèrent la garnison aux Augustins et aux Tourelles, croyant la position trop faible pour être défendue. Mais les autres jugèrent le lieu trop rapproché de l'ennemi pour y tenter la traversée, et ils se dirigèrent vers l'Île-aux-Bourdon, devant Chécy (à deux lieues d'Orléans), où ils trouvaient le double avantage d'embarquer le convoi plus sûrement et de le débarquer en lieu plus commode¹.

La ville d'Orléans attendait avec anxiété l'issue de cette tentative. On ne doutait pas que les Anglais ne fissent tout pour la faire échouer. Il fut ordonné que chacun fût sous les armes, prêt à agir ; et Dunois vint, avec quelques autres, rejoindre le convoi, comme il se trouvait à la hauteur de l'église Saint-Loup, pour aviser aux meilleurs moyens de lui faire passer le fleuve et de l'introduire dans la ville. La chose n'était pas si facile encore. Il fallait des bateaux : on ne pouvait

¹ *Départ de Blois*, le 28 avril : Eberhard de Windecken. (*Procès*, t. IV, p. 490.) Le *Journal du siège* (t. IV, p. 150) semble aussi rapporter le départ à cette date. De plus, d'accord en cela avec la *Chronique* (*ibid.*, p. 217), il fixe l'entrée dans Orléans au 29 au soir ; J. Chartier (*ibid.*, p. 54) dit qu'on ne passa qu'une nuit en route ; et on peut entendre dans le même sens Louis de Contes, qui, à propos de la blessure de Jeanne, parle de la nuit du voyage. *Multum fuit læsa.... quia ipsa cubuit cum armis in nocte sui recessus a villa Blesensi*. (T. III, p. 66.) Ces témoignages, par leur accord, doivent l'emporter sur celui de Pasquerel qui compte deux nuits (*ibid.*, p. 105).

La Bastille Saint-Jean le Blanc évacuée : t. IV, p. 217 (*Chron.*, ch. XLIV), et p. 54 (Chartier). *Et erat ipsa Johanna pro tunc intentionis quod gentes armorum deberent ire de directo apud fortalitium seu Bastildam Saucti Joannis Albi ; quod non fecerunt, imo iverunt inter [civitatem] Aurelianensem et Jargeau*. T. III, p. 78 (Beaucroix). *Et vindrent par la Sauloigne et passèrent par Olivet ou près, et arrivèrent jusques à l'Isle-aux-Bourdon qui est devant Checi*. T. V, p. 290. (*Chron. de l'établ. de la fête du 8 mai*. L'auteur paraît avoir été contemporain. Voy. M. Quicherat, *ibid.*) Cf. t. IV p. 150 (*Journal du siège*).

les faire venir que d'Orléans, sous le feu des bastilles ennemies, et le vent était contraire. Jeanne était moins touchée de ces difficultés que du parti qu'on avait pris d'en éviter par là de plus grandes, au risque de montrer, dès le début de l'entreprise, si peu de confiance en elle et surtout si peu de foi en Dieu.

Êtes-vous le bâtard d'Orléans ? dit-elle à Dunois quand il l'aborda.

— Oui, et je me réjouis de votre venue.

— Est-ce vous, reprit-elle, sans autrement répondre au compliment, qui avez donné le conseil de me faire venir ici par ce côté de la rivière, et non pas directement où étaient Talbot et les Anglais ?

Dunois répondit que lui, et de plus sages que lui, avaient donné ce conseil, croyant mieux faire et plus sûrement.

En nom Dieu, s'écria Jeanne, le conseil de Messire (Dieu) est plus sûr et plus sage que le vôtre. Vous m'avez cuidé (pensé) décevoir et vous vous êtes déçus vous-mêmes, car je vous amène le meilleur secours que eut oncques chevalier, ville ou cité ; et c'est le plaisir de Dieu et le secours du Roi des cieux : non mie pour l'amour de moi, mais il procède purement de Dieu. Lequel, à la requête de saint Louis et saint Charles le Grand, a eu pitié de la ville d'Orléans, et n'a pas voulu souffrir que les ennemis eussent le corps du duc d'Orléans et sa ville¹.

En ce moment sa parole sembla se confirmer par un signe : le vent changea tout à coup ; des bateaux arrivèrent d'Orléans, et l'eau, qui était basse, parut, sous l'impulsion du vent contraire au courant, s'enfler pour en rendre plus facile l'abordage. On y plaça les chariots tout chargés et les bœufs, et on les débarqua au port de Chécy. Mais les moyens manquaient pour y transporter en même temps tous les hommes d'armes. Point d'autre passage que le pont de Blois d'où l'on venait. Plusieurs proposèrent donc de les y reconduire ; Dunois se bornait à prier Jeanne de venir avec lui dans la ville ce soir même : car Orléans eût cru ne rien avoir, recevant les vivres sans elle. Jeanne en fut très-irritée. Elle ne savait se décider ni à laisser partir les siens ni à les suivre : car elle ne venait pas seulement ravitailler Orléans, mais le sauver. Or elle avait là des hommes préparés comme elle l'avait voulu, bien confessés, pénitents, et de bonne volonté. En leur compagnie, disait-elle, je ne craindrais pas toute la puissance des Anglais ; — et elle redoutait qu'une fois partis, leur troupe ne vint à se dissoudre. Il y en avait, en effet, dit Jean Chartier, qui faisaient difficulté de mettre tant de gens en ladite ville, pour ce qu'il y avait trop peu de vivres : on eût craint sans doute à la cour d'être obligé de refaire bientôt les frais d'un nouveau convoi. Dunois, voyant qu'on ne la pouvait point avoir autrement, vint trouver les capitaines qui commandaient l'escorte, et il les supplia, au nom de l'intérêt du roi, de laisser Jeanne et de la décider à le suivre dans la ville, en lui promettant d'aller à Blois passer la Loire pour la rejoindre bientôt à Orléans. Les capitaines firent ce qu'il désirait, et Jeanne agréa leur promesse. Elle laissa à ses hommes la bannière autour de laquelle elle avait coutume de les réunir ; elle leur laissait Pasquerel son aumônier, et les prêtres qui les entretenaient dans leurs

¹ *Le Bastard d'Orléans et la Pucelle* : t. III, p. 5 (Dunois), et t. IV, p. 218 (*Chron. de la Pucelle*). Lebrun des Charmettes (t. II, p. 10) montre très-bien que la Pucelle avait raison.

pieux exercices : et elle-même, avec Dunois, La Hire et deux cents hommes d'armes, passa le fleuve à la suite du convoi¹.

De ce côté, les Anglais n'avaient qu'une seule bastille, celle de Saint-Loup : pour leur ôter la tentation d'en sortir et d'inquiéter les arrivants, les Orléanais les y assaillirent eux-mêmes, et de telle sorte, qu'ils en rapportèrent un étendard ; mais, ce qui valait mieux, la file des chariots, grâce à la diversion, tournait la forteresse ennemie, et entraît saine et sauve dans la place, par la porte de Bourgogne. Jeanne et ses hommes d'armes étaient restés aux champs jusqu'à la fin. Pour éviter l'empressement tumultuaire de la foule, on était convenu qu'elle n'entrerait dans la ville que la nuit. Elle y entra à huit heures du soir, armée de toutes pièces et montée sur un cheval blanc. Elle s'avancit précédée de sa bannière, ayant à sa gauche Dunois, richement armé, et derrière elle plusieurs nobles seigneurs et quelques hommes de la garnison ou de la bourgeoisie d'Orléans, qui étaient venus lui faire cortège. Mais c'est en vain qu'on eût voulu exclure la foule : tout le peuple était accouru à sa rencontre, portant des torches et manifestant une aussi grande joie que s'ils avaient vu Dieu descendre parmi eux. Jeanne, en effet, était pour eux comme l'ange du Dieu des armées. Ils se sentoient, dit le Journal du siège, tous réconfortés et comme des assiégés par la vertu divine qu'on leur avoit dit être dans cette simple pucelle. Tous se pressaient autour d'elle, hommes, femmes et petits enfants, cherchant à la toucher, à toucher au moins son cheval (dans leur empressement, ils faillirent de leurs torches brûler sa bannière) ; et ils l'accompagnèrent ainsi, lui faisant grant chère et grant honneur, à l'église principale, où elle voulut, avant toute chose, aller rendre grâces à Dieu ; puis jusqu'auprès de la porte Regnart, en l'hôtel de

¹ *Passage de la Loire* : Et sachant ceux d'Orléans que elle venoit, furent très-joyeux et firent babiller challans à puissance ; et estoit lors la rivière à plain chantier ; et aussi le vent qui estoit contraire se tourna d'aval, et tellement, que un chalen menoit deux, ou trois chalens, qui estoit chose merveilleuse, et falloit dire que ce fust miracle de Dieu. (*Chron. de l'établissement de la fête, ibid.*) *Erat tunc riparia ita modica quod naves ascendere non poterant, nec venire usque ad ripam ubi erant Anglici, et quasi subito crevit aqua, ita quod naves applicuerunt versus armatos.* T. III, p. 105 (Pasquerel ; cf. *ibid.*, p. 7 (Dunois) ; p. 18 (Gaucourt), et t. IV, p. 218 (Chron.).

On a vu les textes qui marquent en face de Chécy le lieu où passa le convoi de vivres amené par Jeanne d'Arc ; et M. Jollois établit qu'il n'avait pas pu se faire ailleurs ni autrement (*Hist. du siège d'Orléans*, p. 72-74) ; mais d'autre part tous les témoignages s'accordent à dire que Dunois la rejoignit plus tôt : *Du côté de Saint-Jean le Blanc*, t. III, p. 119 (Th. de Termes) ; *à un quart de lieue, ibid.*, p. 210 (d'Anion) ; *à la vue des Anglais, ibid.*, p. 105 (Pasquerel). Dunois lui-même semble indiquer le point opposé à l'église Saint-Loup. *Usque juxta ecclesiam que dicitur Sancti Lupi.* (T. III, p. 5.) La *Chronique de la Pucelle* (t. IV, p. 218) fait arriver Dunois avec les bateaux près de Saint-Jean le Blanc.

Retour de l'armée par Blois : *Et quia gentes armorum transire non poterant ultra fluvium Ligeris, aliqui dixerunt quod oportebat reverti et ire transitum fluvium Ligeris in villa Blesensi, quia non erat pars propior in obedientia regis, ex quo multum fuit indignata ipsa Johanna, timens ne recedere vellent et quod opus remaneret imperfectum. Nec voluit ipsa Johanna ire cum aliis transitum apud villam Blesensem, sed transivit ipsa Johanna cum ducentis lanceis vel circiter per ripariam in navibus.... et intraverunt villam Aurelianensem per terram.* T. III, p. 78 (Beaucroix). *De qua re fecit difficultatem, dicens quod nolebat dimittere gentem suam seu armatos homines qui erant bene confessi, pœnitentes et bonæ voluntatis,* etc. T. IV, p. 5 (Dunois), et t. III, p. 219 (*Chronique*) ; J. Chartier, t. IV, p. 54. — *Et ipse loquens de jussu dictæ Johannæ, cum presbyteris et vexillo reversus est apud villam Blesensem.* T. III, p. 105 (Pasquerel).

Jacques Boucher, trésorier du duc d'Orléans, où elle fut reçue avec ses deux frères et les deux gentilshommes qui l'avaient amenée de Vaucouleurs¹.

Jeanne avait dès ce moment changé la face des choses. Les Orléanais, d'assiégés, devenaient décidément assiégeants. Le peuple avait repris tant de confiance, qu'autrefois (c'est Dunois qui l'avance) deux cents Anglais eussent mis en fuite plus de huit cents hommes de l'armée du roi, et maintenant quatre ou cinq cents hommes d'armes osaient braver toutes les forces anglaises.

Dès le lendemain matin, les plus impatientes, et dans le nombre Florent d'Illiers, arrivé de Châteaudun l'avant-veille avec quatre cents combattants, sortirent enseignes déployées, chargèrent les Anglais et les refoulèrent vers leur bastille voisine de Saint-Pouair, sur la route de Paris ; et déjà on ne parlait dans la ville que d'apporter de la paille et des fagots pour y mettre le feu à mais l'attaque ne fut pas soutenue. Jeanne n'avait rien su de l'entreprise ; et, si pressée qu'elle fût de combattre, on peut croire qu'elle l'eût désapprouvée car avant d'attaquer l'ennemi, elle le voulait sommer encore ; mais elle entendait qu'on ne différât pas davantage. Elle ne voulait pas même attendre sa propre troupe, qui devait passer la Loire à Blois, et se refusait à ce que Dunois l'allât chercher, aimant mieux qu'il restât pour faire immédiatement sommation, ou, en cas de refus, donner l'assaut aux Anglais. Dunois ne se refusa point à lui laisser faire telles sommations qu'il lui plairait ; mais il tint à ne point combattre avant d'avoir reçu ses moyens d'attaque ; et Jeanne dut céder à son tour. Elle écrivit donc aux Anglais dans le même sens que la première fois, réclamant le héraut qui l'avait portée sa lettre de Blois. Ceux qu'elle envoyait d'Orléans pouvaient bien avoir le même sort : car les Anglais ne se croyaient point tenus du droit des gens envers cette fille qu'ils réputaient pour le moins hérétique ; mais Dunois leur manda en même temps que s'ils ne les renvoyaient tous, il ferait mourir les Anglais prisonniers, et ceux qu'on avait envoyés pour traiter de la rançon des autres.

¹ *Entrée dans Orléans : Journal du siège. Procès*, t. IV, p. 151-153 ; cf. *ibid.*, p. 220 (*Chronique*), et t. III, p. 68 (L. de Contes). *Recepta fuit cum tanto gaudio et applausu ab omnibus utriusque sexus, parvis et magnis, ne si fuisset angelus Dei*. T. III, p. 24 (Luillier). — *Quod vidit ipsam Johannam quando primo intravit villam Aurelianensem, quod ante omnia voluit ire ad majorem ecclesiam ad exhibendam reverentiam Deo creatori suo*. T. p. 26. (J. L'Esbahy, bourgeois d'Orléans.)

Le *Journal du siège* (t. IV, p. 126) et le greffier de l'hôtel de ville d'Albi (t. IV, p. 300) disent que Jeanne vint trouver le roi, accompagnée de ses deux frères (Pierre et Jean). Il ne semble pas, d'après les dépositions des témoins de Vaucouleurs, qu'ils soient partis avec elle de cette ville ; mais il est possible qu'ils l'aient rejointe avant son arrivée à Chinon. Tous les deux étaient avec elle à Orléans. Le *Journal du siège* les y mentionne (t. IV, p. 153), et les comptes d'Orléans, qui se rapportent au temps du siège comprennent plusieurs sommes dépensées, soit en don envers eux, soit en paiement des choses qui leur ont été fournies. Jean y figure nommément pour une somme de 40 l. p. (environ 283 fr.) qui lui est allouée afin de lui aider à vivre et à soutenir son état (t. V, p. 260) ; de son côté, Pierre obtint plus tard (28 juillet 1443) du duc d'Orléans la donation de l'Île-aux-Bœufs (île de la Loire, aujourd'hui disparue, en face de Chécy), en récompense de ses services, notamment au siège d'Orléans (t. V, p. 212). Il ne paraît donc pas qu'on les doive séparer comme le fait Lebrun des Charmettes, à cause du témoignage de Pasquerel qui mentionne un *frère* (le mot *mater* du texte doit se lire *frater* : t. III, p. 101), et de la lettre de Gui de Laval (8 juin), où il est aussi question d'un frère *venu depuis huit jours* et qui part avec la Pucelle pour Jargeau (t. V, p. 108). Son arrivée près d'elle pour cette nouvelle campagne n'implique pas qu'il n'ait pas été avec elle à Orléans.

Ils cédèrent à cette menace, selon le Journal du siège ; selon d'autres témoignages qui trouvent ailleurs leur confirmation, des deux messagers ils retinrent l'un, et ne renvoyèrent l'autre que pour avoir l'occasion de publier ce que leur haine avait dès lors résolu contre la Pucelle. Ils lui mandèrent **qu'ils la brûleraient et feroient ardoir** ; et, mêlant l'insulte à la menace, ils ajoutaient **qu'elle n'étoit qu'une ribaude et comme telle s'en retournât garder ses vaches**¹.

Jeanne fut vivement émue de ces insultes grossières ; mais, au risque de les subir en face, elle voulait, avant de commencer l'attaque, adjurer, en personne, les Anglais de l'éviter en se retirant. Elle s'en alla donc au boulevard de la Belle-Croix, position avancée des Orléanais sur le pont, et de là elle somma Glansdale (Glacidas) et les soldats qui occupaient les Tourelles de se rendre de par Dieu, ne leur assurant que la vie sauve. On devine comment cette sommation fut accueillie. **Glacidas et ceux de sa rote**, dit le Journal, **répondirent vilainement, l'injuriant et appelant vachère, comme devant, crians moult haut qu'ils la feroient ardoir** (brûler) **s'ils la pouvoient tenir**. La Pucelle prit encore en patience leurs injures ; mais elle leur déclara qu'ils s'en iraient bientôt, et à leur chef qu'il ne le verrait pas. Sa parole s'accomplit : mais les Anglais n'en seront que plus ardents à tenir leur promesse².

Puisque Dunois ne voulait point combattre sans les troupes renvoyées à Blois, le plus sûr et le plus court était peut-être encore qu'il les allât chercher. Il partit donc le dimanche matin, 1er mai, avec Bousac, d'Aulon et plusieurs autres, passant fièrement sous les bastilles anglaises. La Pucelle était venue s'établir entre ces bastilles et la ville, et sa présence avait suffi pour que l'ennemi, si fort qu'il fût, ne remuât pas³.

Rentrée en ville, elle employa les loisirs qu'on lui faisait à se mettre plus intimement en rapport avec la population, en lui communiquant, avec sa foi en Dieu, sa confiance dans la victoire, et en la préparant à braver les Anglais dans leurs forts ; si les Anglais continuaient de rester sourds à ses invitations.

Et d'abord elle voulut donner satisfaction à l'empressement populaire. Les Orléanais se portaient en tel nombre vers son hôtel, qu'ils en rompaient presque les portes. Elle parcourut à cheval les rues de la ville, et la foule était si grande sur son chemin qu'à grand-peine pouvait-elle s'ouvrir un passage : car le peuple **ne se pouvoit saouler de la voir**. Tous admiraient sa bonne grâce à cheval, sa tenue militaire ; et ils sentaient qu'elle ne se trompait pas lorsque, tournant vers Dieu leur confiance, elle allait répétant sans cesse : **Messire m'a envoyée pour secourir la bonne ville d'Orléans**. Puis elle renouvela auprès des Anglais de la rive

¹ *Confiance des Orléanais* : t. III, p. 8 (Dunois), et t. IV, p. 221 (*Chron.*). — *Journée du samedi 30 avril. Florent d'Illiers* : t. IV, p. 150 et 154 (*Journal*). — *Empressement de Jeanne à combattre* : t. III, p. 7 (Dunois), et p. 68 (L. de Contes). Plusieurs des historiens de Jeanne d'Arc font intervenir dans le conseil de guerre un sire de Gamache, qui traite la Pucelle de haut, et qui paraîtra encore comme l'homme important dans plusieurs épisodes du siège. M. J. Quicherat a débarrassé la scène de ce personnage, en montrant que son histoire, écrite à la plus grande gloire des Gamaches, datait du siècle dernier, et devait avoir pour auteur l'éditeur (t. IV, p. 358).

Les hérauts : Comparez à ce que dit le Journal (t. IV, p. 154) le témoignage de Jacques L'Esbahy (t. III, p. 27). La *Chronique* reproduit l'une et l'autre version (t. IV, p. 220). La lettre de Jeanne selon Pasquerel (t. III, p. 108), rapportée plus bas, appuie la seconde.

² *Sommations et réponses* : t. IV, p. 155 (*Journal*) ; t. V, p. 290 (*Fête du 8 mai*) ; t. IV, p. 463 (*Bourgeois de Paris*).

³ *Dunois à Blois* : t. III, p. 78 (Beaucroix) ; p. 211 (d'Aulon) ; t. IV, p. 158 (*Journal*).

droite ses démarches si mal accueillies à la rive gauche. Elle vint près de la croix Morin, invitant ceux qui tenaient la bastille voisine à Se rendre, la vie sauve, et à s'en retourner en Angle. terre. Mais ils lui répondirent comme aux Tourelles par des insultes. **Voulez-vous donc, s'écriait le Bagnard de Granville, que nous nous rendions à une femme ?** Et il jetait à la face des Français, dont elle était suivie, des injures qui retombaient encore sur elle¹.

Le lendemain (lundi, 2 mai), elle sort à cheval et s'en vient par les champs examiner les bastilles et les positions des Anglais ; et le peuple la suivait en grande foule, prenant plaisir à la voir et à être autour d'elle, sans souci de l'ennemi : comme si avec Jeanne nul péril ne les pût atteindre. Et en effet les Anglais ne bougèrent pas ; et Jeanne, après avoir inspecté leurs fortifications tout à loisir, rentra dans la ville et vint à l'église Sainte-Croix entendre vêpres².

Le mardi, grande procession à laquelle elle assiste avec les capitaines, afin de tourner les cœurs, par cette manifestation publique, vers Celui de qui elle attendait son secours : car pour elle, elle ne mettait point en doute la défaite des ennemis ; et si quelque sage homme lui disait : **Ma fille, ils sont forts et bien fortifiés, et sera une grande chose à les mettre hors,** elle répondait : **Il n'est rien d'impossible à la puissance de Dieu.**

Ce jour-là on vit arriver les garnisons de Gien, de Château-Regnard, de Montargis, cette brave ville qui, après avoir vaillamment repoussé les Anglais en 1427, prêtait, à la même fin, si volontiers secours aux autres. Mais de Blois, personne encore : et cependant, si les capitaines avaient tenu leur promesse, c'est en ce jour qu'on les devait voir revenir. Enfin, le soir, on apprit qu'ils étaient en marche³.

Ce n'était pas sans raison que Dunois avait jugé utile d'aller à leur rencontre ; car, lorsqu'il arriva, leur départ était mis en question. On délibérait devant le chancelier de France. Quelques-uns opinait que chacun retournât en sa garnison ; c'était probablement l'avis du chancelier et de ses adhérents : car pour les capitaines, presque tous voulaient revenir à Orléans comme ils s'y étaient engagés. Dunois montra que si cette petite armée, réunie avec tant de peine et déjà réduite des deux tiers, venait à se dissoudre, c'en était fait de la ville. Il l'emporta. On résolut de revenir à Orléans avec des munitions nouvelles, et d'y revenir comme on l'avait arrêté, comme Jeanne l'avait voulu d'abord, par la Beauce (la rive droite), à travers les principales bastilles des Anglais⁴.

Jeanne n'était plus parmi ces soldats que par la bannière commise à Pasquerel et aux prêtres. Mais elle devait être là quand on passerait devant l'ennemi. Le mercredi (4 mai), apprenant leur approche, elle vint au-devant d'eux jusqu'à une lieue d'Orléans, son étendard à la main, suivie de La Hire, de Florent d'Illiers et de plusieurs autres. Et tous ensemble ils repassèrent avec leur convoi devant la

¹ *Empressement du peuple vers Jeanne : Journal, ibid.* — *Sa mission* : t. III, p. 124 (Colette, femme de P. Milet). — *Nouvelle sommation : Journal, ibid.*, et t. III, p. 68. (L. de Contes.)

² Lundi, 2 mai : *Journal, l. l.*

³ La Procession : *Pour ceulx qui portèrent les torches de la Ville à la procession ou 3e de may derrenier, présens Jehanne la Pucelle et autres chiefs de guerre, pour implorer Nostre Seigneur pour la délivrance de la dicte ville d'Orléans ; pour ce 2 s. p. T. V, p. 259. (Extrait des comptes.)* — *Les paroles de Jeanne* : t. V, p. 291 (*Chron. de la fête du 8 mai*). — *Les garnisons de Montargis, etc.* : t. IV, p. 222 (*Chron. de la Pucelle*).

⁴ *L'armée de Blois* : t. IV, p. 221 (*Chron.*), et p. 55, 56 (J. Chartier).

grande bastille des Anglais nommée Londres, processionnellement, les prêtres chantant des cantiques, sans que les Anglais, qui avaient l'avantage de la position et du nombre, fissent rien pour les arrêter. Cet ennemi, qui était le plus fort et qu'on ne pouvait point soupçonner de manquer de courage, était resté comme frappé d'impuissance devant celle que la veille encore il outrageait¹.

C'était maintenant aux Anglais de se défendre ; et ce n'était pas sans une vive sollicitude qu'ils attendaient des renforts à leur tour. La Pucelle ne les redoutait pas. Ce jour même, après le diner, Dunois l'étant venu trouver pour lui dire que Falstolf leur amenait des vivres et des hommes, et qu'il était déjà à Janville : **Bastard, Bastard**, s'écria Jeanne dans une saillie de joie, **en nom Dieu, je te commande que tantôt (aussitôt) que tu sauras la venue dudit Falstolf, tu me le fasses savoir : car s'il passe sans que je le sache, je te promets que je te ferai ôter la tête**. Dunois lui dit sur le même ton de ne rien craindre : qu'il le lui ferait bien savoir².

Ce fut pourtant sans lui rien dire que l'on commença l'attaque.

Elle s'était jetée sur un lit pour se reposer un moment des fatigues de la journée, quand tout à coup elle se leva, et réveillant d'Aulon, son écuyer, qui dormait sur un autre lit : **En nom Dieu**, dit-elle, **mon conseil m'a dit que j'aïlle contre les Anglois ; mais ja ne sais si je dois aller à leurs bastilles ou contre Falstolf qui les doit ravitailler**. Comme il l'armait, on entendit grand bruit : on criait dans la ville que les ennemis portaient grand dommage aux Français. Elle quitte d'Aulon, qui lui-même se revêt de ses armes, sort précipitamment de sa chambre, et rencontrant son page : **Ha, sanglant garçon**, s'écrie-t-elle, **vous ne me disiez pas que le sang de France fût répandu ! Allez querir mon cheval**. Elle achève de s'armer avec l'aide de la dame du logis et de sa fille ; puis, sautant sur le cheval que le page amenait, elle l'envoie chercher son étendard, le reçoit par la fenêtre sans lui laisser le temps de descendre, et part, courant droit par la grande rue vers la porte de Bourgogne, si vite que les étincelles jaillissaient du pavé³.

C'est de ce côté qu'était l'action dont le bruit s'était répandu dans la ville. Après l'entrée du convoi, ceux d'Orléans qui l'avaient escorté, ayant pris leur repas à la hâte, étaient allés à l'hôtel de ville, où ils se firent donner des coulevrines, des arbalètes, des échelles, et ils étaient partis pour attaquer Saint-Loup. Mais cette bastille, qui commandait le passage de la Loire en amont et le chemin de la Bourgogne, avait été fortement mise en défense par Talbot. Il y avait là trois cents Anglais d'élite : malgré l'absence de leur capitaine, Th. Guerrard, ils résistaient avec vigueur aux assaillants, et bon nombre de blessés étaient rapportés vers la ville. Jeanne s'arrêta au premier dont elle fit la rencontre, et sachant que c'était un Français : **Jamais**, dit-elle, **je n'ai vu sang de François que les cheveux ne me levassent en sur** (sur la tête). Elle arriva devant la bastille : elle avait été rejointe par son écuyer, son page, tous ses gens ; et bientôt Dunois

¹ *Entrée du deuxième convoi à Orléans* : t. III, p. 105 (Pasquerel) ; p. 211 (d'Aulon) ; t. IV, p. 56 (Chartier) ; p. 156 (*Journal*) ; p. 222 (*Chronique*). — La *Chronique* suppose que Dunois ne quitta point la Pucelle. La *Chronique de la fête du 8 mai* dit que Jeanne alla à la rencontre du convoi jusqu'en la forêt d'Orléans, et qu'elle le ramena le long de la bastille appelée *Paris* (celle du nord), t. V, p. 291.

² *Jeanne et Dunois* : t. III, p. 212 (d'Aulon).

³ *Réveil de Jeanne* : t. III, p. 212. (d'Aulon) ; p. 68 (L. de Contes). — *Subito evigilavit se et dixit : En nom Dé, nos gens ont bien à besogner* ; et *ibid.*, p. 127 (P. Milet). Cf. p. 124 (Colette) ; p. 79 (Beaucroix) ; t. IV, p. 223 (*Chron.*) : *Elle alla aussi droit comme si elle avoit su le chemin paravant*.

et plusieurs autres vinrent soutenir l'attaque si témérairement commencée. Jeanne leur ordonna d'observer l'ennemi, et d'empêcher qu'il ne vint des autres forts au secours de Saint-Loup. Elle-même, debout sur le bord du fossé, son étendard à la main, encourageait ses hommes à l'assaut. Les Anglais tinrent trois heures, forts de leur propre résolution et comptant sur le secours des autres. Talbot, en effet, donna l'ordre de sortir des retranchements pour faire diversion en menaçant la place, et ceux de Saint-Pouair, cette grande bastille que les Anglais avaient nommée *Paris*, plus rapprochés de la bastille attaquée, tentèrent de la dégager en prenant par derrière les assaillants. Mais par deux fois la cloche du beffroi dénonça leur entreprise, et ceux d'Orléans, sous la conduite de Boussac, de Graille et de quelques autres, sortant aussitôt de la ville au nombre de six cents, se rangèrent en bataille et les contraignirent à rétrograder. Ceux de Saint-Loup ne se laissèrent point encore abattre, et, disputant le terrain pied à pied, se retirèrent au clocher de l'église ; mais, malgré leur bravoure, ils y furent forcés et tués ou pris. Quelques gens d'Église qui étaient parmi eux, ou de soi-disant tels, vinrent sous l'habit ecclésiastique se présenter à Jeanne. Elle les reçut, empêcha qu'on ne leur fit aucun mal, et les emmena dans son hôtel. C'étaient assez de tués en cette journée. *Elle pleurait sur eux*, dit Pasquerel, *en pensant qu'ils étaient morts sans confession*¹.

Les Français trouvèrent à Saint-Loup grande quantité de vivres et d'autres biens qu'ils pillèrent, et ils mirent le feu à la bastille. Quand ils furent rentrés à Orléans, les Anglais eurent bien la pensée de reprendre la place ; mais à la vue des flammes, ils rebroussèrent chemin, la jugeant décidément perdue pour eux².

Ce premier succès fut célébré dans Orléans comme le premier acte de la délivrance. Jeanne, qui avait mené le peuple à la victoire, lui rappelait qui en était l'auteur. Elle répondait à l'empressement dont elle était l'objet, en menaçant ses hommes d'armes de les quitter s'ils ne se rapprochaient de Dieu par la pénitence ; elle les exhortait à lui rendre grâces, et promettait que dans cinq jours le siège serait levé et qu'il n'y aurait plus un seul Anglais devant Orléans. Le peuple la croyait. On courait aux églises, et le son des cloches portait

¹ *Attaque de Saint-Loup* : t. V, p. 291 (*Fête du 8 mai*), t. IV, p. 223 (*Chron.*) ; p. 7 (Cagny) ; t. III, p. 213 (d'Aulon) ; t. IV, p. 43 (Berri) ; p. 57 (J. Chartier) ; p. 157 (*Journal*) ; p. 223 (*Chron.*) : *et depuis sa venue audit lieu ne fut Anglois qui peust illec blesser François*. — *Tentatives de secours* : t. IV, p., 157 (*Journal*) ; p. 57 (Chartier). Charles VII en parle dans sa lettre aux habitants de Narbonne, datée du 10 mai 1429 : *Nos gens.... ont assailli l'une des plus fortes bastides des dits ennemis, c'est assavoir celle de Saint-Loup ; laquelle, Dieux aydant, ilz ont prinse et gagnée par puissance et de bel assaut, qui dura plus de quatre ou cinq heures. Et y ont esté mors et tués tous les Anglois qui dedens estoient, sans ce qu'il y soit mort des nostres que deux seules personnes, et combien que les Anglois des autres bastides fussent alors yssus en bataille, faisant mine de vouloir combattre, toutes voix, quand ils virent nos dites gens à l'encontre d'euls, ils s'en retournèrent hastement, sans les oser attendre*. T. V, p. 101, 102. — *Les ecclésiastiques* : t. III, p. 48 (L. de Contes). — *Compassion de Jeanne pour les morts* : *ibid.*, p. 105 (Pasquerel). Gagny (t. IV, p. 7) dit qu'à l'arrivée de Jeanne d'Arc, *ceux de la place se vouldrent rendre à elle. Elle ne les vult recevoir à rançon et dist qu'elle les prendroit maulgré eux, et fist renforcer son assaut. Et incontinent fut la place prinse et presque tous mis à mort*. Ce fait est trop en désaccord, non pas seulement avec ce que dit Pasquerel, mais avec tout ce que l'on sait de la manière d'agir de Jeanne à toute époque, pour qu'on le puisse admettre. Le héraut Berri compte 60 morts et 22 prisonniers ; le Journal, 114 tués et 40 prisonniers ; la Chronique 160 tués.

² *Les Anglais renoncent à reprendre saint-Loup* : t. IV, p. 42 (Berri).

comme un retentissement de cette joie publique aux Anglais étonnés d'être vaincus¹.

La Pucelle ne voulait point qu'on leur laissât le temps de se raffermir. Dès le lendemain, quoique ce fût le jour de l'Ascension, elle demandait qu'on les attaquât au cœur même de leurs positions, à la bastille de Saint-Laurent. Mais les capitaines se refusèrent à ces instances, alléguant la sainteté du jour. Jeanne céda, et sut elle-même honorer la fête et y chercher de nouveaux éléments de succès, non-seulement en allant recevoir dans la communion le Pain des forts, mais en rappelant à ses compagnons les vraies conditions de la victoire promise. Depuis qu'elle était à l'armée, elle n'avait cessé de combattre en eux le désordre et le vice, comme leur plus dangereux ennemi et le plus grand obstacle à leur triomphe. Elle ordonna que personne ne sortit le lendemain pour combattre qu'il ne fût confessé, et renouvela la défense qu'aucune femme dissolue ne les suivit, parce que Dieu pourrait permettre qu'ils fussent battus à cause de leurs péchés².

En même temps, elle voulait offrir à l'ennemi un dernier moyen d'éviter une plus sanglante défaite. Elle lui écrivit une dernière lettre, que Pasquerel, son fidèle compagnon en toutes ces journées, reproduit en ces termes :

À vous, hommes d'Angleterre, qui n'avez aucun droit en ce royaume de France, le Roi du ciel ordonne et mande par moi que vous laissiez vos bai-tilles et vous en alliez en Notre pays, ou sinon je vous ferai un tel hahu (ou *hahaye*) qu'il en sera perpétuelle mémoire. Voilà ce que je vous écris pour la troisième et dernière fois, et je ne vous écrirai pas davantage. JHESUS MARIA. *Jeanne la Pucelle*.

Elle ajoutait après avoir signé :

Je vous aurais envoyé mes lettres plus honorablement, mais vous me retenez mes hérauts. Vous m'avez retenu mon héraut Guyenne. Renvoyez-le-moi et je vous renverrai quelques-uns de vos gens pris dans la bastille Saint-Loup ; car ils ne sont pas tous morts.

Elle prit alors une flèche, y attacha la lettre, et la fit lancer aux Anglais avec ce cri : *Lisez, ce sont nouvelles*. Les Anglais la relevèrent, et l'ayant lue se mirent à crier : *Voilà des nouvelles de la p... des Armagnacs*. Jeanne, à ces mots, soupira et répandit d'abondantes larmes, appelant à son aide le Roi du ciel. Et le Seigneur la consola³.

¹ *Suite de la prise de Saint-Loup* : t. II, p. 106 (Pasquerel). *A son de cloches que Anglois pouvoient bien ouyr ; lesquels furent fort abaissés de puissance par ceste partye, et aussi de courage* : T. IV, p. 224 (*Chron.*).

² *Le jour de l'Ascension* : C'est la *Chronique* (t. IV, p. 224) qui prête à Jeanne l'intention de combattre le jour de l'Ascension. Pasquerel dit, au contraire, que la veille au soir elle lui dit qu'on ne combattrait point à cause de la sainteté du jour ; et que ce jour-là, elle voulait se confesser et communier (t. III, p. 107). — *Défense des blasphèmes* : t. III, p. 126 (P. Milet).

³ *Nouvelle lettre de Jeanne* : t. III, p. 107 (Pasquerel). Cf. p. 126 (P. Milet). — Le dernier trait auquel nous avons fait allusion ailleurs, tranche, si la mémoire de Pasquerel est fidèle, la question relative aux hérauts. Ajoutons que, selon Berri (t. IV, p. 52), les Anglais qui voulaient brûler le héraut de Jeanne le laissèrent en leur logis tout enferré quand ils en partirent. — *Insulte des Anglais* : *Ex quibus verbis ipsa Johanna incœpit suspirare et fiere cum abundantia lacrymarum, invocando Regem cœlorum in suo juvamine. Et postmodum fuit consolata, ut dicebat, quia habuerat nova a domino suo*. T. III, p. 108 (Pasquerel).

Pendant que Jeanne cherchait tout à la fois à rendre la lutte décisive et à la prévenir, s'il se pouvait encore, les chefs, dans un conseil tenu chez le chancelier du duc d'Orléans, délibéraient à part sur la manière de la conduire. Jeanne avait proposé d'aller droit à la grande bastille des Anglais. Ils convinrent d'adopter son plan, mais seulement en apparence s'ils voulaient, par une fausse attaque sur la rive droite, y attirer ceux de la rive gauche, et profiter de la diversion pour enlever les bastilles de cette rive, dégarnies de leurs défenseurs. De cette sorte, ils devenaient maîtres du pont ; ils rendaient toute liberté à leurs communications avec la Sologne, et se ménageaient les moyens d'introduire dans la place de quoi soutenir un long siège : car ils n'avaient point d'autre ambition que de laisser l'ennemi.

Jeanne n'était pas de ce conseil ; et plusieurs même voulurent qu'on ne lui dit rien de l'attaque projetée contre les bastilles de la Sologne, c'est-à-dire du véritable but de la journée, de peur qu'elle n'en parlât. En effet, quand on l'appela, on ne lui fit part que du projet d'attaquer la grande bastille de la Beauce ; et l'on croyait la tromper d'autant mieux, que ce projet répondait à ses vues. Quand le chancelier lui eut fait l'exposition concertée, elle répondit, indignée de ces subterfuges :

Dites ce que vous avez conclu et appointé : Je cèlerais bien plus grande chose. Et elle allait et venait par la place, marchant à grands pas.

Jeanne, lui dit Dunois, voulant réparer l'effet de cette injurieuse maladresse, ne vous courroucez pas, on ne vous peut pas tout dire à une fois. Ce que le chancelier vous a dit a été résolu ; mais si ceux de l'autre côté se départent pour venir aider la grande bastille de par deçà nous avons résolu de passer la rivière, pour y besogner ce que nous pourrons. Et nous semble que cette conclusion est bonne et profitable.

Jeanne se calma, et répondit qu'elle était contente et que la conclusion lui semblait bonne, pourvu qu'elle fût ainsi exécutée. De quelque côté que portât le coup, elle sentait qu'il serait décisif ; mais sa défiance n'était que trop légitime : ils ne firent rien de ce qu'ils avaient résolu¹.

On se décida à se porter directement sur la rive gauche.

Les Anglais occupaient, on l'a vu, la tête du pont ou la bastille des Tourelles, et, un peu au-dessus des Tourelles, la bastille des Augustins, l'une et l'autre couvertes par leur boulevard. Ils avaient de plus, en aval du fleuve, le boulevard de Saint-Privé, qui était relié à la grande bastille de Saint-Laurent (rive droite) par un boulevard, élevé dans l'île Charlemagne ; et, en amont, la bastille de Saint-Jean le Blanc, qui était moins une forteresse qu'un poste fortifié, ou, selon l'expression du Journal, un guet pour garder ce passage, poste abandonné une première fois à l'approche de Jeanne, et occupé de nouveau après son entrée dans la ville. Ce fut par ce côté que la Pucelle et les capitaines allaient commencer leur attaque.

Il y avait là une petite île appelée depuis *Île-aux-Toiles* et alors île Saint-Aignan, séparée de la rive par un étroit canal. Rien ne convenait mieux pour disposer à loisir une attaque dirigée d'Orléans contre les positions des Anglais sur la rive gauche ; et les Orléanais en avaient usé plusieurs fois. Ils y passèrent cette fois

¹ Conseil : J. Chartier, t. IV, p. 57-59. Le *Journal du siège* (*ibid.*, p. 158), ne parle que d'un conseil tenu ce jour-là avec la Pucelle, où l'on résolut ce qui s'exécuta le lendemain.

encore. Deux bateaux, amenés entre l'île et la rive gauche, furent comme un pont qui mena de l'une à l'autre. Mais quand ils vinrent à Saint-Jean le Blanc, ils le trouvèrent encore abandonné. Glandsdale, menacé d'une attaque sérieuse, avait jugé prudent d'en rappeler ses soldats dans les bastilles qui défendaient le pont¹.

La Pucelle vint les y attaquer aussitôt, sans même attendre que tous ses gens eussent passé de l'île sur la rive gauche, et elle planta sa bannière sur le rebord du boulevard des Augustins. Mais ses compagnons ne soutinrent pas son audace. Une terreur panique les saisit tout à coup. Le bruit se répand que les Anglais viennent en grande force du côté de Saint-Privé. On fuit, on cherche à regagner le pont de bateaux, afin de se mettre en sûreté dans l'île de la Loire ; et les Anglais, sortant de leurs bastilles, poursuivent à grands cris les fuyards, insultant de leurs grossiers propos la Pucelle qui cherchait à couvrir leur retraite. Elle se retourne alors, et leur faisant visage, si peu de monde qu'elle eût autour de soi, elle marche à eux, sa bannière déployée. Les Anglais s'effrayent, et, sans l'attendre, fuient à leur tour jusque dans leur bastille des Augustins ; mais Jeanne les presse, et plantant de nouveau sa bannière sur le fossé du boulevard, elle rallie alentour les Français ramenés par son exemple.

A la vue des Anglais sortant de leurs bastilles, on pouvait croire que ceux de la rive droite, à l'exemple, des Français, avaient passé la Loire, et venaient, par Saint-Privé, au secours des places attaquées ; et, dans ce cas, la prudence commandait peut-être de rentrer dans la ville. Mais la Pucelle, en changeant l'aspect des choses, avait changé les résolutions des capitaines. Ils arrivaient, et ne songeaient plus qu'à forcer avec elle l'ennemi dans son refuge. Deux chevaliers qui, dans ces alternatives de retraite et d'attaque, s'étaient défiés à qui ferait le mieux son devoir, étaient déjà au pied des palissades : mais un Anglais, grand, puissant et fort, occupant à lui seul tout le passage, les tenait en échec. D'Anion le signala au fameux canonnier Jean le Lorrain, qui l'abattit d'un coup de sa coulevrine ; et les deux chevaliers, entrant dans la bastille, y furent suivis d'une foule d'assaillants. Tous les Anglais périrent ou cherchèrent un refuge derrière le boulevard des Tourelles. La bastille contenait des vivres et du butin en abondance. Pour ôter aux vainqueurs la tentation du pillage et leur en éviter les périls, la Pucelle fit mettre le feu à la bastille, et tout fut brûlé².

Restaient les Tourelles : on les investit immédiatement, et l'on prépara tout pour les attaquer le lendemain.

¹ *Passage de la Loire* : t. III, p. 213 (d'Anuln). — *Saint Jean le Blanc évacué* : L. de Contes dit simplement qu'on le prit (t. III, p. 69), comme aussi le *Journal du siège* (t. IV, p. 159) ; mais d'Aulon, Beaucroix et la *Chronique*, disent expressément que la position fut abandonnée (t. III, p. 214 et 79, et t. IV, p. 225), et c'est ce qui est rapporté aussi dans la Lettre des agents d'une ville ou d'un prince d'Allemagne, écrite en juin 1429 (t. V, p. 348).

² *Attaque des Augustins* : Voy. surtout d'Aulon (t. III, p. 214), la *Chronique de la Pucelle* (t. IV, p. 226), et celle de la fête du 8 mai (t. V, p. 292). On ne peut pas croire que les capitaines aient cru la journée finie par l'occupation de la forteresse abandonnée de Saint-Jean le Blanc. C'est la crainte que les Anglais ne vinsent de l'autre rive par Saint-Privé, qui put seule leur donner un instant la pensée de la retraite. — *Sur la prise des Augustins*, cf. Gagny (t. IV, p. 7), J. Chartier (p. 56), le *Journal du siège* (p. 159), et la déposition de Pasquerel (t. III, p. 107). — Il paraît qu'il ne resta rien des Augustins : c'est l'opinion de l'abbé Dubois, cité par N. Jollois (*Siège d'Orléans*, p. 82). Il se fonde sur ce qu'il n'a trouvé dans les comptes de la ville rien qui décelât qu'on en eût vendu la moindre chose. Il en fut autrement de la bastide de Saint-Loup et du fort des Tourelles.

Il y a ici, dans les témoignages contemporains, des différences qui ne laissent aucun moyen de les concilier. Perceval de Cagny et Jean Chartier disent que Jeanne passa la nuit devant la bastille des Tourelles ; le héraut Berri, la Chronique de la Pucelle et celle de la fête du 8 mai, qu'elle la passa dans Orléans. Cette même opposition se retrouve jusque dans le témoignage de ceux qui étaient là qui étaient attachés sa personne. D'Anion son écuyer dit qu'elle demeura avec les seigneurs *toute icelle nuit* devant les Tourelles ; L. de Contes, son page, qu'elle repassa le fleuve, et lui-même avec elle, qu'elle rentra dans Orléans et y coucha dans son hôtel avec quelques femmes, selon son habitude. Pasquerel, son confesseur, raconte ce qu'elle fit ce même soir dans Orléans, lui présent ; et ce qu'il dit est trop important pour qu'on y puisse soupçonner une erreur de mémoire ; Colette, femme de Pierre Milet, cite un trait qui se rapporte au moment où elle repartit, le samedi matin, d'Orléans, pour attaquer la bastille du Pont. Les témoignages les plus pertinents établissent donc son retour dans la ville ; et l'on peut dire que c'est l'opinion qui a le plus d'autorité dans ses histoires, puisque c'est la version de la Chronique aussi est-ce l'opinion que la plupart des écrivains modernes ont adoptée¹.

La Pucelle laissa donc, non sans appréhension pourtant ni sans regrets, ses gens devant les Tourelles, et rentra le vendredi soir dans Orléans ; — et les vraisemblances sont encore ici pour les témoignages qui nous ont paru les plus sûrs. Ce n'est pas seulement parce qu'elle s'était blessée aux chausse-trappes, ni parce qu'elle ne manquait jamais d'aller passer la nuit parmi les femmes, quand cela n'était pas impossible : c'est parce que, dans l'intérêt même du succès, il fallait qu'elle fit, non dans l'armée, mais dans la ville : car là était le plus grand péril. Les capitaines avaient accepté son concours : mais ils ne voulaient pas avoir l'air de suivre sa direction ; et plus on allait, plus ils semblaient craindre de lui laisser l'honneur de la victoire. Mais chaque fois leur opposition tournait contre eux-mêmes. La Pucelle avait toujours voulu porter le coup au cœur de la puissance anglaise. C'est contrairement à son avis qu'ils l'avaient amenée Orléans par la Sologne ; et elle leur avait bien prouvé que son avis était le meilleur, lorsque, trois jours après, elle y fit entrer un autre convoi, trois fois moins escorté, par cette route de la Beauce, à travers ces mêmes bastilles anglaises qu'ils avaient craint d'affronter d'abord, C'est contrairement à son avis, et, autant qu'il avait été en eux, à son insu, qu'ils avaient résolu d'attaquer les bastilles de la rive gauche ; et c'était elle qui avait fait réussir leur attaque au moment même qu'ils se décidaient à l'abandonner. Après cet éclatant succès qui promettait le dégagement du pont pour le lendemain, ils voulurent s'arrêter encore, Le soir, quand Jeanne eut pris un peu de nourriture — contre son habitude, dit Pasquerel, elle n'avait point jeûné ce vendredi-là parce qu'elle était trop fatiguée —, un des notables chevaliers lui vint dire que les capitaines avaient tenu conseil. Il leur avait semblé, ajoutait-il, qu'ils étaient bien peu, vu le nombre des Anglais, et que Dieu leur avait déjà fait une grande grâce en leur accordant ce qu'ils avaient obtenu ; que la ville étant pleine de vivres, il leur

¹ *La nuit du 6 au 7 mai* : T. IV, p.7 (Cagny) ; p. 61 (J. Chartier) ; p. 43 (Berri) ; p. 227 (*Chronique*) ; t. III, p. 215 (d'Aulon) ; p. 70 (L. de Contes) ; p. 108 (Pasquerel) ; p. 124 (Collette) ; t. V, p. 293 (Fête du 8 mai) : *Et là demourèrent toute nuyt. Et ce voyans les dits seigneurs que la dicte Pucelle estoit fort folée* (fatiguée), *la menèrent en la ville pour soy refreschir*. Cf. t. III, p. 79 (Beaucroix) : *Quod tamen facere nolebat, dicendo : Amittemus nos gentes nostras ?* Le *Journal du siège* (t. IV, p. 159) se borne à constater, ce qui n'est pas douteux, qu'après la prise des Augustins on resta la nuit devant les Tourelles.

serait facile de la bien garder en attendant le secours du roi ; et que par suite il ne paraissait pas opportun au conseil de faire sortir le lendemain les gens de guerre. Jeanne lui répondit : **Vous avez été en votre conseil, et j'ai été au mien ; et croyez que le conseil de Dieu s'accomplira et tiendra ferme, et que cet autre conseil périra ;** et se tournant vers son confesseur, qui le raconte : **Levez-vous demain de grand matin, dit-elle, et vous ferez plus qu'aujourd'hui. Tenez-vous toujours auprès de moi ; car demain j'aurai beaucoup à faire, et plus que je n'ai jamais eu : demain le sang coulera de mon corps au-dessus du sein**¹.

Ce qui peut expliquer jusqu'à un certain point, sinon excuser entièrement l'étrange résolution des capitaines, c'est que les Anglais, après la prise des Augustins et l'investissement des Tourelles, avaient rappelé sur la rive droite, dans leur bastille de Saint-Laurent, les hommes qui occupaient, sur l'autre rive, le boulevard de Saint-Privé. Ils renonçaient donc à aller directement au secours des Tourelles : mais ne se réservaient-ils point de tenter une forte attaque contre la ville elle-même ? et dans ce cas n'était-il pas prudent de les observer et d'attendre ? La Pucelle ne le crut point, non plus que les habitants de la ville même. Jeanne pensait à ces braves gens qu'elle avait laissés devant les Tourelles, exposés, sans elle, aux sorties des Anglais ; quant aux habitants d'Orléans, ils passèrent cette nuit à leur envoyer des vivres et des munitions, et à préparer tous les engins qui pouvaient servir à désarmer le boulevard ennemi de ses défenses et à en rendre l'accès plus praticable aux assaillants².

Le lendemain, de grand matin, Pasquerel dit la messe, et Jeanne partit pour l'assaut. Au moment du départ, son hôte voulait la retenir pour manger d'une alose qu'on venait de lui apporter. **Gardez-la jusqu'au soir,** dit-elle dans une saillie de bonne humeur, **et je vous amènerai un godon** (on reconnaît le sobriquet populaire) **qui en mangera sa part ;** et elle promettait de repasser par-dessus le pont. Mais les capitaines persistaient dans leur opposition à l'entreprise, et ils avaient donné ordre au gouverneur d'Orléans, Gaucourt, de garder les portes pour empêcher qu'on ne sortit. Jeanne le trouvant devant elle comme elle voulait passer : **Vous êtes un méchant homme,** dit-elle ; **et qu'il vous plaise ou non, les gens d'armes viendront et gagneront comme ils ont gagné.** Gaucourt aurait vainement essayé de résister à ceux qui suivaient Jeanne, et il ne s'était déjà que trop mis en péril. Jeanne fit ouvrir la porte de Bourgogne et une petite porte, près de la grosse tour ; qui donnait directement sur la Loire, et, passant le fleuve, elle alla rejoindre avec ces nouveaux combattants ceux qu'elle avait laissés devant le fort ennemi³.

¹ *Jeanne et le conseil des capitaines* : t. III, p.109 (Pasquerel). — Ce témoignage, d'accord d'ailleurs avec ce que dit L. de Contes (t. III, p. 70), et la *Chronique* (t. IV, p. 227 : voy. ci-après), nous paraît préférable au témoignage de la *Chronique de la fête du 8 mai*, qui parle d'un conseil tenu le 8, à la suite duquel Jeanne, requise de tenir sa promesse et d'accomplir sa charge, monta à cheval et dit : **En nom Dé, je le feray, et qui me aimera, si me suive.** (T. V, p. 293.) Les paroles sont dignes d'elles ; mais on peut croire qu'elle n'eut pas besoin d'y être provoquée.

² *Évacuation du boulevard de Saint-Privé* : t. IV, p. 227 (*Chron.*), et t. V, p. 293 (fête du 8 mai) : plusieurs se noyèrent au passage. Voy. aussi M. Jollois, *Siège d'Orléans*, p. 83. — *Sollicitude de la Pucelle et des Orléanais pour ceux qui étaient restés devant les Tourelles* : t. IV, p. 227 (*Chron.*) ; p. 159 (*Journal du siège*) et *Extrait des comptes de la ville d'Orléans*, cités par M. Jollois, *l. l.*

³ *L'alose et le godon* : t. III, p. 124 (Colette) ; t. IV, p. 227 (*Chron.*). — *La rentrée par le pont prédite* : *ibid.*, et t. III, p. 217 (d'Aulon). — Opposition de Gaucourt à la sortie :

Les capitaines, même ceux qui l'avaient voulu arrêter, la suivirent : jaloux de vaincre sans elle, ils ne s'occupaient guère qu'elle triomphât sans eux. Avec Dunois et La Hire, qui paraissent toujours plus prêts à la seconder, on compta bientôt devant les Tourelles, liais, Graville, Poton de Xaintrilles, Thibaut d'Armagnac, seigneur de Termes, Louis de Culan et Gaucourt lui-même. La lutte s'engagea dès 6 ou 7 heures du matin. Anglais et français rivalisaient d'ardeur. Ceux d'Orléans voyaient dans la victoire le gage de leur délivrance ; ceux de la bastille combattaient pour leur vie et pour leur liberté : car ils n'avaient point de refuge. Les Français descendaient dans les fossés du boulevard, et sous le feu des canons ou les traits des arbalètes, ils cherchaient à gravir l'escarpement **avec une telle vaillance, qu'il sembloit à leur hardi maintien qu'ils cuidassent être immortels** ; mais lorsqu'ils touchaient au sommet, ils trouvaient l'ennemi armé de haches, de lances et de maillets de plomb ; ils ne cédaient qu'accablés par le nombre dans des combats corps à corps. Ces assauts, toujours repoussés, recommençaient toujours ; la Pucelle était là soutenant les courages et disant : **Ne vous doutez** (ne craignez pas), **la place est vôtre**. L'attaque se prolongeait sans résultat, lorsque, vers une heure après midi, elle descendit dans le fossé et dressa une échelle contre le parapet : au même instant, elle fut atteinte entre l'épaule et la gorge d'un trait d'arbalète qui la perça de part en part. Se sentant blessée, elle eut peur et pleura. Que craignait-elle, et pourquoi pleurer ? N'était-elle plus sûre de la victoire, ou craignait-elle de mourir ? Non, car elle avait prédit qu'elle serait blessée et qu'elle en guérirait. Ce fait tout merveilleux qu'il soit, est mis hors de doute par les témoignages les plus irrécusables. Ce n'est pas seulement Jeanne dans le procès de Rouen, ce ne sont pas seulement les témoins du procès de réhabilitation qui le constatent : c'est une pièce écrite après qu'elle eut prédit sa blessure et avant qu'elle ne fût guérie. Cet accident couronnait donc sa parole ; mais la femme demeurait dans l'héroïne et dans la sainte : elle eut peur et pleura. Cependant elle fut consolée, comme elle disait. Elle arracha le fer de la plaie, et comme plusieurs hommes de guerre lui proposaient de charmer la blessure, elle s'y refusa, disant : **J'aimerais mieux mourir que de rien faire que je susse être péché ou contre la volonté de Dieu** ; mais elle ne refusait pas qu'on entreprît de la guérir, si l'on y pouvait appliquer quelque remède permis. On lui mit une compresse d'huile d'olive ; après quoi elle se confessa, versant des larmes¹.

Simon Charles, qui en parle d'après Gaucourt lui-même, la rapporte au jour où fut prise la bastille des Augustins (t. III, p. 117). Mais on peut croire qu'il a confondu, et qu'il devait dire la bastille des Tourelles, si on rapproche son témoignage de celui de L. de Contes : *Die autem postmodum immediate sequente* (après la prise des Augustins), *ipsa Johanna, contradicentibus pluribus dominis, quibus videbatur quod ipsa volebat ponere gentes regis in magno periculo, fecit aperiri portam Burgundiæ, et quamdam parvam portam existentem jutas grossam turrim, et passavit aquam cum aliis gentibus armatis ad invadendum bastildam seu fortalitiu pontis*. (T. III, p. 70.) La chronique de la Pucelle dit aussi que contre l'opinion et volonté de tous les chefs et capitaines qui estoient là de par le roi, la Pucelle se partit à tout son effort et passa la Loire. (T. IV, p. 227.)

¹ *Attaque des Tourelles* : Voy. P. de Cagny, Berri, J. Chartier ; le *Journal*, la *Chronique de la Pucelle*, la *Chronique de la fête du 8 mai* et les témoins de l'événement, Dunois, L. de Contes, d'Aulon, Pasquerel, etc. aux endroits cités. — *Blessure de Jeanne* : *Fuit læsa de una sagitta seu viritone in collo*, t. I, p. 79 (Jeanne) ; *ex una sagitta que penetravit carnem suam inter collum et spatulas de quantitate dimidii pedis*, t. III, p. 8 (Dunois). *Supra mammam taliter quod tractus apparebat ex utroque latere*, t. III, p. 109 et 111 (Pasquerel) ; cf., *ibid.*, p. 70 (L. de Contes), t. IV, p. 61 (J. Chartier) ; p. 160 (*Journal du*

Cette longue résistance des Anglais et l'accident de Jeanne avait découragé les assaillants. Les chefs la vinrent trouver, et tout en lui exprimant leur peine de la voir blessée, ils lui dirent qu'il valait mieux laisser l'assaut jusqu'au lendemain. Elle ne répondit à ces ouvertures que par les plus nobles paroles, les exhortant à ne pas faiblir ; mais fort peu touchés de ce langage, ils suspendirent l'assaut, et se retirèrent à distance, songeant à ramener dans Orléans et leurs troupes et leur artillerie : car elles n'eussent plus été fort en sûreté, même pour une nuit, de ce côté de la Loire, après un échec avoué. Jeanne, malgré ses souffrances, vint alors elle-même trouver Dunois, et le supplia d'attendre un peu encore : **En nom Dieu, disait-elle, vous entrerez bien brief (bientôt) dedans, n'ayez doute, et les Anglois n'auront plus de force sur vous. C'est pourquoi reposez-vous un peu, buvez et mangez.** Ils le firent, car sa parole avait un accent qui les subjuguait ; et alors : **Maintenant, dit-elle, retournez de par Dieu à l'assaut derechef : car sans nulle faute, les Anglais n'auront plus la force de se défendre, et seront prises les Tourelles et leurs boulevards.**

L'attaque recommença, ou plutôt reprit avec une ardeur nouvelle, car elle n'avait jamais été entièrement suspendue. Jeanne demanda son cheval, et laissant son étendard à d'Aulon, son écuyer, s'en vint à l'écart dans une vigne voisine, pour faire à Dieu son oraison : mais elle reparut bientôt, et prenant elle-même sa bannière, elle dit à un gentilhomme qui était auprès d'elle : **Donnez-vous garde (regardez) quand la queue de mon étendard touchera contre le boulevard.** Un peu après il lui dit : **Jeanne, la queue y touche ! Elle s'écria : Tout est vôtre et y entrez¹.**

siège) : entre l'espaule et la gorge, si avant qu'il passoit outre ; p. 228 (Chron.) : par l'espaule tout outre ; p. 494 (lettre des envoyés allemands) : *ein wenig unter der rechten Brust*. — *Sa blessure prédite* : *Sicut prædixerat*, t. III, p. 109 (Pasquerel), cf. p. 127 (Aignan. Viole) ; t. IV, p. 231 (Chron.), p. 494 (les envoyés allemands), et la lettre écrite de Lyon à Bruxelles le 22 avril 1429, quinze jours avant l'événement et relatée dans un registre de la chambre des comptes de Bruxelles, par le greffier de la cour : *Scripsit ulterius ex ejusdem militis relatione quod quædam Puella, oriunda ex Lotharingia, ætatis XVIII annorum vel circiter, est penes prædictum regem ; quæ sibi dixit quod Aurelianenses salvabit, et Anglicos ab obsidione effugabit, et quod ipsa ante Aureliam in conflictu telo vulnerabitur, sed inde non morietur.* (T. IV, p. 426.) Cf. Lebrun des Charmettes, *Hist. de J. d'Arc*, t. I, p. 223. — *Et dum sensit se vulneratam, timuit et fievit, et fuit consolata, ut dicebat, et aliqui armati, videntes eam taliter læsam, voluerunt eam charmare, gallice, charmer ; sed ipsa noluit, dicendo*, etc. T. III, p. 109 et 111 (Pasquerel).

1 *L'assaut suspendu et repris* : t. IV, p. 160 (*Journal*), cf. p. 228 (*Chron.*), p. 9 (Cagny). — *Propter quod dictus dominus deponens satagebat et volebat quod exercitus retraheretur ad civitatem. Et tunc dicta Puella venit ad eum et requisivit quod adhuc paulisper exspectaret ; ipsaque ex illa hora ascendit equum, et sola recessit in unam vineam, satis longe a turba hominum ; in qua vines fuit in oratione quasi per spatium dimidii quarti horæ ; ipsa autem regressi ab illo loco, statim cepit suum vexillum in manibus suis, posuitque se supra bordum fossati* etc. T. III, p. 8 (Dunois). Cf. t. III, p. 70 (L. de Contes) : *Quod quando perciperent quod ventus perduceret vexilla versas fortalitium, quod haberent illud*. Beaucroix rapporte le succès à l'étendard plus qu'à Jeanne : *dictum fuit quod afferretur vexillum Johannæ, et allatum astitit, et inceperunt invadere dictum fortalitium*, etc. (T. III, p. 80). D'Aulon raconte une assez longue histoire où il semble s'attribuer un peu trop complaisamment l'honneur du dernier assaut. Voyant la retraite décidée, comme il tenait l'étendard en l'absence de la Pucelle, il a l'idée de se porter au pied du boulevard pour y ramener les soldats : il le remet à un Basque qui le doit suivre et saute dans le fossé. Mais la Pucelle arrive, et, voyant son étendard aux

A sa voix, ils reviennent à l'assaut. Et oncques, dit un contemporain, on ne vit grouée d'oisillons eux parquer sur un buisson comme chacun monta contre ledit boulevard. En même temps ceux d'Orléans venaient, du boulevard de la Belle-Croix, attaquer, par le pont, les Tourelles. De ce côté, les Anglais. étaient séparés des assaillants par plusieurs arches qu'ils avaient rompues ; mais les Orléanais, apportant avec eux des échelles, de vieilles gouttières, se mirent en devoir de les jeter d'un pilier à l'autre ; et comme la plus longue de ces gouttières était encore trop courte de trois pieds, ils la rajustèrent, l'étayèrent comme ils purent. C'est sur ce pont de nouvelle sorte qu'un chevalier de Rhodes, le commandeur Nicole de Giresme, s'aventura le premier tout armé. Les Anglais étaient donc assaillis des deux côtés à la fois ; mais ce qui les terrifiait, c'était de voir, présidant à l'assaut sur la rive gauche, cette femme qu'ils se flattaient d'avoir tuée. L'étonnement paralysa leurs forces : comme Jeanne l'avait annoncé, ils ne firent presque plus de résistance. Ils cherchaient à fuir du boulevard dans les Tourelles, par le pont jeté entre les deux places ; mais, là aussi, ils se trouvaient prévenus par l'intrépide activité de ceux d'Orléans. Pendant que l'attaque se poussait sur les deux côtés, contre la bastille et contre le boulevard, un bateau chargé de matières combustibles fut amarré sous le pont qui joignait l'une à l'autre ; et quand les Anglais, forcés dans le boulevard, voulurent se retrancher dans les Tourelles, le pont, attaqué par les flammes, céda, et presque tous furent précipités dans les flots. La Pucelle eût voulu les sauver : Glacidas ! Glacidas ! criait-elle à leur chef, rends-ti, rends-ti (rends-toi) au Roi du ciel... Tu m'as appelée p... ; j'ai grand'pitié de vos âmes ! Mais Glansdale fut entraîné avec les autres, et la Pucelle ne put voir sans verser des larmes cette fin misérable de tant de braves gens. Il ne resta sur la rive gauche aucun Anglais qui ne fût tué ou pris¹.

mains d'un inconnu, elle le saisit pour le reprendre. Le Basque résiste, tire à lui l'étendard et va rejoindre d'Aulon. Les gens d'armes qui au mouvement de la bannière ont cru voir un signal se rallient et emportent la place (t. III, p. 216).

¹ *L'assaut du boulevard* : t. V, p. 294 (*Chron. de la fête du 8 mai*) ; cf. t. III, p. 80 (Beaucroix) ; p. 71 (L. de Contes) ; t. IV, p. 230 (*Chron.*) — *L'attaque par le pont* : t. IV, p. 161 (*Journal*) ; p. 229 (*Chron.*). Les comptes de forteresse pour l'an 1429, art. 57, en gardent la trace : Payé quarante sous pour une grosse pièce de bois prinse chez Jean Bazin quand on gagna les Tourelles, contre les Anglois, pour mettre au travers d'une des arches du pont qui fut rompue. — Baillé à Champeaux et aux autres charpentiers seize sous, pour aller boire le jour que les Tourelles furent gagnées. Voy. Jollois, *Hist. du siège*, p. 84. — *Terreur des Anglais à la vue de Jeanne* : *Et instante ipsa ibi existente, Anglici fremuerunt et effecti sunt pavidii*. T. III, p. 8 (Dunois) ; cf. p. 71 (L. de Contes). La *Chronique de la fête du 8 mai* dit que leurs boulets n'avaient pas plus de force qu'une boule jetée par un homme : Et à venir joindre, lesdits Anglois avoient les meilleurs canons du royaume ; mais ung homme eut aussi fort getté une bole, comme la pierre pouvoit aller d'iceulx canons, qui estoit bel miracle. T. V, p. 294. On peut croire que l'épuisement des munitions y était pour quelque chose. — *Rupture du pont entre le boulevard et les Tourelles* : Ceulx de la ville chargèrent ung grand chalen plein de fagots, d'os de cheval, savattes, souffre et toutes les plus puantes choses que on sceut finer, et fut mené entre les Tourelles et le boloart, et là, fut boté le feu qui leur fist ung grand grief. T. V, p.294 (*Chron. du 8 mai*). Le registre des comptes d'Orléans rappelle ce fait, en constatant que l'on paya huit sous à Jehan Poitevin, pécheur, pour avoir mis à terre sèche ung challan qui fut mis sous le pont des Tourelles pour les ardre quand elles furent prinnes (art. 19) : opération nécessaire pour le radouber, dit M. Jollois ; neuf sous à Boudou pour deux esses, pesant quatre livres et demie, mises au challan qui fut ars sous le pont des Tourelles (art. 9), etc. Voy. Jollois, *Siège d'Orléans*, p. 84. Beaucroix

Il était soir quand les Tourelles furent occupées. La Pucelle y demeura une partie de la nuit, afin de voir si les Anglais de Saint-Laurent ne tenteraient rien pour venger leurs compagnons et regagner la position perdue ; **mais ils n'en avouent nul vouloir**. La Pucelle rentra donc dans Orléans. En moins de trois heures, les Orléanais avaient su rendre le pont praticable, si bien que Jeanne put, comme elle l'avait dit, le repasser pour rentrer dans la ville. **Et Dieu sait**, dit Perceval de Cagny, **à quelle joie elle et ses gens y furent reçus**. On la débarrassa de ses armes ; on mit un nouvel appareil sur sa blessure. Elle prit un peu de pain trempé dans du vin mélangé d'eau ; et alla se reposer¹.

Tandis que les cloches d'Orléans saluaient cette nouvelle victoire, les Anglais qui, pendant ces deux jours, n'avaient rien fait pour la prévenir, ne songeaient plus qu'à la rendre définitive en se retirant. C'était bien se déclarer vaincus par celle qu'ils avaient accueillie de tant d'outrages. La terreur seule qu'elle avait inspirée peut expliquer cette impuissance et cette résolution parmi des hommes qui, depuis si longtemps, avaient pris l'habitude de vaincre les Français. Le dimanche donc, de grand matin, ils sortirent de leurs bastilles ; mais en capitaine consommé, Talbot comprit que, s'il laissait voir de la peur, sa retraite deviendrait une déroute. Bien loin de fuir, il rangea son armée devant la ville, comme pour offrir la bataille aux Français. Les Français sortirent aussitôt et se disposèrent en ordonnance de combat, sous les bannières de leurs capitaines. La Pucelle était sortie avec les autres, revêtue d'une simple cotte de mailles. Mais cette fois les Français, impatients de combattre, attendirent vainement qu'elle leur en donnât le signal. C'était dimanche. Elle défendit de commencer la bataille, disant que c'était la volonté de Dieu qu'on les laissât s'ils s'en voulaient aller ; mais que, s'ils attaquaient, on aurait la victoire. En attendant, elle voulut d'abord qu'on dit la messe ; elle fit dresser un autel, et deux messes furent célébrées en présence de l'armée. La cérémonie achevée : **Or, regardez**, dit-elle, **si les Anglois ont le visage tourné devers vous ou le dos**. On lui répondit qu'ils se tournaient vers Meun : **En nom Dieu, ils s'en vont, laissez-les aller ; il ne plaît pas à Messire qu'on les combatte aujourd'hui : vous les aurez une autre fois**².

Les Anglais, après être restés en ligne une heure entière, s'étaient retirés en bon ordre, brûlant leurs bastilles et emmenant leurs prisonniers : mais ils ne se retiraient point si librement, qu'ils ne dussent laisser derrière eux une partie de leur artillerie et de leurs approvisionnements, et même, selon la Chronique, leurs malades ; et les hommes d'armes n'obéirent point si complètement à la Pucelle,

attribuait la rupture du pont à une bombarde dirigée par d'Aulon, t. III, p. 80. — *Pitié de Jeanne pour Glansdale* : t. p. 110 (Pasquerel). Berri (t. IV, p. 44) compte quatre ou cinq cents Anglais tués, noyés ou pris ; Jean Chartier (*ibid.*, p. 62), quatre cents morts ; la *Chronique* (*ibid.*, p. 230), trois cents morts et deux cents prisonniers ; le *Journal du siège* (*ibid.*, p. 162), quatre ou cinq cents tués ou noyés, **exceptez aucun peu qu'on retint prisonniers** ; et il déplore **le grant dommage des vaillants François, qui pour leur rançon eussent peu avoir grant finance**.

¹ *Les ponts rétablis* : t. IV, p. 9 (Gagny). — *Rentrée de Jeanne* : t. IV, p. 163 (*Journal*) ; p. 231 (*Chron.*) ; t. III, p. 9 (Dunois).

² *Retraite des Anglais* : t. IV, p. 10 (Cagny) ; p. 44 (Berri) ; p. 63 (J. Chartier), etc. — *Jeanne défend d'attaquer* : t. III, p. 9 (Dunois) ; p. 25 (Luillier) ; p. 128 (A. Viole) ; t. IV, p. 164 (*Journal*), t. V, p. 295 (*Chron. de la fête du 8 mai*). — *Les deux messes*, etc. : *ibid.*, p. 232 (*Chron.*) ; t. III, p. 29 (Champeaux).

qu'ils ne s'en lassent avec La Hire faire quelques escarmouches et gagner du butin sur les derrières de l'ennemi¹.

Parmi les prisonniers que les Anglais voulaient emmener avec eux était un Français, nommé Le Bourg du Bar, pris comme il voulait aller d'Orléans rejoindre Dunois près du comte de Clermont, la veille de la bataille de Rouvray. Talbot tenait beaucoup à son captif. Il le gardait **enferré par les pieds d'une paire de fers si pesants** qu'il pouvait marcher à peine ; et il avait commis la charge de le voir et de lui donner de la nourriture à un augustin anglais, son propre confesseur. C'est aussi à lui qu'il avait laissé le soin de l'emmener dans la retraite. Le chevalier s'en allait ainsi au bras du moine, marchant le pas et demeurant fort en arrière des autres, en raison des fers qu'il avait aux pieds. Quand il les vit à une distance suffisante, il s'arrêta et dit au moine qu'il n'irait pas plus avant. Il fit plus : il le contraignit, enferré comme il était, à le ramener à Orléans sur ses épaules, et il fit ainsi son entrée dans la ville, pouvant compter pour sa part de butin sa propre rançon dont il se libérait, grâce au concours forcé du moine son conducteur².

Pendant que les Anglais se retiraient vers Meun et Baugency, les habitants d'Orléans couraient aux bastilles qui depuis si longtemps les tenaient emprisonnés : ils les démolirent et en rapportèrent en triomphe les canons, bombardes et approvisionnements de toute sorte que l'assiégeant y avait dû laisser. Puis, guidés encore par Jeanne d'Arc, ils allèrent d'église en église rendre grâces à Celui qui leur avait donné la victoire, improvisant dans la joie du triomphe cette procession dont l'évêque d'Orléans institua peu après la solennité, et qui s'est perpétuée d'âge en âge sous l'invocation de la Pucelle : témoignage durable de la vénération de la France pour la sainte fille qui, en un jour de péril, sauva la patrie.

Mais la Pucelle n'était encore qu'aux débuts de sa mission. Elle avait hâte de la mener à son terme. Le lendemain donc elle se déroba à l'enthousiasme des Orléanais et aux fêtes de la victoire pour se rendre à la cour de Charles VII, où elle allait avoir d'autres ennemis à vaincre, d'autres obstacles à surmonter³.

¹ *Prise d'une partie des munitions* : t. IV, p. 44 (Berri) ; p. 63 (J. Chartier) ; p. 164 (*Journal*) ; p. 231 (*Chron.*), et la fin de la lettre de Charles VII aux habitants de Narbonne, 10 mai 1429 : **s'en sauvèrent et deslogèrent si hastement qu'ils laissèrent leurs bombardes, canons, artillerie et la plupart de leurs vivres et bagages**. T. V, p. 103. Monstrelet (II, 59), dit que les Anglais perdirent au siège six à huit mille combattants, et les Français seulement cent hommes environ de tout état. Les nombres sont exagérés dans l'un et l'autre sens.

² *Le Bourg du Bar* : t. IV, p. 63 (J. Chartier) ; p. 163 (*Journal*). Voici comme Martial d'Auvergne rime l'anecdote t. V, p. 56 :

Comme Talbot si s'en alloit,
Un augustin son confesseur
Ung François prisonnier vouloit
Amener, après son seigneur :
Mais ledit François enferré,
Par l'augustin, devant les gens,
Se fisc porter, bon gré, mau gré,
Sur son col, dedans Orléans.

³ T. IV, p. 156 (*Journal*) ; t. III, p. 110 (Pasquerel). — Florent d'Illiers était reparti la veille avec sa troupe pour Châteaudun, t. IV, p. 165 (*Journal*).

LIVRE TROISIÈME. — REIMS.

La délivrance d'Orléans fit dans tous les esprits une impression profonde. La Pucelle avait donné son signe. Ce grand siège qui durait depuis sept mois, elle y avait mis fin en une semaine. Ces bastilles qui s'appuyaient les unes les autres, elle les avait enlevées l'une après l'autre, ou plutôt il avait suffi qu'elle en prit trois pour que tout le reste fût évacué.

Jeanne était donc bien l'envoyée de Dieu, c'était le cri du peuple ; c'était aussi le sentiment des docteurs les plus autorisés.

Jean Gerson dans un écrit daté du 14 mai, six jours après la levée du siège (il mourut le 12 juillet suivant : c'est, on le peut croire, son dernier acte public), Jean Gerson examinait si l'on pouvait, si l'on devait croire à la Pucelle. Il énumérait toutes les raisons qui militaient en sa faveur : l'adhésion du conseil et des gens de guerre, au péril même du ridicule ; l'enthousiasme du peuple, le découragement de l'ennemi ; et avec ces raisons externes, d'autres plus intimes : la vie passée de Jeanne d'Arc et sa manière de se conduire, faisant tout, simplement, sans superstition ni vue intéressée, parlant au nom du ciel sans cesser d'agir par elle-même, ou tenter Dieu par témérité. Il se prononçait donc pour elle, ajoutant : **Quand bien même** (ce qu'à Dieu ne plaise) **elle serait trompée dans son espoir et dans le nôtre, il ne faudrait pas en conclure que ce qu'elle a fait vient de l'esprit malin et non de Dieu, mais plutôt s'en prendre à notre ingratitude et au juste jugement de Dieu, quoique secret.** Et il terminait ses observations par cet avertissement prophétique : **Que le parti qui a juste cause prenne garde de rendre inutile par incrédulité, ingratitude ou autres injustices, le secours divin qui s'est manifesté si miraculeusement, comme nous lisons qu'il arriva à Moïse et aux enfants d'Israël : car Dieu, sans changer de conseil, change l'arrêt selon les mérites.**

C'est aussi la pensée qui domine le traité de l'archevêque d'Embrun, Jacques Gelu, écrit dans le même mois (mai 1849). La Pucelle est-elle envoyée de Dieu ? Quelle est sa mission ? quelles en sont les raisons ? Et si Dieu veut manifester sa puissance, a-t-il besoin d'un intermédiaire ? n'a-t-il pas les anges ? pourquoi une jeune fille élevée parmi les brebis ? Le prélat se pose et résout toutes les questions dans le même sens que J. Gerson ; et ses conclusions sont plus expresses encore et plus pratiques. Il veut que, sans négliger les voies ordinaires en ce qui touche les approvisionnements, les finances et tous les besoins de l'armée, on suive surtout l'inspiration de Jeanne, et qu'on la préfère aux suggestions d'une sagesse tout humaine. Il rappelle Saül. Le roi doit craindre, s'il omet de faire ce que dit la Pucelle, croyant faire mieux, de se voir abandonné du Seigneur, et privé de l'objet où il tend. C'est pourquoi le pieux évêque donne le conseil qu'en toute chose on commence par prendre l'avis de la Pucelle, et que même dans les cas douteux, si elle y tient, on s'y conforme. Il voudrait que le roi conférât chaque jour avec elle sur ce qu'il doit faire pour accomplir la volonté de Dieu, et qu'il le fit en toute humilité et dévotion, **afin que le Seigneur n'ait pas raison de retirer sa main, mais qu'il accorde la continuation de sa grâce**¹.

¹ Jean Gerson : Il cite Debora et sainte Catherine, Judith et Judas Macchabée : *Neque sequitur semper post primum miraculum quidquid ab hominibus expectatur. Propterea, etsi frustraretur ab omni exspectatione sua et nostra (quod absit) dicta puella, non*

Les avis des docteurs n'étaient plus bien nécessaires pour que le peuple crût à Jeanne ; mais leurs conseils étaient loin d'avoir perdu leur opportunité auprès du roi. Les conseillers intimes de Charles VII, voyant la confiance qu'elle inspirait autour d'elle, l'avaient acceptée sans trop de peine pour délivrer Orléans. Si elle n'en chassait l'ennemi, ils étaient forcés de se déloger eux-mêmes. Les Anglais, maîtres de la Loire, ne leur permettaient plus d'y demeurer en sûreté. Mais l'affaire n'en était plus là : Orléans délivré, la Pucelle voulait mener le roi à Reims, et l'entraîner, après le sacre, à la délivrance du royaume. Il fallait donc qu'ils payassent de leur personne, ou du moins qu'à la suite du roi ils se missent en route à travers les provinces occupées par l'ennemi. Cela coûtait à leur lâcheté, ou, si l'on veut, à leur nonchalance ; et ils étaient résolus de prendre tous les prétextes pour en reculer le moment¹.

Jeanne leur devait laisser peu de loisir.

En quittant Orléans, elle était venue à Blois, puis à Tours, et de là au château de Loches, où était le roi. Charles la reçut avec de grands honneurs. Il n'ignorait point quelle part elle avait eue à cette victoire aussi prompte qu'inespérée. Dans sa lettre aux habitants de Narbonne, lettre écrite pendant qu'on apprenait, pour ainsi dire, coup sur coup, la prise de Saint-Loup, puis des Tourelles, et enfin la levée du siège, le roi, sans dire encore tout ce qu'elle avait été dans le succès, leur signalait les choses merveilleuses qu'on rapportait d'elle, la nommant seule et constatant qu'elle avait été présente à tout. Il pouvait maintenant en savoir bien davantage. Aussi lui fit-il *grande chère*. Mais Jeanne n'était pas venue chercher la récompense, elle venait solliciter l'achèvement de son œuvre : et c'est ce qu'on semblait le moins disposé à lui accorder².

Charles convoqua ses capitaines et *autres sages de sa cour*. Il tint plusieurs conseils (à Tours), et la prudence des conseillers eut plus d'une excellente raison à opposer aux desseins de la jeune fille. On alléguait la grande puissance des Anglais et des Bourguignons, et la détresse du roi, qui n'avait pas de quoi soudoyer l'armée nécessaire au voyage. La Pucelle ne demandait pas tant de choses pour le conduire, lui et sa compagnie, jusqu'à Reims, *sûrement et sans destourbier* (empêchement), mais elle voulait qu'on se pressât. Elle disait *qu'elle ne durerait guère plus d'un an, et qu'on songeât à bien besogner cette années car elle avait beaucoup à faire* : après le sacre elle avait encore à chasser les

oporteret concludere ea quæ facta sunt, a maligno spiritu vel non a Deo facta esse ; sed vel propter nostram ingratitudinem et blasphemias, vel aliunde justo Dei judicio, licet occulto, posset contingere frustratio expectationis nostra in ira Dei, quam avertat a nobis, et bene omnia vertat. T. III, p. 303.

Jacques Gelu : *Credendum est quod ille qui commisit, inspirabit creaturæ suæ quam misit, ea quæ sunt agenda, melius et expedientius quam prudentia humana exquirere posset.... Quare consuleremus quod in talibus primo et principaliter exquireretur votqm puella, etc. ... Et in hoc consilium puella primum et præcipuum dicimus esse debere, et ab ea ante omnes assistentes, quærendum, investigandum et petendum. Insuper regi consuleremus quod omni die certam aliquid Deo bene placitum et ejus voluntati gratum fumet, quodque super hoc cum puella conferret, et, post ejus advisamentum, in esse deduceret quam humiliter et devote ; ne dominus manum retrahendi causam habeat, sed gratiam suam continuat.* *Ibid.*, p. 409, 410.

¹ Sur cette hostilité sourde et constante des principaux conseillers de Charles VII, voy. les *Histoires de France* de Sismondi, t. XIII, p. 152 et 165, Michelet, t. V, p. 39 et H. Martin, t. VI, p. 150 ; et M. J. Quicherat, *Aperçus nouveaux*, p. 30 et suiv.

² *Retour de Jeanne* : t. III, p. 80 (Beaucroix). — *Lettres de Charles VII*, t. V, p. 101, 103. — *Accueil du roi* : t. IV, p. 168.

Anglais, à délivrer le duc d'Orléans. Si l'on croyait à sa mission, c'était bien le cas de faire comme disait Jacques Gelu : imposer silence à toutes les objections et la suivre. Mais ceux qui ne la voulaient pas suivre affectaient de croire que ce n'était pas si clairement l'ordre de Dieu¹.

Un jour, la Pucelle, impatiente de ces lenteurs, vint avec Dunois au château de Loches, et fut menée à la chambre de retrait où le prince était conversant avec Christophe d'Harcourt, l'évêque de Castres, son confesseur, et le seigneur de Trèves (R. Le Maçon), ancien chancelier de France. Elle frappe à la porte, et dès qu'elle est introduite, elle se jette à ses pieds, et embrassant ses genoux : *Gentil Dauphin, dit-elle, ne tenez plus tant et de si longs conseils, mais venez au plus tôt à Reims pour recevoir votre digne couronne.* Christophe d'Harcourt lui demanda si ses voix lui avaient dit cela.

Oui, répondit-elle, je suis fort aiguillonnée touchant cette chose.

— *Ne voudriez-vous pas, ajouta d'Harcourt, nous dire ici, devant le roi, comment font vos voix quand elles vous parlent ?*

— *Je conçois bien, dit-elle en rougissant, ce que vous voulez savoir, et vous le dirai volontiers.*

Et comme le roi, la voyant émue, lui demandait s'il lui plaisait de s'expliquer devant les assistants, elle répondit qu'elle le voulait bien, et raconta comment, lorsqu'elle s'affligeait des doutes que l'on opposait à sa mission, elle se retirait à part et priait Dieu, se plaignant de ce qu'on ne la voulait pas croire ; et sa prière faite, elle entendait une voix qui lui disait : *Fille Dé (de Dieu), va, va, va, je serai à ton aide, va !* et quand cette voix lui venait, elle était bien réjouie et elle eût voulu être toujours en cet état. — En rapportant les paroles de ses voix, elle rayonnait d'une joie divine et levait les yeux au ciel².

Ces paroles avaient leur autorité dans les merveilles qu'elle venait d'accomplir. Le roi et personne autour de lui ne le pouvait méconnaître : mais pouvait-on aller à Reims, en laissant les Anglais derrière soi sur la Loire, à Baugency, à Meun, à Jargeau ? Les Anglais, en effet, chassés de devant Orléans, s'étaient repliés sur ces villes. Talbot avait occupé Meun ; Suffolk, Jargeau ; et naguère, après la levée du siège d'Orléans, quand Dunois, Boussac, Gravelle, Xaintrilles, voulant profiter de l'impression que Jeanne avait produite, et peut-être de son absence, s'étaient portés sur Jargeau dans l'espoir d'enlever la place, ils avaient dû y renoncer. Les Anglais tenaient donc toujours ; et il y avait à craindre que cette marche aventureuse vers le Nord ne leur abandonnât le Midi. D'ailleurs, pour rassembler les princes et les seigneurs qui devaient accompagner le roi au sacre, il fallait du temps : le pouvait-on mieux employer qu'en enlevant aux Anglais leurs dernières positions sur la Loire ? Jeanne adopta le projet ; selon Perceval de Cagny, ce fut même elle qui le proposa. On réunit, à l'aide des capitaines revenus d'Orléans, une petite armée qui fut placée sous les ordres du jeune duc

¹ *Conseils et opposition* : t. IV, p. 11 (Cagny) ; p. 168 (*Journal*). — *Instances de Jeanne* : *Audivit aliquando dictam Johannam dicentem regi quod ipsa Johanna duraret per annum et non multum amplius, et quod cogitarent illo anno de bene operando, quia dicebat se habere quatuor enera, videlicet fugare Anglicos*, etc. T. III, p. 99 (duc d'Alençon).

² T. III, p. 12 (Dunois). Selon la version du *Journal* et de la *Chronique*, t. IV, p. 168 et 235, le roi et ses plus privés hésitaient à lui faire cette question de peur qu'elle n'en fût mal contente ; mais Jeanne le connaissant par grâce divine, vint à eux et leur dit ce qu'on a vu.

d'Alençon. Libéré enfin de sa rançon au prix des plus durs sacrifices, il brûlait de venger son ancien échec et de regagner au service du roi l'équivalent de ce qu'il y avait perdu. Le roi répondit à ses désirs en lui donnant le commandement de cette expédition ; mais il plaçait auprès de lui la Pucelle, avec la recommandation expresse qu'il ne fit rien sans son avis¹.

Jeanne avait pris dès lors un ascendant auquel personne ne pouvait plus se soustraire ; et elle l'exerçait avec un naturel qui, chez cette âme simple et sans prétention, témoigne bien de la source où elle puisait tant d'autorité.

Gui de Laval, dans une lettre écrite le 8 juin 1429, au milieu des derniers préparatifs de la campagne, en fait à sa mère et à son aïeule un tableau animé, où la Pucelle est peinte au vif dans toute la grâce et la séduction de son rôle ; traitant familièrement avec les plus hauts personnages, donnant tour à tour le signal des prises d'armes ou des processions.

Le roi était venu à Saint-Aignan en Berri, fit la Pucelle s'était rendue à Selles, à quatre lieues de là où toutes les troupes devaient se réunir pour entrer en campagne. Gui de Laval étant venu rejoindre le roi, le prince lui fit un excellent accueil, voulut qu'il vit la Pucelle, et comme il se rendait lui-même à Selles, il la fit venir au-devant de lui. *Et fit, dit le jeune comte, ladite Pucelle, très bonne chère mon frère et à moi, armée de toutes pièces, sauf la tête, et tenant la lance en main. Et après que fûmes descendus à Selles, j'allai à son logis la voir ; et fit venir le vin, et me dit qu'elle m'en feroit bientôt boire à Paris ; et ce semble chose toute divine de son fait, et de la voir et de l'ouïr. Puis, racontant comment le même soir (6 juin) elle partit pour Romorantin avec une portion des troupes : Et la vis monter à cheval, armée tout en blanc, sauf la tête, une petite hache en sa main, sur un grand coursier noir, qui à l'huis de son logis se démenoit très fort, et ne souffroit qu'elle montât. Et lors elle dit : *Menez-le à la croix, qui étoit devant l'église auprès, au chemin. Et lors elle monta, sans qu'il se mût, comme s'il fût lié. Et lors se tourna vers l'huis de l'église, qui étoit bien prochain, et dit en assez voix de femme : Vous, les a prêtres et gens d'Église, faites procession et prières à Dieu. Et lors se retourna à son chemin, en disant : Tirez avant, tirez avant, son étendard ployé que portoit un gracieux page, et avoit sa hache petite en la main*.*

Cette lettre témoigne en même temps de l'enthousiasme et du zèle que la Pucelle inspirait. Tout le monde voulait l'accompagner : *ne oncques gens n'allèrent de meilleure volonté en besogne*. La cour manquait d'argent, et on n'avait rien à attendre d'elle, mais on savait y suppléer : on se ruinait pour combattre avec Jeanne. *Pour ce, continue le prince, vous, madame ma mère, qui avez mon sceau, n'épargnez point ma terre par vente, ni par engage, où avisez plus convenable affaire, là où nos personnes sont à être sauvées, ou aussi par défaut abaisiées, et par aventure en voie de périr*. La dame de Laval, par un

¹ *Les Anglais à Meun et à Jargeau* : t. IV, p. 233, (*Chron.*) — *Attaque des Seigneurs contre Jargeau* : *ibid.*, p. 167 (*Journal*). La Pucelle, qui toujours avoit l'œil et sa pensée aux affaires du duc d'Orléans, parla à son beau duc d'Alençon et lui dist que, en tandis que le roi se apresteroit, elle vouloit aler délivrer la place de Gargueau. T. IV, p. 11 (*Gagny*). — *Le duc d'Alençon* : t. IV, p.169 (*Journal*). Il venait d'acquitter ses hostages, touchant la rançon accordée pour sa délivrance. T. IV, p. 236 (*Chron.*).

² *Jeanne d'Arc à Selles, lieu de réunion de l'armée* : t. V, p. 262 (extrait des comptes d'Orléans) ; cf. t. IV, p. 12 (*Cagny*). Le duc d'Alençon fist sçavoir aux mareschaulx de Boussac et de Reis, que eulx et leurs gens fussent à certain jour à ung village près Romorantin en Salloigne. — *Lettre de Gui de Laval* : t. V, p. 107.

sentiment bien pardonnable à une mère, en envoyant ses deux fils à la cour, aurait voulu qu'ils demeuraient auprès du roi : elle avait écrit en ce sens à La Trémouille son parent, et peut-être aussi à la Pucelle. Jeanne, entrant dans ses vues, voulait faire patienter le jeune comte, lui disant que lorsque le roi prendrait le chemin de Reims, il irait avec lui. Mais jà Dieu ne veuille, s'écrie-t-il tout bouillant d'ardeur, que je le fasse et que je ne aille. Et autretant (tout autant) en dit mon frère et comme Monseigneur d'Alençon : abandonné seroit celui qui demeureroit¹.

On était dans le mouvement du départ. Le duc d'Alençon était arrivé avec sa compagnie l'avant-veille (lundi 6 juin) ; le seigneur de Rais était attendu dans la journée (mercredi 8), et, ce même jour, Alençon, Dunois et Gaucourt devaient quitter Selles pour rejoindre Jeanne, qui, dès le 6, avait pris les devants. On disait même que le roi partirait le lendemain pour se rapprocher de l'armée. Et on espère, continuait Gui de Laval, qu'avant qu'il soit dix jours, la chose sera bien avancée de côté ou d'autre. Mais tous ont si bonne espérance en Dieu, que je crois qu'il nous aidera².

Il ne se trompait pas, même pour le temps. Il écrivait le 8 : le 18, après deux sièges et une bataille, la campagne était terminée.

Le mercredi après-midi, Vendôme, Boussac et autres avaient rejoint le général en chef ; La Hire était proche : Et ainsi, disait Laval dans une addition à sa lettre, on besognera bientôt. Dieu veuille que ce soit à notre désir ! » Le lendemain (9 juin), la petite armée rentrait dans Orléans, où elle fut reçue avec une joie extrême, et surtout la Pucelle, de laquelle voir, dit encore le Journal du siège, ne se pouvoient saouler. Ils en partirent le 11 au nombre de 8.000 hommes, dont 600 lances amenées par le duc d'Alençon, 600 par Dunois, Florent d'Illiers et quelques autres, et le reste du commun, c'est-à-dire du peuple d'Orléans et lieux voisins ; et ils s'avancèrent vers Jargeau, que défendait le comte de Suffolk avec 600 ou 700 hommes d'élite, bien résolus et pourvus de canons. Les Français n'avaient point laissé leur artillerie en arrière ; mais à peine venus, et, selon le témoignage du duc d'Alençon, avant même d'être arrivés, plusieurs voulaient rebrousser chemin. On disait que Falstolf venait au secours de la ville avec une nombreuse troupe. Et, en effet, Bedford, apprenant l'expédition préparée contre ses places de la Loire, l'avait fait partir de Paris avec 5000 hommes, et levait partout d'autres soldats qui le devaient rejoindre. Falstolf s'avancait avec lenteur. Il s'arrêta quatre jours à Étampes, quatre jours à Janville, voulant avoir tous ses renforts avant d'attaquer une armée conduite par la Pucelle. Mais dans l'armée de la Pucelle, il y en avait encore qui ne s'étaient point désaccoutumés de craindre les Anglais, et il leur semblait périlleux de les attendre devant une place occupée par leurs troupes. Plusieurs partirent, et Jeanne ne retint les autres

¹ Et aves fait bailler je ne sçay quelle lettre à mon cousin de La Trimoille et seigneur de Trèves, par occasion desquelles le roy s'efforce de me vouloir retenir avecques luy jusques [à ce que] la Pucelle ait esté devant les places Angles-chu d'environ Orléans, où l'on va mettre le siège ; et est déjà l'artillerie pourveue, et ne s'esmaye point la Pucelle qu'elle ne soit tantost avec le roy, disant que lorsqu'il prendra son chemin à tirer avant vers Reims, que je irois avec luy. Mais jà Dieu ne veuille, etc. (*Lettre de Gui de Laval* : t. V, p. 109, 110.)

² *Départ de Selles* : *Lettre de Gui de Laval* : t. V, p. 110.

qu'en leur affirmant que Dieu conduisait l'entreprise : Si je n'en étais sûre, disait-elle, j'aimerais mieux garder les brebis que de m'exposer à tant de périls¹.

Jeanne voulait, dès l'arrivée, loger l'armée dans les faubourgs ; tandis que les gens d'armes cherchaient un abri, les gens du commun, pensant que rien ne pouvait résister à la Pucelle, se jetèrent dans les fossés, et, sans attendre qu'elle fût à leur tête, attaquèrent la place. Les Anglais firent une sortie, et les forçaient à se replier en désordre, quand Jeanne, prenant son étendard, vint leur rendre courage, et l'on fit tant que cette même nuit on s'établit dans le faubourg comme elle l'avait voulu².

Avant de commencer l'attaque en règle de la ville, Jeanne, selon son habitude, voulut faire sommation à ses défenseurs. Elle leur enjoignait de s'en aller en leur petite cotte, la vie sauve, sinon qu'on les prendrait d'assaut. Les Anglais demandaient quinze jours de suspension d'armes : c'était plus qu'il n'en fallait pour donner à leurs renforts le temps d'arriver. On répondit qu'on les laisserait partir avec leurs chevaux, mais dans l'heure même. Suffolk tenta quelque autre moyen de traiter ou de traîner en longueur en parlant à La Hire ; mais on rappela La Hire et l'attaque fut résolue³.

Pendant le reste de la nuit, on s'occupa des travaux préparatoires. Dès le matin, les canons et les bombardes étaient en batterie, et à neuf heures, quoique ce fût dimanche, Jeanne fit sonner les trompettes et cria au duc d'Alençon : Avant, gentil duc, à l'assaut ! Le duc trouvait que c'était trop tôt commencer ; mais Jeanne lui dit : Ne doutez point, c'est l'heure quand il plaît à Dieu ; il faut besogner quand Dieu veut. Travaillez, et Dieu travaillera. Et elle ajoutait : Ah ! gentil duc, as-tu peur ? Ne sais-tu pas que j'ai promis à ta femme de te ramener sain et sauf ? Et en effet, quand le duc d'Alençon avait quitté sa femme pour venir avec Jeanne à l'armée, la duchesse avait exprimé ses craintes à la Pucelle : le duc sortait à peine de captivité, et il avait tant dépensé pour sa rançon ! Mais Jeanne lui avait dit : Ne craignez point, madame, je vous le rendrai sain et sauf, et en tel point qu'il est ou mieux encore⁴.

¹ Retour de la Pucelle à Orléans : Le 9 juin, t. IV, p. 169, 170 (*Journal*), et la note tirée des comptes de la ville, *ibid.* — 8000 combattants : *Journal, ibid.* Cagny dit de 2.000 à 3.000 combattants et autant de gens du commun ou plus (*ibid.*, p. 12). C'est le duc d'Alençon lui-même qui porte son armée à 600 lances, et à 1.200 après l'arrivée de Dunois, etc. t. III, p. 94. J. Chartier (*ibid.*, p. 65), le *Journal (ibid.*, p. 170) et la *Chronique (ibid.*, p. 236) comptent de 600 à 700 Anglais ; Cagny (*ibid.*, p. 12) de 700 à 800. — Falstolf : t. IV, p. 170 (*Journal*), et p. 413 (Wavrin). — Les troupes raffermies par la Pucelle : t. III, p. 95 (Alençon) : *Quod nisi esset secreta quod Deus deducebat hoc opus, quod ipsa prædiligenter custodire oves quam tantis periculis se exponere.* Cf. t. IV, p. 170 (*Journal*).

² Arrivée devant Jargeau : t. III, p. 95 (Alençon) ; t. IV, p. 171 (*Journal*) et p. 12 (Cagny) : À l'arrivée, les gens de commun à qui il estoit advis que à l'entreprinse de la Pucelle riens ne pavoit tenir, ils saillirent ès fossés sans sa présence et sans les gens d'armes qui entendoient à eux loger. T. IV, p. 12 (Gagny.)

³ En leur petite cotte : *In suis gipponibus vel tunicis*, t. I, p. 80 (c'est-à-dire sans autre chose que les vêtements qu'ils portaient sous l'armure). (Note de l'éditeur.) Cf. t. IV, p. 12 (Cagny). — *Pourparler de Suffolk et de La Hire* : t. III, p. 87 (Alençon).

⁴ Assaut de Jargeau : *Et clamaverunt præcones : Ad in sultum ! ipsaque Johanna dixit loquenti : Avant*, etc. — *Uxor loquentis dixit eidem Johannetæ quod multum timebat de ipso loquente et quod nuper fuerat prisonarius, et quod tantæ pecuniæ fuerant expositæ pro sua redemptione*, etc., T. III, p. 96 (Alençon) ; — t. IV, p. 12 (Cagny) ; p. 171 (*Journal*), etc.

Elle tint parole, et dans cet assaut même un mot d'elle lui sauva la vie. Comme il observait l'attaque, d'un endroit découvert : **Retirez-vous**, dit-elle, **car voici un engin qui vous tuera** ; et elle le lui montrait aux murs de la ville. Il se retira, et un moment après le seigneur de Lude était tué à cette même place, d'un coup parti de la pièce désignée¹.

Les Anglais soutinrent l'assaut avec vigueur. Parmi eux, il y en avait un, grand et fort, qui se tenait à découvert sur les murailles, accablant les assaillants de boulets et renversant les échelles et les hommes. Mais là comme à l'assaut des Augustins, il y avait parmi les Français le fameux canonnier de Lorraine. Le duc d'Alençon lui montra le redoutable Anglais, et d'un coup de sa coulevrine Jean le renversa mort dans la ville. Comme l'attaque durait depuis trois ou quatre heures, Jeanne et le duc d'Alençon lui-même, tout commandant qu'il fût, descendirent dans le fossé et coururent aux murailles. Suffolk comprit le péril ; il voulut parler au duc, mais ne fut phis écouté. Déjà la Pucelle montait à l'échelle, tenant en main son étendard, quand cette bannière fut atteinte, et elle même frappée à la tête d'une pierre qui se brisa sur son casque. Elle tomba par terre, mais elle se releva criant aux hommes d'armes : **Amis, amis, sus ! sus notre Sire a condamné les Anglais. Ils sont nôtres à cette heure. Ayez bon courage**. Et les Français, excités par ces paroles, escaladèrent hardiment les murs et prirent la ville. Suffolk et les Anglais se replièrent vers le pont, et l'un des deux frères du capitaine fut tué dans cette retraite ; les autres ne purent tenir davantage. Suffolk, vivement pressé par un écuyer d'Auvergne, nommé Guillaume Regnault, lui demanda s'il était gentilhomme.

Oui, dit-il.

— Êtes-vous chevalier ?

— Non.

Le comte le fit chevalier et se rendit à lui².

Quatre ou cinq cents hommes avaient péri dans l'assaut ; le reste fut pris à rançon, et dans le nombre l'autre frère de Suffolk. La ville, l'église même où les Anglais avaient serré leurs biens, tout fut pillé. Quant aux prisonniers de renom, on les fit partir par eau et de nuit vers Orléans, de peur qu'ils ne fussent tués ; et cette crainte n'était pas sans fondement : car les soldats ne voulaient de quartier pour personne. Au retour, un débat s'étant élevé sur quelques autres captifs, ils les tuèrent³.

¹ Le duc d'Alençon sauvé par un avis de Jeanne : t. III, p. 96 (Alençon) ; cf. t. IV, p. 171 (*Journal*), et p. 236 (*Chron.*).

² Jean le canonnier : t. IV, p. 172 (*Journal*) ; p. 237 (*Chron.*). — Durée de l'assaut : t. IV, p. 173 (*Journal*), et t. V, p. 350 (lettre des agents allemands). — Jeanne frappée d'une pierre : t. III, p. 97 (Alençon) ; cf. le *Journal*, la *Chronique* et les agents allemands, l. I. — Suffolk et le gentilhomme : le *Journal* et la *Chron.*, *ibid.*

³ Berri (t. IV, p. 45) et le *Journal* (*ibid.*, p. 173) portent le nombre des Anglais tués à 4 ou 500 ; J. Chartier, à 3 ou 400 (*ibid.*, p. 65) ; Alençon, à plus de 1.100 (t. III, p. 97). Personne ne dit qu'il y en ait eu jamais autant dans la place. Gagny compte 40 ou 50 prisonniers (*ibid.*, p. 12). La *Chronique* dit qu'il y en eut foison (*ibid.*, p. 238) ; les agents allemands, qu'il y avait 500 Anglais dans la place et qu'ils furent tous tués, excepté Suffolk et deux autres (t. V, p. 351). Jean Chartier et la *Chronique* rapportent que le siège dura huit jours ; et le duc d'Alençon lui-même semble compter quelques jours (*post aliquos dies*) entre la première attaque et la prise de la ville (t. III, p. 95) ; mais P. de Cagny et le *Journal* disent expressément que la première attaque eut lieu le 11 et la prise

Le lundi, Jeanne et le duc d'Alençon, après avoir pourvu à la garde de Jargeau, revinrent à Orléans, et l'on peut deviner l'accueil qu'ils y reçurent. Après avoir mandé au roi leur victoire, ils y restèrent les deux jours suivants, ralliant à eux tous ceux qui n'avaient pas eu le temps de les rejoindre au premier siège : les seigneurs de Laval et de Lohéac, ces deux jeunes frères dont on a vu la lettre à leur mère et à leur aïeule, Chauvigny, La Tour d'Auvergne, le vidame de Chartres. Le mardi, la Pucelle appela son beau duc, comme elle nommait Alençon, et lui dit : **Je veux demain, après-midi, aller voir ceux de Meun ; faites que la compagnie soit prête à partir à cette heure.** Tout le monde fut prêt. On vint à Meun. On attaqua vivement et on prit le pont que les Anglais avaient solidement fortifié, et on l'occupa, laissant pour le moment la ville. On était, sur ce point, maître du passage : on avait hâte d'en faire autant à Baugency¹.

A Baugency, à leur approche, les Anglais désespérèrent la ville pour se retrancher dans le château et sur le pont. Ce ne fut point cependant sans laisser derrière eux quelques soldats déterminés à vendre chèrement la place qu'ils abandonnaient. Mais les Français, arrivant le jeudi matin, les refoulèrent dans le château où les autres s'étaient retirés, et disposèrent leurs canons et leurs bombardes pour les forcer dans cette dernière retraite².

Le, siège fut marqué par un incident qui faillit diviser, par le contrecoup des intrigues de la cour, l'armée si bien unie contre les Anglais. Richemont ne se résignait point à l'inaction où le condamnait l'ingrate et misérable jalousie de sa créature, La Trémouille. Après l'arrivée de la Pucelle, quand on alla au secours d'Orléans, il voulut en être, et leva une troupe qui ne comptait pas moins de 400 lances et de 800 archers. Mais comme il était à Loudun, le roi lui fit dire de s'en retourner : que s'il passait outre, on le combattrait. Le connétable dut s'arrêter, et il put d'ailleurs apprendre bientôt qu'Orléans avait été délivré sans son aide. Mais quand il sut qu'on recommençait une campagne sur la Loire, il reprit sa marche ; il passa le fleuve à Amboise, dont le capitaine, plus homme de bien qu'homme de cour, n'entreprit point de l'arrêter, et apprenant qu'on faisait le siège de Baugency, il y alla³.

Si l'on en croit l'historien attiré, on pourrait dire l'apologiste de Richemont, Guillaume Gruel, dès qu'on apprit l'arrivée du connétable, le duc d'Alençon et la Pucelle montèrent à cheval pour le combattre. Mais La Hire et plusieurs autres, sachant ce qu'elle voulait faire, lui dirent **que si elle y alloit, elle trouveroit bien à qui parler ; et qu'il y en avoit en la compagnie qui seroient plutôt à lui qu'à elle ; et qu'ils aimeroient mieux lui et sa compagnie que toutes les pucelles du royaume de France.** Malgré ce langage assez impertinent (on a plus d'une raison de dire que Gruel ne l'a pas entendu), la Pucelle s'avance vers Richemont : On le

de la ville le 12. Les agents allemands (t. V, p. 350) ne supposent dans leur récit que deux jours de siège.

La ville pillée : t. IV, p. 173 (*Journal*) et p. 235 (*Chron.*). — *Les prisonniers tués* : t. IV, p. 65 (J. Chartier), et p. 234 et 235 (*Chron.*).

¹ *La Pucelle à Orléans et à Meun* : t. IV, p. 13 (Gagny) ; p. 65 (J. Chartier) ; p. 175 (*Journal*).

² *Baugency* : t. IV, p. 14 (Gagny) ; p. 65 (J. Chartier) ; p. 174 (*Journal*).

³ *Richemont* : t. IV, p. 316 (Gruel) ; p. 175 (*Journal*), etc. Il amenait 500 à 600 combattants, selon Gagny (t. IV, p. 14) ; 1.000 à 1.200, selon Chartier (*ibid.*, p.65). — Gruel prétend que Richemont ne s'arrêta point sur l'ordre du roi, quand il venait pour le siège d'Orléans. Mais de quel pas a-t-il marché, puisqu'il n'arrive à Amboise qu'au temps du siège de Baugency ?

rencontre ; mais, au lieu de le combattre, on lui fait grande chère, on est bien aise de sa venue. La Pucelle met pied à terre, embrasse ses genoux, et Richemont lui dit : **Jeanne, on m'a dit que vous me voulez combattre. Je ne sais si vous êtes de par Dieu ou non. Si vous êtes de par Dieu, je ne vous crains de rien : car Dieu sait mon bon vouloir ; si vous êtes de par le diable, je vous crains encore moins.** C'est sur ce mot que Gruel montre son héros tirant droit au siège, et prenant la charge du guet : **et fut le plus beau guet qui eût été en France passé à long temps**¹.

Le duc d'Alençon fait un tout autre récit de cette affaire. L'arrivée de Richemont fut fort mal vue des chefs. Alençon avait reçu les ordres du roi : il déclara à Jeanne que, si le connétable venait, lui-même s'en irait. Le succès était donc compromis par une démarche faite pour l'assurer : mais il n'y avait au fond de tout cela, on le savait, que la jalousie d'un courtisan, point de haine personnelle aux chefs : il ne fallait pour les rapprocher qu'un prétexte et du bon vouloir. Le prétexte fut l'ennemi, dont l'approche était annoncée ; et le bon vouloir, c'est Jeanne qui l'inspira. Elle qui cherchait si peu l'aide des hommes, elle dit au duc d'Alençon qu'il fallait s'aider ; et elle régla les formes de l'accord : car elle seule paraissait avoir assez d'influence pour le faire goûter de Charles VII. À la prière du connétable et des seigneurs, elle se chargea donc de ménager la paix de Richemont avec ce prince. Le connétable jura devant elle et devant les seigneurs qu'il servirait toujours loyalement le roi ; et le duc d'Alençon et les autres chefs se portèrent garants de sa réconciliation².

La troupe anglaise dont l'arrivée hâta la conclusion de cet accord était celle que Falstolf avait voulu amener au secours de Jargeau. Il avait appris pendant son séjour à Janville la perte de cette place ; et Talbot venant de la Loire avait pu lui faire connaître presque en même temps que le pont de Meun était pris, et Baugency à la veille d'être forcé. Falstolf était d'avis qu'on en laissât la garnison capituler, représentant que depuis les affaires d'Orléans les troupes étaient **moult amaties et effrayées**. Il pensait donc qu'il valait mieux ne rien risquer, se renfermer dans les forteresses les plus sûres, et y attendre que leurs gens eussent repris confiance et que Bedford leur eût envoyé tous les secours promis. Mais Talbot s'indigna de cette circonspection et jura que, n'eût-il que sa gent et ceux qui le voudraient suivre, il irait combattre l'ennemi à l'aide de Dieu et de monseigneur saint Georges. Falstolf céda, et le lendemain on mit les troupes aux champs : mais avant de partir, il réunit les capitaines et leur remontra encore les périls de l'entreprise : ils n'étaient, disait-il, qu'une poignée de gens au regard des Français, et, **si la fortune tournoit mauvaise sur eux, tout ce que le feu roi Henri avoit conquis en France à grand labeur et long terme seroit en voie de perdition**. Mais ses remontrances n'étant pas mieux goûtées, il commanda aux étendards de prendre la route de Meun³.

Les Français, laissant une partie des leurs autour du château de Baugency, vinrent au-devant des Anglais et les rencontrèrent **à une lieue près de Meun et**

¹ *Richemont et Jeanne* : t. III, p. 98 (Alençon) ; t. IV, p. 175 (*Journal*).

² *Richemont accueilli* : t. III, p. 98 (Alençon) ; t. IV, p. 175 (*Journal*) ; p. 24 (*Chronique*).

³ *Talbot venant de Baugency* : t. IV, p. 239 (*Chron.*). — *Falstolf* : t. IV, p. 415 (Jean de Wavrin, dans ses additions à Monstrelet). Wavrin faisait partie du corps de Falstolf ; il en porte le nombre à 5.000 hommes, à quoi Talbot joignit 40 lances et 200 archers (*ibid.*). Les historiens français diminuent ce nombre, loin de l'accroître : Jean Chartier donne aux Anglais 4.000 à 5.000 hommes (*ibid.*, p. 67) ; le *Journal du siège*, 4.000 (*ibid.*, p. 176).

assez près de Baugency. Wavrin, qui parle seul expressément de ce mouvement, porte leur nombre à 6.000 environ et nomme parmi les chefs Alençon, Dunois, Lafayette, La Hire, Xaintrailles et la Pucelle. Ils se postèrent sur une éminence, observant les ennemis. Les chefs anglais, s'attendant à la bataille, firent mettre pied à terre, avec ordre aux archers de s'entourer de leur ceinture de pieux ; puis, voyant que les Français ne bougeaient pas, ils envoyèrent des hérauts les défier s'ils voulaient descendre dans la plaine. Mais ils eurent cette réponse des gens de la Pucelle : **Allez vous loger pour maishuy (aujourd'hui), car il est tard ; mais demain, au plaisir de Dieu et de Notre Dame, nous nous verrons de plus près¹.**

Les Anglais vinrent se loger à Meun, où ils avaient garnison, et changèrent de tactique. Au lieu de marcher droit sur les assiégeants de Baugency, ils canonnèrent toute la nuit le pont de Meun qui était aux Français, comptant l'enlever et gagner par l'autre rive le pont de Baugency qui était aux leurs. Ils entraient ainsi sans nul obstacle dans le château assiégé, et demeuraient libres ou d'en sortir avec toutes leurs forces pour attaquer, ou de se borner à s'y défendre. Mais les Français avaient employé le temps bien mieux encore : ils avaient pris la place qu'on voulait délivrer².

Les défenseurs du château de Baugency étaient, comme ceux de Jargeau, les débris de l'armée d'Orléans : c'étaient déjà des vaincus de la Pucelle. Or ils voyaient des renforts venir aux assiégeants avec Richemont, et ils avaient perdu l'espérance d'en recevoir eux-mêmes : car le départ et le retour si prompt de la Pucelle leur avaient fait croire que l'armée de Falstolf était venue et s'en était allée. En ces circonstances, et avant que la situation devint plus critique (elle devait l'être, si Richemont achevait de les investir en les attaquant par l'autre côté du fleuve comme on l'avait résolu), le bailli d'Évreux, qui commandait la place, proposa et obtint une capitulation. On convint qu'ils sortiraient de la place avec les honneurs de la guerre, emmenant leurs chevaux, leurs harnais et la valeur d'un marc d'argent au plus. Ils promettaient de ne point reprendre les armes avant dix jours³.

1 *Les Français et les Anglais en présence* : t. IV, p. 417 (Wavrin) ; cf. p. 176 (*Journal*) : ...tendans avec les autres à secourir Baugency et cuidans faire délaisser le siège ; mais ils ne purent y entrer, combien qu'ils fussent quatre mil combattants ; car ils trouvèrent les Français en telle ordonnance qu'ils délaissèrent leur entreprise. Et s'en retournèrent au pont de Meung et l'assailirent moult asprement. T. IV, p. 176 (*Journal*).

2 *Les Anglais à Meun* : t. IV, p. 417 (Wavrin) : Et chevauchèrent vers Meung, où ils se logèrent cette nuit, car ils ne trouvèrent nulle résistance en la ville, fors tant suellement que le pont se tenoit pour les François. — Si les Anglais avaient abandonné la ville, les Français, on le voit, n'avaient point cherché à la reprendre ; mais les autres témoignages établissent que la garnison anglaise n'en était pas sortie. Gagny dit que Falstolf y vint prendre le sire de Scales et sa troupe, pour les ramener à Janville (*ibid.*, p. 15) ; cf. t. III, p. 10 (Dunois) ; t. IV, p. 176 (*Journal*).

3 *Capitulation de Baugency* : t. III, p. 97 (Alençon). — Et veoyent que rien ne pouvoit résister contre la Pucelle, et qu'elle mettoit toute l'ordonnance de sa compagnie en telle conduite comme elle vouloit, tout ainsi comme le devroient et pourroient faire le connestable et les maréchaux d'ung ost. T. IV, p. 14, 15 (Gagny) ; cf. p. 45 (Berri) ; p. 175 (*Journal*) ; p. 241 (*Chronique*) ; p. 318 (Gruel) ; p. 370 (Monstrelet), et p. 419 (Wavrin). La chronique évalue la garnison à 500 combattants. Le journal rapporte qu'ils allèrent à Meaux ; Berri dit avec plus de vraisemblance qu'ils se retirèrent en Normandie ung baston en leur poing.

Ils partirent le 18 au matin, et la nouvelle en fut portée à Meun par un poursuivant d'armes, quand les Anglais, ayant canonné le pont toute la nuit, s'apprêtaient à lui donner l'assaut. Ils furent heureux de ne l'avoir point passé, et ne songèrent plus qu'à reprendre, avec la garnison de Meun, la route qu'ils avaient suivie naguère. Ils firent d'ailleurs leur retraite en bon ordre. Derrière une première troupe, conduite par un chevalier anglais, marchaient l'artillerie et les bagages ; puis venait le corps de bataille sous les ordres de Falstolf, de Talbot, de Raveston ; puis l'arrière-garde, toute composée d'Anglais de race¹.

Cependant les Français, maîtres du château de Baugency, avaient hâte de voir les Anglais de près comme ils l'avaient promis la veille. Ils avaient cru les retrouver à Meun ; mais l'ennemi ayant fait retraite à la première apparition de leur avant-garde, ils gagnèrent au plus vite la route de Paris, où ils espéraient le rejoindre. Les Anglais, avertis de leur marche par les coureurs de l'arrière-garde, ne songèrent plus qu'à trouver un lieu favorable où ils pussent s'arrêter et les attendre, comme à Crécy. On donna donc à l'avant-garde l'ordre d'aller s'établir, avec l'artillerie et les bagages, le long d'un petit bois qui couvrait les abords de Patay. Pour y parvenir, il fallait traverser un passage resserré entre deux haies très-fortes. Quand le corps principal y arriva, Talbot, mettant pied à terre, promit d'y tenir avec 500 archers d'élite, jusqu'à ce que l'arrière-garde eût rejoint le corps de bataille : il comptait ensuite, faisant retraite le long de ces haies, gagner à son tour la position où l'avant-garde avait précédé, et où tous se devaient réunir pour soutenir le combat².

Mais il en arriva autrement. Les Français marchaient en avant, ne sachant au juste où était l'ennemi, mais allant toujours, sur la foi de la Pucelle. Elle leur avait dit que les Anglais les attendraient, et comme on lui demandait où, elle avait répondu qu'on chevauchât sûrement et qu'on aurait bon conduit. Ils allaient donc dans la direction où l'on croyait que marchaient les Anglais, ayant pour éclaireurs 60 ou 80 de leurs chevaliers les plus braves et les mieux montés. Ils n'avaient rien vu encore, lorsqu'un cerf qu'ils firent lever, alla donner dans le corps de bataille des Anglais, où il fut reçu à grands cris. Ces cris donnèrent l'éveil aux chevaliers français, qui reconnurent l'ennemi et bientôt le purent découvrir, marchant en parfaite ordonnance. Ils se hâtèrent d'en avertir le gros de leur armée, disant qu'il était l'heure de besogner, qu'on les aurait bientôt en face. À cette nouvelle, le duc d'Alençon demanda à Jeanne ce qu'il fallait faire.

Avez-vous de bons éperons ? Lui dit-elle. Plusieurs l'entendant s'écrièrent :

Que dites-vous ? Nous tournerons donc le dos ?

— Nenni, en nom Dieu, dit Jeanne, ce seront les Anglois ; ils seront déconfits, et vous aurez besoin des éperons pour les suivre.

Et comme on disait qu'ils avaient plus de 1.000 hommes d'armes :

Ah ! beau connétable, dit-elle à Richemont, vous n'êtes pas venu de par moi ; mais puisque vous êtes venu, vous serez bienvenu.

Et quelques-uns manifestant encore des doutes, sinon de la crainte :

En nom Dieu, dit Jeanne, il les faut combattre ; s'ils étoient pendus aux nues, nous les aurions, parce que Dieu nous les envoie pour que nous les châtiions.

¹ *Retraite des Anglais* : Nous suivons le récit de Wavrin qui y était (t. IV, p. 420, 421).

² *Bataille de Patay* : *Procès*, t. IV, p. 68 (J. Chartier) ; p. 176 (*Journal*) ; p. 421 (Wavrin).

Et elle répondait de la victoire :

Le gentil roi, disait-elle, aura aujourd'hui la plus grant victoire qu'il eut pieça (de longtemps). Et m'a dit mon conseil qu'ils sont tous nôtres¹.

Elle voulait être à l'avant-garde. On la retint malgré elle, et on y mit La Hire, mais avec l'ordre d'attaquer les Anglais assez vivement pour leur faire tourner le visage, point assez pour qu'ils tournassent le dos. On voulait, en les retenant à cette escarmouche, donner au gros de l'armée française le temps d'arriver, sans leur laisser à eux celui de gagner la position où ils comptaient se réunir. Mais l'impétuosité de La Hire, et sans doute aussi la terreur que Jeanne, même de loin, inspirait, déjouèrent ce calcul. Les Français tombèrent sur l'arrière-garde des Anglais et la dispersèrent. Talbot pourtant demeurait ferme à son défilé, et Falstolf, fidèle au plan qui avait été arrêté, faisait diligence pour aller rejoindre l'avant-garde dans ses positions sur les derrières. Mais l'avant-garde, le voyant venir à elle, crut qu'il se retirait, et ne voulant point perdre son avance, elle prit la fuite. Falstolf voulut se retourner alors et marcher à l'ennemi : il était trop tard. Déjà Talbot était enveloppé, la panique était générale, et les Français, maîtres du champ de bataille, tuaient ou prenaient ceux qui leur tombaient sous la main. Falstolf céda enfin aux instances de ceux qui l'entouraient, et s'enfuit avec peu de monde. Dans son escorte était Wavrin, qui a fait ce récit de la bataille. Il dit que les Anglais perdirent 2000 morts et 200 prisonniers. Dunois, sans distinguer, évalue leur perte à 4.000 hommes. Talbot était parmi les prisonniers. Comme on le présentait au duc d'Alençon, le jeune prince lui dit : Vous, ne pensiez pas, le matin, que cela vous arriverait. Il répondit : C'est la fortune de la guerre².

¹ Suite : *ibid.*, p. 422 (Wavrin) ; t. III, p. 98 (Alençon) ; t. IV, p. 243 (*Chron.*).

² Suite : Wavrin, *ibid.* — *Et habuit l'avant-garde La Hire ; de quo ipsa Johanna fuit multum irata, quia ipsa multum affectabat habere onus de l'avant-garde.* T. III, p. 71 (L. de Contes). — Et parce que la Pucelle et plusieurs seigneurs ne vouloient pas que la grousse bataille fust ostée de son pas, il esleurent La Hire, Poton.... et leur baillèrent charge d'aler courir et escarmoucher devant les Angloys pour les retenir et garder d'eulx retraire en lieu fort. Ce qu'ilz feirent et outre plus ; car ils se frappèrent dedans eulx de telle hardiesse, combien qu'ils ne feussent que quatorze k quinze cens combatans, qu'ils les mirent à desaroy et desconfiture, nonobstant qu'ils estoient plus de quatre mil combatans. (T. IV, p. 177 (*Journal*) ; cf. t. III, p. 120 (Th. de Termes). *Percutiatis audacter, et ipsi fugam capient.* T. IV, p. 339 (P. Cochon, *Chron. norm.*, ch. XLVIII dans l'édit de M. Vallet de Viriville).

Perte des anglais : t. III, p. 11 (Dunois) ; t. IV, p. 423 (Wavrin). Le Journal compte 2.200 tués (t. IV p. 177) ; Berri, 2.200 tués et 400 prisonniers (*ibid.*, p. 45). Le rapport qui fut envoyé à Tours sur la bataille évaluait à 2.500 le nombre des Anglais tant mort que pris. C'est au moins ce qui est constaté dans le registre où était mentionné le paiement des 6 livres allouées le 22 juin au courrier qui en fut le porteur. Le bruit courait alors que Falstolf était aussi au nombre des prisonniers (t. V, p. 262). La Pucelle le crut elle-même (voy. sa lettre aux habitants de Tournai du 25 juin 1429 (t. V, p. 125) ; et la nouvelle en est reproduite dans les lettres écrites vers le même temps : t V, p. 120 (P. de Boulanvilliers) ; p. 122 (lettre sur des prodiges advenus en Poitou) ; p. 352 (lettre des agents allemands). — On trouve dans les extraits des comptes plusieurs choses qui se rapportent à cette campagne de la Loire. Bien que les seigneurs, comme on l'a vu par Gui de Laval, aient peu compté que le roi les indemnîsât de leurs dépenses, le seigneur de Rais reçut de lui 1.000 livres pour les troupes qu'il conduisit à Jargeau (t. V, p. 261). La ville d'Orléans y prit sa part aussi, quoique dans une moindre mesure : A Jaquet Compaing pour bailler à Orléans le hérault pour avoir été à Selles le 4 juin devers la Pucelle dire nouvelle des Anglais, 6 l. 8. s. paris ; — pour deux seings et leur façon,

Cette journée eut des résultats considérables. Tout le pays, qui détestait les Anglais, ne chercha plus à cacher sa haine. Ceux de Janville, à qui ils avaient laissé leur argent au départ, leur fermèrent la porte ; et quant aux places qu'ils possédaient encore au voisinage, Mont-Pipeau, Saint-Sigismond, etc., les garnisons s'empressèrent d'y mettre le feu et d'en partir. Nulle citadelle ne leur semblait sûre. Ce qui était plus grave, c'est que, même en plaine, ils ne paraissaient plus à craindre. Les Anglais, grâce à l'habile emploi des armes de trait, à l'excellence de leur infanterie et à une tactique qui reléguait au second rang les brillants usages de la chevalerie, avaient acquis dans les combats en rase campagne un renom de supériorité consacré par les souvenirs de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt. Ce prestige se dissipait comme les autres. Toute leur tactique avait été déjouée dans le lieu le plus propre à leur faire retrouver la gloire de ces grandes journées ; tout leur corps de bataille avait été dissipé par une simple avant-garde, mais une avant-garde animée de l'esprit de la Pucelle. Qui pouvait, douter maintenant qu'elle ne menât le roi à Reims comme elle le promettait ? Jeanne avait prouvé qu'elle saurait s'ouvrir les chemins comme elle saurait forcer les citadelles. On l'avait vue à l'œuvre : et pourtant on différait encore¹ !

Jeanne avait déjà rencontré bien des résistances à l'accomplissement de sa mission. Elle en avait rencontré de toutes sortes : à Domrémy, à Vaucouleurs, à Chinon, à Poitiers. Elle avait triomphé alors', sans persuader encore. Comme on l'avait laissée aller à Chinon, on l'envoya à Orléans : mais la défiance la suivait. Si le peuple avait foi en elle, les grands se servaient d'elle sans la croire. Ils la mettaient devant, et décidaient à son insu, qu'il s'agit ou de la marche du convoi, ou de l'attaque des forteresses anglaises : il avait fallu qu'elle commençât par leur faire en quelque sorte violence à eux-mêmes, pour forcer les Anglais dans leurs bastilles et les chasser d'Orléans. La délivrance d'Orléans, qui était plus qu'une victoire, avait imprimé un élan immense à tous les esprits. Il n'y avait qu'à le soutenir et à le suivre : on le laisse retomber, et Jeanne doit lutter encore et contre l'inertie et contre la malveillance. Elle demandait le voyage de Reims. On lui offre une campagne sur la Loire. Elle accepte, comme en attendant ; et l'on a vu avec quelle rapidité elle la termine. Le 11 juin elle attaque Jargeau, et le prend le 12 ; le 13 elle est à Orléans, où elle rallie ses troupes ; le 15 elle occupe le pont de Meun ; le 16 elle attaque Baugency, qui se rend le 17. Les Anglais partis pour secourir Jargeau arrivent à Meun, le jour même où Baugency capitule ; ils n'arrivent que pour faire retraite, mais non si vite qu'ils ne soient rejoints et battus le 18 à Patay. Une semaine a tout achevé².

L'épreuve est donc complète. Jeanne a prouvé sa mission et dans les sièges et dans les batailles. Ce n'est plus seulement, le peuple, ce sont les soldats ; ce sont les capitaines et tous les seigneurs qui croient en elle et ne demandent qu'à la suivre. Eux qui, au siège, d'Orléans, montraient encore tant de défiance,

fait pour signer les piczs, pioches, pelles, et autres choses de guerre, donnés à Jehanne, pour aller faire le siège de Jarguau : 16 s. p. ; — pour deux autres messagers, 16. s. p., etc. Un autre extrait comprend les dépenses relatives à un tonneau de vin et douze douzaines de pain, envoyés à Jeanne au siège de Baugency ; — à un messenger pour estre venu de Beaugency à Orliens, par l'ordonnance de Jehanne, querir des pouldres quant le siège y estoit, 16 s. p. T. V, p. 262 et 263.

¹ Suites de la bataille de Patay : t. IV, p. 46 (Berri) ; p. 178 (*Journal*), p. 244 (*Chron.*).

² Tout cela n'empêche pas Sismondi de dire : Les chefs s'aperçurent bien vite que c'était à eux à la diriger. (*Histoire des Français*, t. XIII, p. 123.)

n'avaient plus, dans la dernière campagne, rien fait que par sa direction. Mais c'était ce qui effrayait ceux qui, dans le plus intime des conseils du roi, l'avaient toujours sourdement combattue, et notamment le favori La Trémouille. Sa puissance était fondée sur l'inertie du prince et sur son isolement. Elle était fort compromise si le roi voulait agir enfin, s'il s'entourait des princes du sang, de toute la noblesse : car il trouvait nécessairement en eux dans cette voie une concurrence fatale à son crédit. Or Jeanne, qui venait d'imprimer ce grand mouvement, devait en cela lui être suspecte à plus d'un titre. Elle avait salué dans le jeune duc d'Alençon l'un des soutiens du trône, et illustré par le triomphe le commandement dont il avait été revêtu. Elle avait, dans le cours de cette rapide campagne, accueilli le connétable : elle lui avait promis de faire sa paix avec le roi ; elle y avait engagé le duc d'Alençon et les principaux capitaines ; et comme pour rendre l'engagement plus sacré, elle l'avait scellé de la commune victoire. Elle allait donc ramener à la cour un homme qui n'y pouvait paraître sans que La Trémouille rentrât sous terre. La Trémouille, sans aller de front contre un mouvement qui l'eût emporté, fit en sorte que le roi ne s'y abandonnât que le moins possible, et sut ainsi, en l'y suivant lui-même avec prudence, gagner le jour où l'entraînement ayant perdu de sa force, il fût possible de l'en retirer. C'est le triomphe de sa politique et le malheur de la France.

La Pucelle était revenue le dimanche matin (19) de Patay à Orléans ; et les habitants, joyeux et fiers d'un succès qui couronnait et consacrait leur délivrance, ne doutaient point que le roi n'y vint lui-même : c'était montrer l'importance qu'il attachait à leur ville et l'estime qu'il faisait de leur dévouement. Mais laisser aller le roi à cette armée tout enivrée de sa victoire, au sein d'une ville qui était comme le monument du triomphe de la Pucelle, c'était l'exposer à la contagion de l'enthousiasme populaire, et le favori sentait bien qu'elle ne gagnerait pas le prince à son profit. Le roi resta donc à Sully-sur-Loire, et les habitants d'Orléans, qui s'étaient mis en grande dépense pour le recevoir plus dignement, ornant les maisons et tendant les rues, en furent, à leur grand déplaisir, pour leurs frais de décoration¹.

Ce premier succès en promettait un autre à La Trémouille. La Pucelle, n'ayant pas trouvé le roi à Orléans, vint avec le duc d'Alençon et les seigneurs à Sully, pour accomplir auprès de lui l'engagement pris à l'égard de Richemont : ils le priaient de pardonner à un homme qui avait eu sa part aux derniers succès, et qui venait mettre 1.500 combattants à son service. Le roi pardonna ; mais il refusa absolument de l'admettre au voyage de Reims pour l'amour du seigneur de La Trémouille ; ce dont la Pucelle fut très-déplaisante ; et si furent plusieurs grands seigneurs..., mais toutefois n'en oseraient parler parce qu'ils voyaient que le roi faisait, de tout, ce qu'il plaisait à celui seigneur de La Trémouille. Le voyage même lui plaisait peu, et il s'effrayait de ce grand rassemblement d'hommes qui ne demandaient rien que de servir à leurs dépens sous la Pucelle, mais qui ne pouvaient pas longtemps servir ainsi le roi sans péril pour le favori : c'est ce qu'atteste Jean Chartier : *Et par le moyen d'icelle Jehanne la Pucelle venoient tant de gens de toutes parts devers le roi pour le servir à leurs dépens, que on disoit que icelui de la Trimolle et autres du conseil en étoient bien courroucés que tant y en venoit, pour le doute (crainte) de leurs personnes. Et disoient plusieurs que si ledit sire de la Trimolle et autres du conseil du roi eussent voulu*

¹ Retour de la Pucelle : t. IV, p. 178 (*Journal*) ; p. 245 (*Chron.*).

recueillir tous ceux qui venoient au service du roi, qu'ils eussent pu légèrement recouvrer tout ce que les Anglois tenoient au royaume de France¹.

Cependant le voyage de Reims fut résolu ; et le roi vint à Saint-Benoit-sur-Loire, près Châteauneuf, où les capitaines furent réunis en conseil. La Pucelle était l'âme de tout ce qui tendait à ce but : et le roi se montrait touché de la peine qu'elle se donnait ; il lui commanda même, en cette rencontre, de prendre du repos. Mais ce qui peinait la Pucelle, c'étaient ces hésitations et ces retards : elle se mit à pleurer et dit au roi qu'il ne doutât point, et qu'il recouvrerait son royaume, et serait bientôt couronné².

Il fut décidé que les troupes d'Orléans viendraient à Gien, où le roi se rendrait lui-même avec tous ceux qui le devaient accompagner. Jeanne revint donc à Orléans pour tout préparer ; et le vendredi matin 24, elle fit donner le signal du départ. On fut à Gien le jour même ; et dès le lendemain, elle adressait une lettre aux habitants de Tournay, cette brave et loyale ville qui, au sein de la puissance bourguignonne, restait attachée à la France et à son roi. Elle leur annonçait les succès remportés en huit jours sur les Anglais, leurs villes de la Loire conquises, leur armée battue et dispersée ; leurs chefs tués ou pris. Et elle les invitait au sacre du roi, les priant de se tenir prêts à venir au-devant de lui quand ils auraient nouvelle de son approche³.

Mais les choses étaient moins avancées qu'elle ne l'avait cru. C'étaient chaque jour encore de nouveaux conseils. Quelques-uns des princes du sang royal, dit Dunois, et d'autres capitaines remettaient même en question le voyage de Reims, proposant une entreprise plus hardie : il s'agissait d'aller au cœur de la puissance anglaise, non à Reims, mais à Rouen. D'autres admettaient le voyage de Reims en principe ; mais, sous prétexte de lui donner plus de sûreté ou plus d'éclat, ils ne cherchaient qu'à le faire ajourner. On attendait la reine, que l'on voulait faire couronner avec le roi, et en l'attendant, on proposait aux capitaines quelques petites entreprises qui étaient comme à la portée de la main. Les Anglais avaient généralement abandonné leurs forteresses de la Beauce ; mais, par eux-mêmes ou par les Bourguignons, ils en gardaient encore plusieurs sur la Loire : Marchénoir, Bonny, Cosne et la Charité. Ne pouvait-on les en déloger d'abord ? Le 26, L. de Culan prenait Bonny ; ceux de Marchénoir offraient de se rendre, à la nouvelle que Richemont, demeuré à Baugency, les voulait attaquer. Cosne et la Charité refusaient de capituler : mais serait-il si difficile de les prendre ? Cependant, encore fallait-il les aller prendre l'une après l'autre ; et aller prendre Cosne et la Charité, c'était ramener le roi à Bourges. Jeanne le voulait mener à Reims. Elle sentait que ce temps perdu à de petites choses, quand on en pouvait faire de grandes, n'était bon qu'à rendre même les petites plus difficiles : ainsi ceux de Marchénoir qui avaient donné des otages et obtenu

¹ *Le connétable* : *ibid.* (*Journal et Chron.*) ; p. 71 (J. Chartier) ; p. 46 (Berri) : *Et renvoya le connestable et aussi contremanda le conte de Perdrias* (Bernard d'Armagnac) *pour ce que le sire de la Trémoille craignoit qu'ilz ne vouldissent entreprendre à avoir le gouvernement du roy, ou luy faire desplaisir de sa personne et le bouter hors*. Sully était une seigneurie de La Trémouille ; les ménagements dont les Anglais avaient usé envers la ville, quand ils l'occupèrent un peu avant le siège d'Orléans, le soin qu'ils eurent d'y établir pour capitaine le frère même de la Trémouille (*Chron. de la Pucelle*, chap. XXXIV), avaient fait soupçonner que le favori de Charles VII n'était pas leur plus grand ennemi.

² *Préparatifs du départ* : t. IV, p. 17 (Gagny) ; p. 245 (*Chron.*). — *Le roi et la Pucelle* : t. III, p. 116 (Sim. Charles) ; cf. *ibid.*, p. 76 (G. Thibault).

³ *Lettre de la Pucelle aux habitants de Tournai*. Voy. aux appendices, n° V.

dix jours pour emporter leurs biens, apprenant la conduite du roi envers Richemont, usèrent du délai pour saisir quelques otages à leur tour et garder la place. — La Pucelle ne voulait plus admettre aucune cause nouvelle de retard : et voyant où l'on cherchait à l'entraîner, elle quitta la ville, dès le 27, et alla se loger aux champs. Agir sans elle, c'était tout perdre. On se rendit. La reine, arrivée à Gien, fut renvoyée à Bourges ; Cosne et la Charité furent laissées là et le 29 juin, jour de la Saint-Pierre, on partit pour Reims¹.

Le roi emmenait, dans cette expédition avec la Pucelle, le duc d'Alençon, les comtes de Clermont, de Vendôme et de Boulogne, le bâtard d'Orléans, le maréchal de Boussac (Sainte-Sévère), l'amiral L. de Culan, les seigneurs de Rais, de Laval, de Lohéac, de Chauvigny, La Hire, Poton de Xaintrailles, La Trémouille et plusieurs autres, avec environ 12.000. combattants. Charles prit d'abord le chemin de Montargis, et l'on put croire qu'il marcherait sur Sens ; mais il se tourna vers Auxerre. Les habitants, sans se déclarer contre lui, auraient voulu ne se point compromettre vis-à-vis des Anglais. Ils envoyèrent donc une députation au roi pour tâcher d'accommoder ses vues à leur politique. Jeanne voulait qu'ils se rendissent ou qu'on les prit. Un acte de vigueur au début ne pouvait qu'aplanir les difficultés de la route. Mais Jeanne ne commandait plus ici' : elle ne pouvait qu'agir auprès du roi ; et près du roi était La Trémouille, que la députation sut mettre, dit-on, dans les intérêts de la ville à prix d'argent. On leur accorda la trêve qu'ils demandaient, au grand mécontentement de la Pucelle et des capitaines. Ils promettaient de faire ce que feraient ceux de Troyes, de Châlons et de Reims. La seule chose qu'ils concédassent pour le moment aux gens du roi, ce fut de leur donner, à prix d'argent, des vivres dont on avait négligé de se pourvoir².

Après trois jours passés devant Auxerre, on alla à Saint-Florentin, qui se rendit de bonne grâce, et, chemin faisant, on se préparait la voie par des messages. De Brinon-l'Archevêque, le roi écrivit à Reims (le 4 juillet), mandant aux habitants les choses qui venaient de s'accomplir à Orléans, à Jargeau, à Baugency ; etc., **plus par grâce divine que œuvre humaine**. Il leur annonçait son voyage, et les invitait à le recevoir comme ils avaient coutume de faire à ses prédécesseurs, sans rien craindre du passé, **assurés d'être traités par lui en bons et loyaux sujets**. Le même jour, comme on était à Saint-Phal, à quelques lieues de Troyes, la Pucelle à son tour envoya aux habitants de cette ville un message qui les invitait à se soumettre, ne leur laissant d'autre alternative que d'être forcés. Il y avait à Troyes une garnison de 500 ou 600 Anglais et Bourguignons qui gouvernaient les

¹ *Projets sur la Normandie* : t. III, p. 13 (Dunois). — *Bonny, Marchénoir, etc.* : t. IV, p. 179, 180 (*Journal*) ; p. 246 (*Chron.*). — *La Pucelle aux champs* : t. IV, p. 18 (Gagny) : **Et combien que le roy n'avoit pas d'argent pour souldoyer son armée, tous chevaliers, escuyers, gens de guerre et de commun ne refusoient pas de aller servir le roy pour ce voyage en la compagnie de la Pucelle, disant qu'ils iroient partout où elle voudroit aller.** — Au dit lieu de Gyen-sur-Loire, fut fait un paiement aux gens de guerre de trois francs pour homme d'armes, qui estoit peu de chose. T. IV, p. 249 (*Chron.*, chap. LVI).

² *Départ pour Reims* : t. IV, p. 180 (*Journal*), et p. 74 (J. Chartier). — *Lettre de Philibert de Moulant* : t. IV, p. 286 (J. Rogier, auteur du XVII^e siècle, mais qui a compilé des pièces authentiques, aujourd'hui perdues). — *Auxerre* : *ibid.*, p. 181 (*Journal*), et 250 (*Chron.*) ; il y est dit qu'ils donnèrent à la Trémouille 2.000 écus. — *Conditions du traité* : *ibid.*, p. 378 (Monstrelet).

résolutions de la bourgeoisie. Au lieu de répondre au roi, ils écrivirent à Reims pour qu'on leur vint en aide et qu'on demandât-des secours au régent¹.

Le 5, à neuf heures du matin, l'armée royale était devant leurs murs, et elle s'y établit malgré une sortie de la garnison, qui fut repoussée. Le roi reprit les négociations, espérant amener les habitants à une soumission volontaire. On prit ses lettres des mains du héraut, sans le laisser entrer dans la ville ; on les lut au conseil, et on y répondit que les habitants avaient juré au duc de Bourgogne de ne recevoir en leur ville, sans son ordre exprès, aucune force capable de leur faire la loi. Ils ajoutaient, pour s'excuser eux-mêmes, qu'ils avaient actuellement chez eux une multitude de gens de guerre auxquels ils n'étaient pas en état de résister ; et ils ne le prouvaient que trop par de nouvelles lettres aux habitants de Reims, où ils parlaient de ces messages, des réponses qu'ils y avaient faites, des dispositions qu'ils avaient prises, et de leur résolution de combattre jusqu'à la mort. Ils leur parlaient aussi de la Pucelle, une Cocquarde, comme ils l'appelaient ; ils certifiaient que c'était une folle pleine du diable ; que sa lettre n'avait ni rime ni raison, ajoutant qu'après s'en être bien moqués, ils l'avaient jetée au feu sans daigner y répondre².

La Pucelle n'avait point laissé de faire de nouveaux efforts pour les ramener au roi. y avait alors à Troyes un moine augustin, d'autres disent cordelier, qui avait fait grand bruit en ce temps-là Frère Richard (c'était son nom), après avoir visité les saints lieux, était allé à Paris, au commencement d'avril 1429, et y avait prêché avec un succès extraordinaire : il parlait cinq ou six heures de suite, et ne comptait pas moins de 5000 ou 6000 personnes à ses sermons. Les Anglais avaient fini par prendre ombrage de ce concours. Il était donc sorti brusquement de Paris, avait parcouru la Bourgogne et la Champagne. Il se trouvait à Troyes, quand vinrent le roi et la Pucelle. Ayant ouï ce que l'on disait d'elle, il la voulut voir ; mais craignant un peu qu'elle ne fît ce que disaient les habitants de Troyes, il s'approchait avec défiance, faisane des signes de croix et jetant de l'eau bénite.

[Approchez hardiment](#), lui dit la Pucelle, [je ne m'envolerai pas](#).

Et après l'avoir rassuré, elle le chargea de nouvelles lettres pour la ville assiégée. Mais elles n'eurent pas plus de succès³.

¹ *Saint Florentin* : t. IV, p. 72 (J. Chartier). — *Lettre du roy aux habitants de Reims* : *ibid.*, p. 287 ; — *de ceux de Troyes à ceux de Reims* : *ibid.*, p. 289, 290 ; — *de Jehanne aux habitants de Troyes* : *ibid.*, p. 287 ; voy. aux append., n° VI.

² *Le roi devant Troyes* : *ibid.*, p. 289, 290. Perceval de Gagny fixe à tort au vendredi, 8 juillet, l'arrivée devant Troyes (*ibid.*, p. 18).

³ *Frère Richard* : Voy. la déposition de Jeanne, le *Bourgeois de Paris*, la *Chronique* et Monstrelet, cités par M. Quicherat à propos du premier interrogatoire de la Pucelle, t. I, p. 99, 100. Monstrelet (chap. LXIII) dit qu'il avait été chassé de Paris parce qu'il se montrait trop pleinement favorable aux Français (t. IV, p. 377). A la nouvelle qu'il s'était rallié à la Pucelle, les Parisiens, furieux contre lui, reprirent les dés et les boules qu'il leur avait fait quitter, et rejetèrent la médaille portant le nom de Jésus, qu'il leur avait fait prendre. (*Journal du Bourgeois de Paris*, juillet 1429 : t. XL, p. 393, Éd. Buchon.) Ce frère Richard passait pour avoir prédit l'arrivée de la Pucelle. On racontait [qu'ès advens de Noël et devant, il avoit preschié par le pays de France en divers lieux et dit entre autres choses en son sermon : Semez, bonnes gens, semez foison de febves : car celui qui doit venir viendra bien brief](#). Les habitants de Troyes semèrent des fèves ; les soldats de Charles VII, dans leur détresse, en firent leur profit. (T. IV, p. 182.)

On était là depuis cinq jours, attendant que la ville se rendit. Mais elle n'en faisait rien, et l'on se croyait si peu en état de l'y contraindre qu'on ne songeait plus, dans le camp du roi, qu'à lever le siège. L'armée royale, partie sans provisions, commençait à sentir la famine. On tint conseil, et l'archevêque de Reims, aussi peu pressé de rentrer dans sa cathédrale que d'y mener le roi, démontra fort pertinemment qu'on ne pouvait demeurer devant Troyes davantage. Il alléguait le manque de vivres et d'argent, la force de la ville assiégée, ses approvisionnements, ses nombreux défenseurs. Il montrait comme elle était peu disposée à se rendre, et comme on était peu en mesure de la forcer, n'ayant ni artillerie ni bombardes, ni places d'où l'on en pût tirer plus proche que Gien, c'est à dire à trente lieues de là. On recueillit les voix, et la plupart furent d'avis que si l'on n'avait pas pris Auxerre, une ville bien moins forte et moins défendue, c'était folie de vouloir forcer Troyes : on n'avait donc plus qu'à s'en retourner. — Heureusement, dans cette assemblée de logiciens, il y eut quelqu'un qui se souvint de Jeanne. Robert Le Maçon, interrogé à son tour, répondit que, selon son opinion, il la fallait appeler au conseil. C'est sur son avis qu'on avait entrepris l'expédition sans trop calculer ni le nombre des gens d'armes ni les moyens de les entretenir : avant de s'en départir, il était convenable de savoir si elle n'avait pas quelque autre bonne raison pour y persévérer.

Comme il parlait encore, Jeanne, apprenant qu'on délibérait, vint frapper à la porte. On la fit entrer, et le chancelier lui exposa ses raisons. Jeanne, se tournant vers le roi, lui demanda s'il la voudrait croire. *Parlez, dit le prince ; et si vous dites chose profitable et raisonnable, volontiers on vous croira.* Elle répéta sa question ; et, sur une semblable assurance : *Gentil roi de France, dit-elle, si vous voulez cy demeurer devant votre ville de Troyes, elle sera en votre obéissance dedans (avant) deux jours, soit par force ou par amour ; et n'en faites nul doute.*

— *Jeanne, reprit le chancelier, qui serait certain de l'avoir dedans six jours, on l'attendrait bien. Mais dites-vous vrai ?*

Elle dit derechef qu'elle n'en faisait nul doute ; et l'on se résolut à attendre¹.

Jeanne monta à cheval, et, sa bannière à la main, elle s'en vint dans le camp, et ordonna de tout préparer pour l'assaut. Chevaliers, écuyers, tous se mirent en besogne, rivalisant de zèle à porter des fagots, des ais de portes, des tables, des fenêtres et autres choses propres à couvrir l'approche de la place, et à favoriser l'établissement des batteries. Elle-même avait dressé sa tente près du fossé, et faisait, au témoignage d'un homme qui s'y connaissait, plus que n'eussent pu faire deux des plus habiles et des plus fameux capitaines. Le lendemain matin, tout était prêt, et déjà la Pucelle faisait jeter les fascines dans les fossés et criait : *À l'assaut !* quand l'évêque et les principaux de la bourgeoisie et des gens d'armes vinrent demander à capituler².

¹ *Détresse, conseil devant Troyes : Chron.*, chap. LVII ; et t. IV, p. 72-75 (J. Chartier) ; p. 181-183 (Journal) ; cf. t. III, p. 117 (Simon Charles), et p. 13 (Dunois) : *Nobilis delphine, jubeatis venire gentem vestram et obsidere villam Trecensem, nec protrahatis amplius longiora consilia, quia in nomine Dei, ante tres dies ego vos introducam intra civitatem Trecensem, amore vel potentiavel fortitudine ; et erit falsa Burgundia multum stupefacta.*

² *Préparatifs de l'assaut : Et tunc ipsa Johanna accepit vexillum et eam sequebantur multi homines pedites, quibus præcepit quod quilibet faceret fasciculos ad repleudum fossata. Qui multos fecerunt ; et in crastinum ipsa Johanna clamavit : Ad insultum,*

Dès la veille, quand on la vit à l'œuvre, une grande fermentation s'était manifestée parmi le peuple. Les habitants de Troyes ne subissaient pas sans murmure, on le peut croire, cette faction étrangère qui les dominait, et ils n'étaient pas d'avis de se mettre, eux et leurs biens, en péril pour elle. Quand le matin ils virent l'assaut tout prêt, ils résolurent de le prévenir. On s'entendit sans peine sur les conditions. Charles VII n'avait d'autre intérêt que de s'attacher et d'attirer à lui, par des ménagements, les villes qui voudraient se rendre. Il donna donc aux habitants toute garantie pour les personnes et pour les biens, toute liberté pour leur commerce, même avec les États soumis au duc de Bourgogne ; toute satisfaction touchant les impôts, les aides, la monnaie ; toute sécurité pour la ville en général et pour chacun en particulier. Il maintenait chacun en possession des bénéfices ou offices obtenus du roi d'Angleterre, à la seule condition de reprendre de lui nouveaux titres, et s'engageait à ne donner à la ville ni garnison ni capitaine. Les troupes étrangères avaient la permission de s'en aller avec leurs biens¹.

Le lendemain, 11 juin, le roi entra dans Troyes en grande pompe avec tous les seigneurs et capitaines et la Pucelle auprès de lui, portant son étendard. La garnison sortit librement, selon la convention ; mais comme plusieurs, en vertu de l'article qui leur laissait leurs biens, emmenaient leurs prisonniers, Jeanne ne le voulut point souffrir. Elle se tint à la porte en disant que en nom Dieu, ils ne les emmeneroient pas ; et de fait les garda. Le roi, pour mettre d'accord la lettre du traité avec ces justes résistances, les racheta de leurs maîtres, argent comptant².

Le roi mit dans Troyes un bailli et d'autres officiers ; et le lendemain son armée qu'il avait laissée aux champs, sous la garde d'Ambroise de Loré, traversa la ville et prit la route de Châlons.

finger ponere fasciculos in fossatis. Ethoc videntes.... miserunt de compositione habenda. T. III, p. 117 (Sim. Charles). — *Et tunc dicta puella statim cum exercitu regis transivit, et fixit tentoria.sua juxta fossata, feclique mirabiles diligentias quas etiam non fecissent duo vel tres usitati et magis famati homines armorum, et taliter laboravit nocte illa, quod in crastino episcopus et cives.... dederunt obedientiam regi.* T. III, p. 13 (Dunois) ; cf. *Chron.*, chap. LVII, et t. IV, p. 183 (*Journal*).

¹ *Capitulation* : t. IV, p. 297. (*Lettre de Jean de Châtillon*, d'après J. Rogier) : Que le commun de la dicte ville alla ausdictz seigneurs, chevaliers et escuyers, en très-grand nombre, leur dire que, s'ilz ne vouloient tenir le traité, qu'ils avoient fait pour le bien publique, qu'ilz mettroient les gens du roy dedans ladicte ville, vouldissent ou non.... — Que lesdicts chevaliers et escuyers estoient sortys de la dicte ville par traicté, leurs corps et leurs biens saufs, etc. ; — p. 296 (*Lettre des habit. de Troyes à ceux de Reims*) : Moyennant qu'il leur feroit abolition générale de tous cas, et qu'il ne leur lairoit point de garnison, et qu'il aboliroit les aydes, excepté la gabelle. — *Chron.*, chap. LVII : Et au regard des gens d'Église qui avoient régales et collations de bénéfices du roi son père, il approuva les collations ; et ceux qui les avoient du roy Henry d'Angleterre prindrent lettres du roy ; et voulut qu'ils eussent les bénéfices, quelques collations qu'il en eust fait à autres. Voy. le traité (*Ordonn.*, t. XIII, p. 142.)

² *Rachat des prisonniers* : *Chron. de la Pucelle*, chap. LVII. — Moyennant que de tous prisonniers qu'ils avoient pris, ils de-voient avoir de chascun ung marq d'argent. T. IV, p. 297 (*Lettre de Jean de Chastillon*) ; cf. *ibid.*, p. 76 (J. Chartier) ; p. 184 (*Journal*) ; p. 378 (Monstrelet) : Et fist publier par plusieurs fois, tant en son ost comme en la ville, sur le hart, que homme, de quelque estat qu'il fust, ne meffesist riens à ceux de la ville de Troyes ne aux aultres qui s'estoient mis en son obéissance.

La ville de Châlons, comme celle de Troyes, était aux Bourguignons et aux Anglais, et c'est probablement aussi sous leur inspiration que les habitants écrivaient à Reims dans le même sens que ceux de Troyes au commencement du siège. Ils avaient, disaient-ils, reçu' eux-mêmes des lettres de Troyes ; ils avaient su que frère Richard s'était fait porteur des messages de la Pucelle, et ils mandaient à ceux de Reims qu'ils en avoient été fort ébahis, d'autant qu'ils cuidoient que ce fût un très-bon prud'homme, mais qu'il étoit venu sorcier. Ils ajoutaient que ceux de Troyes faisaient forte guerre aux gens du dauphin, et qu'ils étaient eux-mêmes résolus à résister de toute leur puissance. Mais les dernières nouvelles eurent bien vite dissipé ces résolutions. Le parti anglais s'éclipsa, et avant que le roi fût aux portes de Châlons, il rencontra l'évêque et un grand nombre de bourgeois qui se venaient mettre en son obéissance. Le roi logea dans la ville cette nuit avec son armée, et le lendemain partit pour Reims¹.

Comment les Anglais, qui le savaient en rouie, ne s'étaient-ils pas mis en mesure d'y être avant lui ? Charles avait tout à conquérir sur le chemin, et pour eux tout leur était soumis, y compris la ville elle-même. — C'est que déjà ils n'étaient plus autant les Maîtres en France qu'on le pourrait croire, et Bedford était bien forcé de se le dire, la rage dans le cœur. Quand il avait vu, au moment où il se croyait sûr de la victoire, toutes ses espérances confondues : ses bastilles enlevées, ses troupes battues en rase campagne, les garnisons capitulant et l'esprit des soldats, naguère si fier, complètement abattu, il n'avait pu croire que ce fût là l'œuvre d'une simple jeune fille. Il y reconnaissait quelque chose de surnaturel, et n'hésitait point à le rapporter au démon. Il le déclare dans une lettre où il confesse en même temps et l'importance des pertes éprouvées par ses gens, et la démoralisation de ceux qui restent. À la nouvelle de la délivrance d'Orléans, lui-même avait quitté précipitamment Paris pour se retirer à Vincennes, craignant que le contrecoup de la défaite n'excitât un mouvement populaire. Il avait eu de la peine à former l'armée qui, venue pour secourir les villes de la Loire, se fit battre à Patay ; et depuis cette défaite, qu'il vengea par la dégradation fort imméritée de Falstolf, les difficultés étaient bien plus grandes encore².

L'Île-de-France et le voisinage lui faisant défaut, il s'était tourné vers l'Angleterre, vers le duc de Bourgogne. Le parlement commençait à se lasser d'une guerre qui savait si peu se suffire à elle-même en pays de conquête. Bedford crut faire mieux en s'adressant directement au cardinal de Winchester. Le cardinal, après tous les soucis qu'il avait donnés à Bedford du côté de l'Angleterre par seau querelles avec Gloucester et par l'empire qu'il s'y était assuré dans l'Église, lui promettait un secours inespéré dans sa détresse. Pour se débarrasser de lui, on l'avait mis à la tête d'une croisade contre les hussites ; il s'était recruté une armée des deniers de l'Église. Or, il n'était point parti encore ; et Bedford, tirant profit de ses retards, avait décidé Winchester, à mettre provisoirement cette armée au service du roi en France (1er juillet). Quelles

¹ *Châlons* : *Chron.*, chap. LVIII, et t. IV, p. 290 (J. Rogier) ; cf. p. 76 (J. Chartier), et p. 184 (*Journal*).

² *Lettre de Bedford sur ses revers* : Causés en grande partie comme je pense par enlacement de fausses croyances, et par la folle crainte qu'ils ont eu d'un disciple et limier de l'Ennemi (du diable), appelé la Pucelle, qui usait de faux enchantements et de sorcellerie, etc. (*of lakke of sudde beleve and of unlevefull doubtte that they hadde of a disciple and lyme of the Feende, called the Pucelle, that used fals enchantements and sorcerie*). Rymer, t. X, p. 408, cité par M. Quicherat, t. V, p. 136.

meilleures troupes diriger contre celle qu'il appelait un limier de l'enfer ? et à quoi pouvait-en mieux gagner les indulgences de la croisade ? D'autre part, il avait pressé le duc de Bourgogne de venir à Paris ; et le duc s'étant rendu à cette invitation et aux instances des bourgeois, ne négligea rien pour réchauffer sa haine contre le prince qui s'était souillé du meurtre de son père : sermon à Notre-Dame, assemblée solennelle au palais 611 on relut le traité conclu entre Jean-sans-Peur et le dauphin, pour raconter ensuite le meurtre qui le déchira. Le duc renouvela sa plainte contre Charles, et toute l'assemblée le serment de fidélité aux actes du traité de Troyes. Tout se réparait donc, ce semble ; mais il fallait du temps encore pour entrer en action ; et Bedford, en ce moment, ne pouvait combattre la marche du roi vers Reims que par des messages adressés à la ville¹.

Les habitants de Reims ne lui demandaient d'ailleurs aucun renfort. Ils inclinaient secrètement pour le roi ; mais ils craignaient, en laissant percer leurs sentiments, d'affaiblir la confiance qu'on avait en eux, et de se faire envoyer quelque grosse garnison qui les gênât dans leurs résolutions postérieures, et les ruinât en attendant, sous prétexte de les défendre. Ils prenaient donc toutes les mesures nécessaires pour rassurer les Anglais en se réservant de se garder eux-mêmes ; et les extraits des délibérations de leur conseil, du mois de mai au mois de juillet, depuis la bataille de Patay jusqu'à la veille du sacre, en offrent des traces curieuses : *Que les étrangers ne viennent de nuit, à peine d'amende arbitraire et de prison ; qu'on garde les habitants de Commotion ; qu'on mette gens, de jour, sur les murs* (23 mai). Le bruit court que plusieurs du conseil sont Armagnacs on va au-devant, en ordonnant au procureur de la ville d'en faire enquête (8 juin). On s'occupe de fortifier et d'armer la place (13). On songe à un emprunt (17), et l'on donne au régent une preuve sensible du zèle de la ville à se bien mettre en défense : on lui demande d'appliquer aux travaux des fortifications les aides du roi et la gabelle (27) ; et le lendemain, sur une lettre qui arrive justement de Bedford, laissant au conseil toute liberté d'aviser à la situation présente, on décide qu'on les y emploiera. Mais il n'était pas bien sûr que ce dût être à son profit. Le 29, à la nouvelle que l'évêque de Beauvais (Pierre Cauchon) vient avec le bailli de Vermandois en ambassade, on décide qu'on les laissera entrer s'ils n'ont que cinq ou six chevaux, et l'on mande à G. de

¹ *Dispositions des esprits depuis la délivrance d'Orléans* : (Bedford) *doubtant que aucuns de Paris se deussent pour cette desconfiture réduire en l'obéissance du roy et faire esmouvoir le commun peuple contre Anglois, si se partit à très-grand haste de Paris, et se retira au bois de Vincennes, où il manda gens de toutes parts ; mais peu en vint : car les Picards et autres nations du royaume qui tenaient son party se prendrent à deslaiser les Anglois et à les haïr et despriser.* (*Chron.*, chap. XLIX) — *Falstolf* : En conclusion lui fu osté l'ordre du Blancq-Jartier qu'il portoit entour la jambe. T. IV, p. 375 (Monstrelet, II, 61). — *Traité avec Winchester* : Rymer, t. X, p. 424 (1er juillet 1429). Ses troupes sont prises au service du roi, du 23 juin passé au 21 décembre. On réservait au cardinal le droit de faire alors la croisade dont le commandement lui était conféré par un acte du 18 juin, *ibid.*, p. 423 ; cf. sur la croisade de Winchester, *ibid.*, p. 417, 419. — *Le duc de Bourgogne à Paris, le 10 juillet* : *Voy. le Journal du Bourgeois de Paris*, à cette date, p. 390, 391 (Ed. Buchon) ; cf. *Procès*, t. V, p. 130 (lettre de trois gentilshommes angevins, le jour du sacre) ; t. IV, p. 455 (Clém. de Fauquemberque, greffier du Parlement), et Monstrelet, II, 72.

Châtillon, capitaine de la place, absent alors, que l'on sait qu'il veut mettre garnison dans la ville, mais que l'on est résolu à n'en point recevoir¹.

Voilà quelles étaient les dispositions de Reims, le jour même où Charles VII commençait son voyage. Les Anglais attendaient-ils beaucoup du concours des habitants pour l'arrêter ? Peut-être ne semblaient-ils y croire que parce qu'ils n'étaient point en mesure de s'en passer encore. Quoi qu'il en soit, les avis arrivaient de toute part à Reims, comme au centre de la résistance à l'entreprise de Charles VII. Le duc de Bourgogne mandait aux habitants qu'il avait su que le dauphin était appelé par quelques-uns des leurs, et venait avec l'assurance d'être bien accueilli. Chacun de ses pas leur était signalé. La troupe royale était à peine à Montargis, que Philibert de Moulant leur écrivait de Nogent-sur-Seine pour leur en donner la nouvelle. Il leur annonçait qu'elle se promettait d'aller à Sens (il n'en fut rien) et d'y entrer portes ouvertes ; mais il les assurait que Sens avait pris et portait la croix de Saint-André (la croix de Bourgogne) ; que ni Auxerre, ni les autres villes du pays ne se souciaient des Armagnacs et de la Pucelle, et que si Reims avait besoin de lui, il y viendrait avec sa compagnie **comme bon chrétien doit faire**. Les habitants de Troyes, ceux de Châlons, leur adressaient les lettres que l'on a vues : ceux de Troyes, pour leur dire que le roi venait, qu'il était venu, et finalement comme il était entré ; ceux de Châlons, comment on s'apprêtait à le recevoir, et bientôt comme on l'avait reçu : lettres toutes pleines d'exhortations, d'abord à résister, puis à se soumettre, selon leur exemple².

G. de Châtillon, capitaine de Reims, se trouvait alors à Château-Thierry. Les habitants de Reims, fidèles à leur politique, ne manquèrent pas de lui communiquer les nouvelles qui leur venaient. Le 8, après les premières lettres de Troyes et de Châlons, ils lui en firent connaître le contenu et lui apprirent en outre ce qui s'était fait dans la ville. Le conseil s'était réuni pour délibérer, mais il ne s'était pas trouvé en nombre pour conclure. Le peuple avait été assemblé par quartier ; il avait juré de vivre et de mourir avec les notables, de se gouverner selon leurs avis, de ne rien faire sans l'ordonnance du capitaine. Mais le bailli, chargé du message, devait, en l'invitant à se rendre dans la ville, lui faire connaître une condition qui montrait assez jusqu'à quel point on était disposé à suivre ses ordonnances ; c'est qu'il ne viendrait qu'avec une force de 40 ou 50 chevaux : assez pour se garder, trop peu pour faire la loi. G. de Châtillon prouva bien qu'il comprenait les intentions de la ville sous ces démonstrations de bon vouloir. Il y envoya Pierre de La Vigne avec une liste d'articles que les habitants étaient priés d'accepter, s'ils voulaient qu'il vint à Reims pour y vivre et mourir avec eux. Il demandait que la ville fût bien et hâtivement mise en état de défense ; qu'elle levât une troupe de trois ou quatre cents hommes pour y tenir garnison jusqu'à l'issue de l'entreprise du dauphin ; qu'on lui assurât à lui-même et la garde de la place, et la faculté de résider au château de Porte-Mars avec cinq ou six notables, qu'il affectait de vouloir bien y recevoir comme conseil, et qu'au fond il entendait garder comme otages ; le tout, ajoutait-il, **pour doute de la commotion du peuple et aussi pour le bien de la ville**. — On peut facilement juger, dit l'auteur à qui on doit le résumé précieux de cette correspondance, **on peut juger par le comportement dudit seigneur de Châtillon sur les occurrences**

¹ Extrait des délibérations du conseil de Reims. Varin, *Archives législat. de la ville de Reims*, Statuts, t. I, p. 738-741.

² *Lettres de Troyes et de Châlons* : Voyez-en les extraits donnés par J. Rogier, t. IV, p. 285 et suiv.

de ce temps, qu'il avoit reconnu que le dessein des habitants dudit Reims étoit d'admettre et de recevoir le-dit dauphin en ladite ville. C'est pourquoi il ne vent pas y venir qu'il ne soit le plus fort¹.

Les articles, on le devine, ne furent point acceptés : toutefois les habitants de Reims n'avaient point rompu encore, et l'on redoublait d'efforts pour les retenir au moment décisif. Winchester était attendu à Paris, et le duc de Bourgogne venait s'y concerter avec le régent. Le bailli de Vermandois s'empresse d'envoyer à Reims ces bonnes nouvelles. Il leur écrit le 10 que Philippe le Bon avait dû entrer la veille à Paris, que huit mille Anglais avaient débarqué à Boulogne, et que bientôt il y aurait plus belle et grande compagnie qui ait été, passé vingt ans ; et il leur montrait le roi menacé sur ses derrières par le duc de Bourgogne, qui, maître des passages, lui fermait le retour².

Mais Charles VII ne songeait qu'à pousser en avant. Troyes s'était rendue, et Jean de Châtillon, frère du capitaine de Reims, cherchait vainement, par une lettre du 13, à effacer l'impression que devait causer cet événement considérable. Il leur disait que c'était l'œuvre de l'évoque, du doyen de Troyes, et surtout du cordelier frère Richard ; que les seigneurs n'y avaient point consenti, qu'ils avaient été contraints par une sédition populaire ; que l'ennemi assurément eût été hors d'état de les forcer ; qu'il n'avait pas de quoi manger, qu'il avait été près de passer outre ; et quant à la Pucelle, dont il fallait bien parler pour expliquer comment la ville s'était rendue, il ajoutait que son messenger l'avait vue et affirmait par sa foi que c'étoit la plus simple chose qu'il vit oncques ; et qu'en son fait n'avoit ni rime ni raison, non plus qu'en le plus sot qu'il vit oncques³.

Mais les habitants de Reims recevaient en même temps la dernière lettre de ceux de Troyes, puis une autre écrite de Troyes par leur archevêque, dont le rang auprès du roi leur était, au besoin, une garantie des sentiments que le roi lui-même leur avait exprimés. Après Troyes, c'était Châlons qui se rendait et pressait Reims d'imiter son exemple (16 juillet) ; et le roi, arrivant en même temps que la lettre, s'arrêtait à Septsaulx, à quatre lieues de Reims, n'attendant plus que la députation des habitants⁴.

Cette démarche ne se fit pas longtemps attendre. Châtillon, voyant que les événements se précipitaient, s'était rendu à Reims avec les seigneurs de Saveuse et de Lisle-Adam. Il avoua aux habitants que l'armée dont on leur avait tant parlé ne serait prête que dans cinq ou six semaines : Mes priaient de tenir jusque-là promettant qu'ils recevraient alors du secours. Mais ceux de Reims avaient si peu envie d'en recevoir, qu'ils n'avaient même pas voulu laisser entrer dans leurs murs les hommes que Châtillon, Saveuse et Lisle-Adam avaient amenés en grand nombre à leur suite. Les trois seigneurs se retirèrent, et ils n'étaient pas encore bien loin, que les notables, tenant conseil, envoyèrent, du consentement de tous, des députés au roi. Le roi les reçut, leur assura par lettres pleine amnistie, et le même jour fit son entrée dans la ville (16 juillet)⁵.

¹ *Lettre de Châtillon* : t. IV, p. 292-294.

² *Lettre du bailli de Vermandois* : t. IV, p. 295.

³ *Lettre de Jean de Châtillon* : t. IV, p. 296.

⁴ *Lettres diverses* : t. IV, 296-298.

⁵ *Retraite de Châtillon*, t. IV, p. 294 et *Chron.*, chap. LVIII ; cf. t. IV, p. 184 (*Journal*). Jeanne avait prédit à Charles VII qu'il entrerait à Reims sans résistance ; que les bourgeois viendraient au-devant de lui, t. III, p. 118 (Sim. Charles).

L'archevêque Regnault de Chartres, qui l'y avait précédé dès le matin, vint à sa rencontre à la tête des corporations et de la bourgeoisie ; et le peuple faisait entendre autour de lui le joyeux cri de Noël : mais tous les regards étaient pour la Pucelle, qui suivait le prince avec l'armée. Le reste du jour et toute la nuit furent employés aux préparatifs du sacre, qui eut lieu le lendemain dimanche, 17 juillet. Les maréchaux de Boussac et de Rais (Rais fut fait maréchal ce jour-là), le sire de Graville, grand maître des arbalétriers, et le sire de Culan, amiral de France, allèrent à cheval, leur bannière à la main, chercher à Saint-Remy la sainte ampoule, qu'ils jurèrent, selon le cérémonial, de conduire et de ramener sûrement ; et sous leur escorte, l'abbé, revêtu de ses habits pontificaux, la porta solennellement jusque devant l'église de Saint-Denis, où l'archevêque, à la tête du chapitre, la prit de ses mains pour la déposer sur le grand autel de Notre-Dame. Au pied de l'autel était le roi. Selon l'antique usage, il devait y être entouré des douze pairs du royaume. Comme on ne pouvait ni les réunir ni les attendre, les principaux seigneurs et les évêques présents tenaient la place des absents : comme pairs laïques, le duc d'Alençon pour le duc de Bourgogne, l'allié des Anglais ; les comtes de Clermont et de Vendôme, les sires de Laval, de La Trémouille et de Beaumanoir ; comme pairs ecclésiastiques, l'archevêque de Reims et l'évêque de Châlons en vertu de leur titre, les évêques de Sées, d'Orléans, et deux autres prélats au nom des autres titulaires : L'archevêque de Reims officiait ; le sire d'Albret tenait l'épée devant le roi. Mais il y avait encore un personnage que l'antique cérémonial ne prévoyait pas : c'était la Pucelle, se tenant aux côtés du roi, sa bannière à la main. Après la cérémonie, quand le roi, fait chevalier par le duc d'Alençon, eut reçu de l'archevêque l'onction sacrée et la couronne, la Pucelle, se jetant à ses pieds, lui embrassa les genoux, et, pleurant à chaudes larmes : *Gentil roi, dit-elle, ores est exécuté le plaisir de Dieu, qui vouloit que vinssiez à Reims recevoir votre digne sacre, en montrant que vous êtes vrai roi et celui auquel le royaume doit appartenir.* Elle pleurait, et les seigneurs qui étaient là pleuraient avec elle¹.

C'était le roi, c'était eux tous que par ces paroles elle prenait à témoin de la vérité de sa mission : et qui d'autre eux la pouvait mettre en doute ? Orléans délivré en quatre jours de combat ; les Anglais, en moins d'une semaine, chassés de leurs principales positions sur la Loire et battus en rase campagne dans leur retraite ; le roi mené à Reims avec une armée dépourvue de tout, à travers un pays occupé par l'ennemi, entrant dans les villes et atteignant le but de son voyage sans coup férir : voilà ce qu'elle avait fait ; et sa façon d'agir n'était pas moins surprenante que les résultats obtenus. Dans la première campagne, elle avait montré non-seulement l'inspiration qui enlève le succès, mais l'habileté qui

¹ *Entrée à Reims : Chron., ibid., et t. IV, p. 185 (Journal).* — *Sacre : MMgrs le duc d'Alençon, le comte de Clermont, le comte de Vendosme, les seigneurs de Laval et La Trémouille y ont esté en abis royaux, et Mgr d'Alençon a fait le roy chevalier, et les dessusditz représentbient les pairs de France ; Mgr d'Albret a tenu l'espée durant ledit mystère devant le roy ; et pour les pairs de l'Église y estoient avec leurs croces et mitres, MMgrs de Rains, de Chalons, qui sont pairs ; et en lieu des autres, les évesques de Sééz et d'Orléans, et deux autres prêtas, et mondit seigneur de Rains y a fait ledit mystère et sacre qui lui appartient.... Et durant ledit mystère, la Pucelle s'est toujours tenue joignant du roy, tenant son estendart en sa main. Et estoit moult belle chose de voir les belles manières que tenoit le roi et aussi la Pucelle. Et Dieu sac he si vousy avez esté souhaités. (Lettre de trois gentilshommes angevins à la femme et à la belle-mère de Charles VII (du 17 juil. 1429). *Procès*, t. V, p. 128 ; cf. Monstrelet, II, 64. — *Paroles de Jeanne : Chron.*, chap. LVIII ; cf. t. IV, p. 186 (*Journal*).*

le prépare, étonnant les plus vieux capitaines par une science de la guerre que n'eût pas mieux donnée la plus longue expérience. Et dans cette-nouvelle entreprise, où l'on avait affaire moins aux Anglais qu'à des enfants égarés de la France, elle avait su prendre les villes, sans qu'une seule goutte de ce sang français, qui lui était si cher, fût répandu¹.

Mais ce qui commandait surtout la foi en sa mission, c'est qu'elle l'affirmait. Elle se plaisait à dire que son œuvre n'était que ministère, c'est-à-dire qu'elle ne faisait, humble servante, que ce qui lui était commandé ; et quand on lui disait que jamais en aucun livre on n'avait lu choses semblables, elle répondait : *Messire a un livre où nul clerc m'a jamais lu, si parfait qu'il soit en cléricature.* C'est donc à Dieu qu'elle en rapportait le principe ; et quand elle l'affirmait, comment ne l'en pas croire ? Tout en elle était d'une sainte. Sa piété, sa ferveur sont attestées à toutes les époques de sa vie. C'était peu pour elle que d'accomplir ses devoirs de bonne chrétienne ; elle le faisait avec un zèle à en chercher les occasions, parmi les empêchements de toute sorte, où l'on pouvait voir qu'ils n'étaient pas seulement pour elle une obligation de conscience, mais une joie de l'âme. Souvent, à la messe, pendant l'élévation eu quand elle communiait, ou bien encore lorsqu'elle était en prière, on la voyait verser des larmes. Elle se plaisait au son des cloches, simple et religieuse harmonie qui n'est point seulement un appel à la prière, mais comme une voix de la terre au ciel. Elle se plaisait aux chants consacrés ; et chaque jour à l'heure du crépuscule, pendant que les cloches sonnaient, elle se retirait dans les églises, et, rassemblant les religieux mendiants qui suivaient l'armée du roi, elle leur faisait chanter quelque-une des hymnes de la Vierge. Elle aimait surtout les petits et les simples, et cherchait à se confondre parmi eux pour approcher de celui qui a dit : Laissez venir à moi les petits enfants. *Quand elle se trouvait, dit Pasquerel, dans un endroit où il y avait des couvents de moines mendiants, elle me disait de lui remettre en mémoire les jours où les petits enfants des mendiants recevaient la communion, afin que, ce jour-là elle la reçût avec eux ; ce qu'elle fit bien des fois*².

¹ *La Pucelle au voyage de Reims* : Et partout où la Pucelle venoit, elle disoit à ceulx des places : *Rendez (vous) au roi du ciel et au gentil roy Charles.* Et estoit toujours devant à venir parler aux barrières. T. IV, p. 18 (Cagny).

² *Mission* : *Et pluries audivit dicere dicta Johannæ quod de facto suo erat quoddam ministerium ; et quum sibi diceretur : Nunquam talia fuerunt visa sicut videntur de facto vestro ; in nullo libro legitur de talibus factis ; ipsa respondebat : Dominus meus habet unum librum in quo unquam nullus clericus legit, tantum sit perfectus in clericatura.* T. III, p. 110, 111 (Pasquerel)

Piété de Jeanne : *Quod ipsa Johanna erat multum devota erga Deum et beatam Mariam, et quasi quotidie confitebatur, et communicabat frequenter ;... dum ipsa confitebatur, ipsa flebat.* T. III, p. 104 (Pasquerel). *Quod habebat in consuetudine frequenter confitendi peccata sua, et quotidie audiebat missam.* T. III, p. 34 (la fille de son hôte d'Orléans). *Confitebatur sæpe, vacabat orationi assidue : audiebat missam quotidie, et recipiebat frequenter Eucharistiæ sacramentum.* Ibid., p. 18 (Dunois). *Quæ sæpissime confitebatur de duobus diebus in duos dies, et etiam qualibet septimana recipiebat sacramentum Eucharistiæ, audiebatque missam qualibet die, et exhortabatur armatos de bene vivendo et sape confitendo.* Ibid., p. 81 (Sim. Beaucroix) ; cf. p. 218 (d'Aulon). *Quod ipse vidit Johannam, dum celebraretur missa, in elevatione corporis Christi mittere lacrymas in abundantia.* Ibid., p. 32 (Compaing) ; cf. p. 66 (L. de Contes). — *Les cloches et les chants* : t. III, p. 14 (Dunois). — *Les petits enfants* : *ibid.*, p. 104 (Pasquerel).

Ce n'était point assez pour elle que de rendre honneur à Dieu : elle eût voulu qu'il fût honoré de tout le monde ; elle voulait que les soldats fussent comme elle dans la grâce de Celui en qui elle cherchait sa force. On a vu à quel titre elle admettait les troupes autour de son étendard, quelles conditions elle réclamait pour l'assaut ou pour la bataille : elle fit que La Hire se confessât. Ce n'était pas, sans doute, chose bien rare en ce temps ; mais ce qui était bien plus commun alors comme aujourd'hui, c'étaient les jurons, les blasphèmes, cette déplorable habitude qui fait qu'on renie Dieu et qu'on se damne soi-même comme sans y penser. Jeanne ne se lassait pas de la combattre auprès des seigneurs comme auprès des soldats : *Ah ! maître*, disait-elle à un des principaux chevaliers qu'elle entendait jurer ainsi, *osez-vous bien renier notre Sire et notre Maître ? En nom Dieu, vous vous en dédirez avant que je parte d'ici*. Et le chevalier se repentit et se corrigea. Elle reprenait le duc d'Alençon comme les autres. On n'osait plus jurer en sa présence ; et le duc d'Alençon déclare que sa vue seule le contenait. Mais c'est l'habitude même qu'elle eût voulu déraciner de leurs cœurs, et, ne la pouvant détruire, elle cherchait à la transformer en proposant à cet instinct, devenu machinal, une manière inoffensive de se produire. Elle avait décidé La Hire à ne plus jurer que par son bâton, et elle-même, comme pour tâcher d'en mettre l'usage à la mode, elle avait, si l'on en croit Perceval de Cagny, familièrement adopté cette expression : Par mon martin (par mon bâton)¹ !

Sa chasteté, sa pudeur, ne pouvaient jamais mieux se montrer que dans cette vie toute militaire. On s'étonnait de la voir à cheval si longtemps, comme étrangère aux nécessités qui l'auraient pu forcer d'en descendre. Quand elle le pouvait, elle allait passer la nuit chez l'hôte le mieux famé de la ville ou du voisinage, et partageait son lit avec quelqu'une des filles de la maison. Quand elle ne le pouvait pas, elle couchait comme les autres, *à la paillade*, mais toute vêtue et renfermée dans ses habits d'homme. C'était peu que d'être chaste et pure ; elle inspirait la chasteté aux autres. D'Aulon, son écuyer, qui la voyait plus familièrement que personne, quand il l'armait, quand il dut panser ses blessures, Alençon qui l'avait près de lui dans toute la campagne de la Loire, Dunois qui la suivit presque partout, s'accordent à dire, comme les deux chevaliers sous la garde desquels elle vint de Vaucouleurs, que jamais sa vue n'éveilla en eux aucune pensée dont elle eût pu rougir. Il est inutile de dire qu'elle ne pouvait souffrir la présence de ces femmes qui se mêlaient aux armées, à la honte de

¹ *Piété inspirée aux soldats* : t. III, p. 81 (Sim. Beaucroix) ; cf. p. 105 (Pasquerel). *Ipsa inducebat armatos ad confitendum peccata sua ; et de facto vidit qui loquiturq uod ad instigationem suam et monitionem, La Hire confessus est peccata sua, et plures alii de societate sua. Ibid.*, p. 32 (Compaing.) — *Répression des blasphèmes* : *Increpabat armatos quando negabant vel blasphemabant nomen Dei*. T. III, p. 33 (Bordes). — *Et tunc ille Dominus pœnituit. Ibid.*, p. 34 (Vve Huré). — *Multum etiam irascebatur dum aliquos armatos audiebatjurautes ; ipsos multum increpabat et maxime ipsum loquentem qui aliquando jurabat : et dum videbat eam, refrenabatur a juramento. Ibid.*, p. 99 (Alençon). — *La Hire* : *Quod amplius non juraret ; sed dum vellet negare Deum, negaret suum baculum. Et postmodum ipse Lahire in præsentia ipsius Johannæ, consuevit negare suum baculum. Ibid.*, p. 206 (Seguin). — *Par mon Martin, ce estoit son serment*. T. IV, p. 4, etc. (Cagny). On peut se demander pourtant si Cagny n'a point prêté ici à la Pucelle quelqu'une de ses manières de parler. Tous les autres historiens ou témoins ne citent de Jeanne qu'une seule parole en forme d'affirmation. *En nom Dieu !* Si l'autre lui eût été ordinaire, il serait étrange qu'on n'en eût pas tiré au procès une nouvelle accusation de sorcellerie. On n'a pas besoin d'invoquer le témoignage de d'Aulon qu'il ne l'a jamais *ouy jurer, blasphémer ou parjurer le nom de Notre-Seigneur, ne de ses saints, pour quelque cause ou occasion que ce feust. Ibid.*, p. 219.

leur sexe. Plusieurs fois, elle ordonna qu'elles fussent toutes renvoyées. Aucune n'eût osé se montrer devant elle, et elle ne tolérait pas davantage qu'une fille suivît son amant, fût-il chevalier, à moins de se marier. Un jour elle en poursuivit une, l'épée levée, mais sans la frapper pourtant, et en l'avertissant- avec douceur de ne plus se trouver dans la société des hommes d'armes, ou qu'elle lui ferait déplaisir. Une autre fois elle fit plus : elle brisa son épée sur le dos de l'une d'elles, l'épée de sainte Catherine ! Le roi en fut fâché pour l'épée, et lui dit qu'elle aurait mieux fait de prendre un bon bâton. Mais elle tenait plus à l'honneur de son sexe qu'à l'épée de sainte Catherine¹.

Si elle voulait rappeler le soldat aux devoirs du chrétien, elle tâchait, à plus forte raison, de le soustraire à ces habitudes de pillage et de meurtre qui trouvent dans la vie des camps trop d'occasions de se satisfaire. Elle avait horreur du sang versé. C'était pour ne tuer personne qu'elle portait à la main son étendard dans les batailles. Elle n'imposait pas cette loi aux siens, sans doute, mais elle condamnait tout ce que la nécessité ne commandait pas. Un jour un Français ayant frappé à la tête et blessé grièvement un des Anglais prisonniers qu'il avait sous sa garde, Jeanne descendit de cheval, soutint le blessé par la tête, et lui fit donner les secours de la religion tout en lui prodiguant les siens. Quant au pillage, cette cause de violences et quelquefois de meurtres, elle ne le tolérait pas plus volontiers. Elle ne répondait de la victoire qu'à la condition qu'on ne prendrait rien à personne et qu'on ne ferait aucune violence aux pauvres gens. Pour sa part, même quand on manquait de vivres, elle refusait de prendre rien de ce qui avait été enlevé. Sa bonté était extrême et s'étendait à toutes les misères. Elle faisait volontiers l'aumône ; elle donnait aux autres pour qu'ils la fissent aussi ; elle disait qu'elle était envoyée, pour la consolation des indigents et des pauvres. Quant aux blessés qui étaient plus spécialement confiés à sa sollicitude, elle avait les mêmes soins pour tous, qu'ils fussent Anglais ou Français. Et avec tout cela, elle était si simple que sa bonté faisait oublier sa grandeur, et qu'un des témoins du procès déclare naïvement qu'il voudrait avoir une aussi bonne fille².

¹ *Pudeur* : *Quod dum erat in armis et eques nunquam descendebat de equo pro necessariis naturæ*. T. III, p. 118 (Sim. Charles). *Semper in nocte habebat mulierem cum ea cubantem si invenire posset, et dum non poterat invenire, quando erat in guerra et campis, cubabat induta suis vestibus*. T. III, p. 70 (L. de Contes) ; cf. p. 18 (Dunois) ; p. 34 (Charlotte Navet) ; p. 81 (Sim. Beaucroix), et p. 111 (Pasquerel).

Chasteté qu'elle inspirait : *Dicit etiam quod aliquando in exercitu ipse loquens cubuit cum eadem Johanna et armatis à la paillade, et vidit aliquando quod ipsa Johanna se præparabat*, etc. Ibid., p. 100 (Alençon) ; cf. p. 15 (Dunois), et p. 77 (Thibault).

Filles chassées des camps : *ibid.*, p. 81 (Sim. Beaucroix). — *Quam tamen non percussit, sed eam dulciter et caritative monuit ne se inveniret amodo in societate armatorum*. Ibid., p. 73 (L. de Contes). — *Persequebatur cum gladio evaginato quamdam juveniculam existentem cum armatis, adeo quod eam insequendo disruptit suum ense*. Ibid., p. 99 (Alençon) ; cf. t. IV, p. 71, 72 (J. Chartier).

² *Horreur du sang* : t. III, p. 205 (Seguin). — *Anglais blessés, secourus* : *ibid.*, p. 72 (L. de Contes). *Pia etiam non solum erga Gallicos, sed etiam erga inimicos*. Ibid., p. 81 (Beaucroix). — *Pillage détesté* : *ibid.*, p. 111 (Pasquerel) ; t. IV, p. 500 (Eb. de Windecken). *Nam de victualibus quæ sciebat deprtedata nunquam volebat comedere*. Ibid., p. 81 (Beaucroix). — *Charité* : *Libenter dabat eleemosynas, et dixit testis quod multotiens sibi pecunias ad dandum pro Deo concessit*. T. II, p. 438 (J. de Metz). — *Dicebat quod erat misse pro consolatione pauperum et indigentium*. T. III, p. 87 (Marguerite de La Touroulde). — *Soin des blessés* : *De pauperibus armatis, esto quod essent de parte Anglicorum, ipsa multum compatiebatur*. Ibid., p. 111. (Pasquerel). —

Cette simplicité, cette innocence, cette douceur qui se gardaient inaltérables jusque dans le trouble de la vie des camps, rendaient plus étonnantes encore les grandes qualités qu'elle montrait dans la conduite des armées. Ses compagnons admiraient en elle, non-seulement le courage du chevalier ou le coup d'œil du grand capitaine, mais une science et comme une habitude de la guerre que le temps semble seul pouvoir donner. Le duc d'Alençon qui, dans la campagne de la Loire, commandait à côté d'elle, et on peut dire sous elle, n'hésite point à constater par le récit des faits, et à reconnaître expressément par ses paroles, cette supériorité dont tout le monde s'étonnait : *En toutes choses, dit-il, hors du fait de la guerre, elle était simple et comme une jeune fille ; mais au fait de la guerre, elle était fort habile soit à porter la lance, soit à rassembler une armée, à ordonner les batailles ou à disposer l'artillerie. Et tous s'étonnaient de lui voir déployer dans la guerre l'habileté et la prévoyance d'un capitaine exercé par une pratique de vingt ou de trente ans. Mais on l'admirait surtout dans l'emploi de l'artillerie, où elle avait une habileté consommée.* Ce n'est point là le propre d'une mystique, et la *Sibylle française*, comme l'appelait un clerc allemand dans un écrit de ce temps-là (juillet-septembre 1429), ne ressemblait guère à toutes celles qu'il énumère en tête de son livre pour la rattacher à des antécédents. Jeanne, dont on voudrait faire une visionnaire à cause de ses visions, était loin, toute pieuse qu'elle fût, d'être absorbée dans les paisibles contemplations de l'extase. C'était, comme on l'a pu voir déjà par le tableau même de ses premières campagnes, une nature pleine de vivacité et d'entrain, faisant pour sa part métier de soldat et de chef de troupes, et ne différant des autres que par ces illuminations de l'esprit et ces vertus angéliques, où l'on pouvait voir un rayonnement de la force qui l'animait¹.

Si les résistances devaient survivre au sacre en certain lieu, les hommages n'avaient point attendu jusque-là pour lui venir de toutes parts. Les chevaliers abandonnaient leurs propres panonceaux pour s'en faire faire à l'imitation de sa bannière. Le roi lui avait donné un état de maison qui la faisait l'égale d'un comte, ne voulant pas que personne dans l'armée eût lieu de mépriser son sentiment ; et elle soutenait son rang parmi les seigneurs sans vanité comme sans fausse modestie. Elle avait reçu des Orléanais une robe à la livrée du duc d'Orléans ; du duc de Bretagne, des compliments d'abord, et à la suite de la bataille de Patay une dague et des chevaux de prix. Elle recevait ces présents : elle en faisait à son tour, et même aux plus grandes dames, usant familièrement de réciprocité sans prétendre les égaler d'ailleurs, et s'excusant avec grâce de la

Une aussi bonne fille : *Et bene vellet habere unam filiam ita bonam*. T. II, p. 450 (Aubert d'Ourches).

¹ *Habileté militaire de Jeanne d'Arc* : t. III, p. 100 (Alençon) ; et p. 120 (Th. de Termes) : *Quod extra factum guerræ erat simplex et innocens ; sed in conductu et dispositione armorum et in facto guerræ, et in ordinando belle et animando armatos, ipsa ita se habebat ac si fuisset subtilior capitaneus mundi, qui totis temporibus suis edoctus fuisset in guerra*. Cf. t. IV, p. 3 (Cagny), et p. 70 (J. Chartier) : *Et chevauchoit toujours armée en habillement de guerre, ainsi qu'étoient les autres gens de guerre de la compagnie ; et parloit aussi prudemment de la guerre comme capitaine savoit faire. Et quand le cas advenoit qu'il y avoit en l'ost aucun cry ou effroy de gens d'armes, elle venoit, fust à pied ou à cheval. aussi vaillamment comme capitaine de la compagnie eust sceu faire en donnant cueur et hardement à tous les aultres, en les admonestant de faire bon guet et garde en l'ost, ainsy que par raison on doit faire. Et en toutes les aultres choses estoit bien simple personne, et estoit de belle vie et honesteté*. Cf. t. III, p. 424 et suiv. (*La Sibylle française*.)

modicité de ses dons. Mais elle aimait surtout, selon le précepte de l'Évangile, à donner à ceux de qui elle n'espérait rien recevoir ; et pour cela elle ne craignait pas de recourir à son crédit. Pendant qu'elle demeurait à Tours, elle avait pris en amitié la fille du peintre qui décora son étendard et sa bannière. Cette jeune fille se mariant, elle demanda, par une lettre adressée au conseil de Tours, qu'il lui donnât cent écus pour son trousseau. Après le sacre, ce qu'elle demanda au roi et ce qu'elle obtint pour prix de cette couronne qu'elle avait fait poser sur sa tête, c'est qu'il usât de sa prérogative pour exempter d'impôt le village où elle était née. Le père de Jeanne, qui la vint rejoindre à Reims, put en rapporter la nouvelle aux habitants de Domrémy¹.

¹ *Les panonceaux* : t. I, p. 27. — *État de maison* : *Ut ei Rex Carolus sumptus, quibus comitis familiam æquaret, suppeteret, ne apud viros militares per causam inopito vilesceret*. T. IV, p. 449 (Pontus Heuterus, écrivain du XVI^e siècle, d'après G. Chastelain). Il continue ainsi : *Conspiciebatur enim ejus in comitatu, præter nobiles puellas, procurator domus, stabuli præfectus, nobiles pueri, a manibus, a pedibus, a cubiculis ; colebaturque a rege, a proceribus, ac imprimis a populo instar dive habebatur*. — *Robes* : A Jacquet Compaing, pour demye aulne de deux vers achacté pour faire les orties des robes à la Pucelle, 35 s. p. T. V, p. 559 (comptes de forteresse).

Nous regrettons que M. Vallet de Viriville, dans la curieuse notice qu'il a publiée, entre tant d'excellents morceaux de critique, sur l'iconographie de Jeanne d'Arc, ait dit que Jeanne, depuis le jour où elle prit possession de sa carrière, se livra au goût du luxe, qui se développa chez elle d'une manière croissante. — Elle aimait, ajoute-t-il, passionnément le cheval, l'exercice militaire, les armes et les vêtements de prix, etc. (p. 3, 4). Jeanne eut des vêtements de prix, Jeanne eut des chevaux : elle en avait une douzaine (tant pour elle que pour ses gens), lorsqu'elle tomba aux mains de l'ennemi (t. I, p. 295). Mais autre chose est de soutenir son rang, autre chose de se livrer au goût du luxe. Parmi les textes allégués, il y a bien celui de Percerai de Boulainvilliers qui dit qu'elle se plaît à monter à cheval et à porter de belles armes (ce sont les armes qu'elle a reçues du roi) : *in equo et armorum pulchritudine complacet*. Mais on est à la veille du voyage de Reims, et il n'en parle que pour opposer son genre de vie à sa nature de jeune fille, et témoigner de son activité : *inaudibilis laboris et in armorum portatione et susteuatione adeo fortis, ut per sex dies die noctuque indesinenter et complete armata maneat*. (T. V, p. 120.) Quant au témoignage de Jean Monnet, que, selon le bruit répandu à l'époque où elle fut visitée, elle avait été blessée pour avoir monté à cheval (t. III, p. 63), comment rapporter à la passion des chevaux ce qui était la conséquence de sa vie militaire ? Le reproche (à prendre les citations de l'auteur lui-même) ne peut donc se justifier que par des emprunts faits soit à l'accusation : *Item dicta Johanna abusa est revelationibus et prophetiis convertens eas ad lucrum temporale et questum ; nam per medium hujusmodi revelationum sibi acquisivit magnam copiam divitiarum et magnos apparatus et status in officiariis muftis, equis ornamentis* (t. I, p. 294 ; cf. p. 223, 224) ; soit à l'extrait de la lettre rapportée à l'archevêque de Reims, Regnault de Chartres, prélat dont les sentiments pour Jeanne, au jugement de M. Vallet de Viriville, n'étaient pas beaucoup plus favorables que ceux de l'évêque de Beauvais (t. V, p. 159).

Compliments et présents du duc de Bretagne : D. Morice, *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 508, et M. J. Quicherat, *Procès*, t. V, p. 264.

Dons de la Pucelle : La Pucelle m'a dit en son logis, comme je la suis allé y voir, que trois jours avant mon arrivée, elle avoit envoyé à vous, mon aïeulle, un bien petit anneau d'or, mais que c'estoit bien petite chose, et qu'elle vous eust volontiers envoyé mieulz, considéré votre recommandation. T. V, p. 109 (Lettre de Gui de Laval à sa mère et à son aïeulle). — *La fille du peintre de Tours* : Le conseil décida que les deniers de la ville ne pouvaient pas être détournés de leur emploi ordinaire. Mais pour l'amour et honneur de la Pucelle il résolut en même temps d'assister en corps à la bénédiction nuptiale, d'y convoquer les habitants par l'organe du notaire municipal, et de donner à la mariée (ici commence enfin la munificence de la ville) le pain et le vin ce jour-là : un setier de

Si Jeanne recevait des grands ces honneurs, que ne devait-elle pas attendre du peuple ? C'était comme une adoration, et elle ne savait comment s'en défendre. On se jetait aux pieds de son cheval, on baisait ses mains et ses pieds, et l'accusation, qui plus tard devait recueillir précieusement les moindres traits de ces hommages populaires pour les faire tourner à sa perte, constate que l'on portait des médailles à son effigie, qu'on plaçait son image dans les églises, et qu'on la mentionnait dans les prières de la messe. Jeanne ne demandait pas mieux que de savoir qu'on priât pour elle ; mais son bon sens la mettait en garde contre l'enivrement de ces honneurs, et quand les docteurs lui disaient qu'elle faisait mal de les souffrir, qu'elle entraînerait les peuples à l'idolâtrie, elle répondait avec simplicité : **En vérité, je ne m'en saurais garder, si Dieu ne m'en gardait lui-même**¹.

La foi en elle, l'enthousiasme était donc général, et il y en a, dans le temps même, des témoignages de diverses sortes. Le comte d'Armagnac lui écrivait pour savoir à quel pape il fallait se soumettre (août 1429) ; Bonne Visconti, pour qu'elle la rétablît dans le duché de Milan ; et sa lettre portait cette suscription : **À très-honorée et très-dévote Pucelle Jeanne, envoyée du Roi des cieux pour la**

froment pour le pain et quatre jalaies de vin. T. V, p. 154-156. Et les comptes des deniers communs de la ville de Tours portent en détail ce qu'il en a coûté : 40 sous pour les quatre jalaies de vin, et 50 sous pour le pain ; total 4 l. 10 s. t. (37 f. 03). (T. V, p. 271.)

Exemption d'impôts aux habitants de Greux et de Domrémy : Charles, etc., sçavoir vous faisons [que] en faveur et à la requeste de nostre bien amée Jehanne la Pucelle ; [considéré] le grant, haut, notable et prouffitable service qu'elle nous a fait. et fait chacun jour au recouvrement de nostre seigneurie, nous avons octroyé et octroyons, etc. (31 juillet 1429). T. V, p. 138.)

*Le père de Jeanne à Reims : Son voyage a laissé trace dans les comptes de la ville : Le lundi 5 septembre 1429, par Anthoine de Hellande, cappitaine... et plusieurs esleus et autres, jusques au nombre de 80 personnes, a esté délibéré de pilier les despens du père de la Pucelle, et de lui bailler un cheval pour s'en aller. Voy. p. 141 ; cf. p. 268. Dans les comptes des octrois patrimoniaux faits sur les deniers communs de la ville de Reims, en 1428 et 1429, on trouve la mention d'une somme de 24 livres parisis à payer à Alis, veuve feu Raulin Moriau, hostesse de l'Asne royé, pciur despens fais en son hostel par le père de Jehanne la Pucelle, qui estoit en la compagnie du roy, quant il fut sacré en ceste ville de Reims. Cet hôtel de l'Âne rayé est aujourd'hui l'hôtel de la Maison-Rouge, rue du Parvis, devant la cathédrale. On ne voit pas sur quel fondement l'inscription moderne gravée sur la façade dit que la mère de Jeanne y fut logée en même temps. (Voy. N. Quicherat, *Procès*, t. V, p. 266.) Pasquerel a bien dit (t. III, p. 101) que la mère de Jeanne la vint rejoindre avant la levée du siège d'Orléans ; mais Lebrun des Charmettes a facilement montré qu'il fallait lire son frère dans ce passage.*

¹ *Hommages populaires : Et resistebat quantum poterat quod populus honoraret eam. T. III, p. 31 (P. Vaillant). — Multum dolebat et displicebat sibi quod aliquæ bonze mulieres veniebant ad eam, volentes eam salutare, et videbatur quædam adoratio, de quo irascebatur. Ibid., p. 81 (Beaucroix). — Quædam gentes capiebant pedes equi sui, et osculabantur menus et pedes. — In veritate ego nescirem a talibus me custodire, nisi Deus me custodiret. Ibid., p. 84 (Barbier). — Les médailles, etc. : Item ipsa labarum in tantum suis adinventionibus catholicum populum seduxit, quod multi in præsentia ejus eam adoraverunt ut sanctam, et adhuc adorant in absentia, ordinando in reverentiam ejus mimas et collectas in ecclesiii.... Elevant imagines et repræsentationes ejus in basilicis sanctorum, ac etiam in plumbo et alio metallo repræsentationes ipsius super se deferunt. T. I, p. 290, 291 ; cf. p. 101. Sur ces médailles et ces images, voy. M. Vallet de Viriville, *Iconogr. de Jeanne Darc* ; et sur ces collectes de la messe, t. V, p. 104, où M. Quicherat en donne un exemple d'après M. Buchon.*

réparation et extirpation des Anglais tyrannisans la France. Christine de Pisan, presque septuagénaire, sentait se ranimer en elle un reste d'inspiration pour chanter celle qui avait conduit son peuple comme Josué, qui l'avait sauvé comme Gédéon, qui avait surpassé en prodiges Esther, Judith et Débora : **Et sachez**, s'écriait-elle,

**Et sachez que par elle Anglois
Seront mis jus (à bas) sans relever,
Car Dieu le veult.**

Et déjà elle voyait non-seulement Paris ouvrant ses portes à Charles VII et les Anglais chassés de France, mais l'Église pacifiée et la terre sainte reconquise¹.

Mais une plus franche poésie se développait dans les traditions qui s'attachaient à sa personne. Déjà la légende naissait pour elle à côté de l'histoire, et l'imagination populaire paraît de ses fantaisies les prodiges bien plus sérieux qu'elle opérait. Au siège d'Orléans, les Anglais déclaraient avoir vu deux prélats cheminant en habits pontificaux tout à l'entour des murailles de la ville ; et l'on ne doutait pas que ce ne fussent les deux patrons de la cité, saint Euverte et saint Aignan, qui l'avaient jadis sauvée des mains d'Attila. Au moment où Jeanne avait donné le signal du dernier assaut, une colombe avait paru planant au-dessus de son étendard ; à Troyes, **une infinité de papillons blancs** voltigeant à l'entour ; et à la veille du voyage de Reims, on avait vu dans le Poitou **des hommes armés de toutes pièces chevaucher en l'air sur un grand cheval blanc, se dirigeant des mers d'Espagne vers la Bretagne et criant aux populations effrayées : Ne vous esmavez** (n'ayez peur). — C'est l'Angleterre qui devait trembler².

Il était plus facile encore de répandre le merveilleux sur sa naissance, sur ses premières années. Sa naissance avait été divinement présagée. La nuit qu'elle vint au monde (c'était l'Épiphanie), les gens du peuple avaient, sans savoir pourquoi, senti en eux une joie inexprimable ; ils couraient çà et là demandant ce qu'il y avait de nouveau ; les coqs avaient fait entendre des chants inaccoutumés, et pendant deux heures on les vit battant de l'aile comme en présage de cet événement. Son enfance n'avait pas été moins bénie. Pendant qu'elle gardait les brebis, les oiseaux des champs venaient à sa voix, comme privés, manger son pain dans son giron ; jamais le loup n'approcha du troupeau confié à sa garde, ni l'ennemi ou le malfaiteur, du toit paternel tant qu'elle l'habita. Quand elle eut sa première révélation, ses compagnes jouant avec elle la défiaient à la course ; elle courait, ou plutôt elle volait ; ses pieds rasaient le sol sans y toucher. Voilà ce qu'on disait, voilà ce que recueillait déjà Perceval de Boulainvillers dans une lettre écrite au duc de Milan, Philippe-Marie Visconti, le 21 juin 1429, trois jours après la bataille de Patay, et terminée pendant le voyage de Reims. **Cette Pucelle**, ajoutait-il, **plaçant auprès de ces fictions un**

¹ *Lettre du comte d'Armagnac* : t. I, p. 245 ; nous y reviendrons au procès ; — *de Bonne Visconti* : t. V, p. 253, d'après Lemaire, *Histoire et antiquités de la ville et duché d'Orléans*. — *Christ. de Pisan* (vers achevés le 31 juillet 1429) : t. V, p. 4 et suiv. Il y a dans ce petit poème quelques autres passages qui méritent d'être cités. Voy. l'appendice VII.

² *Saint-Aignan ; la colombe* : t. V, p. 297 et 294 (*Chron. de le fête du 8 mai*) ; cf. t. IV, p. 163 (*Journal*). — *Les papillons blancs* : *Chron.*, chap. LVII. Dans le procès il est question des papillons blancs autour de son étendard en un autre lieu, à Château-Thierry. La Pucelle répond qu'elle n'a rien vu de pareil, t. I, p. 193. — *Les hommes dans l'air* : t. V, p. 122 (*Lettre sur des prodiges advenus en Poitou*).

portrait fait au naturel, est d'une rare élégance, avec une attitude virile. Elle parle peu et montre une merveilleuse prudence dans ses paroles. Elle a une voix douce comme une femme, mange peu, boit peu de vin ; elle se plaît à cheval sous une armure brillante. Elle aime autant la société des gens de guerre et des nobles, qu'elle aime peu les visites et les conversations du grand nombre ; elle a une abondance de larmes, et le visage serein ; infatigable à la peine, et si forte à porter les armes, que pendant six jours elle demeure complètement armée, jour et nuit¹.

Bien d'autres lettres, sans doute, et il en est resté plusieurs, portaient au loin le bruit de sa renommée. Celles mêmes qui laissent de côté le merveilleux de fantaisie témoignent de la même foi en ses succès, en ses prédictions, jusque dans les termes où les exagérait le bruit populaire. Des envoyés de quelque ville au prince d'Allemagne qui donnent une curieuse et très-précise relation du siège d'Orléans et de la campagne de la Loire, y compris la bataille de Patay, et qui par conséquent écrivent après le 18 juin, disent que *la Pucelle a garanti qu'avant que le jour de la Saint-Jean-Baptiste de l'an 29 arrive (avant huit jours) il ne doit pas y avoir un Anglais, si fort et si vaillant soit-il, qui se laisse voir par la France, soit en campagne soit en bataille* ; et le terme n'a rien qui les étonne : on croit que rien ne lui peut résister. Le secrétaire de la ville de Metz, qui écrit pendant le voyage de Reims, 1816 juillet, ne met en doute aucun des bruits qui lui signalent les villes comme prises ou près de l'être : car *tout ce que le dauphin et la Pucelle entreprennent leur réussit en tout sans aucune résistance* ; et il montre qu'il y avait tout à l'entour autant de répugnance à l'aller combattre que d'empressement à servir avec elle. Le duc de Bourgogne s'était vu réduit à l'inaction, les Flamands et les Picards refusant de l'aider hors de leur pays ; et au contraire beaucoup de chevaliers partaient des pays allemands pour *aller trouver le dauphin à Reims* : on l'apprend par cette lettre ; et l'on voit en effet Robert de Sarrebruck et le seigneur de Commercy venir avec le duc de Bar, René d'Anjou, héritier désigné de la Lorraine, rejoindre le roi le jour du sacre où peu après².

On était donc plein de confiance et d'espoir. Le sacre, loin d'être le terme où l'on dût s'arrêter, ne se montrait que comme le point de départ de la conquête. La couronne que le prince y recevait était le gage du royaume qu'il avait à reprendre, et dans l'armée et dans le peuple il y avait un élan immense pour l'y aider. Comment ces espérances furent-elles déçues ? La mission de Jeanne se terminait-elle au sacre, et la victoire a-t-elle dès lors cessé de la suivre parce que la force qui la faisait vaincre ne la dirigeait plus ? C'est ce qu'il importe d'examiner de plus près, au moment de passer de la période triomphante qui aboutit à Reims à celle qui a pour terme Rouen.

¹ *L'enfance de Jeanne* : t. V, p. 116 (Boulainvilliers). Le trait des petits oiseaux est du Bourgeois de Paris qui, comme on le pense bien, le déclare apocryphe : *In veritate apocryphum est*, t. IV, p. 463.

² *Terme de la Saint-Jean* : Und ist yetzund der kœnig uff dem felde mit Jungfrowen, und vil die Engelschen use dem lande schlagen, wanne die Jungfrowe heit ime verheissen ee dann sant Iohannes tag des deuffers kome in dem XXIX iare, so solle kein Engelscher also menlich noch so geherit syn, das er sich lasse sehen zu velde oder zu strite in Franckenrich, t. V, p. 351. — *Le secrétaire de Metz* : *ibid.*, p. 353-355. — *Le seigneur de Commercy* : t. IV, p. 77 (5. Chartier) ; p. 185 (*Journal*) ; cf., p. 23 (Cagny). René, duc de Bar, devint duc de Lorraine, le 31 janvier 1431. Il tomba aux mains de son compétiteur, Antoine de Vaudemont, le 2 juillet suivant.

LIVRE QUATRIÈME. — COMPIÈGNE.

La mission de Jeanne d'Arc finissait-elle au sacre ? On l'a soutenu très-anciennement déjà et on le répète encore tous les jours, comme pour mieux établir la vérité de son inspiration, au risque d'amoinrir son caractère. On dit qu'après la cérémonie elle se voulait retirer, mais qu'on la retint et qu'elle resta, cessant dès ce moment d'être l'envoyée de Dieu pour n'être plus que l'instrument d'une politique tout humaine ; et l'on allègue à l'appui de cette opinion les déclarations mêmes de Jeanne d'Arc. Mais pour la ramener à sa juste valeur, il a suffi d'examiner de plus près les textes dont elle s'appuie.

Dunois raconte que lorsqu'on traversa la Ferté et Crespy-en-Valois, comme le peuple accourait criant *Noël*, Jeanne, qui était à cheval entre l'archevêque de Reims et le bâtard d'Orléans, dit : *Voilà un bon peuple, et je n'ai jamais vu peuple qui se réjouît tant de l'arrivée d'un si noble prince. Et puissé-je être assez heureuse pour finir mes jours et être inhumée en cette terre ! — Ô Jeanne, lui dit l'archevêque, en quel lieu croyez-vous mourir ?* Elle répondit : *Où il plaira à Dieu, car je ne suis assurée ni du temps, ni du lieu, pas plus que vous-même. Et que je voudrais qu'il plût à Dieu, mon créateur, que je m'en retournasse, quittant les armes, et que je revinsse servir mon père et ma mère, gardant leurs troupeaux avec ma sœur et mes frères, qui seraient bien aises de me voir !*

Cette anecdote, racontée par Dunois lui-même, est reproduite dans la Chronique de la Pucelle et dans le journal du siège d'Orléans, mais avec cette variante : Jeanne dit à Dunois : *J'ai accompli ce que Messire m'avoit commandé, qui étoit de lever le siège d'Orléans et faire sacrer le gentil roi. Je voudrais bien qu'il voulût me faire ramener auprès mes père et mère, etc.* La Chronique de la Pucelle est d'un contemporain et d'un homme généralement bien informé. On lui peut reconnaître le droit d'ajouter de son propre fonds aux traits qu'il prend ailleurs. Mais ici l'addition est telle qu'elle change, presque à l'insu de l'auteur, tout le sens du passage : car ce n'est plus de Dieu, c'est du roi que la Pucelle, dans la forme nouvelle du récit, paraît vouloir obtenir son retour auprès de ses parents ! On peut donc dire que la leçon est sans valeur en face du texte parfaitement clair de l'original. Évidemment, dans ce récit, les paroles de Jeanne ne sont ni un aveu que sa mission est terminée, ni un désaveu de l'entreprise qu'elle poursuit : c'est le cri du cœur au milieu des répugnances naturelles qu'elle savait vaincre pour obéir à ses voix ; comme à Vaucouleurs, quand elle demandait à partir, déclarant qu'il n'y aurait de salut que par elle, elle ajoutait : *Et pourtant j'aimerais bien mieux filer auprès de ma pauvre mère ; car ce n'est pas mon état : mais il faut que j'aïlle et que je le fasse, parce que Messire veut que je fasse ainsi*¹.

S'il y avait un doute possible entre ces deux versions, il y aurait un moyen sûr de le lever : c'est de recourir aux déclarations les plus authentiques de Jeanne. Or il y en a une qui remonte au commencement de sa mission, et qui est contenue

¹ *Paroles de la Pucelle à Dunois* : t. III, p. 14 (Dunois) ; — à *Jean de Metz* : t. II, p. 436 (J. de Metz). Cf. sur le trait principal. Chron., chap. LIX, et t. IV, p. 189 (*Journal*). Voy. M. Quicherat, *Aperçus nouveaux*, p. 37 et suiv. ; L'Averdy, *Notice des manuscrits*, t. III, p. 338 et suiv., et la polémique engagée sur ce sujet entre M. Henri Martin et M. Dufresne de Beaucourt.

dans un document signé d'elle : je veux parler de la lettre qu'elle adressa aux Anglais avant de les attaquer. Dans cette lettre, datée du 22 mars 1429, elle leur dit expressément : **Je suis cy venue de par Dieu le Roi du ciel, corps pour corps, pour vous bouter hors de toute France.** C'est ce qu'elle avait dit à Vaucouleurs, à Chinon, à Poitiers ; c'est ce qu'elle répétait à toutes les époques de sa carrière, si l'on s'en réfère aux témoignages les plus autorisés¹.

Parmi ces documents, il y a en effet des distinctions à faire.

Les témoignages qui se rapportent aux premiers temps de la mission de Jeanne, aux mois de juin ou de juillet 1429, à la veille ou au lendemain du sacre, sont unanimes à ne marquer d'autre terme à sa mission que l'expulsion des Anglais. C'est ce que dit Perceval de Boulainvilliers dans sa lettre citée plus haut : **Elle affirme que les Anglais n'ont aucun droit en France, et qu'elle est envoyée de Dieu pour les chasser et les vaincre, toutefois après les avoir avertis...** préliminaires auxquels Jeanne tenait beaucoup, et dont la mention prouve que l'auteur est bien informé. C'est ce que disent encore, on- l'a vu, les envoyés allemands, marquant pour terme à l'accomplissement de sa parole, le 25 juin : ils écrivaient moins de huit jours auparavant ! C'est ce que répète, moins le terme ajouté peut-être par le bruit populaire, Alain Chartier dans une lettre écrite un mois plus tard, vers la fin de juillet : **Délivre Orléans, lui dit la voix, mène sacrer le roi à Reims, reconduis-le à Paris et le rétablis dans son royaume.** C'est ce que répètent en France et en Allemagne les docteurs qui examinent si l'on doit croire à sa déclaration : Jean Gerson, Jacques Gelu, qui se prononcent pour elle en raison même du but qu'elle se propose : **le rétablissement du roi dans son royaume et l'expulsion de ses ennemis** ; Henri de Gorcum, qui, après avoir rappelé ce même objet de sa mission, se borne à donner six raisons pour et contre, laissant à d'autres le soin de poursuivre l'enquête et de conclure ; l'auteur enfin de la *Sibylle française*, qui, loin de douter, montre pourquoi Dieu devait se prononcer en faveur de la pieuse France contre la cruelle Angleterre, et choisir une jeune fille afin que le royaume, perdu par une femme, fût recouvert par une femme ; et il joint aux prédictions de la *Nouvelle Sibylle* ses prophéties à lui, qui ne sont pas toutes aussi infaillibles. L'objet de la mission de Jeanne était donc bien l'expulsion des Anglais ; et Christine de Pisan ne lui en marquait pas d'autre, quand, pour chanter cette guerre sacrée de la délivrance, elle retrouvait le cri de la Croisade :

Et sachez que par elle Anglois
Seront mis jus sans relever :
Car Dieu le veult².

¹ *Lettre de Jeanne aux Anglais* : t. V, p. 97.

² *P. de Boulainvilliers* : *Dicit Anglicos nullum habere jus in Francia, et dicit se missam a Deo ut illos inde expellat et de vincat, monitione tamen ipsius facta.* T. V, p. 120. — *Les envoyés allemands* : t. V, p. 351. La chronique de la Pucelle redresse ainsi, quart au terme de la Saint-Jean, le bruit populaire : **Disoït que par plusieurs fois lui avoient été dictes aucunes révélations touchant la salvation du roy et préservation de toute sa seigneurie, laquelle Dieu ne vouloit luy sstre tollue, ny usurpée ; mais que ses ennemis en seroient déboutez, et estoit chargée de dire et signifier ces choses au roy, dedans le terme de la Saint-Jean, 1429.** T. IV, p. 213, 214.

Alain Chartier : T. V, p. 132. — *J. Gerson* : *Restitutio regis ad regnum suum et pertinacissimorum inimicorum justissima repulsio seu debellatio.* T. III, p. 301. — *Jacques Gelu* : *Se a Deo missam asserentem, quatenus princeps esset exercitus regii ad domandum rebelles et expellendum ipsius inimicos a regno, ac eum in dominiis suis*

Les témoins entendus au procès de réhabilitation paraissent quelquefois réduire la mission de Jeanne aux faits d'Orléans et de Reims. Simon Charles, président de la chambre des comptes, dit qu'en arrivant à Chinon elle déclarait avoir reçu de Dieu deux commandements : l'un de faire lever le siège d'Orléans, l'autre de mener le roi à Reims pour qu'il y fût sacré. C'est ce que disent aussi le conseiller Garivel, l'écuyer Thibault ; et Dunois semble même exclure tout autre objet, lorsqu'il dit que Jeanne, bien que souvent sur le fait des armes elle parlât par manière de plaisanterie, pour animer les gens de guerre, de beaucoup de choses touchant la guerre qui peut-être ne sont point arrivées à l'effet, cependant, quand elle parlait sérieusement de la guerre, de son fait et de sa mission, elle ne déclarait jamais affirmativement autre chose, si ce n'est qu'elle était envoyée pour faire lever le siège d'Orléans, secourir le peuple opprimé dans cette ville et lieux circonvoisins, et mener le roi à Reims pour le faire consacrer¹.

Mais si les témoins de 1429 écrivaient au milieu de tous les entraînements des espérances populaires, ceux du procès de réhabilitation n'ont-ils pas pu se réduire à ne parler que des faits que Jeanne avait accomplis ? H est juste de se défier de la réserve des uns au moins autant que de l'exagération des autres ; et à part quelques traits de la lettre des Allemands, où l'on sent trop qu'ils ont moins recueilli la parole de Jeanne que des bruits de la foule, c'est aux premiers qu'il faut s'attacher de préférence : car ce qu'ils disent, Jeanne elle-même non-seulement l'a déclaré dans sa lettre, mais l'avoue et le maintient dans son procès.

Dans le dixième des 70 articles proposés contre elle, on lit qu'elle prétendu avoir eu par saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite, cette révélation de Dieu, qu'elle ferait lever le siège d'Orléans, couronner Charles, qu'elle dit son roi, et chasserait tous ses adversaires du royaume de France. Et l'on ne peut pas dire que ce soit une allégation mensongère de ses juges, invention dont on les

restituendum. Ibid., p. 400. — H. de Gorcum : Asserens se missam a Deo quatenus per ipsam dictum regnum ad ejus obedientiam reducatur. Ibid., p. 411. — Sibylla Francica : Intraterminum, Domino auxiliante, Delphino regni promisit restitutionem, ipsumque viginti annis regnaturum. Ibid., p. 464. Sic necesse est ut nostra sibylla, Delphino in regem Francorum coronato, dabit informationes et sana consilia, per quæ ipsum regnum conservabitur, gubernabitur et prosperabit. Expleto tempore sui vaticinii, exhibit regnum, et Deo serviet in humiliato spiritu. Celebrior namque erit ejus memoria in morte quam in vita. Ibid., p. 426. — Christine de Pisan : voy. ci-dessus, chapitre précédent. Un autre poète, qui a dû connaître la Pucelle, dit aussi (t. V, p. 28) :

*Et regem patria pulsum de sede reduces
Illius antiquo populum relevabis ab hoste
Oppressum....*

¹ *Sim. Charles : Et dixit quod habebat duo in mandatis ex parte Regis cœlorum : unum videlicet de levando obsidionem Aurelianensem ; aliud de ducendo regem Remis pro sua coronatione et consecratione. T. III, p. 115 (Sim. Charles). — Pro reponendo eum in suo regno, pro levando obsidionem Aurelianensem et conducendo ipsum Remis ad consecrandum. Ibid., p. 20 (Garivel). — Ego venio ex parte regis cœlorum ad levandum obsidionem Aurelianensem et ad ducendum regem Remis, pro sua coronatione et consecratione. Ibid., p. 74 (Thibault). Cf. *ibid.*, p. 21 (G. de Ricarville), et p. 22 (R. Thierry). — Quod licet dicta Johanna aliquotiens jocose loqueretur de facto armorum pro animando armatos, de multis spectantibus ad guerram, tamen quando loquebatur seriose de guerre, nunquam affirmative asserebat nisi quod erat misas ad levandum obsidionem Aurelianensem ac succurrendum populo oppresso in ipsa civitate et lotis circumjacentibus, et ad conducendum regem Remis, pro consecrando eumdem regem. Ibid., p. 16 (Dunois).*

pourrait bien croire capables, à voir toutes les faussetés que l'accusation y ajoute pour entacher sa prédiction de sortilège quand l'événement la vérifiait ! Jeanne en convient ; elle confesse qu'elle porta les nouvelles de par Dieu à son roi, que notre Sire lui rendrait son royaume, le ferait couronner à Reims et mettre hors ses adversaires ; et elle ajoute, qu'elle disoit tout le royaume, et que si monseigneur le duc de Bourgogne et les autres sujets du royaume ne venoient en obéissance, le roi les y ferait venir par force. Elle confirme enfin ses précédentes déclarations sur ce sujet, lorsque le 2 mai, dans la séance de l'admonition publique, interrogée sur l'habit d'homme qu'elle portait toujours, et pourquoi elle le portait sans nécessité, par exemple dans la prison (on verra si dans la prison il lui fut inutile), elle répondait : **Quand j'aurai fait ce pour quoi je suis envoyée de par Dieu, je prendrai habit de femme.** Même dans sa prison de Rouen, et à la veille de monter au bûcher, elle ne croyait donc pas sa mission terminée ; elle ne le pouvait pas croire tant qu'elle vivait, et qu'il y avait un Anglais en France. On peut même avancer qu'elle ne croyait pas sa mission bornée là ; et ce que Perceval de Boulainvilliers dit encore dans sa lettre, touchant le duc d'Orléans qu'elle comptait délivrer, trouve dans les déclarations de Jeanne au procès une entière confirmation. On demande à Jeanne comment elle entendait délivrer le duc d'Orléans : selon le bruit public recueilli par Boulainvilliers, c'était par un miracle. Elle écarte le miracle, et répond hardiment qu'elle aurait pris en deçà de la mer assez d'Anglais pour le ravoir (par échange), et si elle n'en eût pris assez, elle eût passé la mer pour l'aller chercher en Angleterre par force. Elle ajoutait que, si elle eût duré trois ans sans empêchement, elle l'eût délivré¹.

Ce quadruple objet de la mission de Jeanne levée du siège d'Orléans, sacre du roi à Reims, expulsion des Anglais, délivrance du duc d'Orléans, c'est ce qu'atteste d'ailleurs un témoin du procès de la réhabilitation, qui n'avait pas moins été que Dunois dans la compagnie de la Pucelle : le duc d'Alençon. « Elle disait, déclare-t-il, qu'elle avait quatre charges : mettre les Anglais dehors, faire consacrer et couronner le roi, délivrer le duc d'Orléans et faire lever le siège mis par les Anglais devant Orléans. ii Est-ce à dire que Jeanne dût atteindre à ce quadruple but sous peine d'être, en contradiction avec soi-même ? Non assurément. Elle disait qu'elle était envoyée pour le faire, mais non qu'elle le ferait en tout état de cause. Il fallait qu'on y aidât. Et les choses dont elle avait annoncé l'accomplissement au roi finirent après tout par s'accomplir. Seguin, un de ceux qui l'entendirent à Poitiers, tout en rappelant lui-même les quatre points

¹ Art. 10. *Quod levaret obsidionem Aurelianensem et quod faceret coronari Karolum quem dicit regem suum, et expelleret omnes adversarios suos a regno Franciæ.* (T. I, p. 216.) — Art. 17. *Quod vindicaret eum de suis adversariis, eosque omnes sua arte aut interficeret aut expelleret de hoc regno, tam Anglicos quam Burgundos, etc.* — *Ad hoc articulum respondet Johanna se portasse nova ex parte Dei regi suo, quod Dominus noster redderet sibi regnum suum Franciæ, faceret eum coronari Remis et expelleret auos adversarios.... Item dixit quod ipsa loquebatur de toto regno, etc.* Ibid., p. 231, 232. — Item du surplus qui luy fut exposé de avoir prins habit d'omme sans nécessité, et en espécial qu'elle est en prison, etc. Répond : etc. T. I, p. 394. — *Délivrance du duc d'Orléans : Dominum ducem Aurelianensem, nepotem vestrum, dixit miraculose liberandum, monitione tamen prius super sua libertate Anglicis detinentibus facta.* T. V, p. 120, 121 (P. de Boulainvilliers). Interrogée comme elle eust délivré le duc d'Orléans, etc. T. I, p. 133, 134 ; cf. t. IV, p. 10 (Gagny) : Elle disoit que le bon duc d'Orléans estoit de sa charge, et du cas qu'il ne revendrait par de çà, elle airoit moult de paine de le aler querir en Engleterre.

de la déposition du duc d'Alençon, constate, à l'honneur de Jeanne, qu'on les a vus accomplis¹.

Le rôle de Jeanne n'était donc point terminé à Reims, et si le succès ne répond plus à ses efforts, ce n'est point que la grâce de sa mission lui fasse défaut. Serait-ce qu'elle-même a manqué à sa mission ? C'est ce que l'histoire va nous montrer.

Quand on reprend la série des faits, une réflexion vient ajouter une nouvelle force aux conclusions que nous avons tirées des témoignages : c'est que si Jeanne, après le sacre, avait songé à retourner dans sa famille, ce n'est pas la politique de Charles VII qui l'en eût empêchée : car cette politique était toujours celle de La Trémouille et de sa faction. C'était pour eux un grand effort que d'avoir achevé le voyage de Reims. La chose faite, ils n'avaient pas lieu de regretter d'être venus jusque-là sans doute ; mais la suite permet de croire qu'ils n'étaient pas tentés d'aller plus loin.

Le roi sacré à Reims, la Pucelle voulait qu'il entrât dans Paris. Tout le monde s'y attendait et Bedford le premier. Dans une lettre datée du 16 juillet, la veille du sacre, le régent, annonçant au conseil d'Angleterre que Reims, après Troyes et Châlons devait le lendemain ouvrir ses portes au dauphin (le dauphin y entra ce jour même), ajoutait : *On dit qu'incontinent après son sacre il a intention de venir devant Paris et a espérance d'y avoir entrée ; mais à la grâce de N. S., aura résistance.* Mais si les villes, de Gien à Reims, avaient montré si peu d'ardeur à le combattre, devaient-elles, après le sacre, résister mieux, de Reims à Paris ? Le ton même du message de Bedford prouve qu'il n'en était pas si assuré. Le sacre, il le sentait bien, devait produire partout une impression considérable en France. C'est pour cela que dans cette lettre il manifeste tant de regrets que le jeune Henri VI n'ait pas prévenu son rival, tant d'impatience qu'il vienne en France se faire sacrer à son tour *en toute possible célérité* : car, ajoute-t-il, *s'il eût plu à Dieu que plus tôt y fût venu, ainsi que j'à par deux fois lui avoit été supplié par ambassadeurs et messagers, les inconvénients ne fussent pas tels qu'ils sont.* À défaut de Notre-Dame de Reims, il fallait donc lui garder au moins Notre-Dame de Paris. Or, dans cet ébranlement général, Paris même n'était pas sûr ; et pour le garder le régent en était réduit à compter sur deux hommes qui n'étaient là ni

¹ *Objet de sa mission : Se habere quatuor onera videlicet : fugare Anglicos, de faciendo regem coronari et consecrari Remis ; de liberando ducem Aurelianensem a manibus Anglicorum, et de levando obsidionem per Anglicos ante villam Aurelianensem.* T. III, p. 99 (Alençon.) — A quelle condition la mission de Jeanne devait être accomplie par elle : Et s'il la vouloit croire et avoir (foi) en Dieu, en Monsieur Saint Michel et Madame Sainte Catherine et en elle, qu'elle le moindroit corroner à Reins et le remectroit paisible en son royaume. T. IV, p 326 (doyen de Saint-Thibaud de Metz, vers 1445). — *Seguin : Et tunc dixit loquenti et aliis adstantibus quatuor quæ adhuc erant ventura, et que postmodum evenerunt : Primo dixit quod Anglici essent destructi et quod obsidio ante villani Aurelianensem existens lavaretur. Dixit secundo quod rex consecraretur Remis. Tertio, quod villa Parisiensis redderetur in obedientia regis ; et quod dux Aurelianensis redisset ab Anglia. Quæ omnis ipse loquens vidit compleri.* T. p. 205 (Seguin). Cf. t. IV, p. 311 (Thomassin) : Elle fut par aucuns interroguée de sa puissance de elle durerait guères, et se les Anglois avoient puissance de la faire mourir. Elle respondit que tout estait au plaisir de Dieu ; et si certifia que, s'il luy convenoit mourir avant que ce pour quel Dieu l'avoit envoyée fust accomply, que après sa mort elle n'auroit plus auxdits Angloys qu'elle n'aurait fait en sa vie, et que non obstant sa mort, tout ce pour que elle estoit venue se accompliroit : ainsi que a esté fait par grâce de Dieu.

l'un ni l'autre, le duc de Bourgogne qui venait de partir, et le cardinal de Winchester qui n'arrivait pas¹.

Winchester n'arrivait pas, et il n'y avait guère lieu de s'en alarmer encore. Le traité par lequel le cardinal s'engageait à mettre sa troupe au service du roi était du 1er juillet ; l'ordre de lui rembourser ce qu'il avait dépensé, du 5 : mais Bedford ne peut contenir son impatience. Il annonce qu'il se rend le surlendemain en Normandie, puis en Picardie pour aller à sa rencontre : il semble qu'il veuille le prendre au débarquement, de peur qu'il ne lui échappe. Le duc de Bourgogne était parti ce jour même (le 16), promettant d'amener des renforts ; et Bedford se loue extrêmement des services qu'il a rendus et de ceux qu'il va rendre ; il va jusqu'à dire que sans lui **Paris et tout le remenant s'en alloit à cop** (était perdu) ! Mais le duc avait-il bien sincèrement oublié tant de griefs personnels, si capables de contrebalancer en lui les raisons qui l'avaient entraîné vers les ennemis de sa race : les prétentions de Gloucester sur le Hainaut, les refus de Bedford touchant Orléans ? et ne savait-il pas que ceux-là mêmes qui venaient de lui rappeler avec tant d'éclat le meurtre de son père, avaient naguère eu la pensée de se débarrasser de lui de la même sorte ? Invité par la Pucelle à se rendre à Reims, il était venu à Paris. Mais la campagne qui avait si rapidement conduit au sacre, pouvait bien l'ébranler comme les autres. Le 16, après les cérémonies organisées à Paris par Bedford, on avait pu le voir partir avec quelque espérance. Le 17, après les cérémonies de Reims, on ne pouvait plus être assuré de le voir revenir².

Telle était la situation de Bedford : tout semblait se dérober à lui ; et Paris même était au roi, si le roi suivait ce mouvement qui devait s'accroître à chaque pas et devenir, par son progrès, irrésistible. C'était à quoi poussait Jeanne d'Arc ; mais la cour était de tout autre humeur. Empêcher le retour du duc de Bourgogne et prévenir l'arrivée de Winchester, voilà ce qu'il fallait faire ; et marcher en avant pour arrêter le second était encore le plus sûr moyen de retenir le premier. On aima mieux commencer par entrer en négociation avec le duc de Bourgogne ; on pensa que, lui gagné, l'Anglais serait déjà vaincu ; et Jeanne dut accommoder sa conduite aux décisions qui avaient prévalu.

Ce n'est pas qu'elle répugnât aux négociations. C'est par là qu'elle avait commencé, même à l'égard des Anglais ; et si elle souhaitait moins de vaincre l'ennemi que de faire qu'il se retirât volontairement, à plus forte raison désirait-elle user des moyens de persuasion envers des Français. Elle avait déjà écrit à Philippe le Bon avant le sacre. Elle lui écrit le jour même de la cérémonie ; et sa lettre lui fut portée peut-être par la députation que le roi lui envoyait pour le ramener à sa cause. Jeanne aussi veut triompher de sa résistance ; mais comme sa lettre diffère par le ton et l'accent des lettres qu'elle avait écrites aux

¹ *Instruction baillée à Jarretière roi d'armes de par M. le régent* (16 juillet 1429) : Rymer, t. X p. 432. — *Situation de Paris* : Le bourgeois de Paris témoigne des inquiétudes que la ville alors, même dans les régions les plus élevées de la bourgeoisie, donnait au régent. Le mardi devant la Saint-Jean le bruit court que les Armagnacs doivent entrer dans la ville ; dans la première semaine de juillet, on change le prévôt des marchands, et les échevins, t. XL, p. 390, 391 (Éd. Buchon).

² *Winchester et le duc de Bourgogne* : voy. la même lettre de Bedford : Rymer, t. X, p. 432.— *Négociation avec Winchester* : *ibid.*, p. 424 et 427. — Projets homicides de Bedford contre le duc de Bourgogne : M. Michelet en a trouvé la trace dans l'extrait d'une pièce qui se trouvait jadis aux archives de Lille. *Chambres des comptes*, inventaire, t. VIII, an. 1424. Voy. Michelet, *Hist. de France*, t. V, p.188.

Anglais avant de les combattre ! Les Anglais sont des ennemis : elle les somme de partir, sans autre alternative que d'être mis dehors : car c'est pour cela qu'elle est envoyée. Le duc de Bourgogne est du sang royal, c'est un fils égaré de la France : elle le supplie, elle le conjure à mains jointes de faire la paix, ne craignant pas de se faire trop humble ; car une chose la relève dans cet abaissement, et donne une singulière autorité à ses prières : c'est qu'elle sait, c'est qu'elle affirme que s'il refuse il ne peut être que vaincu. Elle le prie donc, non par aucun intérêt de parti, mais parce que **sera grant pitié de la grant bataille et du sang qui y sera respendu** ; car c'est le sang de France¹.

Jeanne s'accordait donc avec la cour pour négocier ; mais tout en négociant elle voulait agir aussi : elle croyait que l'action était tout à la fois un moyen de soutenir les négociations ou d'y suppléer au besoin. D'ailleurs, si peu disposé que l'on fût à courir de nouveaux hasards, il y avait à faire, aux alentours, plusieurs conquêtes qui promettaient d'ajouter sans péril au prestige du voyage. En attendant que le duc de Bourgogne répondit, le roi s'occupa de rallier les villes disposées à se soumettre. Après quatre jours passés à Reims, ayant accompli dans l'abbaye de Saint-Marcoul les pratiques de tout roi nouvellement sacré, il vint à Vailly-sur-Aisne, où les bourgeois de Soissons et de Laon lui apportèrent les clefs de leur ville. Le 23, il se tendit à Soissons, et là de nouvelles députations vinrent mettre en son obéissance Château-Thierry, Provins, Coulommiers, Crécy en Brie².

Il y avait pourtant un ordre à suivre dans cette marche victorieuse, pour la faire aboutir à la délivrance du royaume. Le roi avait reçu sa couronne : Jeanne voulait qu'il reprit sa capitale ; et cette suite de soumissions, obtenues à si peu de frais, lorsqu'elles n'étaient pas entièrement spontanées, devait, selon son plan, mener droit à Paris. Mais les courtisans trouvaient plus sûr et plus commode de prendre Paris par le duc de Bourgogne. Philippe le Bon, moins touché des raisons de Jeanne qu'effrayé de son approche, affectait cette fois de répondre aux intentions du roi ; et les conseillers intimes de Charles VII, ne demandant pas mieux que de se croire à la veille de la paix, prenaient occasion des offres de soumission qui leur venaient des villes d'alentour pour modifier, selon leurs vues, l'itinéraire de la Pucelle. Le 29 juillet, on vint à Château-Thierry, où le sire- de Châtillon, connaissant les dispositions du peuple, n'essaya pas de tenir plus d'un jour. Le 1er août, on était à Montmirail ; le 2, à Provins. On retournait vers la Loire³.

Les retards du roi avaient donné à Bedford le temps de se reconnaître ; sa marche en arrière lui offrait l'occasion de reprendre l'offensive. Il n'y manqua point. Le 25 juillet il avait amené dans Paris les 5.000 hommes de Winchester ; le 4 août il en sortait avec cette troupe et un nombre égal d'autres soldats recrutés par lui-même, et il arrivait par Corbeil à Melun. Sur le bruit que les Anglais étaient proche, l'armée royale sortit de Provins, et alla jusqu'à la Motte-

¹ *Lettre de Jeanne au duc de Bourgogne* : voy. aux appendices, n° VIII.

² *Le roi à Saint-Marcoul*, etc. : t. IV, p. 20 (Cagny c'est lui qui est la principale source pour les dates et la suite du voyage) ; cf. *Chron.*, chap. LIX, t. IV, p. 78 (J. Chartier), et p. 187 (*Journal*).

³ *Château-Thierry* : t. IV, p. 381 (Monstrelet, II, 63). Perceval de Gagny (*ibid.*, p. 21) s'accorde au fond avec Monstrelet, quand il dit que le roi demeura tout le jour devant la place, s'attendant à être attaqué par Bedford, et que le soir la ville se rendit. Monstrelet ajoute que le sire de Châtillon et les autres chevaliers allèrent à Paris rejoindre Bedford, qui rassemblait des troupes.

de-Nangis. Mais on ne vit rien ; et le bruit courant que Bedford regagnait Paris, le roi reprit le chemin de la Loire. C'est derrière ce fleuve que les courtisans voulaient aller se reposer d'une campagne qu'ils trouvaient assez longue¹.

Leurs intentions furent pourtant déconcertées.

En quittant la Motte-de-Nangis, le roi était venu à Bray, où il comptait passer la Seine. Les habitants avaient promis obéissance, et l'on avait remis le passage au lendemain. Mais pendant la nuit, une troupe d'Anglais, détachée sans doute par Bedford, s'établit dans la ville, et les premiers qui s'approchèrent furent tués ou détroussés. Le passage ne fut point forcé ; car il n'y aurait eu que les courtisans pour l'entreprendre : toute l'armée avait vu avec indignation qu'on s'en allât quand tout invitait à marcher en avant. Cette déconvenue était donc une bonne fortune ; le duc de Bar (René d'Anjou) et le duc d'Alençon, les comtes de Clermont, de Vendôme et de Laval, comme Jeanne et tous les autres capitaines, laissèrent voir la joie qu'ils en avaient²

On revint donc au plan de la Pucelle : et on le voit par une lettre qu'elle. écrit ce jour même, 5 août, aux habitants de Reims. Elle les rassure contre les craintes que leur devait inspirer la retraite du roi vers la Loire. Elle leur apprend le fait qui a suspendu ses progrès et trompé l'impatience de leur attente : le roi a conclu avec le duc de Bourgogne une trêve de quinze jours, à l'expiration de laquelle le duc lui doit rendre Paris. Elle convient que, malgré cette promesse, elle n'est point contente de trêves ainsi faites ; **et ne sais, dit-elle, si je les tiendrai, mais si je les tiens ; ce sera seulement pour garder l'honneur du roi.** Du reste, elle affirme qu'on n'abusera pas le sang royal, et qu'au terme de quinze jours l'armée sera prête à agir s'ils ne font la paix. Et pour ne laisser aucun doute sur le but vers lequel on marche ; elle date sa lettre **emprès un logis sur champ, au chemin de Paris**³.

¹ *Arrivée de Winchester et de ses troupes à Paris, le 25 juillet* : t. IV, p. 453 (Clém. de Fauquemberque). Bedford à Melun et à Corbeil : t. V, p. 453 (Clém. de Fauq.) : avec dix mille h. : t. IV, p. 382 (Monstrelet, II, 65) — dix à douze mille : *Chron.*, chap. LIX, et t. IV, p. 79 (J. Chartier).

Le roi à la Motte de Nangis : *Chron.*, et J. Chartier, *ibid.* — On y rapporte qu'il y resta tout un jour en bataille, et que le duc de Bedford, qu'on attendait, s'en retourna à Paris. Il faut l'entendre d'un bruit répandu, car Bedford se retrouvera le 7 à Montereau. — Clément de Fauquemberque dit que Bedford était parti de Paris le 4 août, et d'un autre côté, nous savons, par la date de la lettre de la Pucelle, que, le 5, Charles VII avait repris le chemin de Paris. Il semble bien difficile de placer tous les événements intermédiaires dans cette même journée du 4. Tout au plus le pourrait-on en supposant que Bedford, parti la veille de Paris, était à Melun le 4 au matin. Le roi a pu, l'apprenant, se porter jusqu'à La Motte de Nangis, et revenir dans la même journée vers Bray-sur-Seine. (Voy. ci-après.)

² *Le roi à Bray* : *Chron.*, chap. LIX et t. IV, p. 79 (J. Chartier) ; p. 188 (*Journal*).

³ *Lettre de Jeanne aux habitants de Reims* : voy. Append., n° VI. On voit par les extraits des délibérations du conseil de Reims les inquiétudes que donnait à la ville la marche incertaine du roi. Le 3 août on fait **écrire à Mgr de Reims que l'on a entendu dire qu'il veut délaïsser son chemin.... et aussi sa poursuite, qui (ce qui) pourroit estre la destruction du pays, attendu que les ennemis, comme on dit, sont forts.** (Varin, *Archives législ. de Reims*, Statuts, t. I, p. 741.) Le 4, on écrit à Laon et à Châlons pour leur communiquer ces inquiétudes et les démarches que l'on fait en conséquence auprès du roi. Le 11 août, nouvelle démarche auprès du roi, et invitation à Châlons et à Troyes de s'y associer. — Ces inquiétudes de Reims redoubleront quand se sera dissipé l'espoir que leur avait dû rendre la lettre de la Pucelle, et on en trouve de nouveaux témoignages au

Si le duc de Bourgogne devait, au terme de quinze jours, rendre Paris, il convenait sans doute d'être à portée de le recevoir : la trêve même qu'on venait de conclure faisait un devoir à la cour de se rapprocher de la capitale. Le roi reprit le chemin de Provins : le 7 il était à Coulommiers ; le 10, à la Ferté-Milon ; le 11, à Crespy en Valois. Ce brusque changement dans la marche de l'armée française alarma justement Bedford. Le régent y avait été pour quelque chose, si, comme on le peut croire, c'est lui qui avait envoyé les troupes que l'on a vues à Bray ; et lui-même s'était porté à Montereau-faut-Yonne, pour appuyer ce mouvement. Mais apprenant que le roi, loin de chercher à forcer le passage ; regagnait le Nord, il lui écrivit une lettre où ses appréhensions se cachent sous les termes du mépris et de l'insulte. Il écrit à **Charles qui se disait dauphin et ose maintenant se dire roi** ; et après lui avoir reproché ce qu'il entreprend tortionnairement sur la couronne du roi Henri, naturel et droiturier roi de France et d'Angleterre, et les moyens qu'il emploie pour abuser le, simple peuple, comme de **s'aider d'une femme désordonnée et diffamée, étant en habit d'homme et de gouvernement dissolu, et aussi d'un frère mendiant (frère Richard), apostat et séditieux ; tous deux, selon la sainte Écriture, abominables à Dieu** ; il ajoute qu'il le poursuit de lieu en lieu sans le pouvoir rencontrer, et lui offre cette alternative : ou de fixer un jour et un endroit pour une conférence à laquelle il pourra venir avec l'escorte de **la diffamée femme et apostat dessusdits et tous les parjures, et autre puissance** qu'il voudra ou pourra avoir ; mais à la condition qu'il s'agisse d'une paix **non feinte, corrompue, dissimulée, violée ni parjurée**, comme celle de Montereau, où le dauphin a fait assassiner Jean sans Peur ; ou de terminer promptement la querelle par les armes, afin d'épargner au pauvre peuple les malheurs de la guerre, et lui rendre ce repos **que tous rois et princes chrétiens qui ont gouvernement doivent querir et demander**¹.

Ce fut le 11, à Crespy en Valois, que le roi reçut cette lettre, et déjà Bedford était au voisinage (à Mitry près Dammartin), prêt à donner la bataille qu'il offrait, mais à une condition pourtant : c'est qu'on la vînt chercher dans ses lignes ; car il comptait sur l'impétuosité française pour qu'elle renouvelât à son profit les journées de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt. Ainsi provoqué, le roi vint à Lagny-le-Sec, poussant son avant-garde à Dammartin, et il envoya La Hire et quelques autres capitaines pour reconnaître la position des Anglais. Pendant toute la journée du 13, il y eut de fortes escarmouches autour de Thieux, en avant de l'armée anglaise. Mais tout se borna là : car les capitaines jugèrent que les Anglais s'étaient trop assuré l'avantage du terrain ; et Bedford, ne se voyant point autrement attaqué, se replia le soir même sur Paris pour chercher des renforts².

Ces hésitations des Anglais, ces défis suivis sitôt de la retraite, ne faisaient qu'encourager les villes à se donner au roi. Le roi les pressait d'ailleurs par ses

commencement de la campagne suivante, 15 mars, 19 avril 1430. Voy. Varin, *Archives législatives de Reims, Statuts*, t. I, p. 746.

¹ *Le roi à Coulommiers, le 7 août* : t. IV p. 21 (Gagny). — *La Chronique*, chap. LIX, et Jean Chartier (t. IV, p. 80) le font revenir à Château-Thierry la vigile de la Notre-Dame d'août (14 août). Cela est inadmissible. — *Lettre de Bedford* : t. IV, p. 382-385 (Monstrelet, II, 85).

² *La lettre de Bedford reçue par le roi à Crespy* : t. IV, p. 46 (Berri). — *Les Anglais à Mitry* : *Chron.*, chap. Lx, et t. IV, p. 80 (J. Chartier). — *Retraite de Bedford* : *La Chronique* (chap. LX) dit qu'il retourna à Paris ; — dedans Paris, t. IV, p. 190 (Journal). Il vaut mieux croire Berri, qui dit qu'il s'arrêta à Louvres (t. IV, p. 47).

messages. Revenu à Crespy, il envoya ses hérauts à Compiègne, à Beauvais, et il marchait lui-même vers la première de ces villes, quand il apprit que Bedford n'avait pas dépassé Louvres, d'où il ramenait, avec ses troupes, celles qu'il attendait. Il revint sur ses pas, et, arrivé à Baron, il envoya Loré et Xaintrailles s'assurer des mouvements de l'armée anglaise. Il ne fut pas longtemps sans recevoir d'eux la nouvelle qu'elle marchait sur Senlis, qu'ils l'avaient vue tout entière : mais quelque hâte que l'on fit, on arriva trop tard pour l'empêcher de franchir l'étroit passage de la rivière qui coule de Baron à Senlis (la Nouette) et de s'y établir près d'un lieu de favorable augure, l'abbaye de Notre-Dame de la Victoire. Il était soir ; après quelques escarmouches, les Français se logèrent près de Montépilloy¹.

Le lendemain, 15 août, malgré la solennité de la fête, tous s'attendaient à la bataille. La messe fut dite à la première heure ; et aussitôt chacun de monter à cheval et de se préparer au combat. L'armée s'était formée en trois corps : le premier sous le duc d'Alençon et le comte de Vendôme ; le second sous René d'Anjou, duc de Bar ; le troisième, formant l'arrière-garde, où était le roi avec le comte de Clermont et La Trémouille : les maréchaux de Boussac (Sainte-Sévère) et de Rais commandaient les ailes ; Graille, les archers. Il y avait en outre, pour faire escarmouche et subvenir à tout, une autre troupe qui ne devait pas avoir la moindre part à la journée : car elle avait à sa tête Dunois, La Hire et la Pucelle².

On marcha donc vers les Anglais ; mais ils restèrent immobiles dans leur position. Ils avaient passé la nuit à la fortifier avec leur industrie accoutumée. Protégés sur les derrières par la rivière et un étang et sur les côtés par de fortes haies d'épines, ils s'étaient barricadés de leurs charrois et couverts sur leur front par des fossés garnis de palissades. C'est là qu'ils attendaient l'attaque : les archers faisant la première ligne, tous à pied avec leurs pieux aiguisés fichés devant eux ; et derrière, les seigneurs à pied aussi, formant un seul corps de bataille, où dominaient, avec l'étendard de Saint-Georges, les deux bannières de France et d'Angleterre : car le régent combattait au nom des deux nations. La Pucelle, voyant qu'ils ne faisaient point mine de sortir, se vint mettre à l'avant-garde, et alla frapper de son étendard leurs retranchements ; mais ils ne répondirent à ce défi qu'en repoussant les plus hardis des assaillants. Vainement, pour les tirer dehors, la Pucelle fit-elle retirer tous ses gens jusqu'au corps de bataille ; vainement leur offrit-on de faire reculer toute l'armée elle-même, pour leur donner le loisir de se mettre aux champs et de se ranger. Ils s'obstinèrent à demeurer dans leur position, sans en sortir que pour des escarmouches : ils repoussaient les assaillants, qui, revenant en plus grand nombre, provoquaient à leur tour une sortie plus nombreuse ; et vers la fin, la mêlée fut telle qu'au milieu d'un nuage de poussière on ne se distinguait plus, Français ou Anglais³.

¹ *Hérauts du roi à Compiègne, à Beauvais* : *Chron.*, chap. LX ; t. IV, p. 80 (J. Chartier). — *Retour de Bedford* : t. IV, p. 47. (Berri). — *La Chronique* (chap. LX) et le *Journal* (t. IV, p. 190) disent que les troupes qu'il joignit à son armée sont les croisés de Winchester ; mais on a vu qu'il les avait déjà menés avec lui à Melun et à Montereau. — *Position des Anglais et des Français* : t. IV, p. 433 (Lefebvre Saint-Remi) ; *Chron.*, *l. I.*, et t. IV, p. 82 (J. Chartier), et 92 (*Journal*).

² *Chron.*, *l. I.*, et t. IV, p. 193 (*Journal*) ; cf. p. 434 (Lefebvre Saint-Remi), p. 387 (Monstrelet, II, 66).

³ *Ligne de défense des Anglais* : *Chron.*, *l. I.*, et t. IV, p. 22 (Cagny) ; p. 83 (J. Chartier) ; p. 386 (Monstrelet) ; P. Cochon, *Chron. norm.*, chap. XLIX. — *La Pucelle frappant les*

Avant que les choses en vinsent à ce point, La Trémouille s'était laissé séduire par ce simulacre de bataille. Il s'avança, monté sur un coursier superbe et richement paré, et, la lance au poing, il donna des éperons et fondit sur l'ennemi. Mais son cheval tomba et le fit rouler parmi les Anglais. On s'empressa de l'en tirer, et l'aventure aurait pu lui être fatale : car ce n'était point tournois de chevalerie. Il y avait en jeu des haines nationales : **et n'étoit homme**, dit Monstrelet, **de quelque état qu'il fût, qui fût pria à finances : ains** (mais) **mettoient tout à mort sans pitié ni miséricorde**¹.

Le roi, voyant que les Anglais ne sortiraient pas, s'en revint le soir à Crespy. La Pucelle, le duc d'Alençon et tout leur corps d'armée passèrent la nuit sur le champ de bataille ; et le lendemain de grand matin, pour éprouver si l'ennemi, les voyant moins nombreux, ne se déciderait point à les poursuivre, ils se reculèrent jusqu'à Montépilloy. Mais les Anglais ne songèrent à profiter de ce mouvement que pour opérer leur retraite plus à l'aise. Vers une heure, la Pucelle fut informée qu'ils avaient repris le chemin de Senlis et marchaient droit sur Paris. Il était trop tard pour les suivre. Elle vint donc à Crespy rejoindre le roi².

Rien ne devait plus arrêter le mouvement qui ramenait les villes à Charles VII. Les hérauts qu'il avait envoyés à Compiègne, à Beauvais, y recevaient le meilleur accueil. À Beauvais, le peuple ne le vit pas plus tôt, portant les armes royales, qu'il se mit à crier : **Vive Charles, roi de France !** et chanta le *Te Deum*, au grand déplaisir de l'évêque-comte, Pierre Cauchon, partisan déclaré des Anglais. Le peuple proclama que tous ceux qui ne voudraient pas se soumettre au roi pourraient s'en aller, et il les laissa emporter leurs biens. Mais Cauchon ne pouvait emporter son évêché et sa seigneurie. Il emporta sa haine, qu'on retrouvera plus tard.

Le 17, le roi reçut à Crespy, où il était encore, les clefs de Compiègne. Il s'y rendit le lendemain et fut accueilli avec de grands honneurs. Il voulait donner la capitainerie de cette ville à La Trémouille. Mais Compiègne, placée par son adhésion à Charles VII entre les convoitises du duc de Bourgogne et les haines des Anglais, avait besoin d'avoir chez soi un bon officier, qui la sût défendre. Les bourgeois demandèrent à Charles VII d'y maintenir un brave gentilhomme de Picardie nommé Guillaume de Flavi, qu'ils avaient pris pour capitaine. La

palissades anglaises, etc. : t. IV, p. 22 (Cagny) ; cf. *Chron.*, l. I., et t. IV, p. 84 (J. Chartier) ; p. 194 (*Journal*).

¹ *Aventure de La Trémouille : Le seigneur de La Trémouille, qui estoit bien joly et monté sur un grand coursier, voulut venir aux escarmouches*, etc. *Chron.*, chap. LX, et t. IV, p. 19 (*Journal*). — *Point de quartier* : t. IV, p. 389 (Monstrelet, II, 66 : il porte le nombre des morts à 300). Les Écossais de l'armée du roi joignaient leurs haines à celles des Français contre les Anglais ; cf. *ibid.*, p. 388.

² Lefebvre Saint-Remi, historien bourguignon, dit que les Français battirent en retraite devant les Anglais en cette journée (t. IV, p. 435), et il semble avoir pour lui Jean Chartier qui dit : **Le lendemain matin, environ dix heures, se deslogea l'ost desdit François, et s'en alla à Crespy, en Valois, et aussitost s'en retournèrent lesdits Anglais à Paris** (t. IV, p. 84). Mais le vrai sens du mouvement des Français est indiqué par P. de Cagny (t. IV, p. 23), et par le rédacteur du *Journal du siège* (t. IV, p. 196). Lefebvre Saint-Remi lui-même confirme, contre sa propre assertion, l'opinion que nous avons suivie, quand il dit que, plusieurs voulant poursuivre les Français, le régent ne le voulut pas souffrir **pour le doute des embusches**. Monstrelet (II, 68) se borne à dire qu'ils **se deslogèrent les uns de devant les autres sans plus rien faire**, t. IV, p. 389. Il ne se serait pas exprimé de la sorte, si les Français s'étaient retirés par peur des Anglais.

Trémouille eut le titre, mais Guillaume de Flavi, sous le nom de lieutenant, garda la charge avec tous ses pouvoirs¹.

Avant de quitter Crespy pour se rendre à Compiègne, Charles VII avait ordonné au comte de Vendôme et aux maréchaux de Boussac et de Rais de marcher sur Senlis. Les habitants n'eurent garde de résister à une armée devant laquelle ils venaient de voir Bedford battre en retraite. Ils accueillirent Vendôme, qui en demeura gouverneur. La nouvelle en arriva au roi à Compiègne, en même temps que l'annonce de l'adhésion si enthousiaste de Beauvais².

Il vit aussi arriver à Compiègne les ambassadeurs qu'il avait envoyés au duc de Bourgogne, et bientôt ceux du duc lui-même. Les quinze jours de la trêve finissaient. Paris n'était pas rendu ; et il était trop clair que le duc de Bourgogne, en eût-il la volonté, n'était pas en mesure de le rendre. Le roi, ainsi déçu : ne pourrait-il pas vouloir se dédommager à ses dépens ? Sa marche de Crespy sur Compiègne, quand Compiègne se donnait d'elle-même, semblait trahir la secrète pensée d'aller prendre Paris à Lille ou à Gand. Il y avait donc au moins des ménagements à observer ; et la plupart des conseillers du duc inclinaient franchement à la paix : mais le duc lui-même était trop circonvenu par les agents de Bedford. Le régent sut le retenir par de fortes remontrances ; et le duc se borna à envoyer au roi Jean de Luxembourg et l'évêque d'Arras pour lui donner de belles paroles. Ils réussirent à faire proroger la trêve jusqu'à Noël. Le duc promettait toujours de livrer Paris ; mais en attendant, c'était lui qui devait recevoir du roi Compiègne pour tout le temps de la trêve³.

Le roi était là depuis cinq jours, recevant la soumission d'une foule de places du voisinage : Creil, Pont-Sainte-Maxence, Choisy, Gournai-sur-Aronde, Chantilly, etc. ; et il aurait pu, sans ces négociations avec le duc de Bourgogne, amener à lui les villes les plus considérables de la Picardie : Saint-Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville ; car la plupart des habitants d'icelles, dit l'historien bourguignon Monstrelet, étoient tout prêts de le recevoir à seigneur, et ne désiroient au monde autre chose que de lui faire obéissance et pleine ouverture. Mais la Pucelle ne le voyait pas sans chagrin oublier, parmi ces soumissions volontaires, la ville sans laquelle la possession des autres n'avait rien de durable ni d'assuré. Pour le tirer de sa fausse quiétude, elle fit ce qu'elle avait fait à Gien pour l'entraîner au voyage de Reims. Elle ne prit conseil de personne. Elle appela le

¹ *Beauvais* : *Chron.*, chap. LX, et t. IV, p. 190 (*Journal*) ; — *Compiègne* : *Chron.*, chap. LXI, et t. IV, p. 23 (Cagny) ; p. 47 (Berri) ; p. 80 (J. Chartier) ; p. 196 (*Journal*).

² *Senlis* : mêmes auteurs.

³ *Négociation avec le duc de Bourgogne* : Charles VII avait envoyé au duc de Bourgogne son chancelier l'archevêque de Reims, les sires d'Harcourt, de Dampierre et de Gaucourt, etc. Il déclarait par leur organe qu'il était disposé à faire des réparations (pour le crime de Montereau), même plus qu'il ne convient à une majesté royale. (Monstrelet, II, 67.) — *Dispositions favorables des conseillers du duc* : *ibid.* — *Et mesmement ceux de moyen et de bas estat y estoient si affectés, que dès lors ils s'empressoient autour du chancelier pour obtenir de lui des grâces, des lettres de remission, comme si le roi fût pleinement en sa seigneurie. Ibid.* — *Efforts du régent pour le retenir* : *ibid.*, 69. — *Ambassade du duc au roi* : *ibid.* — *Trêves* : *ibid.*, et *Procès*, t. IV, p. 47 (Berri) ; cf. dom Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. IV, p. 133 et suiv., et *Preuves*, n° 70. — ...*Auquel, par traité fait audit Compiègne, le 28 dudit mois d'aoust [1429] avoit esté accordé trêve jusques au jour de Noël, prorogée depuis de trois mois, pendant laquelle, la dicte ville de Compiègne seroit mise ès mains dudit duc ou de ceulx qui seroient pour ce par lui commis.* T. V, p. 174. (Mémoire à consulter sur Guill. de Flavy, rédigé seulement vers le temps de Henri II, mais sur des documents authentiques.)

duc d'Alençon et lui dit : **Mon beau duc, faites appareiller vos gens et ceux des autres capitaines ; je veux aller voir Paris de plus près que ne l'ai vu**¹.

Le mardi 23 août, la Pucelle et le duc d'Alençon partirent en effet de Compiègne avec une nombreuse troupe d'hommes d'armes. Ils rallièrent en passant une partie de ceux qui étaient demeurés à Senlis, et le vendredi suivant, 26, ils se logeaient à Saint-Denis. Le roi, sous peine de rester presque seul à Compiègne, était bien forcé de les suivre, car tous les voulaient rejoindre. Il vint donc jusqu'à Senlis d'abord, **à grand regret**, dit l'historien du duc d'Alençon : **et sembloit qu'il fût conseillé au contraire du vouloir de la Pucelle, du duc d'Alençon et de ceux de leur compagnie**².

Au moment où le roi hésitait à se rapprocher de Paris, Bedford n'osait plus y rester, craignant le soulèvement, non point tant de la ville que de la Normandie. À Paris, les haines civiles lui donnaient encore, dans le parti bourguignon des auxiliaire : contre les Armagnacs. Mais la Normandie n'était point travaillée des mêmes passions s l'empire des Anglais y était devenu une domination étrangère. L'exemple de Beauvais, puis d'Aumale, montrait au régent la défection gagnant de proche en proche ; et il savait aux frontières de cette province le connétable, qui, exclu du voyage de Reims, brûlait de montrer ce qu'il pouvait à lui seul. Il laissa donc pour garder Paris Louis de Luxembourg, évêque de Théroutanne, son chancelier de France, un chevalier anglais, nommé Radley, avec environ 2.000 Anglais, et L'Isle-Adam avec ses Bourguignons ; et il partit pour Rouen³.

Les représentants de Bedford, à Paris, ne négligèrent rien pour assurer la défense de la ville. Le 20, le jour où la Pucelle et le due d'Alençon arrivaient à Saint-Denis, le chancelier L. de Luxembourg réunit en la chambre du parlement tous les membres du corps, l'évêque et le prévôt de Paris, les maîtres des comptes, les prieurs des couvents, les curés des paroisses, etc., et leur fit renouveler le serment de fidélité qu'ils avaient déjà prêté en présence de Bedford, et tout récemment encore avant son départ. Puis il commit deux magistrats pour aller dans les couvents et les églises recevoir pareil serment des clercs, tant réguliers que séculiers. En même temps les chefs de quartiers s'occupaient de fortifier ; chacun dans se section, les portes, les boulevards de la ville et le maisons qui étaient sur les murs. On y mettait les canons en batterie ; on y disposait des tonnes pleines de pierres ; on réparait les fossés, on établissait de nouvelles barrières au dedans et au dehors. Il fallait des hommes pour donner force à ces dispositions : on excitait lé peuple en faisant appel à la haine et à la peur. On digit que le prétendu rai avait promis d'abandonner à ses gens Paris tout entier, hommes et femmes ; grands et petite, et que son intention était de passer lit charrue sur la ville : **ce qui n'est pas**, dit l'honnête

¹ *Soumission des places de l'Île-de-France* : t. IV, p. 391 (Moustrelet, II, 70). — A Abbeville, le maire et les échevins mettent en prison deux hommes qui avaient outragé le nom de la Pucelle, t. V, p. 143. — *Départ de Compiègne* : t. IV, p. 24 (Cagny).

² *Ibid.*, p. 25. C'est sans aucun fondement que P. Cochon, dans sa *Chronique normande*, chap. LI, porte à trente ou quarante mille hommes les troupes menées par le roi devant Paris. Le bourgeois de Paris est aussi fort suspect d'exagération quand il compte douze mille hommes, ou plus, à l'assaut du 8, t. IV, p. 464.

³ *Bedford en Normandie* : *Chron.*, chap. LXI, et t. IV, p. 25 (Cagny) ; p. 47 (Berri) ; p. 87 (J. Chartier) ; p. 197 (*Journal*) ; P. Cochon, *Chron. norm.*, chap. XLIX. — *Richemond en Normandie* : t. IV, p. 377 et 391 (Monstrelet, II, 63 et 70) : [Bedford] **s'en alloit en Normandie pour combattre le connestable, lequel vers Évreux travilloit fort le pays.**

greffier du parlement, auquel on doit ces détails ; mais le peuple, en pareil cas, croit tout sans raisonner¹.

Le duc d'Alençon avait commencé par inviter les échevins à recevoir le roi, et il avait fait jeter des proclamations dans la ville pour agir sur le peuple. Mais on lui répondit comme il pouvait l'attendre de ceux qui commandaient au nom des Anglais, et on l'engagea à s'abstenir de pareilles démarches. Il en vint donc aux armes, et il ne se passait pas de jour qu'il n'y eût deux ou trois escarmouches aux portes de Paris, sur un point ou sur un autre, et notamment auprès d'un moulin qui s'élevait entre la porte Saint-Denis (du temps) et la Chapelle. La Pucelle assistait à ces escarmouches et examinait avec grande attention la situation de Paris, afin de voir où donner l'assaut. Mais l'assaut ne pouvait Bedonner tant que le roi n'amenait pas le reste des troupes. Les messages qu'on lui envoyait restant sans réponse, le duc d'Alençon vint lui-même à Senlis, le 2, puis sa démarche n'ayant pas eu plus de résultat, le 5 septembre, et cette fois il fit tant que le roi se mit en route et vint, le mercredi 7, dîner à Saint-Denis. Son arrivée fut saluée comme une victoire. On ne doutait plus du succès, après avoir triomphé de cette étrange résistance ; et il n'y avait personne qui ne dît dans l'armée : **Elle mettra le roi dedans Paris, si à lui ne tient**².

Dès que le duc d'Alençon eut rapporté l'assurance que le roi venait, la troupe, logée à Saint-Denis, alla s'établir à la Chapelle (le 6). Le jour même de son arrivée (le 7) il y eut une plus forte escarmouche ; et les Parisiens, se figurait que dès ce jour on voulait prendre la ville, s'applaudissaient comme d'un triomphe du résultat de la lutte. Ils étaient fiers surtout d'avoir tenu contre **cette créature qui étoit en forme de femme avec eux, que on nommoit la Pucelle. Que c'étoit, Dieu le sait**, dit le Bourgeois de Paris³.

L'assaut qu'on ne songeait point à donner ce jour-là fut tenté plus sérieusement le lendemain.

C'était encore un jour de fête (la Nativité) : mais la Pucelle ne croyait pas que ces jours fussent moins propices à la sainte mission qu'elle avait reçue. Et si, comme elle le dit dans son procès, les seigneurs, qui eurent la pensée d'attaquer Paris ce jour-là ne voulaient faire encore **qu'une escarmouche ou une vaillance d'armes**, elle était décidée **d'aller outre** et de les entraîner après elle au delà des fossés. fis partirent à huit heures de la Chapelle, divisés en deux corps, les uns qui devaient attaquer, les autres demeurer en observation pour prévenir les sorties et couvrir les assaillants. Ceux-ci allèrent se loger derrière une forte butte (le marché aux Pourceaux, depuis butte des Moulins ou butte Saint-Roch), d'où ils pouvaient surveiller la porte Saint-Denis. Les autres se dirigèrent vers la porte Saint-Honoré, et dès l'abord ils enlevèrent le boulevard qui la protégeait. La Pucelle, tenant à la main son étendard, se jeta avec les plus hardis dans les fossés de la place, et elle y soutint un vif combat. Pierriers, canons, coulevrines, étaient dirigés contre les

¹ *Préparatifs de défense à Paris* : t. IV, p. 454, 455 (Mém. de Fauquemberque) ; p. 463 (Bourgeois de Paris).

² T. IV, p. 25, 26 (Cagney). — Le moulin dont il est question était, selon toute apparence, sur la hauteur où s'élève aujourd'hui l'église de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.

³ *Attaque du 7 septembre* : **Ils la cuidoient prendre, mais peu y conquestèrent, si ce ne fut douleur, honte et meschef ; car plusieurs furent navrés (blessés) pour toute leur vie qui, par avant l'assaut, étoient tous sains, mais fol ne croit jà tant qu'il prend. Pour eux le dis qui estoient pleins de si grand malheur et de si malle créance. Et le dis pour une créature qui estoit en forme de femme avec eux, que on nommoit la Pucelle. Que c'estoit, Dieu le sait.** T. IV, p. 484.

assaillants sans qu'ils pussent arriver aux murailles. Ils avaient bien franchi le premier fossé, qui était à sec, et le dos d'âne ; mais au revers ils avaient trouvé le second fossé rempli d'eau. Jeanne, quoique surprise, ne s'en rebuta point, et, tout en sommant la ville de se rendre, elle donnait ordre d'apporter des fagots qu'elle faisait jeter dans le fossé pour le combler, quand elle fut frappée à la cuisse d'un trait d'arbalète. Il était soir ; et cependant Jeanne, toute blessée qu'elle fût, demeurait là : elle continuait de faire combler le fossé, et pressait les soldats de courir aux murs, leur disant que la place serait prise. Et en effet l'émotion était grande dans le peuple. Dès le commencement de l'assaut, on avait vu des gens criant par la ville que tout était perdu, que les ennemis étaient entrés dans Paris, que chacun se retirât songeant son salut : et la multitude, que les prédicateurs haranguaient dans les églises, s'enfuyait en désordre. On rentrait dans les maisons, on fermait les portes. Mais l'assaut durait depuis midi ; et les capitaines, voyant les troupes lasses et Jeanne blessée, résolurent de le suspendre. Vaille, ment elle insistait, refusant de quitter la place ; ils rappelèrent les troupes. Quant à elle, il fallut que le duc d'Alençon, Gaucourt et d'autres vinssent la prendre de force et la missent à cheval pour la ramener à la Chapelle : et elle, sous le feu des canons qui, de la porte Saint-Denis, la poursuivaient de leurs boulets jusque par delà saint-Lazare, elle ne cessait de protester, affirmant que la place eût été prise¹.

Jeanne comptait bien encore qu'elle le serait. Le lendemain, quoique blessée, elle se leva de grand matin, et, faisant appeler le duc d'Alençon qui était toujours comme l'interprète de ses volontés dans le commandement, elle le pria de faire sonner les trompettes et monter à cheval pour retourner devant Paris, promettant de n'en point partir qu'elle n'eût la ville. Le duc d'Alençon et plusieurs autres ne demandaient pas mieux et leur espoir n'était pas sans fondement. Quoique dominée par les Anglais, la ville était loin d'être unanime dans le parti bourguignon, et l'on vu le trouble excité la veille, moins par l'assaut peut-être qu'à l'occasion de l'assaut. Au milieu de ces alarmes vraies ou fausses, il n'eût pas été difficile, il était encore possible de forcer la place. Et ce n'était pas seulement une multitude cédant à la peur : c'étaient les plus nobles de la chevalerie, qui regardaient la venue de la Pucelle comme un signal de se rallier au roi. Au moment où le duc d'Alençon donnait l'ordre de revenir sur la ville, le baron de Montmorency et 50 ou 60 gentilshommes vinrent de Paris se joindre à la compagnie de la Pucelle. Mais comme ils approchaient des murailles, pleins

¹ *L'assaut du 8 septembre* : Interrogée se quant elle ale devant Paris, se elle l'eust par révélation de ses voix de y aller : respond que non ; mais à la requeste des gentils hommes qui vouloient faire une escarmouche ou une vaillance d'armes ; et avoit bien entencion d'aller oultre et passer les fossés. T. I, p. 147 (Interrog. du 13 mars), Cf. p. 250. — *Porte Saint-Honoré* : L'ancienne rue des Remparts, près le théâtre Français, indiquait le voisinage des remparts en cet endroit. — *Particularités de l'assaut* : *Chron.*, chap. LXI, et t. IV, p. 26 (Cagny), p. 87 (J. Chartier) ; p. 198 (*Journal*) ; p. 457 (Clem. de Fauquemberque) : Et hastivement plusieurs d'iceulx estans sur la place aux Pourceaux et environs près de ladicte porte (Saint-Honoré), portant longues bourrées et fagots, descendirent et se boutèrent ès premiers fossés, esquels point n'avoit d'eaue, et gettèrent lesdites bourrées et fagots dedans l'autre fossé prochain des murs, esquele avoit grant eaue. Et à celle heure y ot dedans Paris gens affectée ou corrompus, qui eslevèrent une voix en toutes les parties de la ville de ça et de là les pons, crians que tout estoit perdu, etc. Cf. le Bourgeois de Paris (t. IV, p. 465, 466), qui rappelle Judith et Holopherne (la Pucelle pour lui n'est pas Judith). On peut laisser à sa charge toute une moitié de la sommation qu'il prête à la Pucelle. Cf. t. I, p. 148.

d'ardeur, René d'Anjou et le comte de Clermont vinrent au nom du roi inviter la Pucelle à retourner vers lui à Saint-Denis ; ordre était donné en même temps au duc d'Alençon et aux autres capitaines de s'en venir aussi et d'amener la Pucelle¹.

Ils obéirent, la douleur dans l'âme. Mais en s'éloignant de la place, ils ne perdaient point l'espérance d'y revenir par un autre chemin. Le roi avait cédé peut-être à la crainte de renouveler contre de trop forts obstacles un assaut malheureux. Or le duc d'Alençon avait fait jeter un pont sur la Seine à Saint-Denis. On pouvait passer la rivière et attaquer brusquement la ville par un côté où elle ne craignait pas. Le roi ne s'expliqua point sur ce projet ; mais dans la nuit suivante (du vendredi au samedi), il fit détruire le pont. C'était assez déclarer qu'il ne voue plus attaquer Paris d'aucune manière. Il demeura quelques jours encore à Saint-Denis. **Il s'y fit introniser, selon l'usage**, dit Thomas Basin. Mais il semblait qu'une fois investi de tous les symboles de la royauté il pût sans inconvénient en abandonner tous les gages. Il tint plusieurs conseils : il y pourvut au gouvernement des pays récemment réunis. n les confia au comte de Clermont, et laissa à Saint-Denis le comte de Vendôme et le sire de Culan, amiral de France, avec des forces capables de surveiller momentanément, mais non plus de menacer Paris. Évidemment il ne s'agissait plus que de protéger le roi dans sa retraite. Il partit le 13².

Quand la Pucelle vit que par aucune raison elle ne l'en pouvait plus empêcher, elle vint dans l'abbaye de Saint-Denis, et déposa ses armes en offrande devant l'image de la sainte Vierge et les reliques du saint patron du royaume : pieux hommage à celui qu'on invoquait dans les batailles, **pour ce que c'est le cry de France**, dit-elle ; et en même temps protestation muette contre une résolution qui désarmait le roi. Mais elle-même elle ne le quittait point, parce que moins que jamais elle devait croire sa mission terminée. Elle le suivit donc, pleine de tristesse, dans un chemin si différent de celui où elle le conduisait naguère. Naguère on marchait en avant, et chaque pas était marqué par un triomphe qui acheminait vers la libération du royaume : maintenant on se retirait de cette capitale où Jeanne avait compté introduire son roi couronné ; et la retraite se faisait avec une telle précipitation, que parfois elle aurait pu sembler une fuite. On passe non par les villes qu'il eût fallu rallier encore, mais par celles dont la soumission promettait un plus sûr passage : Lagny, Provins, Bray : cette fois les Anglais n'étaient plus là pour fermer la route. Sens refusait d'ouvrir ses portes : on passa l'Yonne à gué, près de la ville, et l'on revint enfin par Courtenay,

¹ *Nouveau projet d'attaque*, etc. : t. IV, p. 27 (Gagny). Monstrelet (II, 70), qui doit être moins bien informé, mentionne la soumission du sire de Montmorenci pendant le séjour du roi à Compiègne (*Procès*, t. IV, p. 391).

² *Pont de Saint-Denis* : t. IV, p. 28 (Cagny). — Intronisation à Saint-Denis, et Th. Basin, *Histoire de Charles VII*, liv. II, chap. XIII. — On a accusé Perceval de Cagny de partialité, mais il n'est pas le seul qui ait ainsi jugé l'affaire de Paris. Berri rapporte à La Trémouille l'ordre de renoncer à l'attaque (t. IV, p. 47). Le *Journal du siège d'Orléans* dit : **Et certes aucuns dirent depuis que se les choses se feussent bien conduites, qu'il y avoit bien grante apparence qu'elle en fust venue à son vouloir ; car plusieurs notables personnes estans lors dedans Paris, lesquels cognoissoient le roi Charles, septième de ce nom, estre leur souverain seigneur, lui eussent fait plainière ouverture de sa principale cité de Paris**. T. IV, p. 200. Et P. Cochon dans sa *Chronique normande* (chap. LI) : **Et croy que ils eussent Baigné la dicte ville de Paris, si l'on les eust laissié faire**. T. IV, p. 343. Cf. *Chron.*, chap. LXI et LXII.

Château-Regnart et Montargis, à Gien, d'où l'on était parti en un bien autre appareil trois mois auparavant (21 septembre)¹.

Quelle était la cause de ce départ précipité du roi, -et quelles raisons pouvait-on alléguer dans ses conseils pour l'amener à cette retraite, quand celle qui avait délivré Orléans, vaincu l'Anglais et accompli le voyage de Reims, selon qu'elle l'avait prédit, contre toute apparence, continuait de dire qu'elle mettrait le roi dans Paris ? Ce qu'on alléguait, c'étaient les promesses du duc de Bourgogne, que l'on affectait toujours de croire. Mais ne valait-il pas mieux prendre Paris sans le duc que par le duc ? Oui, sans doute, de l'aveu de tout le monde, à l'exception toutefois de ceux qui dominaient dans les conseils du roi. Prendre Paris sans le duc de Bourgogne, c'était le prendre par la seule force de la Pucelle et de l'armée ; c'était faire passer aux capitaines toute l'importance que se donnaient les favoris : car il ne suffisait pas de le prendre, il le fallait garder ; il eût des fallu que le roi fût dès lors ce qu'il devint plus tard, qu'il entrât sérieusement dans la conduite de son gouvernement ; et, pour cela, il avait besoin d'autres hommes. Prendre Paris par le duc de Bourgogne, c'était peut-être le lui laisser ; mais on acquérait la sécurité sans contracter l'obligation d'agir, et le roi pouvait continuer plus à l'aise la vie qu'il menait dans ses châteaux de la Loire. Le choix des courtisans fut donc bien vite arrêté. C'était à leur corps défendant, et comme sous la contrainte de la Pucelle, qu'ils avaient laissé le roi aller de Compiègne à Senlis, et de Senlis à Saint-Denis : l'accident qui avait fait suspendre l'assaut avait été pour eux une trop bonne occasion d'y renoncer. On partit, sans vouloir se dire que partir après une attaque sans résultat, c'était en faire un véritable échec : c'était exalter dans Paris les ennemis du roi, et mettre le duc de Bourgogne, l'eût-il voulu, dans l'impossibilité de lui donner la ville. Et on le vit bientôt. Le duc de Bourgogne, muni du saufconduit du roi, vint à Paris (29 septembre), traversant tout le pays repris par les Français, salué au passage par le chancelier de France et le comte de Clermont, commandant des troupes françaises en ces parages ; et il répondit à ces avances en resserrant son alliance avec Bedford. Bedford lui duna en une fois l'investiture de la Champagne et la lieutenance du royaume, c'est-à-dire la charge de reprendre Reims et de garder Paris, ne retenant pour lui-même que le gouvernement de la Normandie ; et las Anglais, qui avaient craint même pour cette province, en prirent de nouveau à espérer la conquête de la France².

Cette retraite devait avoir une autre conséquence fâcheuse ; puis il semble qu'au gré des courtisans ce fût encore une bonne fortune : c'était de compromettre l'autorité de la Pucelle. Jeanne avait dit qu'elle était envoyée pour délivrer Orléans, faire sacrer le roi à Reims, le mener à Paris et chasser les Anglais du royaume. On l'avait volontiers laissée dé, livrer Orléans ; on l'avait suivie de mauvaise grâce jusqu'à Reims, et par contrainte jusqu'à Paris. Si on entrerait à

¹ *Le cry de France* : t. I, p. 179. — *Retraite du roi* : t. IV, p. 29 (Cagny) ; p. 48 (Berri) ; p. 89 (J. Chartier) ; p. 201 (*Journal*).

² *Le duc de Bourgogne à Paris* : Monstrelet, II, 73 ; Bourgeois de Paris, p. 398 (Édit. Buchon) ; cf. *Procès*, t. IV, p. 48 (Berri), et p. 201 (*Journal*) ; Godefroy, *Vie de Charles VII*, p. 332 (*Abrégé chronol.*, 1400-1467) ; P. Cochon, *Chronique normande*, chap. LII. — *Lieutenance du royaume* : *Registres du parlement*, t. XV, (Archives imp.). L'investiture de la Champagne au duc de Bourgogne fut ratifiée par le conseil l'année suivante, au moment de rentrer en campagne (9 mars 1430). Rymer, t. X, p. 454. Sur cette opposition constante du parti dominant à la Pucelle, voy. M. J. Quicherat, *Aperçus nouveaux*, § 4, p. 30 et suiv.

Paris comme à Reims, il faudrait donc lui obéir encore quand elle voudrait ne laisser aucun repos que l'Anglais ne fût chassé de France. Il était plus que temps de s'arrêter, si on ne voulait être jeté dans le mouvement de cette grande guerre. L'échec de Paris mettait en doute une parole que le peuple tenait pour prophétique, et dispensait de lui céder à l'avenir. À voir comme les ennemis triomphent de cet échec, on peut deviner combien les esprits dans le camp du roi pouvaient être ébranlés. Elle leur avait promis, dit le faux Bourgeois, que sans aucune faute ils gagneraient celui qui assaillit la ville de Paris, par force, et qu'elle y avait celle nuit, et eux tous, et qu'ils seraient enrichis des biens de la cité... Mais Dieu qui mue, la grande entreprise d'Holopherne par une femme nommée Judith, ordonna par sa pitié autrement qu'ils ne pensoient. Il n'est pas besoin, je suppose, de répondre aux allégations du Bourgeois. Elle disait aux siens que la place serait prise ; mais à une condition, c'est qu'on persévérât. Pour prendre aussi une comparaison dans la Bible, elle n'avait pu dire que devant son étendard les murs de Paris crouleraient comme ceux de Jéricho devant l'Arche ; mais qu'on allât à l'assaut, qu'on n'eût aucun effort, et que Dieu aiderait. À Orléans aussi, devant les Tourelles, les capitaines voulaient se retirer après sa blessure : elle les retint, et la bastille fut prise. Si à Paris on eût fait de même, on aurait eu, tout permet de le croire, semblable succès. L'affaire de Paris ne prouve donc rien contre la Pucelle et sa mission. Sa mission était d'y mener le roi, pourvu qu'il n'y fit point obstacle. Ses voix lui avaient marqué ce but ; même après son échec, elles lui commandaient (c'est Jeanne qui le déclare) de persévérer en demeurant à Saint-Denis ; mais elles ne lui avaient pas révélé qu'on y entrerait, quoi qu'on fit, ni que l'assaut dût réussir ou échouer. C'est à ceux qui l'arrêtèrent quand elle disait d'aller en avant, et le lendemain quand elle voulait renouveler la tentative, c'est à ceux-là de répondre de l'échec¹.

Le retour du roi à Gien eut les suites que l'on pouvait prévoir. Il affecta bien de ne pas délaisser les pays qu'il ouvrait à l'ennemi par sa retraite. Il écrivit, dès son arrivée à Gien, aux habitants de Troyes qu'il avait donné ordre à Vendôme de venir à leur aide. Mais plus d'une ville se trouvait compromise, et l'armée dont il aurait eu besoin pour y veiller n'existait déjà plus. Le duc d'Alençon s'en alla en sa vicomté de Beaumont, où l'attendait sa femme ; les autres capitaines, chacun en son gouvernement².

Jeanne était demeurée auprès du roi, presque seule, et fort triste de l'inaction où elle était réduite. Cependant le duc d'Alençon, qui partageait si complètement ses vues, revint bientôt s'offrir pour l'en tirer. Il avait réuni des hommes d'armes, et proposait d'entrer en Normandie par les marches de la Bretagne et du Maine, pourvu qu'on lui donnât la Pucelle : car selon qu'elle serait ou ne serait pas avec lui, sa troupe allait bientôt se grossir ou se dissoudre. Les circonstances paraissaient favorables. Les Français avaient dans le pays des partisans : Étrépagney, Torcy, venaient de leur être livrés. On refusa. L'archevêque de Reims, La Trémouille et le sire de Gaucourt, qu'on trouve toujours sur le chemin

¹ *Impression de l'échec de Paris* : t. IV, p. 466 (Bourgeois de Paris). — Ce qu'on dit Jeanne d'Arc : *Et ne fut centre ne par le commandement de ses voix*. T. I, p. 169. Cf. p. 147. — *Saint-Denis* : *Quod vox dixit si quod maneret apud villam Sancti Dionysii in Francia ; ipsaque Johanna ibi manere volebat ; sed contra ipsius voluntatem Domini eduxerunt eam*. *Ibid.*, p. 57.

² *Lettre du roi aux habitants de Troyes* (23 septembre), t. V, p. 145 (extrait des registres de la ville). Avec cette lettre est mentionnée une lettre de Jeanne écrite la veille, où elle annonce aux habitants qu'elle a été blessée devant Paris.

de Jeanne pour lui faire obstacle, ne voulurent à aucun prix consentir à cette réunion du duc d'Alençon et de la Pucelle. Le duc, ils le sentaient bien, aurait gagné en importance tout ce qu'il eût ajouté à la fortune du roi. L'historien Perceval de Cagny a bien le droit de mettre à la charge du conseil les conséquences de cette résolution, et de flétrir cette résistance délibérée à la grâce dont la Pucelle était la messagère (octobre 1429)¹.

Le roi allait donc promenant ses loisirs en Touraine, en Poitou, en Berri, et, pendant ce temps-là tout était en proie dans le pays qu'il avait abandonné. La garnison qu'il avait laissée à Saint-Denis s'était repliée sur Senlis ; les Anglais, se jetant sur la ville, la pillèrent, et, sans crainte du sacrilège, ils emportèrent, comme en trophée, ces armes que la Pucelle avait déposées dans l'église de l'abbaye. Le reste de la contrée ne fut guère plus épargné : ces riches campagnes furent ruinées, les villes mises à rançon. On leur voulait faire sentir ce qu'il en éditait d'abandonner si légèrement les Anglais pour nu rut impuissant à les défendre. Et, en effet, on eût pu croire le pays entièrement délaissé. Le comte de Clermont, lieutenant du roi, s'en allait veiller à ses propres domaines ; le comte de Vendôme, substitué à sa charge, avait déjà bien assez de garder ; le Maréchal de Bouette vint, il est vrai, amenant 1.000 combattants environ ; mais que faire avec cette troupe, quand les Anglais et les Bourguignons possédaient tout le pays alentour, la Normandie, la Picardie, la Bourgogne ? Il eût fallu être présent partout pour contenir les uns ou pour observer les autres. Au lieu de se réduire à cette défense laborieuse, tous ces hommes d'armes trouvaient plus commode et plus profitable d'aller à leur tout' porter le ravage sur le territoire de l'ennemi. Ainsi le mal ne faisait que s'étendre et devenir plus général. Paris même, quoique doublement protégé par les armements des Anglais et par le trêve des Bourguignons, souffrait de cet état de choses dans toutes les classes de ses habitants **Nul homme de Paris, dit le Bourgeois, n'osait mettre le pied hors des faubourgs, qui ne fût mort ou perdu ou rançonné. Le cent de petits cottes valait 24 sols parisis ; deux œufs, 4 deniers ; un petit fromage tout nouvel fait, 4 blancs... et n'étoit nouvelle ni pour Toussaint, ni pour autre fête en celui temps, de harengs frais ni de quelque marée**².

Le Nord, et en particulier l'Île-de-France, était donc en proie aux ravages de la guerre ; et le contrecoup de ces événements pouvait provoquer des périls au voisinage même des résidences royales. Toute la Loire, en effet, n'appartenait pas au roi. L'ennemi était fortement établi à la Charité ; il possédait encore Saint-Pierre-le-Moustier, Cosne et quelques autres places : et ces positions qu'on avait eu raison de négliger pour marcher sur Reims et sur Paris semblaient maintenant plus menaçantes. Un conseil fut tenu à Mehun-sur-Yèvre, et il parut qu'il y avait tout avantage à satisfaire de ce côté l'impatience que la Pucelle avait

¹ *Le duc d'Alençon* : t. IV, p. 30 (Cagny). — Quand le roy se trouva audit lieu de Gien, lui et ceulx qui le gouvernoient firent semblant que ilz fussent comptens du voyage que le Tay avoit fait ; et depuis de longtemps après, le roy n'entreprint plus nulle chose à faire sur ses ennemis oh il vousist estre en personne. On pourroit bien, dire que ce estoit par son (sot ?) conseil, se lui et eulx eussent voulu regarder la très-grant grâce que Dieu avoit fait à lui et à son royaulme par l'entreprinse de la Pucelle, message de Dieu en ceste partie, comme par ses fais pavoit estre aperceu. Elle fist choses incroyables à ceulx qui ne l'avoient veu ; et peult-on dire que encore eust fait, se le roy et son conseil se fussent bien conduiz et maintenus vers elle. T. IV, p. 30 (Gagny).

Étrepagny (septembre) ; Torci (26 octobre) : P. Cochon, *Chron. nom.*, chap. LII et LIII.

² *Le roi sur la Loire* : t. IV, p. 31 (Gagny). — *Les Anglais à Saint-Denis*, etc. : t. IV, p. 89 (J. Chartier). — *Détresse de Paris* : Bourgeois de Paris, p. 399 (éd. Bucbon).

d'agir. Il fut décidé qu'on l'enverrait faire le siège de la Charité, et qu'on préluderait cette conquête par celle de Saint-Pierre-le-Moustier¹.

La Pucelle aurait mieux aimé aller en France, c'est-à-dire vers Paris. Elle se rendit à Bourges pour réunir les troupes destinées à cette campagne ; puis elle vint en compagnie du seigneur d'Albret, assiéger Saint-Pierre-le-Moustier, comme il avait été résolu. Jeanne, selon son habitude, se portait au plus fort du péril, et y demeurait sans compter ceux qui restaient auprès d'elle. D'Aulon, son écuyer, qu'une blessure à la jambe tenait éloigné de l'assaut, la voyant avec quatre ou cinq hommes au plus devant les murailles, monta à cheval, courut à elle, lui demandant ce qu'elle faisait là seule, et pourquoi elle ne se retirait pas comme les autres. Mais elle, ôtant son casque, lui répondit qu'elle n'était pas seule, qu'elle avait en sa compagnie cinquante mille de ses gens, et ne partirait point de là que la ville ne fût prise. Comme il insistait, elle lui ordonna de faire apporter des fascines pour franchir le fossé, et en même temps elle s'écria : **Aux fagots et aux claies, tout le monde, afin de faire le pont !** En un instant elle fut obéie, le pont dressé et la ville prise d'assaut. Tout était en proie aux vainqueurs, mais Jeanne sut leur faire respecter une église où les assiégés avaient mis leurs biens en dépôt (novembre 1429)².

De là on devait aller assiéger la Charité. Mais la place était forte et bien pourvue, et la petite armée de la Pucelle manquait des choses les plus indispensables à l'attaque. La cour ne sachant pas trouver le moyen d'y pourvoir, elle s'adressa aux villes. On a encore en original une lettre signée d'elle aux habitants de Riom (Moulins, 9 novembre 1429) : elle leur annonce le siège qu'on vient d'accomplir et celui qu'on prépare ; et elle les prie, par l'attachement qu'ils ont au bien et à l'honneur du roi, d'envoyer **poudres, salpêtre, soufre, traits, arbalètes fortes et autres habillements de guerre**. On commença le siège avec ce qu'on avait, et, tout en le poussant, on continuait de s'adresser aux villes les plus intéressées à déloger l'ennemi de leur voisinage. La ville de Bourges engagea ses octrois, afin d'avoir les 1.300 écus d'or qu'on lui demandait pour entretenir l'armée et la garder devant la place. La ville d'Orléans eut aussi à porter dans ses comptes diverses sommes dépensées pour entretenir ou équiper des capitaines, des gens d'armes, des **joueurs de coulevrines** envoyés au siège en son nom. Mais ces secours partiels étaient insuffisants pour une telle entreprise, et le roi n'envoyant rien, l'armée, dépourvue d'argent et de vivres, dut lever le siège, au grand déplaisir de la Pucelle (fin de novembre 1429)³.

¹ *Places de l'ennemi sur la Loire* : t. III, p. 217 (d'Aulon) ; cf. t. IV, p. 181 (*Journal du siège*) ; t. V, p. 148 (Lettre du sire d'Albret aux habitants de Riom).

² *Saint-Pierre-le-Moustier* : t. III, p. 218 (d'Aulon) ; p. 23 (Thierry) ; cf. t. I, p. 109.

³ *La Charité. Lettre de Jeanne aux habitants de Riom* : Voy. aux Append., n° X. — A la lettre de Jeanne était jointe une lettre du sire d'Albret. Il y touche plus expressément aux intérêts de commerce qui doivent déterminer les villes à des sacrifices. *Ibid.*, p. 148. Jeanne et le sire d'Albret avaient adressé de semblables messages à Clermont-Ferrand et probablement à d'autres villes. On a la note des envois faits par Clermont-Ferrand. *Ibid.*, p. 146. — *Bourges* (24 novembre 1429) : On y engage **la ferme du treizième du vin vendu en détail en ladite ville de Bourges**. T.,V, p. 357. — *Orléans* : A Jacquet Compaing pour bailler à Fauveau et à Gervaise le Fèvre, **joueurs de coulevrines** pour aller audit lieu 9 l. 12 s. p. — A lui pour argent baillé à 89 compagnons envoyez audit lieu de par la ville, à chacun d'eux, 4 l., etc. *Ibid.*, p. 269.

Levée du siège : Pour ce que le roy ne fist finance de lui envoyer vivres ne argent pour entretenir sa compaignie, luy convint lever son siège et s'en départir à grant desplaisance. T. IV, p. 31 (Cagny). Le héraut Berri n'est pas moins fort, et il en rejette

Elle fut reçue à la cour avec non moins d'honneur : dar à quel titre le roi lui eût-il imputé cet échec ? et les courtisans y trouvaient cette compensation peut-être, qu'on serait moins tenté de la suivre quand elle voudrait aller plus loin. On l'anoblit, elle et toute sa famille, et, par un privilège signalé comme unique dans nos annales, on stipula que cette noblesse se transmettrait dans sa race, non-seulement par les hommes, mais par les femmes ; on lui composa un blason où figuraient les lis de France et l'épée qui les avait affranchis : ses frères en prirent le nom de Dulis, mais elle garda son nom et sa bannière. Tous ces honneurs lui étaient donnés [en considération des louables et utiles services qu'elle avait rendus au royaume et lui devait rendre encore](#). On ne renonçait donc point à ses services : et que demandait-elle pour prix de ceux qu'elle avait rendus, que de servir encore ? Mais on ne se pressait pas de la mettre en demeure de le faire¹.

Elle resta donc dans l'inaction, suivant la cour à Bourges, à Sully-sur-Loire, ou visitant les bonnes villes qu'elle avait délivrées, Orléans, par exemple, qui a retenu dans les registres des comptes la trace de son passage ; et elle édifiait toujours par sa sainteté ceux qu'elle n'étonnait plus par ses exploits. Marguerite de La Touroulde, veuve de René de Bauligny, chez qui elle demeura environ trois semaines au retour du voyage de Reims, nous peint encore en elle ces habitudes de recueillement et de piété qui avaient traversé sans altération la vie des camps ; cette simplicité que n'avaient pas corrompue les adorations de la foule ; ce bon sens admirable qui s'appliquait à détruire le faux prestige dont on la voulait entourer. À ceux qui lui disaient qu'elle n'avait point à craindre d'aller à l'assaut parce qu'elle savait bien qu'elle ne serait pas tuée, elle répondait qu'elle n'en était pas plus assurée que les autres ; et quand des femmes venaient en sa

toute la responsabilité sur La Trémouille. Rappelant la proposition du duc d'Alençon touchant la Normandie : [Mais le sire de La Trémouille ne le voulut pas, mais l'envoya avec son frère, le sire de Le Bret \(Albret\), au plus fort de l'iver, et le maréchal de Boussac, à bien pou de gens devant la ville de la Charité, et là furent environ un mois, et se levèrent honteusement sans que ce secours venist à ceux de dedens ; et y perdirent bombardes et artilleries](#). T. IV, p. 48.

¹ *Anoblissement de Jeanne : Karolus, Dei gratis Francorum rex, ad perpetuam rei memoriam. Magnificaturi divinæ celsitudinis uberrimas nitidissimas que celebri ministerio Puellæ, Johannæ Darc de Dompremeyo, charæ et dilectæ nostræ, de Ballivia Calvi Montis, seu ejus ressortis, nobis elargitas... Notum facimus.... quod hos... considerantes insuper laudabilia grataque et commodiosa servitia nobis et regno nostro, am per dictam Johanham Puellam, multimode impensa, et quod in futurum impendi speramus, præfatam Puellam, Jacobum Darc dicti loci de Dompremeyo, patrem ; Isabellam ejus uxorem, matrem, Jacqueminum, et Johannem Darc et Petrum Prerelo fratres ipsius, et totam suam parentelam et lignagium, et in favorem et pro contemplatione ejusdem, etiam eorum posteritatem masculinam et femininam, in legitimo matrimonio natam et nascituram nobilitavimus et per præsentis de gratia speciali nobilitamus et nobiles facimus, aliorum nobilium ex nobili scirpe procreatorum consorcio aggregamus ; non obstante quod ipsi, ut dictum est, ex nobili geuere ortum non sumpserint, et forsan alterius quam liberæ conditionis existant, etc.* Vallet de Viriville, d'après la copie gardée aux Archives, sect. histor. K. 63, n° 9. *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, 1854, 3e série, t. V, p. 277. M. Vallet de Viriville croit que la concession des armoiries fut jointe à l'acte d'anoblissement et que ces armes furent données à Jeanne comme à ses frères. Il induit ce dernier fait de ce que Berri (roi d'armes, comme on sait,) sous la date 1429, l'appelle Jeanne Du Lys dans le manuscrit 9676, 1, A de la Bibl. impériale (Nouvelles recherches, p. 29). Si ces armes furent données à la Pucelle, au moins ne les a-t-elle jamais portées. — Les villes d'Orléans et de Montargis reçurent aussi vers cette époque, par divers privilèges, la récompense de leur bravoure et de leur dévouement : Orléans, 16 janvier, et février ; Montargis, mai 1430 (*Ord.*, t. XIII, p. 144, 150 et 167).

maison pour lui présenter des *patenôtres* et autres signes en la priant de les toucher : *Touchez-les vous-mêmes*, leur disait-elle en riant, *ils seront tout aussi bons*¹.

Elle fit preuve du même bon sens, quand une femme nommée Catherine de la Rochelle, se disant inspirée, la vint trouver pendant son séjour à Jargeau et à Montfaucon en Berri. Cette Catherine prétendait qu'une dame blanche, vêtue de drap d'or, lui commandait d'aller dans les bonnes villes, et de faire crier par les hérauts du roi que tous ceux qui auraient de l'or ou de l'argent caché l'apportassent sans retard, annonçant en même temps qu'elle connaîtrait ceux qui ne le feraient pas, et saurait trouver leurs trésors : c'était pour payer les gens d'armes de Jeanne. Quel auxiliaire pour un chef de troupes ! Frère Richard voulait qu'on la mît à l'œuvre, et plusieurs agréaient fort son procédé. Jeanne lui dit de retourner à son mari, d'aller faire son ménage et nourrir ses enfants. Cependant, ne voulant point juger témérairement de l'inspiration des autres, elle consulta ses saintes et elle offrit à Catherine de coucher avec elle pour être témoin de ses apparitions. Elle partagea son lit, en effet, veilla jusqu'à minuit, et, ne voyant rien, s'endormit. Le matin, l'autre lui dit que sa dame était venue, mais que Jeanne dormant, elle ne l'avait pu réveiller. Jeanne s'enquit d'elle si la dame devait revenir la nuit suivante, et lui demanda de renouveler l'épreuve. Mais cette fois elle prit soin de dormir le jour, de telle sorte qu'elle pût rester éveillée toute la nuit ; et de temps à autre elle demandait à sa compagne : *Viendra-t-elle point ? — Oui, tantôt*, disait l'autre.

Inutile de dire que la dame ne vint pas².

Jeanne écrivit donc au roi que le fait de Catherine n'était que néant et folie. Frère Richard en fut très-mécontent, et les familiers du roi aussi sans doute : c'était un moyen si commode de trouver de l'argent ! Cette Catherine, qui promettait de leur en fournir, n'entraît pas moins dans leurs vues par sa politique. Tout en offrant de recueillir de l'argent pour les soldats, elle ne pressait pas de faire la guerre : elle refusa d'aller au siège de la Charité, disant qu'il faisait trop froid. Elle proposait de se rendre près du duc de Bourgogne pour faire la paix. À quoi Jeanne répondit *qu'il lui semblait qu'on n'y trouverait point de paix, si ce n'était par le bout de la lance*³.

¹ *Jeanne à Bourges* : t. V, p. 155 ; — à Sully : *ibid.*, p. 160 et 162 ; — à Orléans : A Jehan Morchoesne pour argent baillé pour l'achat de six chappons, neuf perdrix, treize congnins (lapins) et cinq fesans présentés à Jehanne la Pucelle, maistre Jehan de Sully, maistre Jehan de Rabateau et monseigneur de Mortemar, le XIXe jour de janvier : 6 l. 12 s. 4 d. p. — A Jacques Leprestre pour 52 pintes de vin aux dessus dits à deux repas ledit jour, 52 s. p. (Il n'est pas besoin de faire observer que toute la suite de Jeanne et de ces seigneurs prend sa part aux deux repas) ; — à Isambert Bocquet, cousturier pour un pourpoint baillé au frère de la Pucelle, 29 s. p. T. V, p. 270. — *Marguerite de La Touroulde* : t. III, p. 86 et suiv.

² *Catherine de la Rochelle* : t. I, p. 107, 108 ; cf. p.119.

³ *Opinion de Jeanne sur Catherine* : *ibid.*, p. 108.

C'est à cette époque qu'il faudrait rapporter une lettre de Jeanne aux Hussites, datée de Sully (3 mars 1430), et publiée en allemand par M. de Hormayr en 1834 (voy. *Procès*, t. V, p. 156). Mais cette lettre, par le style comme par tout le reste, n'a aucun des caractères de celles que l'on a de Jeanne. Ce n'est pas Jeanne qui aurait dit, par exemple, aux Hussites : *Si je n'apprends bientôt votre amendement, je laisserai peut-être les Anglais et me tournerai contre vous pour vous arracher l'hérésie ou la vie*. La réputation de Jeanne en Allemagne était grande : il est très-probable qu'on y aura

Les événements le démontraient de plus en plus. La trêve avec le duc de Bourgogne, qui expirait, avait été prorogée jusqu'à Pâques, et à défaut de Compiègne qui s'y était refusée, Pont-Sainte-Maxence lui avait été livré en garantie. Mais la trêve ne liait pas les Anglais ; et les Bourguignons, en se cachant sous leur bannière, avaient toute facilité de porter avec eux le ravage dans les pays qui s'étaient donnés au roi. La terreur y était grande partout, et plus d'un sanglant exemple avait montré combien elle était légitime¹.

La ville de Reims, la plus menacée dans cette tentative de restauration, comme la plus signalée par le sacre, écrivit à la Pucelle pour lui communiquer ses craintes. Elle redoutait la vengeance des Bourguignons ; elle redoutait le délaissement du roi, à qui l'on avait dit qu'il y avait des traîtres dans son sein prêts à livrer la ville. La Pucelle leur adresse une première lettre, le 16 mars, afin de les rassurer sur le siège : *Sachez, leur disait-elle, que vous n'aurez pas de siège si je les puis rencontrer ; et si je ne les rencontre et qu'ils viennent vers vous, fermez vos portes, j'y serai et je leur ferai chausser leurs éperons en telle hâte qu'ils ne sauront par où les prendre.* Le 28, elle leur écrit pour les rassurer touchant les dispositions du roi et leur promettre une prompte assistance : *Si vous prie et requiers, très-chers amis, ajoutait-elle, que vous gardiez bien ladite bonne cité pour le roi, et que vous fassiez bon guet. Vous orrez (ouïrez) bientôt de mes bonnes nouvelles plus à plein. Autre chose quant à présent ne vous rescria, fors que toute Bretagne est française, et doit le duc envoyer au roi 3.000 combattants payés pour deui mois. À Dieu vous command (recommande) qui soit garde de vous. Écrit à Sully, le 28e de mars*².

Ces bonnes nouvelles qu'elle leur promettait d'elle, c'était sa prochaine arrivée sur le théâtre de la guerre. Elle écrivait la veille peut-être de son départ : car sa lettre est du 28 mars, et c'est en mars que le rapporte l'historien Cagny. Lasse de jouer un rôle de parade, et désolée de voir comment le roi et son conseil entendaient arriver au recouvrement du royaume, elle prit le parti de se séparer d'eux et d'aller rejoindre ceux qui combattaient³.

On combattait en Normandie, et, quoique les Anglais parussent vouloir y concentrer leurs forces, plusieurs nouveaux succès avaient couronné les efforts des Français. La Hire s'était emparé de Louviers (décembre 1429), d'où il faisait des courses jusqu'aux portes de Rouen ; puis de Château-Gaillard, où il avait délivré Barbazan (24 février 1430) ; Torcy avait résisté aux Anglais qui le voulaient reprendre. Mais c'était dans le Nord que la question était surtout reportée depuis le voyage de Reims. Sauver les places qui s'étaient ralliées au roi, défendre la ligne de l'Oise contre le duc de Bourgogne, ramener Paris au roi

fabriqué cette lettre en son nom. L'allusion qu'y fait Jean Nider (*Procès*, t. IV, p. 503) peut se rapporter à une pièce fautive, tout aussi bien qu'à une pièce authentique. Jeanne songea à une grande entreprise en dehors de la guerre des Anglais, mais cela même se rattachait à sa mission : c'est la croisade où elle les invitait, dans sa première lettre, avant de les combattre, afin d'offrir une autre carrière à leur ambition et de transformer la rivalité des deux peuples en une rivalité de gloire au profit de la chrétienté tout entière. Les Anglais refusant, elle n'eut plus qu'une pensée et un but, c'est de les chasser de France.

¹ *La trêve avec le duc de Bourgogne* : Monstrelet, II, 72 et 74 ; cf. t. V, p. 175 (Mémoire à consulter sur G. de Flavy).

² *Lettres de la Pucelle aux habitants de Reims* (18 et 28 mars 1430). Voy. aux appendices, n° XI.

³ *Départ de Jeanne* : t. IV, p. 32 (Gagny).

en l'isolant de plus en plus, voilà la vraie manière de reprendre l'œuvre interrompue le 8 septembre ; et tout y invitait.

Depuis la dernière entrevue de Bedford et du duc de Bourgogne (octobre 1429), Paris dans ses rapports avec eux n'avait eu que des sujets de plaintes. L'ex-régent s'en était allé en Normandie ; le régent nouveau, dans ses propres États, recommandant aux Parisiens, s'ils voyaient venir les Armagnacs, de se bien défendre : et il les laissait sans garnison ! Du reste les Parisiens avaient plus d'une raison de ne point regretter qu'il emmenât ses 6.000 Picards : **6.000 aussi forts larrons, comme il parut bien en toutes les maisons où ils furent logés**. Mais le champ restait libre aux Armagnacs ; et la désolation des campagnes, la cherté des vivres, augmentaient l'irritation populaire. On accusait les Anglais de vouloir, par une retraite systématique, tenir en échec les pouvoirs qu'ils avaient donnés au duc de Bourgogne. On cherchait encore des excuses au duo de Bourgogne. Il allait à marier pour la troisième fois ; et au moment où sa fiancée, Isabelle de Portugal, touchait déjà au port de l'Écluse, une tempête s'était élevée si furieuse, qu'elle l'avait repoussée **jusque dans son pays**. Voilà pourquoi, disait-on à Paris, le duc de Bourgogne **entre-lassait la ville si longtemps**. Mais quand la jeune princesse, qui avait été recueillie, non en Portugal, mais en Angleterre, fut ramenée en Flandre, le duc ne pouvait guère venir à Paris davantage : ce furent à Bruges des fêtes d'une magnificence inouïe ; et pendant ce temps, les cottes, les œufs et le fromage haussaient de plus en plus de prix dans le journal du Bourgeois. La masse souffrait, la bourgeoisie commençait à se tourner vers d'autres espérances. Dans les commencements d'avril, on découvrit une conspiration où se trouvaient impliqués des membres du parlement et du Châtelet, avec plusieurs marchands notables ou gens de métier ; et les Armagnacs étaient aux portes. Le 23 mars ils surprenaient Saint-Denis ; le 25 avril ils s'établissaient à Saint-Maur¹.

La Pucelle, ici comme avant de marcher sur Reims et sur Paris, ne demanda conseil à personne ni pour résoudre ni pour agir. Un jour donc, sans prendre congé du roi, elle partit, fit semblant d'aller **en aucun ébat**, et s'en vint à Lagny-sur-Marne, **pour ce que ceux de la place faisaient bonne guerre aux Anglois de Paris et ailleurs**. Elle aurait pu hésiter cette fois. Comme elle traversait Melun dans la semaine de Pâques (vers le 15 avril), ses voix lui dirent qu'elle serait prise avant la Saint-Jean ; et depuis elles le lui répétaient tonales jours. Mais elles ne la détournèrent point d'aller en avant ; elles lui annonçaient sa captivité comme une chose qu'elle devait souffrir ; et Jeanne, quoiqu'elle eût mieux aimé la mort, marchait sans peur à l'accomplissement de son œuvre².

L'occasion qu'elle venait chercher lui fut bientôt donnée. Les Anglais, au nombre de 300 ou 400 étaient allés, sous la conduite d'un gentilhomme nommé Franquet d'Arras, faire le ravage dans le pays d'alentour. Ils revenaient, rapportant leur

¹ *Louviers, Château-Gaillard, Torcy* : Th. Basin, *Hist. de Ch.* VII, liv. II, chap. xxv ; P. Cochon, *Chron. norm.*, LIII-LV ; cf. Monstrelet, II, 78. — *Situation de Paris : Journal du Bourgeois de Paris*, p. 399. — *La princesse de Portugal* : *ibid.*, p. 400. On a dans Rymer l'ordonnancement des dépenses que sa réception inattendue en Angleterre a causées (16 décembre 1429), t. X, p. 436. — *Fêtes du mariage du duc de Bourgogne* : Monstrelet, II, 77 et 78. C'est à cette occasion qu'il institua la Toison d'or. — *Conspiration à Paris : Journal du Bourgeois*, p. 399 et suiv. — *Les Français à Saint-Denis et à Saint-Maur* : *ibid.*

² *Départ de Jeanne* : t. IV, p. 32 (Cagny). — *Prédiction de sa captivité* : t. I, p. 115. — Le château de Melun avait été tout récemment occupé par les Français, avec le concours des habitants.

butin, quand la Pucelle, informée de leur retour, fit monter ses gens à cheval, et vint en force à peu près égale leur disputer le passage. Les Anglais mirent pied à terre, s'établirent derrière une haie ; mais les Français les assaillirent à pied et à cheval, et firent si bien que tous leurs ennemis furent tués ou pris. Au nombre des prisonniers était leur chef, Franquet d'Arras. Ce Franquet, tout gentilhomme qu'il fût, n'était pas seulement un ennemi, c'était un brigand, particulièrement odieux au pays par ses meurtres et ses rapines. Le bailli de Senlis et les gens de justice de Lagny le réclamèrent comme leur justiciable. Jeanne eût voulu le sauver pour l'échanger contre un homme de Paris, qui tenait l'hôtel de l'Ours ; mais ayant su que cet homme était mort, et le bailli lui reprochant de faire grand tort à la justice, elle ne fit plus obstacle à ce qu'elle suivit son cours¹.

Ce retour de la Pucelle sur le théâtre de la guerre eut un grand retentissement dans Paris ; et le succès qui le signalait devait ajouter encore à l'impression de terreur qu'elle avait faite au loin, en Angleterre. Au témoignage de Thomas Basin, des Anglais affirmaient par serment qu'à son nom seul, ou à la vue de son étendard, ils n'avaient plus le courage de se défendre, ni la force de bander leur arc et de frapper l'ennemi. Et cette terreur superstitieuse est attestée par des actes publics. Les Anglais paraissaient se décider à envoyer enfin leur jeune roi se faire sacrer en France. Plusieurs fois le bruit de son arrivée avait été répandu à Paris. L'administration l'avait salué par des feux de joie, **ce dont le menu peuple n'étoit pas bien content, dit le Bourgeois, pour la bûche qui tant étoit chère**. Mais cette fois la chose était sérieuse : l'argent nécessaire avait été ordonnancé, les vaisseaux requis, les troupes louées. Or les provisions faites, les soldats et les capitaines qui s'étaient engagés à remettre le 1er mai à la disposition du roi pour le suivre en France restaient chez eux, sans tenir compte de leur marché, ni des périls du prince. Bedford s'en plaint dans un édit adressé le 3 mai aux vicomtes de Londres, en leur enjoignant de rechercher les réfractaires et de les expédier à Sandwich ou à Douvres, sous peine de dégradation ou d'emprisonnement. La Pucelle n'est pas nommée dans le décret, mais elle l'est dans une rubrique du temps qui en exprime toute la pensée et l'à-propos : **Proclamation contre les capitaines et les soldats retardataires terrifiés par les enchantements de la Pucelle**².

¹ *Franquet d'Arras* : t. IV, p. 399 (Monstrelet, II, 84), et p. 442 (Chastelain) ; cf. p. 32 (Gagny) ; p. 91 (J. Chartier). Monstrelet et Chastelain portent les Anglais à 300, les Français à 400, et disent qu'après un combat douteux la Pucelle fit venir toute la garnison de Lagny. Perceval de Cagny dit que les Français étaient en moindre nombre que les Anglais et qu'il périt 300 ou 400 Anglais ; J. Chartier, que les Français n'étaient guère plus que les Anglais et que ces derniers furent tous tués ou pris. — Sur la mort de Franquet d'Arras, il faut suivre la déclaration de Jeanne d'Arc, t. I, p. 158 ; cf. p. 264.

² *Terreur inspirée par la Pucelle* : *Tentus enim ex solo Puellæ nomine eorum animis pavor incesserat, ut sacramento magne eorum plurimi firmarent, quod, solo eo audito aut ejus conspectis signis, nec reluctandi vires animumque, vel accus extendendi et jacula in hostes torquendi, seu feriendi, uti soliti per prius fuerant, ullo modo assumere possent.* (Th. Basin, *Hist. de Ch. VII*, liv. II, chap. XI.) — Le nom de la Pucelle estoit si grant jà et si fameux, que chacun la resongnoit comme une chose dont on ne savoit comment jugier, ne en bien, ne en mal ; mes tant avoit fait jà de besongnes et menées à chief, que ses ennemis la doubtoient, et l'aouroient ceulx de son party, principalement pour le siège d'Orliens, là où elle ouvra merveilles ; pareillement pour le voyage de Rains, là où elle mena le roy coronner, et ailleurs en aultres grans affaires, dont elle prédisoit les aventures et les événemens. T. IV, p. 442 (Chastelain) ; cf. p. 32 (Gagny). — *Passage de Henri VI en France, etc.* : *Journal du Bourgeois*, p. 405 et 407, et divers

Il y avait dans le nord de la France une ville qui était alors pour Philippe le Bon comme la clef du royaume : c'était Compiègne. Placée aux portes de l'Île-de-France, elle la fermait ou l'ouvrait aux Bourguignons, selon qu'elle était au roi ou au duc. Elle était au roi, et l'imprévoyant Charles VII avait été sur le point de la donner au duc pour de vaines espérances de paix ; dans la suspension d'armes du 28 août, il avait ordonné, on l'a vu, qu'elle lui fût remise pendant la trêve, et l'archevêque de Reims, chancelier de France, s'était fait lui-même porteur de ce message. Mais les bourgeois fermèrent l'oreille aux ordres du roi et aux raisons du chancelier. Le roi avait satisfait autant que possible aux exigences du duc en lui livrant Pont-Sainte-Maxence ; mais le duc voulait Compiègne, et, n'ayant pu l'avoir par cet accord, songeait à la prendre de force. La trêve était à peine expirée (17 avril) qu'il se mit en campagne, et, pour n'avoir rien qui le gênât aux alentours pendant le siège de la ville, il détruisit Gournai-sur-Aronde, et vint assiéger Choisy-sur-Aisne, que Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne, avait confié à Louis de Flavy, son parent¹.

La Pucelle vint à Compiègne, et redoubla par sa présence l'ardeur et la confiance des habitants. On résolut d'aller au secours de la place assiégée. Montgomeri et ses Anglais occupaient Pont-l'Évêque, et le duc de Bourgogne avait laissé plusieurs seigneurs à Noyon pour garder derrière lui, avec eux, le passage de l'Oise. La Pucelle, Chabanne, Xaintrilles et plusieurs autres capitaines, attaquèrent Pont-l'Évêque, et ils allaient y forcer la troupe anglaise, quand les seigneurs laissés à Noyon vinrent l'aider à repousser les assaillants. L'Oise étant défendue, on imagina de tenter une nouvelle attaque sur tes derrières du duc de Bourgogne, en allant passer l'Aisne à Soissons. Mais le capitaine qu'on devait croire ami, puisqu'il gardait la place pour le comte de Clermont, en refusa l'entrée, et, dès qu'ils furent partis, se démasqua en vendant la ville au duc de Bourgogne : il le vint rejoindre devant Choisy, qui fut pris et rasé².

Dès ce moment, le siège de Compiègne ne pouvait plus longtemps se faire attendre. Jeanne y revint, sans s'y renfermer pourtant : car elle se multipliait pour réchauffer le zèle de ceux qui soutenaient encore la cause du roi. Elle était à Crespy, quand elle apprit que le duc de Bourgogne et le comte d'Arundel étaient venus mettre le siège devant la place. Sa résolution fut bientôt prise. Sur le minuit, elle réunit 300 ou 400 combattants : et comme on lui disait qu'elle avait bien peu de monde pour traverser le camp des ennemis : **Nous sommes assez, dit-elle. J'irai voir mes bons amis de Compiègne.** Et au soleil levant elle entra dans la place sans perte ni dommage³.

La ville de Compiègne, placée sur la rive gauche de l'Oise, domine la rivière et la vallée qui s'étend de l'autre côté en une prairie basse et humide d'un quart de

actes dans Rymer, t. X, p. 449, 450, 452. — *Édit contre les capitaines*, etc. : Rymer, *ibid.*, p. 459, et M. J. Quicherat, *Procès*, t. V, p. 162.

¹ Le duc de Bourgogne ayant réuni ses troupes vint à Péronne, où il célébra la fête de Pâques (c'était le terme de la trêve, 17 avril) ; de là il vint à Montdidier, et de Montdidier à Gournai-sur-Aronde. Monstrelet, II, 81 et 82 ; *Procès*, t. V, p. 174, 175 (mémoire sur Flavy). — *Gournai-sur-Aronde, Choisy* : *ibid.*

² *Pont-l'Évêque* : *ibid.*, et t. IV, p. 437 (Lefebvre Saint-Remi) ; p. 50 (Berri). Jeanne déclare qu'elle n'y alla point par le conseil de ses voix, et que depuis la prédiction de sa captivité **elle se reporta le plus du fait de la guerre à la volonté des capitaines**. T. I, p. 147. — *Soissons* : t. IV, p. 50 (Berri) ; cf. t. I, p. 111 ; t. IV, p. 32 (Gagny), et t. I, p. 114.

³ *Entrée de Jeanne à Compiègne* : t. IV, p. 32 (Gagny).

lieue, avant d'atteindre à l'escarpement du bord de Picardie. La ville y communique par un pont et une chaussée qui se prolonge au-dessus de la prairie jusqu'au versant de la colline. La place était donc forte par elle-même ; et un boulevard, faisant tête de pont, lui assurait le libre accès de l'autre bord. Les ennemis qui l'assiégeaient étaient bien loin de l'avoir investie. Ils n'occupaient que la rive de l'Oise opposée à la ville : le duc de Bourgogne était à Coudun, à une lieue à l'est de Compiègne ; Jean de Luxembourg un peu plus près, à Clairoix, au confluent de l'Oise et de l'Aronde, et Baudon de Noyelle, avec un corps détaché, à Margny, à l'issue de la chaussée devant la place ; à l'ouest, Montgommeri et les Anglais s'étaient logés à Venette¹.

A peine arrivée, la Pucelle voulut chasser l'ennemi de ses positions. Déloger brusquement les Bourguignons de Margny, les poursuivre et les accabler à Clairoix, pour se porter ensuite à Venette, contre les Anglais, telle devait être la suite de ses opérations. D'après ce plan, elle courait un double péril : elle poussait les Bourguignons vaincus sur leur principal corps de bataille, et elle tournait le dos aux Anglais. Mais elle pensait que le corps de Margny dispersé jetterait plus de confusion à Clairoix qu'il n'y trouverait d'appui, et elle comptait sur ceux de Compiègne pour arrêter les Anglais à la chaussée, s'ils osaient sortir de Venette afin de l'attaquer sur les derrières².

Le plan s'exécuta d'abord comme elle l'avait conçu. Le 23 mai, vers cinq heures du soir, elle sortit avec 500 ou 600 hommes à pied et à cheval. Jean de Luxembourg, qui commandait à Clairoix, se trouvait alors à Margny, observant la place : il fut surpris avec les autres, et repoussé vivement sur Clairoix ; mais ceux de Clairoix accoururent à son aide, et la lutte se soutint dans la prairie avec des alternatives qui en retardaient le résultat. Les Anglais entreprirent d'en profiter. La chose était prévue, et les archers disposés par Guillaume de Flavy derrière les épaulements du boulevard du pont, devaient leur rendre le passage de la chaussée fort difficile. Mais ce mouvement intimida ceux qui combattaient aux derniers rangs dans la troupe de la Pucelle. Ils craignirent d'être coupés de la place, et, fuyant vers la chaussée, ils suscitèrent le mal qu'ils redoutaient. Les Anglais, en effet, encouragés par leur fuite, se portèrent avec plus d'ardeur vers la chaussée, et s'y logèrent sans péril, protégés par les fuyards eux-mêmes contre ceux du boulevard, qui ne pouvaient plus tirer sans frapper indistinctement amis et ennemis ; et, d'autre part, les Bourguignons se portaient avec plus d'ardeur contre ceux qui tenaient encore avec la Pucelle³.

¹ *Situation de Compiègne* : Voy. l'exposé très-net de M. J. Quicherat, *Aperçus nouveaux*, p. 85 et suiv.

² *Jeanne à Compiègne* : Interrogée quant elle fust venue à Compaigne, s'elle fut plusieurs journées avant qu'elle fist aucune saillie : respond qu'elle vint à heure secrète du matin, et entra en la ville sans ce que ses annemis le sceussent gueires comme elle pense ; et ce jour mesmes, sur le soir feist la saillie dont elle fut prinse. T. I, p. 114. Lefebvre Saint-Remi (t. IV, p. 333) et G. Chastelain (*ibid.*, p. 443) disent que Jeanne y fut deux nuits et un jour, et qu'elle y prédit la défaite des Bourguignons et des Anglais, voire même la prise du duc de Bourgogne. Mais ces bruits, recueillis par eux, n'ont aucune valeur ; s'ils avaient eu le moindre fondement, on en aurait parlé au procès pour la confondre dans ses prédictions.

³ *Sortie de Compiègne* : Et ala avec la compaignie des gens de son parti sur les gens de Mgr de Luxembourg et le rebouta par deux fois jusques au logeis des Bourguegnons, et à la tierce fois jusques à my le chemin, et alors les Anglois qui là estoient coupèrent les chemins à elle et à ses gens, entre elle et le boulevert ; et pour ce, se retirèrent ses gens ; et elle en se retraiant ès champs en costé, devers Picardie, près du boule-vert, fut

Déjà ceux-ci commençaient à plier, et ils la pressaient de regagner la ville. Elle résistait : **Taisez-vous**, leur disait-elle ; **il ne tiendra qu'à vous qu'ils ne soient déconfits. Ne pensez que de férir sur eux.** Mais, quoi qu'elle dit, ils voulurent pourvoir autrement à leur salut, et elle fut bien forcée de les suivre, marchant la dernière et soutenant l'effort des assaillants. Malheureusement, ceux contre lesquels elle luttait n'étaient pas les seuls à craindre. Beaucoup d'autres, témoins de sa retraite, se portèrent en foule vers le pont pour lui en disputer le passage ; et Flavy, appréhendant qu'ils n'entrassent avec les siens dans Compiègne, fit lever le pont de la ville et fermer la porte. La Pucelle demeura donc dehors, acculée à la rivière et au fossé du boulevard avec le petit nombre de chevaliers qui s'étaient attachés à sa fortune. Elle était vivement pressée : cinq ou six hommes d'armes s'étaient jetés sur elle en même temps, criant :

Rendez-vous à moi et baillez la foi.

— **J'ai juré et baillé ma foi à autre qu'à vous**, dit-elle, **et je lui en tiendrai mon serment.**

Mais vainement résistait-elle en face : elle fut tirée par ses longs habits à bas de son cheval, et prise par un archer du bâtard de Wandonne, un des chevaliers de Jean de Luxembourg. Son frère Pierre, son écuyer d'Anion, et Poton de Xaintrailles, qui ne l'avaient pas quittée, eurent le même sort¹.

Ainsi fut prise la Pucelle, aux portes mêmes de la ville qu'elle voulait défendre, abandonnée de ceux qu'elle était venue sauver : c'est le commencement de sa passion. Fut-elle livrée aussi par un des siens, et cette politique funeste qu'elle avait eu tant de peine à vaincre jusqu'à Reims, et qui, depuis Paris, la tenait en échec, a-t-elle triomphé d'elle par un acte formel de trahison ? On l'a dit, et on l'a voulu établir par le témoignage même de la Pucelle. On lit en effet dans le Miroir des femmes vertueuses, petit livre du commencement du XVI^e siècle, qu'un matin, la Pucelle, à Compiègne, ayant fait dire la messe et communié dans l'église Saint-Jacques, se retira près d'un pilier de l'église, et trouvant là plusieurs gens de la ville à une centaine d'enfants rassemblés pour la voir, leur dit : **Mes enfants et chers amis, je vous signifie que l'on m'a vendue et trahie et que de brief (bientôt) serai livrée à la mort. Si (ainsi) vous supplie que vous priez Dieu pour moi ; car jamais n'aurai plus de puissance de faire service au roi ne au royaume de France**².

Ce livre a peu d'autorité par lui-même ; et toutefois il s'appuie ici des témoignages de deux vieillards, âgés l'un de quatre-vingt-huit et l'autre de

prise ; et estoit la rivière entre Compiègne et le lieu où elle fut prinse ; et n'y avoit seulement en ce lieu où elle fut prinse et Compiègne, que la rivière, le boulevert et le fossé dudit boulevert. T. I, p. 116 (déclaration de Jeanne) ; cf. t. p. 401 (Monstrelet, II, 86) ; p. 439 (Lefebvre Saint-Remi), et p. 446 (Chastelain). — Dont la Pucelle passant nature de femme, soustint grand fés ; et mist beaucoup de peine à sauver sa compagnie de perte, demorant derrier, comme chief et comme la plus vaillant, du troppeau.

¹ *Prise de la Pucelle* : t. IV, p. 34 ; (Cagny) ; p. 439 (Lefebvre Saint-Remi). Cf. t. V, p. 167 (Lettre du duc de Bourgogne aux habitants de Saint-Quentin, datée du jour même). — Monstrelet (*ibid.*, p. 401) et G. Chastelain (*ibid.*, p.447) disent qu'elle se rendit au bâtard de Wandonne. Cf. t. V, p. 177 (Mémoire sur Flavy).

² T. IV, p. 272. *Passion de Jeanne* : Le rapprochement que ce mot implique a déjà été fait par l'Abbréviateur du procès de Jeanne d'Arc, quand il dit de ses juges : **Ne se monstrèrent pas moins affectés à faire mourir la dicte Pucelle, que Cayphe et Anne et les scribes et pharisées se monstrèrent affectés à faire mourir Nostre Seigneur.** (T. IV, p. 265.)

quatre-vingt-six ans, que l'auteur avait entendus à Compiègne en 1498, et qui disaient avoir été présents lorsque la Pucelle prononça ces paroles. Sans récuser le fait en lui-même, M. J. Quicherat a montré qu'il ne se peut rapporter au jour de la sortie ; car Jeanne, entrée le matin dans Compiègne, fit son attaque et fut prise le soir. Elle savait qu'elle devait être prise, mais. elle ne savait ni quand ni comment : elle a déclaré elle-même que, si elle eût su qu'elle dût l'être à cette sortie, elle n'y serait point allée. Ces paroles peuvent donc avoir été comme un épanchement de la tristesse qu'elle avait dans le cœur en songeant à sa captivité prochaine ; et la scène paraît à M. Quicherat se placer assez convenablement quelques semaines plus tôt, quand Jeanne, voulant passer l'Aisne à Soissons pour tomber sur le duc de Bourgogne au siège de Choisy, se vit arrêtée par la trahison du capitaine de la place, et qu'elle revint tout affligée dans Compiègne. En ce dernier jour, elle redoutait si peu d'y être trahie, qu'elle y était venue exprès le matin même ; et Flavy était le dernier dont elle eût à craindre une trahison, puisqu'elle venait librement défendre la ville qui était sa fortune, et qu'il défendit lui-même avec tant de vigueur pendant six mois. Ajoutons que la Pucelle ne l'en soupçonna pas plus après qu'avant sa captivité : car son idée fixe dans sa prison, idée qui prévalut en elle jusque sur l'autorité de ses voix, c'était d'en sortir au péril même de la vie, pour aller sauver la ville où Flavy semblait près de succomber¹.

C'est donc à tort que l'on a rapporté à la trahison de cet homme la captivité de la Pucelle. Flavy répugnait peu au crime, toute sa sanglante histoire le prouve ; et toutefois, si criminel qu'il ait été, on ne peut l'accuser d'être traître quand il n'eût pu l'être qu'à ses propres dépens. Mais, s'il n'a point livré la Pucelle, est-il complètement innocent de sa perte ? Évidemment, en cette occasion, il se montra moins préoccupé de la sauver que de garder sa ville. Or, la Pucelle était d'assez grande importance pour que tout fût à risquer, même Compiègne, afin de la sauver ; et une sortie énergique de la garnison aurait suffi peut-être pour dégager le pont, ne fût-ce qu'un seul moment, et donner à la Pucelle le temps de rentrer dans la place. Ainsi elle fut victime, sinon de la trahison, au moins d'une coupable indifférence ; et, à cet égard, l'événement de Compiègne répond trop bien à cette funeste politique qui, depuis si longtemps, minait sourdement ou entravait l'œuvre de Jeanne d'Arc. Ce n'est donc pas entièrement sans raison qu'un annaliste de Metz contemporain (pour le reste, assez mal informé) rapportait sa captivité, comme l'échec de Paris, à la jalousie de La Trémouille : *Et fut dit qu'il n'estoit mie bien loyaux audit roi, son seigneur, et qu'il avoit envie des faicts qu'elle faisoit et fut coupable de sa prise.* Jeanne d'Arc ne fut livrée par

¹ *Qu'elle ne savait ni le jour ni l'heure* : t. I, p. 115 ; cf. t. p. 200 (P. Daron). — *Crainte vague de trahison* : Quand Gérard d'Épinal la vit à Châlons pendant le voyage de Reims, elle lui disait qu'elle ne craignait rien qu'un traître, t. II, p. 423. Voy. M. J. Quicherat, *Aperçus nouveaux*, §§ 8-10, p. 77 et suiv. M. Vallet de Viriville (*Bibliothèque de l'école des Chartes*, 1855, 4e série, t. I, p. 151 et suiv.) a signalé un autre témoignage sur cette crainte de trahison exprimée par la Pucelle à Compiègne ; mais ici ses appréhensions sont surtout pour la ville. Jean Le Féron, hérauldique et historien du XVI^e siècle, a écrit sur un exemplaire des Annales d'Aquitaine de Jehan Bouchet (Bibl. impér. réserve, in-fol. L, 359), en marge du chapitre intitulé : *La Pucelle trahie et vendue* : *Ladite Pucelle estoit logée au logis du procureur du roy dudit Compiègne, à l'enseigne du Bœuf, et couchoit avec la femme dudit procureur, mère grand de maistre Jehan Le Féron, appelée Marie le Bouclier, et faisoit souvent lever de son lit ladite Marie, pour aller avertir ledit procureur que se donnast de garde de plusieurs trahisons des Bourguignons, l'espace de sept mois sept jours, et fut ladite Pucelle prinse sur le pont de Marigny par ledit de Luxembourg.*

personne, mais elle fut constamment trahie par tons ceux qui la devaient le plus soutenir¹.

Ce coup dont elle ne doit point se relever est-il un suprême démenti à la vérité de sa mission ? Ce serait bien mal la comprendre. Jeanne d'Arc a pu révéler des choses qui lui étaient inspirées : mais, pas plus que les prophètes, elle ne s'est jamais donnée comme sachant l'avenir. Les prophètes ont eu, des révélations déterminées ; ils ont parfois annoncé des choses que l'événement a démenties, comme Jonas prêchant la ruine de Ninive : parce que les actes de la Providence ne sont point des actes de la fatalité, et que si Dieu peut suspendre les effets de sa colère en faveur des pécheurs repentants, il peut aussi, devant une indifférence aveugle à la grâce, révoquer les promesses de sa miséricorde. Jeanne avait déclaré l'objet de sa mission : c'était de chasser les Anglais. Elle avait dit qu'elle délivrerait Orléans et ferait sacrer le roi à Reims ; elle avait dit qu'on prendrait Paris ; elle le disait encore, blessée, au pied des murailles : mais, nous le répétons, il fallait qu'on la suivît jusqu'au bout comme à Orléans, comme à Reims. Rien ne se pouvait faire sans un libre concours à la grâce. Pour ce qui la concerne, elle avait su, elle avait dit qu'elle serait blessée à Orléans, qu'elle ne durerait guère plus d'une année, qu'elle serait prise. Quand et comment ? elle ne l'avait pas su, et elle disait très-franchement, on l'a vu, que si elle avait su qu'elle dût l'être dans cette sortie, elle n'y serait point allée. Prisonnière, sa vie active est terminée : mais sa mission ne l'est pas encore, et cette phase où elle entre en est le couronnement et la consécration. Où a-t-on jamais vu que le martyr fût un jugement de Dieu contre ses envoyés ? Sans sa captivité, plusieurs traits de son caractère seraient demeurés inconnus ; sans son procès, sa mission serait restée dans le demi-jour de la légende. Son procès, et je parle surtout du procès de condamnation, offre le témoignage le plus incontestable eu sa faveur. Ses ennemis, qui la pouvaient tuer, ont cru faire plus que lui ôter la vie, ils ont voulu perdre sa mémoire : et ils lui ont élevé un monument plus irrécusable qu'aucun de ceux qui ont établi les droits des saints à la vénération des fidèles. Sa belle et grande figure brille plus parmi ces outrages qu'elle ne l'eût fait parmi les formules respectueuses d'un procès canonique ; et toute la suite de cette longue et insidieuse procédure, en mettant journallement à l'épreuve la sincérité de sa parole, la fermeté de son jugement et ce bon sens exquis dont elle est douée, servira mieux que nulle autre chose à montrer la vérité de son inspiration.

¹ *L'Annaliste de Metz*, t. IV, p. 323, et M. J. Quicherat, *Aperçus nouveaux*, p. 90.

LIVRE CINQUIÈME. — ROUEN : LES JUGES.

La Pucelle, prisonnière du bâtard de Wandonne, fut menée au camp de Margny, où bientôt accoururent, poussant des cris de joie, tous les chefs anglais et bourguignons, et après eux le duc de Bourgogne, arrivé trop tard pour la bataille. Que lui dit-il ? Que lui dit Jeanne elle-même ? Monstrelet, présent à l'entrevue, n'en a point gardé le souvenir. Le duc était du sang de France ; et Jeanne, à plusieurs reprises, lui avait écrit pour le ramener au roi ; mais depuis la campagne de Paris, elle n'espérait plus le détacher des Anglais que par la force. — Le bâtard de Wandonne étant de la compagnie de Jean de Luxembourg, c'est à ce prince que Jeanne appartenait. Après trois ou quatre jours passés au camp, il l'envoya à son château de Beaulieu, jugeant peu sûr de la retenir si près de la ville assiégée¹.

Ce n'étaient pas seulement les assiégés que le sire de Luxembourg devait craindre, s'il voulait garder la captive dont le droit de la guerre l'avait fait maître. La Pucelle avait été prise le 23. Le 25 on le sut à Paris. Dès le 26, le vicaire général de l'inquisition adressait au duc de Bourgogne un message, que dut accompagner ou suivre de bien près une lettre de l'Université, conçue dans le même sens : lettre perdue, mais qui est rappelée dans une autre conservée au procès. L'Université priait le duc de livrer Jeanne, comme idolâtre, à la justice de l'Église. L'inquisiteur la réclamait en vertu de son office, et **sur les peines de droit**, rappelant l'obligation formelle de **tous loyaux princes chrétiens et tous autres vrais catholiques d'extirper toutes erreurs venans contre la foi**. Mais il y avait, derrière l'inquisition et l'Université, une puissance bien autrement redoutable pour la Pucelle, je veux dire les Anglais. Ils voyaient en elle la cause unique de leurs revers, et ce n'était point assez pour leur sécurité que de savoir aux mains des Bourguignons celle qui avait relevé la fortune de la France. Comment douter que Charles VII ne sacrifiât, s'il le fallait, le meilleur de son royaume, pour recouvrer celle qui ratait sauvé d'une entière conquête et promettait de le reconquérir entièrement ? Et comment se flatter que le sire de Luxembourg résistât à ces offres ? Le comte avait repoussé leurs premières ouvertures : n'était-ce pas dans l'espoir d'avoir de Charles VII un meilleur prix ? Pour la lui disputer il fallait aux Anglais plus que de l'argent : il leur fallait l'autorité de la religion, mise au service de leurs intérêts. C'est par l'Église qu'ils tentèrent de la prendre, comme c'est par elle qu'ils la voulaient frapper : entreprise d'une hypocrisie infernale, où ils déployèrent assez d'habileté, sinon pour égarer le sentiment populaire, au moins pour donner le change à certains esprits trop prompts à relever comme idées nouvelles des apparences dont le bon sens public a de tout temps fait justice².

¹ *Jeanne à Margny* : t. IV, p. 402 (Monstrelet, II, 86) : **Cheux de la partie de Bourgogne et les Anglois en furent moult joyeux, plus que d'avoir prins cinq cens combatans : car ils ne cremoient, ne redoubtoient nul capitaine, ne aultre chief de guerre, tant comme ils avoient toujours fait jusques à che présent jour ycelle Pucelle.** — *A Beaulieu* : *ibid.*, et p. 34 (Gagny),

² *Nouvelle de la prise de Jeanne à Paris* : t. IV, p. 458 (Clém. de Fauquemberque, greffier du parlement). — *Lettre de l'Université* : **Que cette femme dicte la Pucelle fust mise es mains de la justice de l'Église, pour luy faire son procès deurement sur les ydolatries et autres matières touchans nostre sainte foy.** — *Lettre de l'inquisiteur* : *ibid.*,

Si l'on en croit, en effet, non point le savant éditeur des procès de Jeanne d'Arc, mais des interprètes un peu téméraires des documents qu'il a réunis, les Anglais seraient, pour ainsi dire, étrangers à la conduite de cette affaire ; c'est l'affaire de l'Église de France et de l'Université de Paris. C'est l'Université qui a eu l'idée du procès : c'est un évêque français qui l'exécuta, assisté de docteurs en théologie et autres juges parmi lesquels on trouve à peine un nom anglais. Les Anglais y assistent en simples spectateurs. Voilà la thèse comme on la pourrait soutenir de l'autre côté du détroit, mais à la condition pourtant de s'arrêter à la surface des choses. Assurément il ne faut pas laisser aux Anglais tout l'odieux de ce grand crime. Il y avait en France tout un parti lié à eux par nos troubles civils. Charles VII était pour les Bourguignons l'homme des Armagnacs. La Pucelle, nous ne voulons pas dire par quel blasphème impur ils la disaient des Armagnacs. Ils la détestaient donc, et les haines civiles ne sont pas moins vives que les haines nationales. Mais sur un point où l'orgueil et la fortune de l'Angleterre étaient tenus en échec, la haine des Anglais ne le cédait point aux haines civiles de la France : elle sera là pour les entretenir, les guider, et y suppléer au besoin. Il ne fut pas nécessaire qu'on suggérât aux Anglais l'idée de ce procès : si l'inquisition, si l'Université de Paris l'exprimèrent au lendemain de l'affaire de Compiègne, eux-mêmes, on le peut dire, l'avaient eue dès la veille de la délivrance d'Orléans, quand ils répondaient aux sommations de la Pucelle en menaçant de la brûler dès qu'ils l'auraient : on ne brûle pas des prisonniers de guerre. Dès l'origine, ils étaient donc résolus à la faire juger comme hérétique et comme sorcière. Pour accomplir leur résolution, ils n'eurent qu'à prendre les instruments qu'ils trouvaient tout prêts à les servir :

Les Anglais n'ont pas eu seulement la première idée de ce procès : ils en ont eu la direction.

Pour juger la Pucelle, il la fallait avoir. Pour l'avoir, comme pour la juger, ils employèrent un homme à eux, Pierre Cauchon, évêque de Beauvais.

Pierre Cauchon paraît dans le procès l'organe le plus accrédité de l'Université de Paris. Dès le temps de Charles VI, il avait été appelé, par les suffrages de ce corps, aux fonctions de recteur, et il était devenu le conservateur de ses privilèges. Mais les circonstances l'avaient particulièrement attaché au parti des Anglais. Évêque de Beauvais, grâce à l'appui du duc de Bourgogne, il avait été chassé de son siège par un mouvement du peuple en faveur de Charles VII ; réfugié à Rouen, il convoitait ce siège archiépiscopal vacant alors, et il l'attendait de l'intervention du roi d'Angleterre auprès du pape. Ce fut lui que les Anglais choisirent pour se faire livrer et pour juger la Pucelle. La Pucelle avait été prise dans le diocèse de Beauvais, et, à ce titre, relevait de l'évêque du lieu. Pierre Cauchon n'eut garde de s'excuser de son absence ; le siège d'où il était chassé lui offrait le moyen d'arriver à l'autre ; l'ambition et le ressentiment conspiraient en lui au profit des intérêts de l'Angleterre. S'étant concerté avec l'Université de Paris, il vint, le 14 juillet, au camp de Compiègne, et réclama du duc de Bourgogne la prisonnière, comme appartenant à sa justice ; il présenta à l'appui de sa requête les lettres adressées par l'Université de Paris au duc et à Jean de Luxembourg. La main qui dirigeait tout se trahissait d'ailleurs dans sa requête. Cette requête était accompagnée d'offres pécuniaires : un évêque n'offre pas de l'argent pour juger ceux qui sont de sa juridiction. Aussi l'offre était-elle faite

purement et simplement au nom du roi d'Angleterre : Et combien, dit l'évêque, qu'elle ne doive point être de prise de guerre, comme il semble, considéré ce que dit est ; néanmoins, pour la rémunération de ceux qui l'ont prise et détenue, le roi veut libéralement leur bailler jusques à la somme de VI mil francs, et pour ledit bâtard qui l'a prise, lui donner et assigner rente pour soutenir son état, jusques à II ou III cents livres. Il finit même, en terminant sa lettre, par offrir 10.000 francs, somme au prix de laquelle, selon la coutume de France qu'il invoquait, le roi avait le droit de se faire remettre tout prisonnier, fût-il de sang royal¹.

Pour soutenir le sire de Luxembourg contre ces obsessions, il eût fallu que Charles VII fit des démarches, des offres même, et que le clergé, qui avait reconnu la mission de la Pucelle, fit voir que toute l'Église n'était pas du côté de ceux qui la voulaient juger. Or, il n'y a nulle trace d'aucun acte de cette nature. Charles VII demeure immobile, et son clergé se tait. Je me trompe : on a l'extrait d'une lettre du chancelier Regnault de Chartres, archevêque de Reims, aux habitants de sa ville épiscopale. Il leur annonce la prise de la Pucelle, et y veut voir comme un jugement de Dieu, comme elle ne vouloit croire conseil, ains (mais) faisoit tout à son plaisir ; il leur annonçait, par une sorte de compensation, qu'il étoit venu devers le roi un jeune pastour, gardeur de brebis des montagnes de Gévaudan, en l'évêché de Mende, lequel disoit ne plus ne moins que avoit fait la Pucelle, et qu'il avoit commandement d'aller avec les gens du roi et que sans faute les Anglois et les Bourguignons seroient déconfits. Bien plus, sur ce que on lui dit que les Anglois avoient fait mourir. Jeanne la Pucelle, le pasteur répondit que tant plus il leur mescherroit, et que Dieu avoit souffert prendre Jeanne, pour ce qu'elle s'étoit constituée en orgueil, et pour les riches habits qu'elle avoit pris, et qu'elle n'avoit fait ce que Dieu lui avoit commandé, ains avoit fait sa volonté. Ainsi ce n'étaient pas seulement les Anglais et les Bourguignons qui triomphaient de la chute de la Pucelle : c'étaient les conseillers de Charles VIII La Pucelle succombait, parce qu'elle ne les avait point écoutés. Dieu avait jugé : un envoyé plus docile (aux conseillers, on le peut croire) venait prendre sa place, et c'était de la réprobation de Jeanne qu'il faisait les préliminaires et comme le fondement de sa mission. Les Anglais avaient donc bien eu tort de tant craindre d'être traversés dans leurs négociations : Charles VII n'avait garde de leur faire concurrence. Que s'ils poussaient leur haine jusqu'au bout, s'ils faisaient mourir Jeanne d'Arc, tant mieux encore, puisque, d'après le jeune pasteur de l'archevêque de Reims, tant plus il leur en mescherroit².

¹ *P. Cauchon* : note de M. J, Quicherat au t. I, p. 1, du *Procès*, et *Aperçus nouveaux*, p. 98 ; t. II, p. 360 (P. Miget), et t. IV, p. 282 et 288 (Abrév. du *Procès*). Le gouvernement d'Angleterre était en instance près du pape pour faire obtenir à l'Évêque de Beauvais le siège de Rouen (15 déc. 1429). Rymer, t. X, p. 438.

Lettre de l'Université : t. I, p. 8 et 10.

Requête de l'évêque de Beauvais : Combien que la prinse d'icelle femme ne soit pareille à le prise de Roy, princes et autres gens de grand estat, lesquels toutes voies se prins estoient, ou aucun de tel estai, fust Roy, le Daulphia ou autres princes, le Roy le pourroit avoir, se il vouloit, en baillant ou preneur dix mil francs, selon le droit usage et coutume de France. *Ibid.*, p. 13, et le procès-verbal de la sommation, *ibid.*, p. 16.

² *Lettre de Régn. de Chartres* : t. V, p. 168. — Jean Rogier, qui en donne l'extrait, dit que, de son temps, elle existait en original aux archives de, l'hôtel de ville de Reims. Ce berger fut pris dans une embuscade près de Beauvais avec Xaintrailles (août 1431), et mené à Rouen, puis à Paris, lié de bonnes cordes, comme un larron. Lefebvre de Saint-Remi ajoute qu'il a ouï dire qu'il fut jeté à la Seine. Voy. les fragments du Bourgeois de

Le sire de Luxembourg céda, et l'évêque put en rapporter la bonne nouvelle à ceux qui l'avaient envoyé. C'est l'Angleterre qui payait, mais c'était la Normandie et les pays de conquête qui en devaient donner l'argent ; on en répartit la somme par surcroît à l'impôt que ces provinces devaient fournir pour une levée de soldats : la Pucelle valait bien, sans doute, une armée. Au mois d'août, le marché étant conclu, les États de Rouen votent le subside ; le 2 septembre, le roi ordonne qu'il soit réparti et levé avant la fin du mois ; et le 24 octobre, en vertu des lettres royales, datées du 20, le trésorier de Normandie fait acheter la monnaie d'or qui doit solder le prix de la Pucelle¹.

Le marché faillit manquer par un incident qui n'avait pas été prévu au contrat.

Jeanne avait subi avec courage l'épreuve si dure de la captivité. Si l'événement de Compiègne, qui comblait de joie tous ses ennemis, avait, jusque parmi les siens, donné satisfaction aux jaloux et ébranlé les faibles, il n'avait pas diminué sa foi. Sa captivité lui avait été prédite, et ses saintes ne rayaient point abandonnée. Elle se résignait donc, mais elle se tenait toujours prête à reprendre l'œuvre qu'elle estimait seulement interrompue. Un jour, à Beaulieu, elle crut en avoir trouvé l'occasion : elle faillit s'échapper à travers les ais de sa prison. Elle était déjà sortie de la tour, et, pour mieux assurer sa fuite, elle allait y enfermer ses gardiens, quand elle fut aperçue du portier, qui la reprit².

Paris et des autres historiens sur ce sujet. *Procès*, t. V, p.170-173. — A l'époque où Jeanne fut prise, le roi n'avait de l'argent et des troupes que pour soutenir La Trémouille contre Richemont. (Voy. mém. de Rich, p. 757 (Éd. Godef.). On n'a de trace de quelque pensée de délivrer Jeanne que dans les craintes exagérées de l'Université de Paris : *Mais doubtons moult que par la faulceté et séduccion de l'ennemy d'enfer et par la malice et subtilité des mauvaises personnes vos ennemis et adversaires qui mettent toute leur cure, comme l'en dit, à vouloir délivrer icelle femme par voyes exquisés, elle soit mise hors de votre subjeccion par quelque manière, que Dieu ne veuille permettre*. T. I, p. 9 (lettre au duc de Bourgogne portée par l'évêque de Beauvais).

¹ *L'évêque de Beauvais* : *Quem vidit reverti de quærendi eam et referentem legationem suam regi et domino de Warwick, dicendo lætanter et exultanter quædam verbe quæ non intellexit, et postmodum locutus est in secreto dicto domino de Warwick*. T. II, p. 325 (N. de Houpeville). — Le jeune roi d'Angleterre était depuis plusieurs mois déjà venu en France (25 avril). Il fit son entrée à Rouen (le 29 juillet). P. Cochon, *Chron. norm.*, chap. LVI.

Levée de l'argent, etc. : 3 septembre, lettre de Th. Blount, trésorier, et de P. Sureau, receveur général, en vertu de lettres du roi du 2 sept., ayant pour objet de lever, avant le dernier jour du mois, la somme de 80.000 livres tournois octroyées par les gens des trois États de Normandie, et pays de conquête en l'assemblée de Rouen au mois d'août dernier ; pour tourner et convertir c'est à savoir 10.000 l. tournois (73.501 fr. 78 c.) au paiement de l'achat de Jeanne la Pucelle. T. I, p. 179. — 24 décembre : Thomas Blount écrit à P. Sureau de faire acheter des deniers de la recette 2.636 nobles d'or de deux sous, et un denier sterling, monnaie d'Angleterre, pour payer J. Bruyse, garde des coffres du roi, selon les ordres du prince. — 6 décembre : J. Bruyse déclare avoir reçu de P. Sureau, 5249 livres 19 sous, 10 deniers obole tournois, pour le pour payage de 2.636 nobles d'or de 2 sous, 8 deniers sterling qui, par lettres du roi du 20 octobre dernier passé, m'ont été ordés être payés et restitués par ledit receveur ; pour ce que par l'ordonnance du roi, je les avoye bailliés des deniers de sesditz coffres et trésors pour employer en certaines ses affaires touchant les 10000 l. tournois payées par le dit seigneur, pour avoir Jeanne qui se dit la Pucelle. T. V, p. 190 ; cf. t. II, p. 200 (requête du promoteur à la réhabilitation).

² *Beaulieu* : Requête de dire la manière comme elle cuida eschapper du chastel de Beaulieu, entre deux pièces de boys : respond qu'elle ne fut oncques prisonnière en lieu

De Beaulieu, où elle demeura trois ou quatre mois (mai-août), le sire de Luxembourg la fit passer en son château de Beurevoir, près de Cambrai, à une distance du théâtre de la guerre qui devait rendre moins facile toute tentative soit d'évasion, soit d'enlèvement. Là résidaient la femme et la tante de ce seigneur ; et Jeanne n'eut qu'à se louer de leurs soins : mais elle refusa les vêtements de femme que ces dames lui offraient, disant qu'elle n'en avait pas congé de Notre-Seigneur, et qu'il n'était pas temps encore. Si les habits d'homme lui étaient nécessaires dans la vie des camps, parmi les gens de guerre, qui respectaient en elle l'envoyée de Dieu et la messagère de la victoire, l'étaient-ils moins parmi des ennemis dans l'isolement de la prison ? Jeanne put en faire l'expérience dans ce château même. Les jeunes seigneurs voulaient la voir et lui parler, et plus d'une fois elle eut à se défendre contre leurs indécents badinages. D'ailleurs elle ne croyait point sa mission terminée, et n'avait pas renoncé à ses projets de fuite. Le sire de Luxembourg les redoutait fort : il la tenait dans un donjon très-élevé, et il craignait encore qu'elle n'échappât par art magique ou par quelque moyen subtil¹.

Jeanne n'y mit point tant de subtilité. Elle savait qu'elle était vendue aux Anglais ; elle savait que Compiègne tenait encore, mais sans être secourue : elle résolut de sauter du haut de la tour. Elle-même a raconté les luttes qu'elle eut à soutenir contre l'inspiration à laquelle elle avait jusque-là toujours obéi. Vainement ses voix blâmaient-elles ce dessein périlleux ; vainement sainte Catherine lui répétait tous les jours que Dieu lui aiderait, et même à ceux de Compiègne : elle trouvait réplique à toute objection. Elle répondait que puisque Dieu y devait aider, elle y voulait être ; et comme la sainte lui disait de prendre patience, qu'elle ne serait point délivrée tant qu'elle n'eût vu le roi d'Angleterre, elle protestait qu'elle ne le voulait point voir, et qu'elle aimerait mieux mourir que d'être mise en la main des Anglais. Ce combat si pénible pour Jeanne durait déjà depuis longtemps, quand on lui dit que Compiègne était à la veille d'être prise, qu'elle serait détruite et tous les habitants mis à mort depuis l'âge de sept ans. À cette nouvelle, elle s'écria : *Comment Dieu laissera-t-il mourir ces bonnes gens de Compiègne, qui ont été et sont si loyaux à leur seigneur ?* Dès ce moment elle n'écoula plus rien, et, se recommandant à Dieu et à Notre-Dame, elle sauta du haut de la tour. Elle demeura sur la place sans mouvement ; ceux qui la relevèrent la croyaient morte, et elle devait se tuer en effet : car on ne peut guère supposer à cette tour moins de soixante pieds de haut. Toutefois elle reprit ses sens, mais dans le moment elle avait perdu la mémoire : il fallut qu'on lui dit qu'elle avait sauté du haut du donjon.

Elle fut deux ou trois jours ne voulant, ou, pour mieux dire, ne pouvant ni boire ni manger. Mais sainte Catherine, dit-elle, la réconforta ; elle la reprit doucement de son imprudence, elle lui dit qu'elle se confessât et demandât pardon à Dieu, ajoutant, pour la consoler, que Compiègne serait secourue avant la Saint-Martin

qu'elle se eschappast volentiers ; et elle estant en icelluy chastel eust confirmé ses gardes dedans la tour, n'eust été le portier qui la advisa et la rencontra. T. I, p. 163.

¹ *A Beaulieu ; quatre mois* : t. IV, p. 34 (Cagny). — *A Beurevoir* : Elle y fut quatre mois environ : t. I, p.110 ; trois mois : t. II, p. 298 (Manchon) ; t. IV, p. 402 ; Monstrelet, II, 86. — *Refus de vêtements de femme* : t. I, p. 95 ; cf. p. 230. — *Tentatives libertines* : *Et tentavit ipse loquens pluries, cum ea ludendo, tangere mammas suas, nitendo ponere manus in sinu suo : quod tamen pati nolebat ipsa Johanna, imo ipsum loquentem pro posse repellebat*. T. III, p. 121 (Haimond de Macy). — *Crainte qu'elle ne s'échappe* : t. IV, p. 262 (Abrévr. du Procès).

d'hiver. Elle se prit donc à revenir et à recommencer à manger, et en peu de jours elle fut guérie¹.

Le marché put donc s'accomplir. Le sire de Luxembourg avait éprouvé qu'une pareille prisonnière est de garde difficile, et, malgré les résistances de sa tante, il la livra (novembre 1430). — De Beaurevoir on la mena à Arras, et de là au Crotoy, où elle fut remise aux Anglais par les officiers du duc de Bourgogne (novembre 1430). Le duc de Bourgogne, qui avait besoin des Anglais pour achever de s'affermir aux Pays-Bas, s'était prêté de bonne grâce à la négociation, et n'était point fâché de paraître dans la conclusion du marché. Par cet acte de condescendance, il acquérait de nouveaux titres à leur faveur. Qu'il en garde la responsabilité devant l'histoire².

Avant de la livrer, comme elle était encore à Arias, on lui offrit des vêtements de femme ; mais parmi les Anglais, elle devait plus que jamais avoir besoin de ses habits d'homme : elle refusa. Au Crotoy, où elle séjourna jusqu'à ce que les dernières mesures fussent arrêtées pour son procès, sa captivité ne paraît pas avoir été fort rigoureuse encore. Elle y pouvait assister à la messe. Un chancelier de l'église cathédrale d'Amiens, qui se trouvait alors dans le château, l'entendait en confession et lui donnait l'eucharistie ; les dames mêmes d'Abbeville étaient admises à la visiter : et c'est une justice à rendre aux femmes, que parmi tant d'outrages dont elle fut l'objet, pas un seul ne lui vint de leur part. On ne cite d'elles que des témoignages d'admiration et d'estime pour celle qui, elles le sentaient bien, ne déshonorait pas leur sexe sous ces habits dont la pudeur des hommes se montrait si fort scandalisée. La Pucelle fut touchée de ces honneurs rendus à ses chaînes ; elle remerciait ses nobles visiteuses, **se recommandait à leurs prières, et les baisant amiablement, leur disait : À Dieu !**³

Les Anglais n'avaient acheté la Pucelle que pour la juger ; c'est à ce titre qu'ils l'avaient fait réclamer par l'évêque de Beauvais. Mais Beauvais appartenant à Charles VII, où allaient-ils dresser le tribunal ? L'Université de Paris réclamait pour Paris. L'Université, qui avait montré tant de crainte que la Pucelle n'échappât lorsqu'elle était encore aux Bourguignons, apprenant qu'elle est aux Anglais, se met aussitôt en campagne. Dès le 21 novembre, elle écrit au roi ; elle le complimente d'avoir entre ses mains cette ennemie de la foi, et le presse de la livrer enfin à la justice, c'est-à-dire à l'évêque de Beauvais et à l'inquisiteur ; elle le prie de la faire conduire à Paris, pour donner au procès plus de sûreté et d'éclat : **Car par les maistres docteurs et autres notables personnes estant par**

¹ *Saut du haut de la tour* : t. I, p. 110 et 150-152, et M. J. Quicherat, *Aperçus nouveaux*, p. 56. — Jeanne risquait sa vie, mais cela n'a jamais pu être pris que par ses juges pour une intention coupable, à quelque degré que ce fût, de se tuer. Si elle dit, dans le Procès, **qu'elle fut deux ou trois jours qu'elle ne vouloit mengier**, cela s'explique par ce qui suit, **et mesme aussi pour ce sault fut grevée tant qu'elle ne pavoit ne boire ne mangier**. Si on a relevé au procès-verbal ce prétendu acte de volonté, c'est par une insinuation que Jeanne repousse hautement, et dont il est facile de faire justice. Nous y reviendrons au procès.

Délivrance de Compiègne : *ibid.*, 152. — Compiègne fut délivré le 24 octobre.

² *Jeanne livrée* : t. I, p. 23. Le duc de Bourgogne venait de recueillir l'héritage du duc de Brabant (le 4 août 1430), et il était en guerre, à propos de Namur, avec les Liégeois. Voy. Monstrelet, II, 89 et suiv.

³ *Jeanne à Arras* : t. I, p. 95 ; etc. — En quittant Arras elle passa par *Drugy*, t. V, p. 360 (Chron. de St.-Riquier, de 1492). — *Au Crotoy* : t. I, p. 89, et t. III, p. 121 (H. de Macy). — *Refus de vêtements de femme* : t. I, p. 95 et 231. — *Le chancelier d'Amiens* : t. III, p. 121 (H. de Macy). — *Les dames d'Abbeville* : t. V, p. 361 (Itinéraire de Drugy à Rouen).

deçà en grant nombre, seroit la discussion d'icelle de plus grant réputation que en autre lieu. Le même jour, elle écrivait à l'évêque de Beauvais une lettre acerbe, que l'évêque ne manque pas d'insérer parmi les pièces de procédure, comme pour rendre sa responsabilité moins lourde en la partageant. L'Université s'étonne de si longs retards ; elle s'en prend à la négligence de l'évêque : Si Votre Paternité, dit-elle, avait mis plus de zèle dans la poursuite de l'affaire, cette femme serait déjà en justice. Il ne nous importe pas si peu, tandis que vous êtes revêtu d'une si grande dignité dans l'Église, d'ôter les scandales commis contre la religion chrétienne, surtout quand il se trouve que le soin d'en juger est de votre juridiction. Elle le prie donc de ne pas laisser plus longtemps en souffrance l'autorité de l'Église, et de faire en sorte que le procès se poursuive à Paris, où il y a tant de sages et de docteurs¹.

Mais les Anglais ne se souciaient point de conduire la Pucelle à Paris : car, bien que la ville fût à eux, ils ne s'y sentaient pas assez les maîtres. Les Armagnacs poussaient encore leurs courses jusqu'au Bourget, jusqu'à la porte Saint-Antoine : le 6 novembre, le roi d'Angleterre donne à l'évêque de Thérouanne, son chancelier pour la France, la faculté de différer la rentrée du parlement en raison des dangers de la route ; et la ville même n'était pas sûre. On le voit par les plaintes perpétuelles du Bourgeois sur l'abandon où elle est laissée, sur la cherté des vivres. Les Anglais ne voulaient donc point de Paris. Un coup de main des Armagnacs, un mouvement populaire pouvait tout emporter. Peut-être même ne se souciaient-ils pas de faire le procès si près de l'Université elle-même : car ce corps, tout passionné qu'il fût, était indépendant. Ils entendaient bien s'en servir, mais non se livrer à sa discrétion ; et pour cela, rien de mieux que de placer leur tribunal à distance et d'y appeler, par des choix réfléchis, les plus sûrs des docteurs parisiens. Ils menèrent donc Jeanne à Rouen. Là quelques impatients se seraient même passés du secours des docteurs de Paris : ils voulaient la mettre dans un sac et la jeter à la Seine. On croyait, en effet, parmi les Anglais, qu'aucun succès n'était possible tant qu'elle serait en vie, et le siège qu'on voulait mettre devant Louviers fut ajourné jusqu'après sa mort. Mais l'expédient, qui semblait tout finir, laissait les Anglais sous le coup de leurs défaites. Pour les en relever, c'était peu que de tuer Jeanne ; il fallait la flétrir. Jeanne s'était dite envoyée de Dieu pour chasser les Anglais, et elle les avait vaincus partout où on l'avait voulu suivre. Dieu était-il donc contre les Anglais ? Il fallait montrer qu'elle n'était pas son envoyée, mais bien une magicienne et un suppôt du diable. À ce prix-là seulement, l'autorité des Anglais devait se rétablir dans leurs conquêtes : brûler Jeanne comme sorcière, ce n'était pas seulement pour eux une affaire d'amour-propre, mais une question de domination².

¹ *Lettres de l'Université à Henri VI* : t. I, p. 17, 18 ; — à l'évêque de Beauvais : *ibid.*, p. 16. Une Bretonne nommée Pierronne avait été brûlée à Paris, le 3 septembre, pour s'être donnée comme inspirée, et avoir dit, entre autres choses, que dame Jehanne était bonne et que ce qu'elle faisait était bien fait et selon Dieu, t. IV, p. 467 (Bourgeois de Paris).

² *État de Paris : Journal du Bourgeois*, août-octobre 1430, p. 408, 411 et 413 (Éd. Buchon). — *Ajournement du Parlement* (au 9 décembre). *Ordonn.*, t. XIII, p. 159. — En fév. 1431, les séances en furent suspendues plusieurs semaines : le greffier dut interrompre son travail, faute de parchemin. — *Défiance pour l'Université* : Voy. M. J. Quicherat, *Aperçus nouveaux*, p. 97.

Craintes des Anglais à propos de Louviers : t. II, p. 3 (J. Toutmouillé) ; p. 344 (Manchon) ; p. 348 (Is. de La Pierre) ; p. 373 (J. Riquier) ; cf. t. III, p. 189, id. : *Et quia ipsi Anglici sunt superstitiosi, æstimabant de ea aliquid fatale esse*. T. II, p. 370 (Th. Marie). Interrogé comment il sait que les Anglais sont superstitieux, il répond que c'est un

On la mit, dès son arrivée, dans une cage de fer : un peu plus tard, on se contenta de la tenir à la chaîne ; mais combien elle eut à regretter sa cage, dans la compagnie des soldats qu'on lui donnait pour gardiens, ou des seigneurs qui la venaient visiter ! De ce nombre, on vit un jour venir à la prison, avec Warwick et Stafford, Jean de Luxembourg, qui l'avait vendue. Il osa lui dire qu'il venait la racheter si elle voulait promettre de ne plus jamais s'armer contre l'Angleterre. En nom Dieu, lui répondit-elle, vous vous moquez de moi, car je sais bien que vous n'en avez ni le vouloir ni le pouvoir ; et elle le répéta plusieurs fois. Comme il insistait, elle ajouta : Je sais bien que ces Anglais me feront mourir, croyant après ma mort gagner le royaume de France ; mais quand ils seraient 100.000 Godons plus qu'ils ne sont à présent, ils n'auront pas le royaume. Le comte de Stafford indigné tirait sa dague pour la frapper, mais Warwick le retint. On a vu qu'il avait ses raisons¹.

Les Anglais avaient le juge, l'évêque de Beauvais. Il lui fallait un tribunal, puisque son siège était à l'ennemi. On avait rejeté Paris, et choisi Rouen : le siège était vacant ; il semblait qu'on n'y dût faire. ombre à personne. Mais le choix était peu goûté du chapitre, dans la crainte que le prélat chassé de Beauvais ne se fit un titre de cet exercice des fonctions épiscopales à Rouen pour parvenir au siège. ne fallut pas moins que l'habileté anglaise pour négocier avec les chanoines, et obtenir d'eux concession du droit territorial à l'évêque de Beauvais².

L'évêque de Beauvais ainsi installé à Rouen, il fut moins difficile de lui composer son cortège judiciaire. Il prit pour procureur général ou promoteur, son vicaire général, qui partageait son exil et ses haines, Jean d'Estivet, dit Benedicite. Quant aux assesseurs, l'Université de Paris s'était trop avancée pour qu'on ne fût pas sûr d'en trouver parmi ses principaux docteurs : on appela donc et l'on vit arriver sur cet appel Jean Beaupère, recteur en 1413 et depuis chancelier en l'absence de Gerson ; Jacques de Touraine, Nicole Midi, Gérard Feuillet, Thomas de Courcelles, déjà alors recteur émérite, quoique âgé de trente ans seulement, l'une des lumières de l'Église gallicane, dont il défendit avec éclat les privilèges au concile de Bâle. On en tira aussi du diocèse où le jugement allait s'accomplir : Gilles, abbé de Fécamp, conseiller du roi d'Angleterre ; Nicolas, abbé de Jumièges ; Pierre Miget, prieur de Longueville ; Raoul Rousset, trésorier de la cathédrale ; Nicolas de Venderez, un des prétendants au siège de Rouen ;

commun proverbe (ibid.). Les échecs du parti anglais n'avaient pas cessé par la prise de la Pucelle. Compiègne avait été délivrée (24 octobre), et le duc de Bourgogne n'avait osé accepter à Germiny la bataille que lui offraient les Français. Vers le même temps Barbazan avait battu une armée bourguignonne près de Troyes ; Gaucourt avait défait le Prince d'Orange à Anthon près du Rhône. Voy. Monstrelet, les autres chroniqueurs, et M. de Barante, Hist. des ducs de Bourgogne, t. V, p. 268 et suiv.

Pourquoi Jeanne plutôt jugée que tuée : Valeran de Varanis, auteur du commencement du XVI^e siècle, dans un poème latin composé sur les actes du procès, a très-bien démasqué cette politique. Voy. t. V, p. 84.

¹ *Cage de fer* : Un serrurier, nommé Castille, dit à l'huissier Massieu qu'il avait construit pour Jeanne une cage de fer où elle était tenue et liée par le cou, par les pieds et les mains, et qu'elle y fut gardée en cet état, depuis le jour où elle fut amenée à Rouen jusqu'au commencement du procès. T. III, p. 155 (Massieu). Thomas Marie dit à peu près la même chose (t. p. 371). P. Guimet, bourgeois de Rouen, vit la cage, qui fut pesée chez lui (t. II, p. 306 et 346, et t. III, p. 180) : seulement il n'y a pas vu la prisonnière. — *Visite de Jean de Luxembourg* : t. III, p. 122 (H. de Macy).

² *Droit territorial* : t. I, p. 20 (Lettres du chapitre).

Nicolas Loyseleur, etc. Plusieurs paraissent avoir accepté ce mandat sans répugnance, soit par conviction, soit par ambition ; mais d'autres ne cédèrent qu'à la peur. Jean Tiphaine, maître ès arts et médecin, voulait se récuser : il fut contraint. Le sous-inquisiteur lui-même laissa commencer sans lui le procès dont il devait être un des juges. Il n'y accéda que sur l'ordre de l'inquisiteur général, et, selon Massieu, sur l'avis confidentiel qu'il était en péril de mort s'il s'obstinait à refuser. On en cite un qui sut se montrer indépendant : ce fut Nicolas de Houpeville. Il osa soutenir que le procès n'était pas légal, parce que l'évêque de Beauvais était du parti ennemi de la Pucelle, et parce qu'il se faisait juge d'un cas déjà jugé par son métropolitain : la Pucelle ayant été approuvée dans sa conduite par l'archevêque de Reims, de qui relevait Beauvais. L'évêque, furieux, l'exclut de l'assemblée quand il vint prendre séance et le fit assigner devant lui : mais l'intimé refusa de comparaître, comme ne relevant que de l'officialité de Rouen. Il allait se présenter à ses juges quand il fut arrêté, conduit au château et mis en prison ; et on lui dit que c'était par l'ordre même de l'évêque, dont il avait récusé la compétence. On ne voulait pas s'en tenir là : il était question de l'exiler outre-mer ; on parlait même de le jeter à l'eau, mais il fut sauvé par les autres¹.

Cet exemple était moins propre à encourager qu'à effrayer les opposants. On voit d'ailleurs qu'il n'y en avait guère et qu'on pouvait s'arranger de manière à ce qu'il n'y en eût pas ; mais le mandat une fois accepté, il n'eût pas été facile d'en user contrairement à la volonté de celui de qui on l'avait reçu. L'avis des témoins est que personne n'eût osé opiner autrement que l'évêque, et on en aura des preuves dans le cours du procès. Plusieurs ont, de leur aveu, voté par peur. G. de La Chambre, qui s'excusait comme étranger à la théologie en sa qualité de médecin, reçut l'avis que s'il ne signait au procès il se repentirait d'être venu à Rouen ; P. Miget, prieur de Longueville, dénoncé comme favorable à la Pucelle, eut toutes les peines du monde à se justifier auprès du cardinal de Winchester ; le greffier Manchon, l'huissier Massieu, furent aussi plusieurs fois en péril. Et le sous-inquisiteur lui-même, qui s'était si difficilement rallié, ayant paru moins docile par la suite, fut menacé d'être jeté à la rivière².

¹ *Promoteur et assesseurs* : M. J. Quicherat, *Aperçus nouveaux*, p. 105 et suiv., et les notes qu'il a jointes sur chacun de ces noms, la première fois qu'ils paraissent dans le procès. Il y eut 95 assesseurs environ qui parurent, à diverses fois. On en compte quelquefois jusqu'à 60 dans une même séance. — Acceptation volontaire des uns, forcée des autres : t. II, p. 325 (N. de Houpeville) ; p. 356 (Grouchet) ; t. III, p. 131 (P. Miget). — Pour plaire aux Anglais : t. II, p. 7, et t. III, p. 167 (Ladvenu). — Qu'ils n'auraient osé refuser : t. II, p. 340 (Manchou). — J. Tiphaine : t. III, p. 47 (lui-même). — *Le sous-inquisiteur* : voy. les actes du procès à son égard, t. I, p. 33, 35.

Menaces : *Sed per aliquos sibi notos fuit ei dictum quod nisi interesset, ipse esset in periculo mortis : et hoc fecit compulsus per Anglicos, ut pluries audivit a dicto Magistri qui sibi dicebat ; Video quod nisi procedatur in hujus modi materia ad voluntatem Anglicorum, quod imminet mors*. T. III, p. 153 (Massieu) ; cf. t. III, p. 167 (Ladvenu), et p. 172 (N. de Houpeville). — *N. de Houpeville* : Son propre témoignage, t. II, p. 326, et t. III, p. 171, 172 ; cf., t. II, p. 364, et III, p. 166 (Ladvenu) ; t. II, p. 370 (Th. Marie) ; p. 348, 349 (Is. de La Pierre) ; G. de La Chambre (t. III, p. 50) dit qu'on menaçait de le jeter à l'eau ; Massieu (ibid., p. 162), qu'il fut banni avec plusieurs autres. Un certain nombre avaient pris la fuite, t. II, p. 356 (Grouchet).

² *Intimidation* : *Et bene scit quod omnes qui intererant hujusmodi processui non erant in plena libertate, quia nullua audebat aliquid dicere, ne esset notatus*. T. III, p. 175 (J. Fabri) ; cf., p. 130 (P. Miget), etc. — *Vote par peur* : t. II, p. 356 (Grouchet). — *G. de La Chambre* : t. III, p. 150 (lui-même). — *P. Miget* : t. II, p. 351 (lui-même) ; *Manchon* : t. II, p. 340 (lui-même). — *Massieu* : t. III, p. 154 (lui-même). — *Le vice-inquisiteur* : t.

Voilà donc le tribunal. On n'y trouve guère d'Anglais, mais il n'y a personne qui n'y soit sous la main des Anglais. Le juge est à leurs ordres. Quand Jeanne le récuse comme son ennemi, il répond : u Le roi m'a ordonné de faire votre procès, et je le ferai. i Il s'y porte de tout cœur. On a vu sa joie quand il rapportait au roi et au régent le contrat qui leur livrait Jeanne ; et à présent qu'il la tient il s'applaudit de ce qu'il va faire **un beau procès**. Mais le juge n'est dans le procès que le fondé de pouvoir de l'Angleterre. Les deux oncles du roi, Bedford et Winchester, le surveillent. Le tribunal siège au château eu milieu des Anglais. Ils travaillent aux frais des Anglais. L'exacte comptabilité de l'Angleterre en donne la preuve pour chacun par livres et par sous ; et s'ils ne travaillent pas bien, on a vu de quelle manière sommaire on entend régler leurs comptes. Il y en eut encore un autre exemple dans le cours du procès. Quelqu'un ayant dit de Jeanne une chose qui ne plut point à Stafford, le noble seigneur le poursuivit, l'épée à la main, jusque dans un lieu sacré. Il l'eût frappé, s'il n'eût été averti qu'il allait violer un asile ! D'ailleurs, quelque garantie que trouvent les Anglais dans un juge dévoué et un conseil asservi à leur influence, le procès n'est qu'une épreuve dont ils n'ont rien à redouter. Si, contre toute attente, il n'aboutit pas à la condamnation de la Pucelle, ils se réservent de la reprendre : c'est une clause formellement exprimée dans la lettre royale qui la livre à son juge ; et même alors ils ne s'en dessaisissent point. La règle que l'accusée soit remise aux mains du juge est oubliée. La Pucelle est gardée dans le château de Rouen par les Anglais : Pierre Cauchon, si jaloux d'observer les formes de la justice, dut subir ici la volonté de ses maîtres. Il voulut au moins dégager sa responsabilité en un point si délicat, et prit l'aveu de son conseil : mais le conseil inclinant à observer le droit, il coupa court à la discussion, et décida seul. Bien plus, sa démarche, loin de le couvrir, ne faisant dès lors que le compromettre davantage, il supprima la délibération du procès-verbal : il n'y en a trace que par la déposition de l'un des assesseurs, Martin Ladvenu. Ainsi Jeanne demeura aux mains des Anglais, non plus dans la cage, mais dans une chambre obscure de la tour du château, les fers aux pieds, liée par une chaîne à une grosse pièce de bois, et gardée nuit et jour par quatre ou cinq soldats de bas étage, des *houce-pailleurs* (houspilleurs), comme dit Massieu. Cette circonstance, si étrangère aux habitudes des juges ecclésiastiques, n'est pas indifférente ; on peut même dire qu'elle fut capitale au procès : on verra que, sans elle, il eût été bien difficile de trouver un prétexte pour condamner la Pucelle¹.

III, p. 167 (Ladvenu). Jean Lemaire, qui était à Rouen pendant le procès, signale encore, comme ayant couru risque de vie, Pierre Morice, l'abbé de Fécamp et plusieurs autres, t. III, p. 178. - Plusieurs chanoines de Rouen paraissent avoir été incarcérés pour avoir fait, en opinant, quelque réserve. T. V, p. 272 ; cf. t. I, p. 343.

¹ *L'évêque de Beauvais* : *Rex ordinavit quod ego faciam processum vestrum et ego faciam*. T. III, p.154 (Massieu). — *Quod intendebant facere unum pulchrum processum contra dictam Johannam*. T. III, p. 137 (Manchon). — *Le tribunal au château* : Voy. les procès-verbaux, t. I, p. 5, 38, etc. — *Solde des juges et des assesseurs* : A Pierre Cauchon pour 143 jours de voyage ayant trait en partie aux négociations qui amenèrent l'achat de la Pucelle, du 1er mai au 30 septembre, au prix de cent sous tournois par jour : 775 livres tournois (6.423 fr. 55 c.). T. V, p.194. — Au vice-inquisiteur Jean Lemaitre, 20 saluts d'or (240 fr. 80 c.). Ibid., p. 202 (14 avril 1421). — A. G. Énard, 31 livres tournois (260 fr. 84 c.), à raison de 20 sous tournois par jour (8 juin 1431). Ibid., p. 206. — Aux docteurs de Paris, Jean Beaupère, Jacques de Touraine, Nicole Midi, Pierre Maurice, Gérard Feuillet, Thomas de Courcelles, plusieurs paiements au même taux (4 mars et. 9 avril 1431). Ibid., p. 196 et 200. Dans le règlement définitif, Beaupère figure pour cent jours et 100 l. (841 fr. 75) ; Nicole Midi, 113 l. (951 fr. 16) ; Pierre Morice, 98

Ce sont donc bien les Anglais qui ont fait le procès de Jeanne d'Arc. Ils l'ont achetée, afin qu'elle soit jugée par eux ; sinon par des Anglais de race, au moins par des hommes qui ne leur offrent pas moins de garantie : car le juge est à eux par ses haines comme par son ambition, et les autres appartiennent sinon aux mêmes passions, au moins à la même influence. L'Angleterre les paye, et leur donnera sa garantie, même contre le pape, si, en la servant, ils s'exposent à encourir son animadversion. D'ailleurs, si les Anglais ne tiennent pas tous les juges, ils tiennent toujours l'accusée : ils la gardent dans leur prison, et ils sont là pour suppléer au jugement, si l'issue du procès trompe leur espérance. La sentence est déjà tout entière dans la lettre de Henri VI, qui la livre à son tribunal¹.

l. (824 fr. 93 c.) ; Thomas de Courcelles, 113 l. (951 fr. 16 c.), 12 juin 1431, *ibid.*, p. 208. Thomas de Courcelles, qui dit si bien dans sa déposition que le vice-inquisiteur a reçu de l'argent (t. III, p. 57), ne parle pas de ce qu'il a touché lui-même : c'est la plus forte somme. Jean Beaupère, Jacques de Touraine, Gérard Feuillet et Nicole Midi reçurent en outre 100 l. t. (841 fr. 75), pour les frais de leur voyage à Paris, quand ils vinrent prendre l'avis de l'Université pour le procès de la Pucelle (21 avril), *ibid.*, p. 203 ; Jean Beaupère, une indemnité de 30 l. (252 fr. 42 c.), en raison des frais supplémentaires que lui occasionna l'ajournement de son départ pour le concile de Bâle (2 avril), *ibid.*, p. 199. — Cf. II, p. 317 (Taquel).

Justice sommaire : *Cum aliquis diceret de ipsa Johanna quod non placuit domino de Stauffort, ipse dominus de Stauffort eumdem loquentem sic insecutus fuit laque ad quemdam locum immunitatis cum ense evaginato*. T. III, p. 140 (Manchon). — *Lettre de Henri VI* : Ordenons et consentons que toutes et quantes fois que bon semblera audit révérent Père en Dieu, icelle Jehanne lui soit baillée et délivrée réalment et de fait par nos gens et officiers, qui l'ont en leur garde, pour icelle interroguer et examiner et faire son procès selon Dieu, raison et les saints canons.... Toutes voies, c'est notre entencion de ravoir et reprendre par devers nous icelle Jehanne, se ainsi estoit qu'elle ne fust convaincue ou actainte des cas dessusdiz, etc. (3 janvier 1431). T. I, p. 19. — *Délibération sur la prison* : Qu'en la première session ou instance, l'évesque allégué requist et demanda le conseil de toute l'assistance, assavoir lequel estoit plus convenable de la garder et détenir aux prisons séculières, ou aux prisons de l'Église ; sur quoy fut délibéré, qu'il estoit plus décent de la garder aux prisons ecclésiastiques qu'aux autres ; fors, respondit cest évesque, qu'il n'en feroit pas cela, de paour de desplaire aux Anglois. T. II, p. 7, 8 (Ladvenu), et t. III, p. 152 : *Et inter consiliarios tunc fuit murmur de eo quod ipsa Johanna erat inter manus Anglicorum. Dicebant enim aliqui consiliarii quod ipsa Johanna debebat esse in manibus Ecclesiæ ; ipso tamen episcopus non curabat, sed eam in manibus Anglicorum dimisit*. Cf. t. III, p. 175 (J. Fabri), et p. 183 (Marguerie). — *Prison* : *In castra Rotomagensi, in quadam camera media in qua ascendebatur per octo gradus ; et erat ibidem lectus in qua cubabat ; et erat ibidem quoddam grossum lignum in quo erat quædant catens ferres, cum qua ipsa Johanna existens in compedibus ferreis ligabatur, et claudebatur cum sera apposita eidem ligno. Et habebat quinque Anglicos miserrimi status, gallice houcepaillers, qui eam custodiebant, et multum desiderabant ipsius Johannæ mortem, et de eadem sæpissime deridebant*. T. III, p. 155 (Massieu) ; cf. t. II, p. 329 (le même) ; t. III, p. 161 (G. Colles) ; p. 200 (P. Daron) ; p. 345 (Cusquel) ; p. 48 (Tiphaine), tous témoins oculaires. La prison (dit P. Boucher) avait trois clefs, dont l'une était gardée par le cardinal de Winchester, l'autre par l'inquisiteur, la troisième par le promoteur, Jean Benedicite. T. II, p. 323. On ne pouvait voir Jeanne sans la permission des Anglais, t. III, p. 167 (M. Ladvenu), et sans celle de l'évêque ou du promoteur. T. II, p. 303 (Is. de La Pierre).

¹ *Lettres de garantie* (12 juin 1431) : t. III, p. 240-244 ; cf. t. III, p. 161 (G. Colles) ; p. 166 (M. Ladvenu) ; p. 56 à l'évêque de Noyon ; et le texte même.... Pource que par adventure aucuns qui pourroient avoir eu les erreurs et malefices de ladicté Jehanne agréables, et autres qui indeuement s'efforceroient.... troubler les vrays jugements de

Lorsqu'il est prouvé que le procès de la Pucelle ne fut qu'une œuvre de parti, il est assez indifférent de rechercher s'il s'est fait dans les formes légales. La question pouvait avoir de l'intérêt à l'époque du procès de révision, et nous en pourrions dire un mot alors. Mais l'observation, même rigoureuse, des formes de la justice, n'est pas un signe qu'on en garde l'esprit. Y eut-il désir sincère d'arriver à la vérité dans la poursuite du procès ? Y eut-il au moins respect de la vérité dans la reproduction des interrogatoires et des enquêtes ? Et que sera-ce si des enquêtes sont supprimées, si les interrogatoires sont altérés ; si le procès-verbal, même ainsi rédigé, on le soustrait à la connaissance de ceux que l'on consulte, pour ne les mettre en présence que d'un réquisitoire ? Toutes ces questions seront à résoudre à mesure qu'elles se poseront dans la suite des débats. Mais dès ce moment il est deux points que nous devons signaler, parce qu'ils touchent aux fondements mêmes du procès et au monument qui nous en a gardé la substance : je veux parler des enquêtes préliminaires et des procès-verbaux.

Des enquêtes ont été faites et supprimées au procès-verbal.

notre mère sainte Église, de traire en cause pardevant nostre saint-père le pape, le saint concile général ou autre part, lesdits révérend père en Dieu, vicaire, les docteurs, maistres, etc., qui se sont entremis dudit procès : Nous.... affin que d'ores en avant tous aultres juges et docteurs.... soient plus ententifs..... de vacquier et entendre sans peur ou contrainte aux extirpacions des erreurs.... PROMECTONS en parolle de roy ques'il advient que lesdits juges, etc., feussent traiz en cause [à l'occasion] dudit procès pardevant nostre dit saint-père le pape, ledit saint concile général, etc., nous aiderons et deffendrons.... à nos propres cousis et despenz et à leur cause en ceste partie, nous.... adjoindrons au procès.... Et il donne à cet effet des ordres à ses ambassadeurs et à tous les évêques, etc., de son obéissance (12 juin 1431), t. III, p. 241-243.

Lettre du roi d'Angleterre à l'évêque de Beauvais (3 janvier 1421) : Henry, par la grâce de Dieu, roy de France et d'Angleterre, à tous ceula que ces présentes lettres verront, salut. Il est assez notoire et commun comment, depuis aucun temps ença, une femme qui se fait appeler Jehanne la Pucelle, laissant l'abbit et vesteure de sexe féminin, s'est, contre la loy divine, comme chose abhominable à Dieu, réprouvée et défendue de toute loy, vestue, habillée et armée en estas et habit d'orme ; a fait et exercé cruel fait d'omicides, et, comme l'en dit, adonné à entendre au simple peuple pour le séduire et abuser, qu'elle estoit envoyée de par Dieu, et avoit cognoissance de ses divins sacrez ; ensemble plusieurs dogmatizations très périlleuses, et à nostre sainte foy catholique moult préjudiciables et scandaleuses. En poursuivant par elle lesquelles abusions et exerçant hostilité à l'encontre de nous et nostre peuple, a esté prinse armée devant Compiengne, par aucuns de nos loyaulx subgez, et depuis amenée prisonnière pardevers nous. Et pource que de supersticions, faulses dogmatizacions et autres crimes de lèse-majesté divine, comme l'en dit, elle a esté de plusieurs réputée suspecte, notée et diffamée, avons esté requis très instamment par révérent père en Dieu, nostre amé et féal conseiller l'évesque de Beauvais, juge ecclésiastique et ordinaire de ladite Jehanne, pource qu'elle a esté prinse et appréhendée ès termes et limites de son diocèse ; et pareillement exhortés de par nostre très chière et très amée fille l'Université de Paris, que icelle Jehanne vueillons faire rendre, bailler et délivrer audit révérent père en Dieu, pour la interroguer et examiner sur lesdiz cas, et procéder contre elle selon les ordenances et disposicions des droits divins et canoniques ; appelez ceulx qui seront à appeller. Poarce est-il que nous, qui pour révérence et honneur dû nom de Dieu, défense et exaltacion de sadiete sainte Église et foy catholique, voulons dévotement obtempérer comme vrais et humbles filz de sainte Église, aux requestes et instances dudit révérent père en Dieu, et exortacions des docteurs et maistres de nostre dicte fille l'Université de Paris : Ordenons, etc. T., I, p. 18.

On sait de quelle importance était en matière de visions le fait de la virginité : la vision étant acceptée comme réelle, c'était un signe où l'on prétendait juger si l'esprit qui se communiquait à la jeune fille était pur ou impur. Jeanne avait été visitée à Poitiers, et le rapport des matrones en ce point n'avait pas semblé moins décisif que celui des docteurs sur la foi due à ses paroles. Elle ne pouvait manquer de subir la même épreuve à Rouen : et le fait est attesté par d'irrécusables témoignages. L'huissier Massieu déclare qu'elle fut visitée par ordre de la duchesse de Bedford et par les soins de deux matrones ; c'est de l'une d'elles qu'il tient la chose. Guillaume Colles a ouï dire que le duc de Bedford assistait d'un lieu secret à l'examen ! Thomas de Courcelles, l'un des principaux assesseurs et le rédacteur dû procès sous sa forme latine, dit qu'il n'a jamais entendu mettre la chose en délibération, mais il lui paraît vraisemblable et il croit qu'elle s'est faite, parce qu'il a ouï dire à l'évêque de Beauvais que Jeanne avait été trouvée vierge. Il dit même assez naïvement que, si elle n'avait pas été trouvée vierge, on ne s'en serait pas tu au procès. Pourquoi, l'épreuve étant favorable, n'en dit-on rien ? Puisqu'on avait fait l'enquête, pourquoi en supprime-t-on le résultat ? C'est que le juge l'estimait inutile, comme ne tournant pas contre l'accusée¹.

Mais il est une autre information qui était commandée par la nature même du procès, et qu'on cherche en vain parmi les pièces de la procédure.

Avant de poursuivre un hérétique, il fallait connaître ses antécédents, ouvrir une enquête sur sa renommée dans le pays où il avait vécu. Cette enquête n'a-t-elle pas été faite à l'égard de Jeanne ? Les greffiers du premier procès, interrogés par les juges de la réhabilitation, ont déclaré qu'ils n'en ont pas eu connaissance. Manchon dit qu'il ne l'a ni vue ni lue, et que, si elle avait été produite, il l'eût insérée au procès. G. Colles va jusqu'à dire qu'il croit qu'elle n'a jamais existé. Mais son existence est attestée par le premier procès lui-même. Il est dit en toutes lettres au procès-verbal de la séance préparatoire du 13 janvier, tenue par l'évêque avec l'assistance de cinq ou six conseillers intimes, qu'il y fit lire les informations faites dans le pays natal de Jeanne et en divers autres lieux. Pourquoi donc ne sont-elles pas au procès ? On le devine, quand on sait ce qu'elles étaient, au témoignage de ceux qui les ont pu connaître. On a, en effet, sur cette enquête, les déclarations les plus compétentes. C'est d'abord un des commissaires, Nicolas Bailly, d'Andelot, qui en parle au procès de réhabilitation. Il déclare qu'il fut chargé par Jean de Torcenai, bailli de Chaumont pour Henri VI, d'aller avec Gérard Petit, prévôt d'Andelot, recueillir des renseignements sur Jeanne alors détenue dans le château de Rouen. Mais le résultat parut tellement favorable à la Pucelle, qu'ils durent produire des témoins eux-mêmes, pour en attester la vérité ; ce qui n'empêcha pas le bailli de Chaumont de les traiter de faux (traîtres) Armagnacs. Au rapport d'un autre témoin, l'un des commissaires

¹ *Virginité : Bene scit quod fuit visitata an esset virgo vel non per matrones seu obstetrices, et hoc ex ordinatione ducissæ Bedfordiæ et signanter per Annam Bavon et aliam matronam.... Et post visitationem retulerunt quod erat virgo et integra, et ea audivit referri per eandem Annam.* T. III, p. 155 (Massieu) ; cf. p. 180 (Cusquel) ; p. 50 (G. de La Chambre), p. 89 (J. Marcel), et t. II, p. 201. — *Et quod dux Bedfordiæ erat in quodam deo secreto, ubi videbat eandem Johannam visitari.* T. III, p. 163 (G. Colles). — *Et credit quod si non fuisset inventa virgo, sed corrupta, quod in eodem processu non siluissent.* *Ibid.*, p. 59 (Th. de Courcelles) ; cf. p. 54 (l'évêque de Noyon). Jean Monnet a ouï dire qu'à cette occasion on reconnut qu'elle s'était blessée en montant à cheval. *Ibid.*, p. 63.

vint à Rouen apporter son enquête, espérant bien recevoir de l'évêque le prix de ses peines. Mais l'évêque, à la lecture du document, lui dit qu'il était 'un traître et un méchant homme, et qu'il n'avait pas fait ce que l'on voulait qu'il fît. Le commissaire, commençant à comprendre le véritable objet de sa mission, eut grand'peur alors de ne point toucher son salaire ; ses informations n'avaient paru bonnes à rien, et on se l'explique sans peine : car, ajoutait-il, **bien que je les eusse faites à Domrémy et dans cinq ou six paroisses du voisinage, je n'ai rien trouvé en Jeanne que je ne voulusse trouver en ma sœur**. L'enquête n'a donc pas seulement été faite ; elle a été remise à l'évêque ; elle a même été communiquée par lui à quelques assesseurs. Mais en quelle forme ? c'est ce que nul ne peut dire, puisque ce document disparaît dès lors du procès. Du reste, en quelque forme qu'il ait été lu ce jour-là à cinq ou six docteurs, il a été supprimé pour tous les autres ; et cette suppression, qui témoigne si hautement de la partialité du juge, a été justement signalée parmi les vices radicaux du procès¹.

Les procès-verbaux offrent donc déjà sur les préliminaires du procès des lacunes graves, où se révèle la pensée qui y préside ; et à mesure que l'affaire se déroulera, nous aurons plus d'une autre omission à signaler dans leur texte. Mais cette exposition officielle, incomplète sur des points qu'on a pu taire aux greffiers, doit-elle faire foi sur tous les autres ? Il importe d'examiner de près cette question, puisqu'il s'agit du document dont le texte, quel qu'il soit, sera toujours la principale source de cette histoire.

Le procès-verbal, tel que nous l'avons, a été traduit de l'original par Thomas de Courcelles, et la comparaison de la minute française, dont une copie nous est restée en partie, a prouvé que c'est généralement à tort que dans les enquêtes de 1452 et 1455 on l'avait accusé d'infidélité. La traduction vaut donc, à 'peu de chose près, l'original, et c'est à l'œuvre même de la rédaction que nos observations doivent s'appliquer².

Trois greffiers furent attachés à ce travail : Manchon, G. Colles, dit Boisguillaume, et Taquel ; l'un pour l'évêque de Beauvais, l'autre pour le roi d'Angleterre, et le troisième pour l'inquisiteur. Les notes prises dans les interrogatoires, le matin, étaient collationnées le soir et reproduites dans une minute française que Manchon rédigea. Quand il la présenta lui-même au procès de réhabilitation, on lui demanda ce que signifiaient plusieurs nota qu'on lisait à la marge. Il répondit que dans les premiers interrogatoires de Jeanne, le premier

¹ *Information préalable : Quia alias quis in materia fidei trahere non debet, nisi informatione previa et fama contra eum referente*. T. II, p. 200 (Requête du promoteur, à la réhabilitation). *Non tamen recordatur eas vidisse eut legisse, scit tamen quod, si fuissent producite, eas inseruisset in processu*. T. III, p. 136 (Manchon). — *Eas non vidit, nec credit quod unquam aligne fuerunt factæ*. *Ibid.*, p. 161 (G. Colles), cf. t. II, p. 379. — *Perlegi fecimus informationes facies in patrie originis dicte mulieris, et alibi in pluribus ac diversis locis*. T. I, p. 28 (13 janvier). — *N. Bailly : Et dum dictas ballivus vidit relationem dicti locumtenentis, dixit quod dicti commissarii erant falai Armagnaci*. T. II, p. 451. et 453 ; cf. *ibid.*, p. 441 (M. Lebuin), et p. 463 (Jacquard). Nous négligeons plusieurs témoignages qui n'expriment que de vagues souvenirs, *ibid.*, p. 394 (Jacob) ; p. 397 (Beatrix Estellin). — *Colère de l'évêque : Quod erat proditor et malus homo, et quod non fecerat debitum in eo quod sibi fuerat injunctum.... Quia iste informationes non videbantur dicto episcopo utiles*, etc. T. III, p. 191, 192 (J. Moreau). Pierre Miget dit avoir entendu citer certaines informations : *Eas tamen non vidit nec legi audivit*. *Ibid.*, p. 133. Le procès de réhabilitation constate qu'on les a vainement recherchées ; t. II, p. 381.

² Voy. M. Quicherat, *Aperçus nouveaux*, p. 147.

jour, dans la chapelle du château, il y eut grand tumulte ; on l'interrompait presque à chaque mot quand elle parlait de ses apparitions. Or il y avait là deux ou trois secrétaires anglais qui enregistraient ses dépositions comme ils voulaient, supprimant ce qu'elle disait à sa décharge. Manchon s'en plaignit et dit (c'est toujours lui qui parle) que si on ne procédait autrement, il déposerait la plume. Sur sa plainte, on changea de lieu, et le lendemain on s'assembla dans une salle du château, voisine de la grande salle, avec deux Anglais à la porte. Comme il y avait quelquefois difficulté sur les réponses de Jeanne, et que plusieurs disaient qu'elle n'avait pas répondu de la façon dont il l'avait écrit, il marquait d'un nota le lieu contesté, afin que Jeanne fût interrogée de nouveau, et la difficulté éclaircie¹.

Voilà un homme qui veut la vérité, et c'est une garantie sans doute. Mais on voit combien il y en avait d'autres qui la voulaient altérer. Une déposition antérieure de Manchon à- Rouen, lors de l'enquête préliminaire du procès de réhabilitation, achève de prouver que ces criminelles tentatives ne se produisirent pas seulement à la première séance : pendant les cinq ou six premières journées, quelques juges lui disaient en latin (pour n'être pas entendus de la Pucelle), *qu'il mît en autres termes en muant la sentence de ses paroles*. C'est l'évêque de Beauvais lui-même qui avait placé auprès du tribunal, dans une fenêtre, derrière un rideau, ces greffiers clandestins, chargés de recueillir les charges et d'omettre les excuses ; et c'était avec ces rédactions sciemment infidèles que se faisait le soir la collation. On voit quelles différences devait offrir celle de Manchon, et l'évêque de Beauvais savait à qui s'en prendre : toute sa colère retombait sur le pauvre homme qui marquait ses nota. Quelquefois même l'évêque et d'autres docteurs, intervenant plus directement, commandaient à Manchon d'écrire selon qu'ils l'imaginaient, et tout au contraire de ce que Jeanne avait entendu ; ou si quelque chose leur déplaisait, ils défendaient de l'écrire, comme n'étant pas du procès. Manchon proteste qu'il n'en fit rien, qu'il agit toujours selon sa conscience ; et on le veut croire : mais cet homme qui avoue n'avoir accepté que par peur les fonctions de greffier, n'a-t-il pas pu quelquefois capituler avec la peur, sinon pour commettre un faux constant, du moins pour accepter une rédaction plus conforme à l'esprit du procès ? On l'en peut soupçonner : car on en a plusieurs indices. Jean Monnet, secrétaire de Jean Beupère, qui prenait des notes, mais non comme greffier officiel, dit que Jeanne se plaignit souvent des inexactitudes du procès-verbal et les faisait, corriger. Les releva-t-elle toujours et ne se pouvait-il faire que souvent il lui en échappât ? Qu'on en juge par ce trait de la déposition de J. Fabri ou Lefebvre, religieux augustin, depuis évêque de Démétriade. Un jour que la Pucelle étant interrogée sur ses visions, on lui lisait une de ses réponses, J. Lefebvre y reconnut une erreur de rédaction et la fit remarquer à Jeanne, qui pria le greffier de relire. Il relut, et Jeanne déclara qu'elle avait dit tout le contraire. Manchon promit de faire plus d'attention à l'avenir. Voilà pour les erreurs, et quant aux omissions, voici un fait bien grave, constaté par le témoignage d'Isambard de La Pierre. Lorsqu'a la persuasion de ce dernier, Jeanne déclara qu'elle se soumettait au concile alors réuni (le concile de Bâle), l'évêque furieux s'écria : *Taisez-vous de par le diable !* et Manchon lui ayant demandé s'il fallait écrire sa déclaration, l'évêque répondit : *Non, ce n'est*

¹ *Rédaction des procès-verbaux* : t. III, p. 135 (Manchon) ; cf. p. 160 (G. Colles) et p. 195 (Taquel).

pas nécessaire ; sur quoi Jeanne lui dit : Ah ! vous écrivez bien ce qui est contre moi, et vous n'écrivez pas ce qui est pour moi¹.

Nous n'accusons point Manchon de faux dans ses écritures ; nous admettons qu'il n'a pas été le docile instrument de toutes les volontés de l'évêque, qu'il a su même lui résister quelquefois, bien qu'il ait eu beau jeu de l'affirmer au procès de réhabilitation : mais en présence de ces faits constants, il est difficile de dire que l'on tient de lui une rédaction rigoureusement exacte, et que jamais il n'a rien concédé à la colère d'un homme dont la violence envers ceux qui avaient l'air de ne point penser comme lui, est attestée pour des faits bien moins graves. Un jour que l'huissier Massieu ramenait Jeanne en prison, un prêtre lui ayant demandé : *Que te semble de ses réponses ? Sera-t-elle érse (brûlée) ?* il avait répondu : *Jusqu'ici je n'ai vu que bien et honneur en elle ; mais je ne sais ce qu'elle sera à la fin ; Dieu le sache !* Sa réponse fut rapportée ; il fut mandé par l'évêque, qui lui dit de bien prendre garde, ou qu'on le ferait boire plus que de raison. Et il déclare que, sans le greffier Manchon, il n'eût point échappé. Manchon qui l'excusa dut profiter de la leçon pour lui-même².

Concluons donc : le procès-verbal n'offre pas ces caractères assurés de sincérité qu'on doit attendre de la justice : le juge lui-même a pesé sur la rédaction pour la corrompre et l'altérer. Que -s'il n'a pu y réussir complètement, c'est qu'ayant pris pour greffier principal un prêtre, greffier de Rouen, il s'est trouvé aux prises avec les habitudes honnêtes d'un homme qui savait les devoirs de sa charge, et y demeura généralement fidèle, sans toutefois se défendre toujours des influences parmi lesquelles il écrivait. On doit donc prendre avec défiance certaines réponses où le tour de la phrase peut changer le sens de la pensée, quand une altération de ce genre est si facilement concevable avec les obsessions ou les préoccupations du moment. Mais cette réserve faite, nous acceptons les procès-verbaux comme base de notre jugement. Il y a dans Jeanne d'Arc une telle force de raison, une telle vigueur de réplique, que sa parole, comme un glaive aigu, traverse les replis du texte dûment collationné par Manchon, Taquel et Boisguillaume ; il y a de telles illuminations dans ses réponses que, malgré les voiles de ce résumé si habilement serré, on en est encore ébloui.

FIN DU PREMIER TOME

¹ *Première déposition de Manchon* : t. II, p. 12, 13. Cf. p. 39 (le même). — *Greffier par peur* : *Et hoc invitus fecit, quia non fuisset ausus contradicere præcepto dominorum de consilio regis*. T. III, p. 137 (lui-même). Le bruit courait que les greffiers étaient empêchés d'écrire tout ce que disait Jeanne, t. III, p. 179 (N. de Houpeville). Les greffiers, comme on le pense bien, protestent tous de leur exactitude, t. II, p. 343 (Manchon) ; t. III, p. 160 (G. Colles) ; t. II, p. 319 (Taquel). — *Jean Monnet* : *Eidem Johannæ audivit dici, loquendo eidem loquenti et notariis, quod non bene scriberent et multoties faciebat corrigere*. T. III, p. 63. Cf., t. III, p. 160-161 (G. Colles). — *J. Fabri* : t. III, p. 176. — *Isamb. de La Pierre* : t. II, p. 349, 350 ; Cf. *ibid.*, 304 : *Conquerebatur quod ipse episcopus nolebat quod illa quæ faciebant pro excusatione sua scriberentur ; sed ea quæ contra eam faciebant volebat scribi*.

² *Massieu* : t. II, p. 16 et 330. — Massieu lui-même rend bon témoignage au caractère de Manchon, II, p. 331.

APPENDICES.

I. — Forces engagées dans l'attaque et dans la défense d'Orléans.

Le relevé des indications du Journal du siège, en supposant qu'Orléans avait 400 hommes de garnison au commencement, ne porte pas au delà de 5876 le nombre de ceux qui y entrèrent avant l'arrivée de la Pucelle, selon les calculs de M. Jollois (*Hist. du siège d'Orléans*, p. 42) ; mais ce nombre est trop fort. On ne peut regarder comme acquis à la défense ceux qui ne firent que passer par la ville pour la bataille de Rouvray, au nombre de 15 à 1600, et il est assez probable que le comte de Clermont, après la bataille, n'amena pas beaucoup plus de monde dans la ville qu'il n'en emmena deux ou trois jours après (2000) : car le nombre de tous les combattants réunis est évalué par le Journal du siège (p. 122) à 3 ou 4000 avant la bataille ; 400 périrent, plusieurs purent se disperser. Il y a donc à retrancher, du nombre de M. Jollois, les 1600 hommes qui passent pour aller à Rouvray, et les 2000 hommes que le comte de Clermont emmène : reste 2276 hommes. Il n'est pas nécessaire de dire qu'on n'y compta jamais autant d'hommes en même temps : 650 hommes n'y vinrent que sur la fin d'avril, peu de temps avant Jeanne d'Arc. La principale défense fut donc toujours dans la bourgeoisie, qui, à raison de 30 000 hommes, pouvait fournir 5000 combattants. — Les Anglais avaient laissé 500 hommes aux Tourelles avant d'en partir le 8 novembre, et ils y envoyèrent un renfort de 300 hommes au 1er décembre. Ils étaient venus au nombre de 2500 au 31 de ce mois, pour commencer le siège par la rive droite ; et ils reçurent ensuite 1200 hommes amenés par Falstolf le 16 janvier, et 1500 autres amenés par le même le 17 février, après la bataille des Harengs : ajoutez-y 40 hommes venus le 7 mars, les renforts tirés de Jargeau et des garnisons de la Beauce le 8 mars, que M. Jollois porte approximativement à 2000 hommes, et enfin 1400 hommes qui purent s'adjoindre comme escorte à divers convois, et vous aurez un total de 9440, sans les Bourguignons que le duc de Bourgogne rappela, et qu'on évalue à 1500 hommes. (Voy. la note de M. Jollois, *Siège d'Orléans*, p. VI.)

II. — Sur le nom de Jeanne d'Arc.

Dans un article du *Journal de l'Institut historique*, et dans un mémoire plus étendu intitulé *Nouvelles recherches sur la famille et le nom de Jeanne Darc*, M. Vallet de Viriville, à qui l'on doit tant de savantes études sur le XVe siècle, a montré que le nom de Jeanne d'Arc s'était écrit constamment jusqu'en 1576, *Darc*, et que c'est seulement depuis le XVIIe siècle que la forme *d'Arc* a prévalu : en conséquence, il a proposé de revenir à l'ancienne forme, et il a été suivi par MM. Michelet, Henri Martin et plusieurs autres. Mais lui-même reconnaît que l'étymologie la plus probable du nom est le substantif *Arc*¹ : c'est celle qui était du moins adoptée dans la famille, puisque, au rapport de Charles du Lis, issu du plus jeune frère de Jeanne d'Arc (Pierre d'Arc), Jacques d'Arc, père de la Pucelle,

¹ *Nouvelles recherches*, p. 41.

avait pour armoiries, ou, pour nous servir d'un, mot moins ambitieux, pour signet ou pour sceau, **un arc bandé de trois flèches**. Jean du Lis, fils puîné de Pierre d'Arc, laissant à son aîné les armes que Jeanne et ses frères avaient obtenues de Charles VII¹, s'était contenté de retenir ces **armoiries anciennes de la famille, auxquelles il ajouta le timbre comme écuyer, et le chef d'un lion passant, à cause de la province à laquelle son roi (Louis XI) l'avait habitué (l'Artois)²** : c'étaient celles que Charles du Lis, son arrière-petit-fils, portait encore en 1612³, et auxquelles il obtint de Louis XII la faveur de joindre, écartelées dans le même, écusson, à l'extinction de la branche aînée, les armes reçues de Charles VII. Quoi qu'il en soit de l'étymologie et de l'origine même de ce blason rustique, c'était au moins le sens que la famille, dès avant Jeanne d'Arc, ou tout au moins avant la fin du siècle où elle vécut, attachait à son nom ; et dès lors il est bien légitime de l'écrire selon qu'elle l'entendait. Elle l'écrivait Darc, et on le dut écrire ainsi tant que la particule, après l'éლისion, s'unit à la voyelle initiale du mot suivant, sans apostrophe ; mais depuis que ce signe est devenu en usage, on a le droit de l'appliquer à ce nom comme aux autres ; ou, pour être conséquent, il faudrait écrire, comme autrefois, Dharcourt, Darmagnac, etc. : car peu importe que le mot exprime un lieu ou autre chose. En employant la forme d'Arc, on peut être assuré qu'on ne fait pas autre chose que ce qu'eût fait la famille au temps où elle prenait l'arc pour emblème, si l'apostrophe eût été alors- usitée. C'est donc par une fausse fidélité à l'ancienne orthographe, que Charles du Lis écrivait ce nom comme il le trouvait dans les pièces du temps ; et les pièces officielles ne font pas même autorité en cette matière : le nom du Lis, que cet héritier de la famille de Jeanne d'Arc écrit constamment en deux mots, selon l'étymologie, se trouve écrit Dulis dans les lettres patentes qu'il obtint de Louis XII pour réunir dans un même écusson les armoiries de sa famille. Nous nous conformerons donc à l'usage suivi depuis, et consacré, on le peut dire, par le livre qui sera désormais la source de toute histoire de Jeanne d'Arc : l'édition des deux Procès, par M. J. Quicherat.

Un mot encore, non plus sur le nom, mais sur le prénom de Jeanne. M. Michelet est tenté d'y voir une prédestination au mysticisme : **Il semble, dit-il, annoncer dans les familles qui le donnaient à leurs enfants, une sorte de tendance mystique** ; et il cite, parmi les hommes célèbres qui ont porté ce nom au moyen âge, Jean de Parme, Jean Fidenza (saint Bonaventure), Jean Gerson, Jean Petit, etc. (*Hist. de France*, t. V, p. 51.) Pour le nom de Jeanne, porté par la Pucelle, on pourrait citer plus justement Jean Moreau, Jean Le Langart, Jean Rainguesson, et

¹ Elles sont, disent les lettres patentes de Louis XII, **blasonnées d'un escu d'azur à deux fleurs de lys d'or, et une espée d'argent à la garde dorée, la pointe en haut férue en une couronne d'or.** (*Procès*, t. V, p. 227.)

² Traité sommaire, tant du nom et des armes que de la naissance et parenté de la Pucelle d'Orléans (1612 et 1628), p. 37. Dès le XIV^e siècle, des familles ou des individus plus ou moins considérables, quoique non nobles, tels que pouvait l'être à cette époque la famille Darc, se servaient pour leurs signets ou sceaux, etc., de marques ou insignes personnels et distincts. Ces marques se groupaient et se figuraient exactement comme des armoiries, à la seule exception du timbre ou heaume, lequel étant essentiellement militaire, faisait le complément caractéristique du blason. Vallet de Viriville, *Nouvelles recherches*, p. 34.

³ D'azur à l'arc d'or, mis en fasce, chargé de trois flèches entrecroisées, les pointes en haut férues, deux d'or, ferrées et plumetées d'argent ; et une d'argent, ferrée et plumetée d'or, et le chef d'argent an lion passant de gueule. *Lettres patentes de Louis XII* (t V, p. 228.)

Jean Barrey, qui furent ses parrains ; Jeanne Thiesselin, Jeanne Thévenin et Jeanne Lemaire Aubéry, qui, avec deux ou trois autres, furent ses marraines (on sait que l'usage était d'en prendre plusieurs).. Quant aux parents de Jeanne, une chose diminua l'idée qu'on voudrait se faire de leur mysticité : c'est que s'ils ont choisi, avec ce patron, ces parrains et marraines pour leur fille, et nommé encore un de leurs fils Jean, le père s'appelait Jacques et le fils aîné Jacques, nonobstant l'opposition de Jean et de Jacques signalée par M. Michelet au tome IV de son histoire.

III. — Sur le pays de Jeanne d'Arc.

On a disputé sur la nationalité de Jeanne d'Arc. Jeanne d'Arc était-elle Lorraine, était-elle Française¹ ? Il semble étrange qu'on ait pu poser cette question. Toute l'histoire de Jeanne d'Arc prouve assez qu'elle appartient à la France, et il importe médiocrement que la limite entre le comté de Bar et la Champagne ait été en deçà ou au delà de la maison où la Pucelle est née. Mais pour ceux qui auraient quelque scrupule à cet égard, il a été établi que Domrémy se partageant entre les deux pays, la partie où l'on retrouve encore la maison de Jeanne d'Arc était sur le territoire de la France. Le fait de la nationalité de Jeanne d'Arc, en laissant de côté ces minuties, est d'ailleurs établi par l'enquête anglaise au procès de condamnation : *Et est oriunda in villa de Grus, paire Jacobo d'Arc, maire Ysabella, ejus uxore ; nutrita in juventute usque ad xvm annum ætatis ejus vel eo circa, in villa de Dompremi super fluvium Mosæ, diocesis Tullensis, in baillivatu de Chaumonts-en-Bassigny et priepositura de Monteclere et d'Andelo.* T. I, p. 209. (Monteclaire est une colline voisine d'Andelot.) Une autre preuve décisive que son pays natal appartenait à la France (et cette preuve était déjà donnée par Charles du Lis, *Traité sommaire*, p. 3-4), c'est que Charles VII, en considération de ses services, accorda (Château-Thierry, 31 juillet 1429) exemption d'impôts à Domrémy et à Grena (c'étaient comme deux parties du même village) ; et Domrémy en profita jusqu'au jour où, pour résoudre une question de frontière, on le céda à la Lorraine (15 février 1571). Quand la Lorraine, à son tour, fut réunie à la France (1766), les habitants de Domrémy sollicitèrent en leur faveur le rétablissement du privilège dont ceux de Greux, qui n'avaient pas cessé d'être Français, continuaient de jouir, et ils envoyèrent à l'appui de leur demande la copie authentique de la charte royale². Cette requête amena un échange de notes entre l'intendant de la généralité de la Lorraine et du Barrois et le contrôleur général, et eut pour résultat de faire retirer le privilège aux habitants de Greux, sans qu'il fût rendu aux habitants de Domrémy (1776). Voy. Vallet de Viriville, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de France* (1854), p. 103 et suiv.

¹ Dans le premier sens, M. Lepage (Nancy, 1852) ; dans l'autre, N. Renard (Chaumont, 1853). Voy. M. Vallet de Viriville, *Athenæum français*, 10 juin 1854, p. 528.

² Cette copie est aujourd'hui aux Archives, Sect. doman. H. 1535, 3. M. Vallet de Viriville en a donné le texte dans la *Bibl. de l'école des Chartes*, 3e série (1854), t. V, p. 271.

IV. — Étendard de Jeanne d'Arc.

Il y a quelques diversités dans les descriptions qui nous sont faites de l'étendard de la Pucelle. Jeanne d'Arc dit elle-même qu'il était blanc et semé de lis ; qu'on y voyait le monde et deux anges aux côtés avec cette inscription : *JESUS, MARIA. Respondit quod habebat vexillum (Gallice, estendart ou banière) cujus campus erat seminatus liliis ; et erat ibi mundus figuratus, et duo angeli a lateribus ; eratque coloris albi de tela alba vel boucassino, erantque ibi scripta ista nomina JHESUS, MARIA, sicut ei videtur, et erat fimbriatum de serico.* (T. I, p. 78.) Cette expression le monde, est expliquée un peu plus loin : *c'est Dieu tenant le monde : Deum tenentem mundum, et duos angelos ; — Regem cœli* (*Ibid.*, p. 117) ; cf. p. 181 : *Ipsa fecit ibi fieri istam figuram Dei et angelorum*, » et dans le 58^e des articles proposés contre elle : *Fecit depingi vexillum suum, ac in eo describi duos angelos assistentes Deo tenenti mundum in manu sua, cum his nominibus JHESUS, MARIA, et aliis picturis.* (*Ibid.*, p. 300.) Selon Jeanne d'Arc, la principale figure est donc Notre-Seigneur ; selon le Journal du siège, il semble que ce soit la sainte Vierge. Il dit de Jeanne à son entrée dans Orléans : *Et faisoit porter devant elle un estendard qui estoit pareillement blanc, ouquel avait deux anges tenant chacun une fleur de lis en leur main ; et on panon estoit paincte comme une Annonciation* (c'est l'image de Notre-Dame ayant devant elle un ange lui présentant un lis). (T. IV, p. 152). Mais la description est double et incomplète : l'auteur décrit incomplètement le côté principal, le seul dont Jeanne ait parlé ; et il décrit de plus le revers, car l'étendard était peint sur les deux faces. C'est ce qui résulte du témoignage de Perceval de Cagny : *La Pucelle print son estendart ouquel estoit empainturé Dieu en sa majesté, et de l'austre costé... et un escu de France tenu par deux anges.* (T. IV, p. 12.) La lacune, comme le remarque M. J. Quicherat, peut être remplie au moyen de l'indication donnée plus haut par l'historien : *Elle fist faire un estandart ouquel estoit l'image de Nostre-Dame.* (*Ibid.*, p. 5.) Car on ne peut entendre par là cette autre bannière confiée à Pasquerel et aux prêtres ; ou bien il faudrait prendre dans le même sens la bannière décrite par le Journal du siège à l'entrée de Jeanne : or, la bannière des prêtres accompagnait alors les troupes qui étaient allées passer la Loire à Blois ; et l'on sait d'ailleurs, par le témoignage de Pasquerel, qu'on y voyait l'image du crucifix. (T. III, p. 104). Telles étaient donc, dans leurs traits principaux, les peintures de l'étendard de Jeanne d'Arc. Les autres témoignages ne font que les reproduire en résumé, ou y joindre quelques traits accessoires. La Chronique de la Pucelle se borne à dire : *Un estendart blanc auquel elle fist pourtraire la représentation du saint Sauveur et de deux anges.* (T. IV, p. 215.) Pasquerel ne parle que d'un ange tenant un lis que bénissait le Seigneur, siégeant sur les nuées : *In quo depingebatur imago Salvatoris nostri sedentis in judicio in nubibus cœli, et erat quidam angelus depictus tenens in suis manibus florem quem benedicebat imago.* (T. III p. 103.) Eberhard de Windecken, trésorier de l'empereur Sigismond, qui doit écrire d'après les relations officielles venues de France, modifie simplement l'attitude du Sauveur : *Une bannière de soie blanche sur laquelle était peint Notre-Seigneur Dieu, assis sur l'arc en ciel, montrant ses plaies, et ayant de chaque côté un ange qui tenait un lis à la main.* (T. IV, p. 490.) Dunois, par une confusion évidente, dit que c'était le Seigneur qui tenait le lis : *Vexillum.... album.... in quo erat figura Domini nostri, tenens florem lili in manu sua.* (T. III, p. 7.)

Une addition, ou, pour mieux dire, une modification plus considérable aux descriptions connues, est celle que M. de Certain a tirée du Mystère du siège

d'Ornans, mystère qu'il est à la veille de publier et dont il a donné ce fragment dans la Bibliothèque de l'École des Chartes (mars-avril 1859), à l'occasion d'une tapisserie où Jeanne d'Arc est représentée visitant le roi à Chinon (cette tapisserie a été offerte par M. d'Azeglio au musée historique d'Orléans). Voici comme la bannière y est représentée :

Un estendart avoir je vueil
Tout blanc, uns nulle antre couleur,
Ou dedans sera un souleil
Reluisant ainsi qu'en chaleur ;
Et ou milieu en grant honneur
En lectre d'or escript sera
Ces deux mots de digne valeur
Qui sont cest : AVE MARIA.
Et au-dessus notablement
Sera une Majesté
Pourtraicte bien et jolyment
Faicte de grant auctorité.
Aux deux comtés seront assis
Deux anges, que chascun tiendra
En leur main une fleur de liz,
L'autre le soleil soustiendra.

On voit combien de traits de fantaisie l'auteur a joints à quelques traits exacts. M. de Certain me paraît expliquer fort bien comment Jeanne n'a parlé que d'un côté de son étendard. Elle n'a pas l'habitude de répondre à ses juges plus qu'ils ne lui demandent, et ils ne lui ont pas demandé si l'étendard était peint de deux côtés. Mais il diminue trop l'autorité de sa description, sous prétexte que [la simple jeune fille n'avait pas acquis une grande connaissance des choses d'art](#). Elle avait pu, en commandant son étendard au peintre, ne pas lui marquer fort exactement l'ordonnance du sujet ; mais l'ouvrage fait, elle savait aussi bien et mieux que personne ce qu'il représentait.

Aux descriptions données, ajoutons celles des lettres patentes de Louis XII sur les armoiries de la Pucelle, quelque peu officielle que soit cette pièce en cette matière. Il y est dit qu'[elle estoit de toile blanche semée de fleurs de lis d'or avec la figure d'un ange qtii présentoit un lis à Dieu porté par la vierge sa mère](#). n (*Procès*, t. V, p. 229.) — On trouve dans les comptes le nom du peintre et ce qui lui fut payé pour les deux étendards : [Et à Hauves Poulnoir, peintre demourant à Tours, pour avoir paint et baillée estoffes pour ung grand estandart et ung petit pour la Pucelle, 25 livres tournois \(141 fr.\)](#). T. V, p. 258.

V. — Lettre de Jeanne aux habitants de Tournai.

(25 juin 1429.)

† Jhesus, † Maria.

Gentilz loiaux Franchois de la ville de Tournay, la Pucelle vous fait savoir des nouvelles de par dechà que en vui jours elle a cachié les Anglois hors de toutez les places qu'ilz tenoient sur la rivire de Loire, par assaut ou aultrement ; où il en a eu mains mors et priez, et lez a desconfis en bataille. Et croiés que le conte de Suffort (Suffolk), Lapoulle (Pole) son frère, le sire de Tallebord (Talbot), le sire de

Scallez (Scales), et messires Jehan Falscof (Falstolf) et plusieurs chevaliers et capitainez ont esté prinz, et le frère du conte de Suffort et Glasdas mors. Maintenés vous bien loiaux Francois, je vous en pry, et vous pry et vous requiers que vous soiés tous presti de venir au sacre du gentil roy, Charles à Rains où nous serons briefment, et venés au devant de nous quand vous saurés que nous aprocherons. A Dieu vous communs, Dieu soit garde de vous et vous doinst sa grace que vous puissiés maintenir la bonne querelle du royaume de France. Escript à Gien le xxve jour de juing. — *Sur l'adresse* : Aux loiaux Francois de la ville de Tournay. — (*Procès*, t. V, p. 125, tirée des Archives du Nord, nouvelle série, t. I, p. 520.)

VI. — Lettre de Jeanne aux habitants de Troyes.

(4 juillet 1429.)

Jhesus, † Maria.

Très chiers et bons amis, s'il ne tient à vous, seigneurs, bourgeois et habitans de la ville de Troies, Jehanne la Pucelle vous mande et fait sçavoir de par le roy du ciel, son droitturier et souverain seigneur, duquel elle est chascun jour en son service roial, que vous fassiés vraye obéissance et recongnissance au gentil roy de France quy sera bien brief à Reins et à Paris, quy que vienne contre, et en ses bonnes villes du saint royaume, à l'ayde du roy Jhesus. Loiaux François, venés au devant du roy Charles et qu'il n'y ait point de faulte ; et ne vous doublés de voz corps ne de voz biens, se ainsi le faictes. Et se innsi ne le faictes, je vous promectz et certiffie sur voz vies que nous entrerons à l'ayde de Dieu en toultes les villes quy doibvent estre du saint royaulme, et y ferons bonne paix fermes, quy que vienne contre. A Dieu vous commant, Dieu soit garde de vous, s'il luy plaist. Responce briefe Devant la cité de Troyes, escrit à Saint-Fale, le mardy quatriesme jour de juillet.

Au dos desquelles lettres estoit escrit : [Aux seigneurs bourgeois de la cité de Troyes.](#) (*Procès*, t. IV, p. 287-288.)

VII. — Christine de Pisan.

Dans un petit poème, écrit à l'âge de soixante-sept ans, après avoir rappelé l'exil du roi, elle exprime sa joie de le voir enfin revenir :

L'an mil quatre cens vingt et neuf
Reprint à luire li soleil,
Il ramone le bon temps neuf.

Elle entreprend de raconter ce miracle :

Chose est bien digne de mémoire
Que Dieu, par une vierge tendre,
Ait adès voulu (chose est voire)
Sur France si grant grace entendre.

Tu, Johanne, de bonne heure née,
Denoist soit cil qui te créa !

Elle cite Moïse délivrant Israël ; Josué :

Il estoit homme
Fort et puissant. Mais tout en somme
Veci femme, simple bergière
Plus preux qu'on homs ne fut à Romme.
Quant à Dieu, c'est chose légère.

Gédéon, Esther, Judith et Débora ; mais Dieu a fait plus encore par la Pucelle :

Car Merlin, et Sebile et Bede,
Plus de cinq cens a la veïrent
En esperit.

Elle rappelle le siège d'Orléans :

Réal quel honneur au féminin
Sexe !...
Une fillete de seize ans
(N'est-ce pas chose fors nature ?)
A qui armes ne sont pesans,
Ains semble que sa norriture
Y soit, tant y est fort et dure.

Si rabaissez, Anglois, vos cornes,
Car jamais n'aurez beau gibier
En France, ne menez vos sornes ;
Matez estes en l'eschiquier.
Vous ne pensiez pas Fautrier
Où tant vous monstriez perilleux ;
Mais n'estiez encour ou sentier
Où Dieu abat les orgueilleux.

Jà cuidiés France avoir gainnée,
Et qu'elle vous deust demourer.
Autrement va, faulse mesgnée !
Vous irés ailleurs labourer,
Se ne voulez assavourer
La mort, comme vos compagnons,
Que loups porroient bien devourer,
Car mors gisent par les sillons.

Et sachez que, par elle, Anglois
Seront mis jus sans relever,
Car Dieu le veult, qui ot les voix
Des bons qu'ils ont voulu grever.
Le sanc des occis sans lever
Crie contre eulz. Dieu ne veult plus
Le souffrir ; ains les resprouver
Comme mauvais, il est conclus.

Elle entrevoit un plus vaste horizon :

En chrestienté et en l'Église
Sera par elle mis concorde.

.....
Des Sarrasins fera essart

En conquerant la Sainte Terre.

Mais le sentiment national la ramène aux Anglais :

Si est tout le mains qu'affaire ait
Que destruire l'Englescherie

.....

Le temps advenir mocquerie
En sera fait : jus sont rué.

Elle interpelle les Français rebelles :

Ne voiez-vous qu'il vous fast mieulx
Estre alez droit que le revers
Pour devenir aux Anglais serfs ?

Mais maintenant le roi est sacré :

A très grant triumphe et puiteance,
Fu Charles couronné à Raine.

Elle ne doute point que la France ne lui revienne :

Avecques lui la Pucellette,
En retournant par son païs,
Cité, ne chastel, ne villette
Ne remaint. Amez ou hays
Qu'ils soient, ou soient esbaïs,
Ou asseurez, les habitans
Se rendent ; pou sont envahys
Tant sont sa puissance doubtanal

Paris pourtant lui donne quelque inquiétude :

Ne eçai se Paris se tendra,
Car encoures n'y sont-ilz mie,
Ne se la Pucelle attendra.

Mais elle ne s'y arrête pas :

Car ens entrera, qui qu'en groingne :
La Pucelle lui a promis.
Paris, tu cuides que Bourgoigne
Defende qu'il ne soit ens mis ?
Non fera, car ses ennemis
Point ne se fait. Nul n'est puissance
Qui l'en gardast, et tu soubmis
Seras et ton outrecuidance.

Elle date sa pièce :

L'an dessusdit mil quatre cens
Et vingt et neuf, le jour où fine
Le mois de juillet.

(Procès, t. V, 4 et suiv.)

VIII. — Lettre de Jeanne au duc de Bourgogne.

(17 juillet 1429.)

† Jhesus Maria. — Hault et redoubté prince, duc de Bourgoingne, Jehanne la Pucelle vous requiert de par le Roy du ciel, mon droicturier et souverain seigneur, que le roy de France et vous, faciez bonne paix ferme, qui dure longuement. Pardonnez l'un à l'autre de bon tuer, entièrement, ainsi que doivent faire loyaulx chrestians ; et s'il vous plaist à guerroier, si alez sur les Sarrazins. Prince de Bourgoingne, je vous prie, supplie et requiers tant humblement que requerir vous puis, que ne guerroiez plus ou saint royaume de France, et faictes retraire incontinent et briefment voz gens qui sont en aucunes places et forteresses dudit saint royaume ; et de la part du gentil roy de France, il est prest de faire paix à vous, sauve son honneur, s'il ne tient en vous. Et vous faiz à savoir de par le Roy du ciel, mon droicturier et souverain seigneur, pour vostre bien et pour vostre honneur et sur voz vie, que vous n'y gagnerez point bataille à l'encontre des loyaulx François, et que tous ceulx qui guerroient oudit saint royaume de France, guerroient contre le roy Jhesus, roy du ciel et de tout le monde, mon droicturier et souverain seigneur. Et vous prie et requiers à jointes mains, que ne faictes nulle bataille ne ne guerroiez contre nous, vous, voz gens ou subgiez ; et croiez seurement que, quelque nombre de gens que amenez contre nous, qu'Ili n'y gagneront mie, et sera grant pitié de la grant bataille et du sang qui y sera respendu de ceulx (Fil y vendront contre nous. Et a trois sepmaines que je vous avoye escript et envoié bonnes lettres par ung hérault, que feussiez au sacre du roy qui, aujourdui dimenche xvije jour de ce présent mois de juillet, ce fait en la cité de Reims : dont je n'ay eu point de response, ne n'ouy oncques puis nouvelles dudit hérault. A Dieu vous commens et soit Barde de vous, s'il lui plaist ; et prie Dieu qu'il y mette bonne pais. Escrip audit lieu de Reims, ledit xvije jour de juillet.

Sur l'adresse : Au duc de Bourgoingne. (*Procès*, t. V, p. 126. L'original est encore aux archives de Lille.)

IX. — Lettre de Jeanne aux habitants de Reims.

(6 août 1429.)

Mes chiers et bons amis, les bons et loyaux François de la cité de Rens, Jehanne la Pucelle vous faict à savoir de ses nouvelles, et vous prie et vous requiert que vous ne faictes mil doute en la bonne querelle que elle magne pour le sang royal ; et je vous promet et certiffy que je ne vous abandoneray point tant que je vivray. Et est vray que le roy a faict trêves au duc de Bourgogne quinze jours durant, par ainsi qu'il ly doibt rendre la cité de Paris paisiblement au chieff de quinze jour. Cependant ne vous donnés nule merveille se je ne y entre si briefvement, combien que des trêves qui ainsi sont faictes, je ne soy point contente et ne sçay si je les tendroy ; mais si je les tiens, ce seta seulement pour garder l'honneur du roy ; combien aussy que ilz ne rabuseront point le sang royal, car je tiendray et maintiendray ensemble l'armée du roy pour estre toute preste au chief desdictz quinze jours, s'ils ne font la paix. Pour ce, mes très chiers et parfaicts amis, je vous prie que vous ne vous en donnés malaise tant comme je vivray, mez vous requiers que vous faictes bon guet et gardez la

bonne cité du roy ; et me faictes savoir sc il y a nuls triteurs qui vous veullent grever, et an plus brief que je pourray, je les en osteray ; et me faictes savoir de vos nouvelles. A Dieu vous commande qui soit garde de vous.

Esript ce vendredy, cinquiesme jour d'aoust, emprès un logis sur champ ou chemin de Paris.

Sur l'adresse : Aux loyaux Francxois habitans en la ville de Rains. (*Procès*, t. V, p. 139.)

X. — Lettre de Jeanne aux habitants de Riom.

(novembre 1429.)

Chers et bons amis, vous savez bien comment la ville de Saint-Pierre le Moustier a esté priuse d'assault ; et, à l'aide de Dieu, ay entencion de faire, vuider les autres places qui sont contraires au roy ; mais pour ce que grant despense de pouldres, trait et autres habillemens de guerre a esté faicte devant ladicte ville, et que petitement les seigneurs qui sont en ceste ville et moy en sommes pourvez pour aler mettre le siège devant la Charité, où nous atone présentement : je vous prie sur tant que vous ayez le bien et honneur du roy et aussi de tous les autres de par deçà, que nielliez Incontinent envoyer et aider pour ledit siège, de pouldres, salpestre, souffre, trait, arbelestres fortes et d'autres habillemens de guerre. Et en ce faictes tant que, par faulte desdictes pouldres et autres habillemens de guerre, la chose ne soit longue, et que on ne vous puisse dire en ce estre négligens ou refusans. Chien et bons amis, Nostre Sire soit garde de vous. Esript à Molins, le neufviesme jour de novembre. — *Signé* : Jehanne.

Sur l'adresse : A mes chers et bons amis, les gens d'Église, bourgeois et habitans de la ville de Rion. (*Procès*, t. V, p. 147.)

XI. — Lettre de Jeanne aux habitants de Reims.

(16 mars 1430.)

Très chiers et bien ornés et bien desiriés à veoir Jehanne la Pucelle ay recue vous letres taisent mancion que vous vous doptiés d'avoir le sciege. Vellhés savoir que vous n'arés point, si je les puis rencontrer ; et si and fut que je ne les rencontraisse, ne eux venissent devant vous, si vous fermés vous pourtes, car je serey bien brie ! vers vous ; et sy eux y sont, je les ferey chausser leurs esperons si à aste qu'il ne sauront por ho les prendre, et leur seil (*essil*, destruction) y est si brief que ce sera bientost. Autre chouse que (ce) ne vous escry pour le present mès que soyez toutjours bons et loyaux. Je pry à Dieu que vous rit en sa garde. Esript à Sully, le XVIe jour de mars.

Je vous mandesse anquores augunes nouvelles de quoy vous seriés bien joyeux ; mais je doute que les letres ne fussent prises en chemin et que l'on ne vit les dittes nouvelles. — *Signé* : Jehanne.

Sur l'adresse : A mes très chiers et bons aimés, gens d'Église, bourgeois et autres habitans de la ville de Rains.

Aux mêmes (28 mars).

Très chiers et bons amis, plese vous savoir que je ay rechu vous letres, lesquelles font mantion comment on a raporté au roy que dedens la bone cité de Bains il avait moult de mauvais. Si veulez savoir que c'est bien vray que on uy a raporté, voirement qu'il y en avoit beaucoup qui estoient d'une aliance, lesquelz estoient d'une aliance et qui devoient Wall- la ville et mettre les Bourguignons dedens. Et depuis, le roy a bien seu le contraire, par ce que vous lui en avez envoyé la certaineté : dont il est très contens de vous ; et crpiez que vous estes bien en sa grasce ; et si vous aviez à besoingnier, il vous secouroit, quant au regard du siege ; et cognoie bien que vous avez moult à souffrir pour la durté que vous font ces traitrez Bourguignons adversaires ; si vous en delivrera au plesir Dieu bien brief, c'est assavoir le plus tost que fere se pourra. Sj vous pris et requier, très chiera amis, etc. (*Procès*, t. V, p. 160-162.)